More protection for consumers:
up to $100,000 for eligible deposits

Annual Report

2006

Canada

Five-Year Financial and Statistical Summary

For the Years Ending March 31	2006[a]	2005[a]	2004	2003	2002
Selected Balance Sheet Items ($ millions)					
Cash and investments	1,447	1,325	1,195	1,066	985
Provision for insurance losses	600	550	550	550	500
Retained earnings	844	793	681	539	486
***Ex ante* funding** ($ billions)	1.4	1.3	1.2	1.1	1.0
Selected Cash Flow Items ($ millions)					
Claims paid	–	–	–	–	–
Claims recovered	16	14	1	–	18
Loans recovered	–	–	–	–	22
Payment of guarantees	1	–	–	10	10
Selected Income Statement Items ($ millions)					
Premiums	65	93	109	76	155
Interest on cash and investments	43	35	35	32	36
Operating expenses	23	23	22	26	23
Adjustment to allowance and provisions for loss	42	1	3	46	86
Member Institutions (Number)					
Domestic banks and subsidiaries	41	37	37	39	39
Domestic trust and loan companies and associations	20	21	24	25	24
Subsidiaries of foreign financial institutions	21	23	25	24	28
Total number of institutions	82	81	86	88	91
Total insured deposits ($ billions)	437	376	363	347	339
Growth rate of insured deposits[b] (%)	16.2	3.4	4.6	2.4	3.7
Employees (Number)					
Permanent employees[c]	79	79	86	92	95

a 2006 and 2005 financial figures are presented on a consolidated basis and include the results of CDIC and of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity. As described in Note 3 to the Financial Statements, effective April 2005, the Corporation adopted Accounting Guideline 15 –Consolidation of Variable Interest Entities issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants. This guideline required that ACC be consolidated with CDIC.

b The increase in deposit insurance coverage from $60,000 to $100,000 in 2005 contributed to the majority of the 16.2% increase in insured deposits during CDIC's 2005/2006 fiscal year.

c Represents the number of full-time, permanent employees at year-end. CDIC provides call centre services to the Financial Consumer Agency of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions on a cost recovery basis – these employees are included in this total.

Five-Year Financial and Statistical Summary

Fiscal Years Ending March 31	2006[a]	2005[a]	2004	2003	2002
Selected Balance Sheet Items ($ millions)					
Cash and investments	1,447	1,325	1,179		
Insurance fund reserve fund	600	600	600		
Retained earnings	844	791	683		
***Ex ante* funding** ($ billions)	1.4	1.3	1.2	1.1	
Selected Cash Flow Items ($ millions)					
Claims paid					
Premiums received	16	15	1		
Loans advanced					
Payment of premiums	1				
Selected Income Statement Items ($ millions)					
Premiums	65	61	120		
Investment income	43				
Operating expenses	23				
Assessment	42		3		
Member Institutions (number)					
Banks	41	42	37		
Deposit-taking institutions and associations	26	26	24		
Subsidiaries of banks	21	21	21		
Total number of institutions	88	89	82		
Total insured deposits ($ billions)	437	420	384		
Growth rate of insured deposits (%)	16.2	9.4	4.6		
Employees (number)					
Permanent employees	79	79	84		

a 2006 and 2005 financial figures are presented on a consolidated basis and include the results of CDIC and Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC) variable interest entity. As described in Note 3 to the Financial Statements, effective April 1, 2004, CDIC adopted Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants. This guideline required that ACC be consolidated with CDIC.

b The increase in deposit insurance coverage from $60,000 to $100,000 on [illegible] resulted in an increase in insured deposits during CDIC's 2005–2006 fiscal year.

c Represents the number of full-time permanent employees of Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC) plus employees of the Financial Consumer Agency of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada who provide services to CDIC. These employees are included in this table.

Highlights of 2005/2006

As a corporation . . .

- Deposit insurance coverage is up to $100,000 for eligible deposits—the first increase in over 20 years.
- CDIC wins the OAG Award for Excellence in Annual Reporting by Crown Corporations.
- CDIC is funded by insurance premiums paid by its member institutions—these premiums remain at an all-time low. For the tenth consecutive year there are no failures of any CDIC members.

Our people . . .

- With the retirement of Ronald N. Robertson, CDIC welcomes Bryan P. Davies as our new Chairman.
- Guy L. Saint-Pierre completes his first year as President and CEO of CDIC.
- Following a survey of our employees, 89% say they are satisfied or extremely satisfied with CDIC, and 81% are proud to work here.

On the horizon . . .

- In an increasingly complex world, we will continue to keep abreast of changes in the financial services sector, keep our skills honed and our systems current—thereby contributing to the stability of the Canadian financial system.
- Public awareness of deposit insurance is increasing—and fewer Canadians incorrectly believe that CDIC covers mutual funds. Improving public awareness of deposit insurance will be, as always, an important focus of our work next year.
- Strengthening partnerships with other members of Canada's financial safety net to improve our efficiency and effectiveness will remain one of our key strategies.

CDIC Mission

To provide deposit insurance and to contribute to the stability of the financial system in Canada in a professional and innovative manner, meeting the highest standards of excellence, integrity and achievement, for the benefit of depositors of member institutions while minimizing the Corporation's exposure to loss. CDIC will provide an environment where employees are treated fairly and given opportunities and encouragement to develop their full potential.

CDIC Values

Excellence and Professionalism

Integrity and Trustworthiness

Communication and Teamwork

Respect and Fairness

CDIC is committed to promoting awareness about deposit insurance and the services provided by the Corporation. You can reach us by phone, e-mail, fax or letter.

Head Office
Canada Deposit Insurance Corporation
50 O'Connor St., 17th Floor
P.O. Box 2340, Station D
Ottawa, Ontario K1P 5W5

Toronto Office
Canada Deposit Insurance Corporation
1200 79 Wellington St. W.
P.O. Box 156
Toronto, Ontario M5K 1H1

Toll-free telephone service
1 800 461-CDIC (2342)
Website: www.cdic.ca
E-mail: info@cdic.ca
Facsimile: 613 996 6095

More protection for consumers:
up to $100,000 for eligible deposits

Annual Report

2006

Table of Contents

Message from the Chairman 5
Message from the President and CEO 9

I Introduction 13

II Management's Discussion and Analysis 15
CDIC's Operating Environment 15
Performance against Plan 18
Managing Our Risks 28
Financial Overview 33

III Financial Statements 43
Management Responsibility for Consolidated Financial Statements 43
Auditor's Report 44
Financial Statements and Notes 45

IV Corporate Governance 59
Fostering a Culture of Ethical Behaviour and Business Conduct 59
CDIC Board of Directors' Role and Key Activities 60
Board of Directors 65
CDIC Management Internal Accountability 70

V Membership Performance and Profile 71
About Our Membership 71
Financial Performance 72
Comparative Membership Information 75

Appendices 85
Appendix A—Summary of Adherence to Key Statutory Requirements, Corporate Policies and Practices (2005/2006) 85
Appendix B—Summary Mapping of CDIC Practices as against TBS Report Measures 87
Appendix C—Glossary 90

Table of Contents

Message from the Chairman 5
Message from the President and CEO 9

I Introduction 13

II Management's Discussion and Analysis 15
CDIC's Operating Environment 15
Performance against Plan 18
Managing Our Risks 28
Financial Overview 33

III Financial Statements 43
Management Responsibility for Consolidated Financial Statements 43
Auditor's Report 44
Financial Statements and Notes 45

IV Corporate Governance 59
Fostering a Culture of Ethical Behaviour and Business Conduct 59
CDIC Board of Directors—Role and Key Activities 60
Board of Directors 65
CDIC Management—Internal Accountability 70

V Membership Performance and Profile 71
About Our Membership 71
Financial Performance 72
Comparative Membership Information 75

Message from the Chairman

Last summer, Parliament increased the CDIC deposit insurance coverage limit from $60,000 to $100,000. From the Canadian consumer's point of view, the new deposit insurance limit represents the most important change concerning deposit insurance since the last increase in 1983. This was a very timely change as it will enhance the protection of consumers, promote competition among deposit-taking institutions and help Canadians in their retirement. Even though other amendments to our mandate have been introduced in order to improve the efficiency of the Canadian financial regulatory system and reduce the burden on our members, the fundamentals of our mandate remain unchanged.

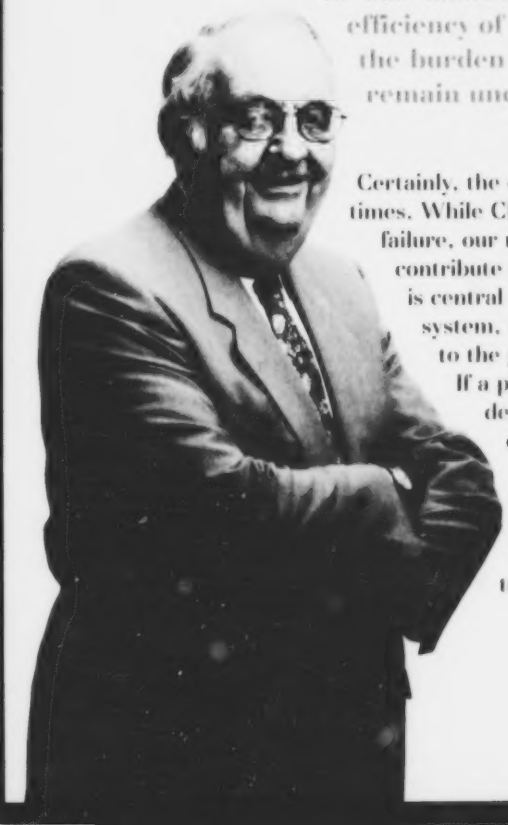

Certainly, the emphasis on the goals of deposit insurance shifts with different times. While CDIC is required to protect eligible deposits in the event of a failure, our mandate continues to call for CDIC to "promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada." This role is central to why deposit insurance exists: the stability of the financial system, when a failure of a deposit-taking institution occurs, owes much to the guarantee afforded to deposits by the insurance CDIC provides. If a particular institution fails, our very presence prevents runs on deposit-taking institutions and thus avoids a destabilizing spillover on the financial system.

However, for CDIC to "contribute to stability" in this manner we must keep Canadians informed about deposit insurance. The new coverage limit has provided us with a unique opportunity to enhance our public awareness program. We have used the

newsworthiness of the increase in coverage in our television and print messages to further our efforts to inform Canadians about both the increase and, more generally, about the benefits and limitations of deposit insurance.

The increasing complexity of the financial system and its participants requires CDIC to be on top of what is occurring, especially what is changing, within its membership and the financial system. CDIC has been focusing on being ready to perform its core functions effectively and efficiently. To do that, we must be ready to act both before and after a member is in serious difficulty, and not simply wait to see if the member fails.

History has shown that a failure tends to develop at an accelerated pace if the institution is unable to take appropriate remedial action. It then needs to be dealt with quickly; delay simply exacerbates losses. Even if the member as a whole cannot be saved, quick skilful action may allow for salvaging of at least some of the member's going concern values—which would otherwise be destroyed in the case of a precipitous collapse. CDIC, as the custodian of the deposit insurance fund, must have the ability to quickly determine whether and how a rescue or salvage operation might be mounted, and whether it makes economic sense to do so compared with total liquidation.

Having the information, the skills and the tools to act quickly also feeds into readiness to deal with the consequences of a failure—an equally important aspect of CDIC's mandate to protect depositors. In these times most, if not all, of our members have both an increasing number of depositors and an increasing amount of deposits. More and more depositors rely on continuous and virtually instant access to their deposits to obtain cash, to make individual and periodic payments for household and living expenses, to make debt payments, and so on. Electronic payments are becoming pervasive. Being ready, if necessary, to step into a member's accounting system, to determine entitlements and make funds available promptly to many thousands of depositors, and to respond to potentially thousands of telephone and e-mail enquiries cannot be left until the need arises—it has to be anticipated. Members do not design their systems in anticipation of financial failure.

CDIC's prompt response to a crisis is of vital importance to depositors in particular and to the financial system in general. All of this demands that CDIC be ready to cope quickly should a critical problem arise. It is an emphasis that CDIC has maintained and will continue to pursue in the future.

As a federal Crown corporation, the way in which we fulfill our mandate is carefully scrutinized. It was, therefore, with special pride this year that we received the 2005 Auditor General of Canada Award for Excellence in Annual Reporting by Crown Corporations in the large Crown corporation category. The award is designed to promote enhanced accountability through improved disclosure of information on corporate performance by recognizing Crown corporations that do this well. This recognition of our efforts from the Office of the Auditor General is highly valued by both the Board and the employees.

I deeply appreciate the skills and expertise of our Directors, as well as their continuing support, over the past year. While we were fortunate to see all of our Directors remain in office during the fiscal year, shortly thereafter three of them left the Board. Ian Bennett left his position as Deputy Minister of Finance to become President and CEO of the Royal Canadian Mint. His support of CDIC was constant and well appreciated. John Doran retired from the Office of the Superintendent of Financial Institutions. He served CDIC well, especially through his participation on the Audit Committee where his many talents were put to great use. On behalf of all at CDIC, I say a special word of thanks to Gar Emerson who served as a Director of CDIC for almost 12 years—including as Chair of the Audit Committee and then as Chair of the Human Resources and Compensation Committee. Gar made an invaluable contribution to the Board and to CDIC—he will be missed by all who had the privilege of working with him.

Led by our new President and CEO, Guy Saint-Pierre, our employees continued to support the Board with comprehensive and timely information designed to enable us to discharge our duties and responsibilities as a Board. I continue to be impressed by the calibre of our employees and I thank them for making CDIC such an exemplary organization.

As I leave CDIC, after my close relationship with it these past 20 years, I welcome Bryan P. Davies as my successor. I know that CDIC will be well-served by him, as will the depositors, member institutions and our other stakeholders, as he helps guide this dynamic and important Crown corporation into the future.

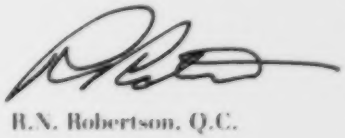

R.N. Robertson, Q.C.

Message from the President and CEO

This past year was one of transition at CDIC as several changes were made to our mandate; significantly, however, CDIC's key roles and responsibilities have been maintained. These changes consisted of removing the requirement for CDIC to promote standards of sound business and financial practices for member institutions, and removing CDIC from the entry process for a federal institution accepting retail deposits. Each change had implications for CDIC's operations and was promptly addressed during the year. Of greatest significance for consumers was the increase in the deposit insurance coverage limit to $100,000.

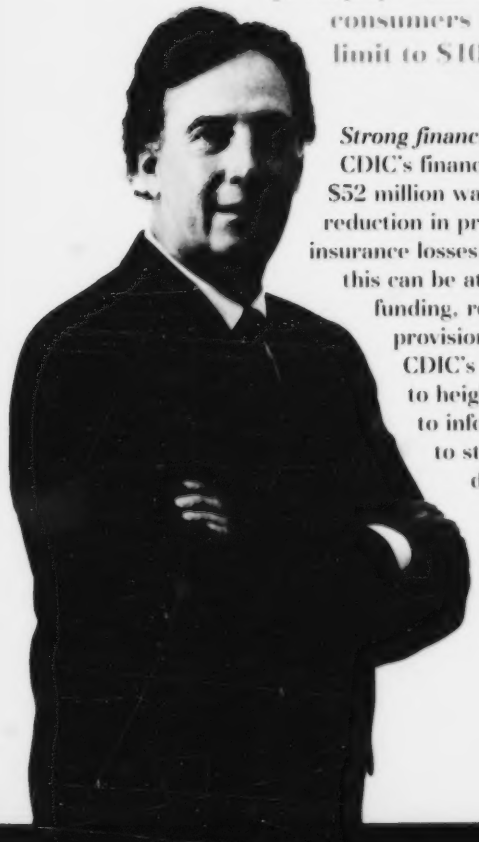

Strong financial performance

CDIC's financial performance remained strong. Consolidated net income of $52 million was down from last year's $103 million, largely as a result of a reduction in premium rates and an increase of $50 million to our provision for insurance losses. The total amount of insured deposits rose by 16%; most of this can be attributed to the increase in the coverage limit. CDIC's *ex ante* funding, represented by the aggregate of both our retained earnings and provision for insurance losses, was $1.4 billion as at March 31, 2006.

CDIC's operating expenses increased by 2.9% over the previous year due to heightened awareness activities supported by our Board of Directors to inform the public about the new limit. We continue to look for ways to streamline our activities in order to keep the members' costs of deposit insurance down. Premiums paid by our members remain at an all-time low.

A positive year for members

Our membership continued to demonstrate solid performance last year, as it has throughout the course of the current positive economic cycle. As a group, members demonstrated strong profitability, good asset quality and robust levels of capital. For the tenth consecutive year there were no failures among CDIC member institutions. CDIC's insurance risk is tied closely to the financial health of its membership and, based on these results, members continue to pose relatively low short-term risk to CDIC. We are expecting 2006 to be another favourable year for our members.

Executing our strategies

During the year, we fulfilled our revised mandate through our four business strategies: readiness, sound governance, strong partnerships and deposit insurance awareness. Our primary focus continued to be our readiness strategy, which represents all the activity and preparation we need to do to respond effectively and efficiently in the event of a member institution failure. Our emphasis at present is on keeping our skills and systems for payout preparedness current, and continuing to enhance the training of our employees in various types of failure resolutions.

During the year, we reviewed and updated our Risk Assessment Framework with an emphasis on higher risk member institutions, membership peer trends and emerging issues. Our risk monitoring work continues to rely heavily on the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI). This past year we worked closely with OSFI to put in place information-sharing arrangements in support of the new entry regime, under which federal financial institutions authorized to take retail deposits automatically become members of CDIC.

In an era of increased scrutiny for all corporations, maintaining good governance practices has become a corporate necessity. We continued to keep pace with or exceed best practices in governance. We examined closely what the "tone at the top" really means to CDIC, and developed a training session for all employees on the subject of ethics in the workplace. Our work on enterprise-wide risk management is featured in this year's report to highlight the strides we have made in assessing our own risk practices.

The increase in the deposit insurance coverage limit was the central theme of our stepped-up public awareness activities. We undertook initiatives aimed at our three target groups: seniors, adults who have not completed high school and ethnocultural communities. We developed a new corporate identifier, an undertaking that supports and complements our awareness strategy. Our public awareness activities will continue with an emphasis on partnering with others who can assist us in informing Canadians about deposit insurance.

With appreciation

Throughout the year, our employees continued their diligent work for CDIC and the Canadian public. Over the winter, we conducted an employee survey which confirmed that, while there is work to be done in some areas, 89% of employees are satisfied with CDIC. Our employees form a strong team whose professionalism I value, especially in the face of the many changes we have dealt with. Our Board of Directors has given me generous counsel and support, and continues to provide CDIC with sound strategic direction and oversight.

When I first joined CDIC in 1987, I met and worked with Ron Robertson, who was then one of our private-sector Directors. I have seen first-hand his outstanding legal and analytical skills, and his commitment to CDIC and the protection of the interests of its depositors. In my first year as President and CEO, I could not have asked for a more capable mentor. Throughout our time at CDIC together, I always looked forward to my interactions with Ron and, now that he is retiring, I will miss his guidance—as will our employees.

With the beginning of a new year, it is with great pleasure that I welcome Bryan P. Davies as CDIC's new Chair, and I look forward to working with him in the years to come.

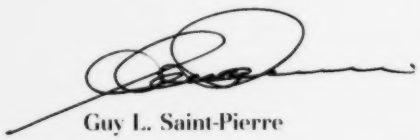

Guy L. Saint-Pierre

I Introduction

The Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC) is a federal Crown corporation, established in 1967 by the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*. The Corporation reports to Parliament through the Minister of Finance. CDIC members are banks, federally or provincially incorporated trust and loan companies, and associations to which the *Cooperative Credit Associations Act* applies.

CDIC's Mandate

CDIC works for the benefit of the people who hold deposits at our member institutions by providing deposit insurance against partial or complete loss in the event that a member institution goes bankrupt or otherwise fails, while at the same time minimizing our own risk. As one of five federal agencies that make up Canada's financial "safety net,"[1] our mandate and role are unique.

CDIC is funded by premiums that are assessed on the insured deposits of member institutions each year—we do not receive federal tax dollars to carry out our work. We conduct regular risk assessments of our members, and monitor their performance and results using a variety of information: documents provided by regulatory authorities; financial information from members; market data and indicators of trends in the economy and in the overall environment. We rely on the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) and provincial regulators to conduct annual examinations of member institutions on our behalf.

Annual Report, 2006

Each year, CDIC reports to Parliament through the Minister of Finance on our accomplishments against our plans and commitments, as set out in our Corporate Plan for the same year. The 2006 Annual Report is organized to present our results and progress, in four broad sections. *Management's Discussion and Analysis* (section II): management's perspectives on the Corporation's progress and accomplishments, written to meet the requirements of Management Discussion and Analysis: Guidance on Preparation and Disclosure—a guideline of the Canadian Institute of Chartered Accountants. The section provides a review of CDIC's performance against its Plan, an overview of our operating environment, our risk, and how CDIC's future activities are expected to affect its business results. It is followed

[1] The "safety net" consists of the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), the Bank of Canada, the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC), the Department of Finance and CDIC.

by CDIC's *Financial Statements* (section III). *Corporate Governance* (section IV) outlines CDIC's commitment to governance. We summarize our Board's key activities for 2005/2006 as they relate to our ongoing work to foster a culture of ethical behaviour and business conduct. *Membership Performance and Profile* (section V) provides a review of the financial performance of CDIC's member institutions for last year.

$100,000 Deposit Insurance Coverage

What's covered?

The maximum *basic* coverage for eligible deposits held in the name of a depositor at a single member institution is $100,000 (principal and interest combined). CDIC provides separate coverage for each of the following types of eligible deposits—those held:

- jointly, in the name of two or more persons
- in trust
- in registered retirement savings plans (RRSPs)
- in registered retirement income funds (RRIFs)
- in mortgage tax accounts

What's an eligible deposit?

To be eligible for CDIC protection, deposits must be in Canadian currency, payable in Canada, repayable no later than five years from the date of deposit, and held in a financial institution that is a CDIC member. Eligible deposits are:

- savings and chequing accounts
- term deposits, such as Guaranteed Investment Certificates
- money orders, drafts, certified drafts and cheques

Not all deposits are eligible. For example, mutual funds, stocks and foreign currency deposits, including those in U.S. dollars, are not covered by CDIC.

by CDIC's *Financial Statements* (section III). *Corporate Governance* (section IV) outlines CDIC's commitment to governance. We summarize our Board's key activities for 2005/2006 as they relate to our ongoing work to foster a culture of ethical behaviour and business conduct. *Membership Performance and Profile* (section V) provides a review of the financial performance of CDIC's member institutions for last year.

$100,000 Deposit Insurance Coverage

What's covered?
The maximum *basic* coverage for eligible deposits held in the name of a depositor at a single member institution is $100,000 (principal and interest combined). CDIC provides separate coverage for each of the following types of eligible deposits—those held:

- jointly, in the name of two or more persons
- in trust
- in registered retirement savings plans (RRSPs)
- in registered retirement income funds (RRIFs)
- in mortgage tax accounts

What's an eligible deposit?
To be eligible for CDIC protection, deposits must be in Canadian currency, payable in Canada, repayable no later than five years from the date of deposit, and held in a financial institution that is a CDIC member. Eligible deposits are:

- savings and chequing accounts
- term deposits, such as Guaranteed Investment Certificates
- money orders, drafts, certified drafts and cheques

Not all deposits are eligible. For example, mutual funds, stocks and foreign currency deposits, including those in U.S. dollars, are not covered by CDIC.

II Management's Discussion and Analysis

The following discussion and analysis is the responsibility of CDIC management. It provides an overview of CDIC's operating environment, an analysis of CDIC's performance against its strategies (including a Corporate Scorecard), a description of the Corporation's risk management activities and a financial overview.

The Corporation's Board of Directors carries out its responsibility to review this disclosure principally through the Audit Committee. The Audit Committee reviews this disclosure and makes a recommendation to the Board of Directors for its approval.

CDIC's Operating Environment

CDIC's operating environment has an important influence on the ability of the Corporation to fulfill its mandate. CDIC constantly monitors and reviews all aspects of its broad operating environment, including the Canadian economy, the financial sector, the legislative and regulatory environments, international events and other factors with potential to affect the Corporation and its member institutions.

Impact of a Strong Economy

The Canadian economy continued to perform well last year, exhibiting strong growth, low inflation and healthy fiscal surpluses. Consumer spending, home construction, business investment, and rising oil and other commodity prices have all been key factors in growth, and have also contributed to strong overall employment expansion.

Most sectors are performing very well
Business conditions in Canada's corporate sector are generally strong. Profitability in most industries has remained high and debt-to-equity ratios have fallen to very low levels, compared to previous business cycles. The very healthy earnings in the oil and gas industry and other resource sectors have resulted from strong international demand and high commodity prices. Non-residential construction spending has recorded healthy gains driven by commodity-based sectors and government investment in infrastructure. The residential construction industry has also been extremely robust, although

it is beginning to show signs of slowing in the face of rising interest rates. Canada's manufacturing sector has, for its part, been challenged by the strength of the Canadian dollar and its impact on exports, in particular the automotive sector, wood and paper products, and computer and electronics manufacturing.

CDIC member institutions[2] have benefited directly from the robust overall performance of the economy. Our membership is well capitalized, enjoys good credit quality and is experiencing some of the healthiest earnings on record. In particular, business lines related to the stronger sectors of the economy, such as loans to the energy sector, construction lending and consumer credit are reaping the benefits of a strong economy. Some members are taking advantage of Canada's strong currency and attractive growth opportunities in other countries to expand their operations in such areas as the United States and China.

Our membership is well capitalized, enjoys good credit quality and is experiencing some of the healthiest earnings on record.

Looking ahead

While current forecasts are that the economy will continue to perform well during the next year, which will be beneficial to CDIC members, growth could moderate somewhat as a reaction to higher interest rates in Canada and slower growth in the United States. The other principal risks ahead include the possibility of the Canadian dollar heading higher than anticipated, rising energy prices and the potential for a downturn in the real estate sector. In addition, consumer debt levels have been increasing steadily during the current period of economic expansion, putting both households and the some segments of the financial sector in a potentially vulnerable situation. Finally, the persistence of worrisome international trends, such as the burgeoning U.S. current account deficit and the sustainability of the economic boom in China, are factors that could affect the Canadian economy and ultimately the risk profile of CDIC member institutions.

Legislative and Regulatory Developments during 2005/2006

2006 review of financial institutions legislation

Every five years, the Government reviews the federal financial services regulatory framework as required by law. CDIC has been involved in this review, together with the other federal financial agencies: the Department of Finance which leads the review; the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI); the Bank of Canada; and the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC). Based on consultations with Canadians, the Government will be proposing a variety of initiatives for the financial services sector. In the 2006 Federal Budget, the Government acknowledged that there is not sufficient time to complete the review by the current October 2006 deadline. Accordingly, a White Paper on the 2006 review was published in June 2006 with legislation to be tabled in Parliament this fall. The sunset date for the federal financial institutions statutes will be extended from October 24, 2006, to April 24, 2007.

As related statutes may also be amended in conjunction with the 2006 financial institutions legislation review, the Corporation has utilized this opportunity to review the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* (the *CDIC Act*). CDIC has proposed a number of amendments to the *CDIC Act* to be included in this review. Although largely technical in nature, certain amendments, such as those related to reimbursements, would provide CDIC in the future with a better ability to affect timely payouts to insured depositors in the event of a member failure.

[2] Further details of our *Membership Performance and Profile* can be found in section V of this Annual Report.

Basel II and CDIC member institutions

The revised international framework governing the capital adequacy of banks, the *Basel II Accord*, will also affect CDIC's membership. Basel II will replace the previous Accord, and is scheduled for implementation in Canada after fiscal year end 2007. Basel II is composed of three pillars. The first pillar deals with the framework for calculating the total minimum regulatory capital requirements for credit, market and operational risk by setting out a range of approaches with increasing levels of sophistication and risk-sensitivity. The supervisory review process is the second pillar, while the third pillar addresses market discipline through disclosure requirements.

Over the course of 2005, OSFI outlined the credit and other data that banks will be required to submit under Basel II. Five quarters of parallel reporting will begin at fiscal year end 2006 for banks that will be using the advanced internal ratings-based approach for credit risk by the start date of Basel II. Until then, OSFI will continue to address any remaining questions related to Basel II data definitions and technical specifications, as well as reviewing banks' implementation efforts and the impact of Basel II on the capitalization of these banks. Full implementation of Basel II will begin in 2008 and, on average, total capital for the membership under the new rules of Basel II is not expected to change significantly, although some CDIC members may decide to alter their business mix and re-balance portfolios in order to reduce absolute capital levels. Concerns about Basel II in the U.S. have led to a delay in its implementation by one year in that country. This raises certain cross-border implementation concerns due to the uncertainty of how rules may apply to banks operating across jurisdictions.

Other ongoing regulatory and accounting changes have added to the complexity of operations of CDIC member institutions. In keeping with the *Sarbanes-Oxley Act* enacted in the U.S. in 2002, the Canadian Securities Administrators has introduced a series of national instruments and policies regarding the governance of Canadian public companies. A phased-in approach to implementing these regulations is expected in Canada, based on the size of a company, and is planned to

2005 Federal Budget Legislation—Impact on CDIC

The Government announced in its February 2005 Federal Budget measures aimed at improving the efficiency and effectiveness of financial services regulation. These measures focused on reducing regulatory burden and, more specifically, eliminating any unproductive overlap and duplication of roles and functions between CDIC and OSFI.

Subsequently, while CDIC's key roles and responsibilities were affirmed, the *CDIC Act* was amended in the summer of 2005 to: increase the deposit insurance coverage limit for insurable deposits from $60,000 to $100,000; remove the requirement to promote standards of sound business and financial practices for member institutions (CDIC's *Standards of Sound Business and Financial Practices By-law* was repealed in April 2005); and provide that a federal institution authorized to take retail deposits automatically be a member of CDIC.

As well as providing CDIC with an opportunity to promote consumer awareness of deposit insurance, the increase in deposit insurance coverage to $100,000 was the primary factor causing the total amount of CDIC insured deposits to increase by 16% during the year—impacting CDIC's premium revenue and the amount of time it will take to reach the bottom of the *ex ante* funding target range. The repeal of the Standards By-law and changes to entry resulted in the Corporation updating the Differential Premiums, Premium Surcharge, Applications, and Policy of Deposit Insurance By-laws.

Basel II and CDIC member institutions

The revised international framework governing the capital adequacy of banks, the *Basel II Accord*, will also affect CDIC's membership. Basel II will replace the previous Accord, and is scheduled for implementation in Canada after fiscal year end 2007. Basel II is composed of three pillars. The first pillar deals with the framework for calculating the total minimum regulatory capital requirements for credit, market and operational risk by setting out a range of approaches with increasing levels of sophistication and risk sensitivity. The supervisory review process is the second pillar, while the third pillar addresses market discipline through disclosure requirements.

Over the course of 2005, OSFI outlined the credit and other data that banks will be required to submit under Basel II. Five quarters of parallel reporting will begin at fiscal year end 2006 for banks that will be using the advanced internal ratings based approach for credit risk by the start date of Basel II. Until then, OSFI will continue to address any remaining questions related to Basel II data definitions and technical specifications, as well as reviewing banks' implementation efforts and the impact of Basel II on the capitalization of these banks. Full implementation of Basel II will begin in 2008 and, on average, total capital for the membership under the new rules of Basel II is not expected to change significantly, although some CDIC members may decide to alter their business mix and re-balance portfolios in order to reduce absolute capital levels. Concerns about Basel II in the U.S. have led to a delay in its implementation by one year in that country. This raises certain cross-border implementation concerns due to the uncertainty of how rules may apply to banks operating across jurisdictions.

Other ongoing regulatory and accounting changes have added to the complexity of operations of CDIC member institutions. In keeping with the *Sarbanes-Oxley Act* enacted in the U.S. in 2002, the Canadian Securities Administrators has introduced a series of national instruments and policies regarding the governance of Canadian public companies. A phased-in approach to implementing these regulations is expected in Canada, based on the size of a company, and is planned to

2005 Federal Budget Legislation—Impact on CDIC

The Government announced in its February 2005 Federal Budget measures aimed at improving the efficiency and effectiveness of financial services regulation. These measures focused on reducing regulatory burden and, more specifically, eliminating any unproductive overlap and duplication of roles and functions between CDIC and OSFI.

Subsequently, while CDIC's key roles and responsibilities were affirmed, the *CDIC Act* was amended in the summer of 2005 to: increase the deposit insurance coverage limit for insurable deposits from $60,000 to $100,000; remove the requirement to promote standards of sound business and financial practices for member institutions (CDIC's *Standards of Sound Business and Financial Practices By-law* was repealed in April 2005); and provide that a federal institution authorized to take retail deposits automatically be a member of CDIC.

As well as providing CDIC with an opportunity to promote consumer awareness of deposit insurance, the increase in deposit insurance coverage to $100,000 was the primary factor causing the total amount of CDIC insured deposits to increase by 16% during the year—impacting CDIC's premium revenue and the amount of time it will take to reach the bottom of the *ex ante* funding target range. The repeal of the Standards By-law and changes to entry resulted in the Corporation updating the Differential Premiums, Premium Surcharge, Applications, and Policy of Deposit Insurance By-laws.

start in 2007 for companies with a market capitalization of greater than $500 million.

Crime and terrorism
Financial crime and activities related to terrorism, as well as the need to comply with related legislation, can pose significant reputational and legal risks to member institutions, both in Canada and in their foreign operations. It also appears likely that the risk of financial crime is increasing due to such factors as the growing use of technology, including the Internet. One manifestation of growth in financial crime is the increasing incidence of identity theft. In 2005, the Government engaged in public consultations to enhance Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime.

As well, member institutions are constantly upgrading the security surrounding their ATMs and online banking sites in an effort to keep ahead of criminal activities and provide their customers with a safe and secure environment in which to conduct their financial business.

Beyond our borders—other considerations
Further afield, as financial markets around the world continue to integrate, regulatory frameworks in different jurisdictions must also adapt. Major technological advances have rapidly increased cross-border financial flows. These trends have allowed for greater risk dispersion; however, these developments may also increase the likelihood of significant market disruptions and contagion effects as they have increased interdependencies between markets both within and across national borders. In this rapidly changing global financial system, public policy must seek to maintain macroeconomic stability and retain the capacity to contain market shocks while exploiting new technological advances.

Additionally, as member institutions become increasingly active abroad, it is imperative that Canadian financial sector regulation be efficient and competitive with international regulatory frameworks.

Performance against Plan

CDIC's *Summary of the Corporate Plan 2005 2006 to 2009 2010* identified four corporate strategies to support CDIC's objects (see box) and guide our work for the planning period, taking into account our operational environment and risks at the time:

- Readiness
- Sound Governance
- Strong Partnerships
- Deposit Insurance Awareness

CDIC's Objects

- to provide insurance against the loss of part or all of deposits
- to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada
- to pursue the above for the benefit of people having deposits with member institutions, and in such manner as will minimize the exposure of the Corporation to loss

The underlying descriptions and explanations for these strategies and the supporting initiatives were revised slightly in an amended version of the 2005 2006 to 2009 2010 Corporate Plan, dated October 2005. The amended Plan was developed to show the impact of the 2005 Federal Budget legislation on the Corporation's plans and resource budgets for the 2005 2006 fiscal year, as well as the implications for the next four years.

Detail about our activities and performance to these strategies over the course of the past year is included in the Corporate Scorecard (found at the end of this section) and discussed below.

start in 2007 for companies with a market capitalization of greater than $500 million.

Crime and terrorism
Financial crime and activities related to terrorism, as well as the need to comply with related legislation, can pose significant reputational and legal risks to member institutions, both in Canada and in their foreign operations. It also appears likely that the risk of financial crime is increasing due to such factors as the growing use of technology, including the Internet. One manifestation of growth in financial crime is the increasing incidence of identity theft. In 2005, the Government engaged in public consultations to enhance Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime.

As well, member institutions are constantly upgrading the security surrounding their ATMs and online banking sites in an effort to keep ahead of criminal activities and provide their customers with a safe and secure environment in which to conduct their financial business.

Beyond our borders—other considerations
Further afield, as financial markets around the world continue to integrate, regulatory frameworks in different jurisdictions must also adapt. Major technological advances have rapidly increased cross-border financial flows. These trends have allowed for greater risk dispersion; however, these developments may also increase the likelihood of significant market disruptions and contagion effects as they have increased interdependencies between markets both within and across national borders. In this rapidly changing global financial system, public policy must seek to maintain macroeconomic stability and retain the capacity to contain market shocks while exploiting new technological advances.

Additionally, as member institutions become increasingly active abroad, it is imperative that Canadian financial sector regulation be efficient and competitive with international regulatory frameworks.

Performance against Plan

CDIC's *Summary of the Corporate Plan 2005/2006 to 2009/2010* identified four corporate strategies to support CDIC's objects (see box) and guide our work for the planning period, taking into account our operational environment and risks at the time:

- Readiness
- Sound Governance
- Strong Partnerships
- Deposit Insurance Awareness

CDIC's Objects

- to provide insurance against the loss of part or all of deposits
- to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada
- to pursue the above for the benefit of people having deposits with member institutions, and in such manner as will minimize the exposure of the Corporation to loss

The underlying descriptions and explanations for these strategies and the supporting initiatives were revised slightly in an amended version of the 2005/2006 to 2009/2010 Corporate Plan, dated October 2005. The amended Plan was developed to show the impact of the 2005 Federal Budget legislation on the Corporation's plans and resource budgets for the 2005/2006 fiscal year, as well as the implications for the next four years.

Detail about our activities and performance to these strategies over the course of the past year is included in the Corporate Scorecard (found at the end of this section) and discussed below.

Readiness

CDIC must be prepared to deal promptly and effectively with any significant member problems that would affect it. We stay current and knowledgeable with respect to significant events affecting our membership and ensure that we have a sound corporate and technological infrastructure in place. Our focus on readiness is a key strategy in support of our management of CDIC's insurance risk, that is, the risk of loss associated with insuring deposits, including costs incurred in the event of an intervention.

Staying informed and understanding the risks

CDIC continually monitors the financial markets for changes and emerging issues, assesses the impact of these on its membership and prepares to respond as appropriate. As well, CDIC assesses economic and financial market developments with a view to their implications for membership risk assessment, differential premiums, resource requirements and employee training needs. The Risk Assessment Framework was updated in response to the 2005 Federal Budget legislation and in particular the removal of the promotion of standards of sound business and financial practices. Under the updated framework, CDIC now places greater reliance on OSFI's assessment of low-risk members and puts more emphasis on the analysis of trends and monitoring of higher risk members and peer groups. As well, it will continue to enhance its intervention preparedness for higher risk members. Risk in the overall membership remains low on a historic basis as members continue to record high levels of profit and capital. Some competitive and strategic trends, however, point to an increasing risk profile for certain smaller, niche-oriented members.

"Risk in the overall membership remains low on a historic basis as members continue to record high levels of profit and capital.

Intervention tools: staying current

Technology plays an important role at CDIC. Our payout system is used to reimburse depositors in the event of a failure of a member institution. In 2005/2006, progress was made on the development of innovative payout processes (e.g., electronic delivery channels). New technologies were introduced to support remote system access by CDIC's payout team and construction began on a website that would be made operational in the event of a member institution failure. Through the site, depositors would be able to obtain information regarding the status of a failed member and would have access to instructions about reimbursement of their insured deposits. CDIC is also completing the update of its special examination processes and documentation, and continues to bring up-to-date its business continuity plans to ensure that mission critical systems, such as our payout system, are always ready and available.

Intervention simulations

In 2005/2006, the Corporation performed the second end-to-end test of its payout system, from the loading of deposit data to the simulated payment of depositors by cheque. This type of activity helps to identify the strengths and weaknesses of CDIC's payout processes. Looking ahead, plans call for regular full-failure and targeted limited-scope simulations to assess CDIC's payout readiness as well as other aspects of its intervention capabilities.

In order to maintain an effective network of suppliers that will assist CDIC in the event of an intervention, we organized and delivered a seminar to suppliers and liquidators about payout system developments and other intervention issues.

Sound Governance

CDIC constantly strives to demonstrate that it is a well-managed organization with sound policies and procedures in place, complemented by a rigorous validation and reporting regime, and with a Board Charter and Codes of Business Conduct and Ethical Behaviour in place for both its Board of Directors and its employees.

Governance, accountability, efficiency and effectiveness
Key to safeguarding CDIC's reputation and managing our reputation risk is our strong focus on governance. Our governance activities are intended to meet or exceed best practices in governance which, in turn, allows us to demonstrate our commitment to having a strong accountability regime in place.

The Office of the Auditor General (OAG) recognized CDIC's dedication to accountability by awarding the Corporation the 2005 Award for Excellence in Annual Reporting by Crown Corporations in the large Crown corporation category. As stated on OAG's website, the purpose of the award is to "promote enhanced accountability through improved disclosure of information on corporate performance by recognizing Crown corporations that do this well." (More information about the award is available on the OAG website at: www.oag-bvg.gc.ca/domino/other.nsf/html/98award_e.html)

The Office of the Auditor General (OAG) recognized CDIC's dedication to accountability by awarding the Corporation the 2005 Award for Excellence in Annual Reporting by Crown Corporations in the large Crown corporation category.

Over the course of the year, we continued with improvements to our overall efficiency and effectiveness. Through further adjustments to our organizational structure and the tightening of operating expenditures, we kept the overall cost of providing deposit insurance down. In fact, notwithstanding our public awareness campaign expenditures, the Corporation has maintained its actual level of operating expenditures relatively unchanged over the course of the past three years. CDIC also increased its level of accountability by establishing benchmarks for its performance and conducting rigorous enterprise-wide self-assessments of governance practices.

A joint CDIC/OSFI study carried out in 2005 focused on the potential for streamlining of administrative functions between the two organizations. After a thorough review by CDIC and OSFI, both organizations concluded that there were no compelling financial reasons to pursue identified opportunities at this time.

Review of Crown corporation governance
CDIC continued to implement the measures contained in the Treasury Board of Canada Secretariat's *Review of the Governance Framework for Canada's Crown Corporations—Meeting the Expectations of Canadians.* This Review, which addresses key aspects of the governance regime for Crown corporations, contains 31 measures detailed in the report (a copy of the Review may be obtained on the Treasury Board website at: www.tbs-sct.gc.ca/report/rev-exa/gfcc-cgsc_e.asp). Both management and the Board's current and future work plans take into consideration the measures contained in the Review, as well as other ways to ensure that CDIC continues to maintain best practices in this field. For example, in December 2006, CDIC will hold its first annual meeting for the public and stakeholders, as recommended by the Review.

Over the course of the past year, CDIC management conducted a scoping exercise designed to determine what CEO/CFO certification would mean to CDIC. This exercise resulted in a plan as well as the identification of the resources required to implement a certification regime at CDIC. In management's view, adopting a certification regime could be an important step in demonstrating leadership and maintaining best practices in governance by showing CDIC's stakeholders that our financial reporting adheres to the highest standards, and is a process that will lead to stronger internal controls.

Management was directly involved in and provided support to the Board of Directors in looking at ways to enhance the governance practices of CDIC. A detailed discussion of the many aspects of this work and the results are set out in the Corporate Governance section of this Annual Report.

Human resources

Last year saw the development of the new three-year *Human Resources Strategy and Plan* (HRSP), which sets out CDIC's human resource objectives and plans. The HRSP reinforces the importance of CDIC's employees as a key resource, helps to ensure the future of the organization by creating a sustainable and adaptable work force, and maintains our excellence as a workplace. The HRSP was drafted to take into account the issues identified in the assessment of our people risk (discussed in more detail under "Managing Our Risks" later in this section) as well as the results of the employee satisfaction survey (see sidebar).

As part of the HRSP, CDIC continued to identify potential successors for key positions within the organization. Recruitment and training initiatives were reviewed for appropriateness and relevance. The HRSP will continue to be implemented during the coming fiscal year and thereafter.

Audits

During 2005/2006, CDIC addressed the four opportunities that arose from a Special Examination of the Corporation by OAG, completed in late fall 2004. Specifically, CDIC completed or made significant progress in the four areas identified as opportunities by OAG:

Employee Satisfaction Survey

CDIC conducts regular employee satisfaction surveys. In light of the assessment this past year of our people risk as "cautionary," the importance of carrying out this survey and addressing employee concerns was highlighted. As a result, in December 2005, CDIC employees participated in an employee survey conducted by an external consultant, designed to capture employee views and gauge the level of satisfaction with a variety of employment-related policies and practices.

The results have identified areas for improvement, which are grouped into four main themes: seeking input and two-way communication; employee/teamwork recognition; stress/workload; and coaching/mentoring. Furthermore, with uncertainty inevitably created as a result of the change in mandate in 2005, 40% of employees responded that morale was not as good as reported in previous employee surveys. While morale is a function of many factors within an organization, management takes employees' views and concerns seriously and has already sought their suggestions on steps that CDIC can take to improve it. The new *Human Resources Strategy and Plan* and related initiatives will also help address this issue.

Overall, the results remain largely positive with 89% of employees saying that they are satisfied or extremely satisfied with CDIC at the present time, and 81% stating that they are proud to work at CDIC. Management welcomes this employee feedback and is committed to acting on it.

Over the course of the past year, CDIC management conducted a scoping exercise designed to determine what CEO CFO certification would mean to CDIC. This exercise resulted in a plan as well as the identification of the resources required to implement a certification regime at CDIC. In management's view, adopting a certification regime could be an important step in demonstrating leadership and maintaining best practices in governance by showing CDIC's stakeholders that our financial reporting adheres to the highest standards, and is a process that will lead to stronger internal controls.

Management was directly involved in and provided support to the Board of Directors in looking at ways to enhance the governance practices of CDIC. A detailed discussion of the many aspects of this work and the results are set out in the Corporate Governance section of this Annual Report.

Human resources

Last year saw the development of the new three-year *Human Resources Strategy and Plan* (HRSP), which sets out CDIC's human resource objectives and plans. The HRSP reinforces the importance of CDIC's employees as a key resource, helps to ensure the future of the organization by creating a sustainable and adaptable work force, and maintains our excellence as a workplace. The HRSP was drafted to take into account the issues identified in the assessment of our people risk (discussed in more detail under "Managing Our Risks" later in this section) as well as the results of the employee satisfaction survey (see sidebar).

As part of the HRSP, CDIC continued to identify potential successors for key positions within the organization. Recruitment and training initiatives were reviewed for appropriateness and relevance. The HRSP will continue to be implemented during the coming fiscal year and thereafter.

Audits

During 2005-2006, CDIC addressed the four opportunities that arose from a Special Examination of the Corporation by OAG, completed in late fall 2004. Specifically, CDIC completed or made significant progress in the four areas identified as opportunities by OAG:

Employee Satisfaction Survey

CDIC conducts regular employee satisfaction surveys. In light of the assessment this past year of our people risk as "cautionary," the importance of carrying out this survey and addressing employee concerns was highlighted. As a result, in December 2005, CDIC employees participated in an employee survey conducted by an external consultant, designed to capture employee views and gauge the level of satisfaction with a variety of employment-related policies and practices.

The results have identified areas for improvement, which are grouped into four main themes: seeking input and two-way communication; employee/teamwork recognition; stress/workload; and coaching/mentoring. Furthermore, with uncertainty inevitably created as a result of the change in mandate in 2005, 40% of employees responded that morale was not as good as reported in previous employee surveys. While morale is a function of many factors within an organization, management takes employees' views and concerns seriously and has already sought their suggestions on steps that CDIC can take to improve it. The new *Human Resources Strategy and Plan* and related initiatives will also help address this issue.

Overall, the results remain largely positive with 89% of employees saying that they are satisfied or extremely satisfied with CDIC at the present time, and 81% stating that they are proud to work at CDIC. Management welcomes this employee feedback and is committed to acting on it.

- Assessing the readiness to deal with future interventions of all key parts of the organization, by member institution peer group—*work is in progress.*
- Finalizing key documents on our processes and systems for intervention and payout—*work completed.*
- Updating and documenting the valuation model used in assessing various intervention methods—*work completed.*
- Addressing concerns about the timing content and clarity of Enterprise Risk Management (ERM) reports—*work completed.*

CDIC maintains a strong internal audit function with a mandate that meets statutory requirements and is built around best practices. During 2005/2006, in addition to its ongoing compliance and internal audit work, focused internal audits were carried out on the Corporation's payout practices, simulation and controls, controls surrounding the premiums receivable process, and our ERM activities.

> Maintaining strong partnerships with its fellow safety net organizations and other stakeholders is vital in enabling CDIC to fulfill its role as a deposit insurer in an efficient and effective manner.

Information technology
Our information technology (IT) work over the past year was focused on making enhancements to systems that support our mandate. In particular, the systems required to perform payouts and electronic filing for premium collection were improved to make them more functional and responsive.

Maintaining capacity to stay current with best practices in the field of IT is essential to CDIC's work. To this end, CDIC adopted industry standard solutions in the areas of service support and delivery. We documented IT operations and put in place tools that will formalize processes for requesting services, and for prioritizing and approving system changes.

We also extended the information portal used to manage our large collection of information holdings. This will enable us to better collaborate across CDIC in order to work more efficiently. The portal has been integrated with a new records management application designed to make access to the common repository for all of CDIC's information more user friendly.

Business continuity and business resumption
In the current operating environment, CDIC's business continuity planning and business resumption processes are important aspects of our governance work. CDIC defines its Business Continuity Management Program (BCMP) in a comprehensive fashion to cover all aspects of continuing operations regardless of the nature of a given business disruption. Last year, CDIC conducted business continuity planning exercises to ensure our ongoing readiness in the event of a disruptive event or disaster. Exercises focused on remote access recovery and addressed, among other things, the need for employees to have flexibility in selecting their location of work depending on the severity of the threat and the potential impact on employees. CDIC continued to explore the potential benefits of collaborating with other organizations to adopt and adapt their BCMP initiatives in order to lower our own operating costs. As part of our BCMP efforts, we began to develop our own Pandemic Preparedness Plan.

Strong Partnerships

Maintaining strong partnerships with its fellow safety net organizations and other stakeholders

is vital in enabling CDIC to fulfill its role as a deposit insurer in an efficient and effective manner, and allowing the Corporation to contribute to efforts to improve regulatory efficiency for member institutions.

In 2005/2006, CDIC engaged in a number of initiatives aimed at strengthening its relationships with member institutions, regulators, supervisors, other deposit insurers and suppliers. CDIC and OSFI continued to collaborate in a number of areas, including those covered by the *CDIC/OSFI Strategic Alliance Agreement*. While CDIC and OSFI have unique mandates, each organization strives to identify areas where efficiencies may be realized through joint efforts. One new area of collaboration last year was the arrangement that CDIC operate the OSFI call centre on a cost recovery basis. This arrangement is also in place between FCAC and CDIC. Throughout the year CDIC continued to explore opportunities for collaboration with others with a view to improving our efficiency and effectiveness.

Financial Information Committee
CDIC is a member of the Financial Information Committee (FIC)—a federal committee under the auspices of the Financial Institutions Supervisory Committee (FISC) that is chaired by OSFI and includes representatives from the Bank of Canada, Department of Finance and CDIC. CDIC worked with FIC, with the participation of Statistics Canada, in its efforts to carry out a review, rationalization and inventory of all financial data collected by federal deposit-taking institutions.

Consultations and other collaborative efforts
The Corporation completed a follow-up consultation to the comprehensive review of the *Differential Premiums By-law* in response to the 2005 Federal Budget legislation that removed CDIC's requirement for the promotion of standards of sound business and financial practices. CDIC also initiated revisions to the *Deposit Insurance Information By-law* through the issuance of a consultation paper for consideration by member institutions, their associations and other interested parties.

Activities with Other Deposit Insurers

CDIC is recognized as a leader in deposit insurance. Our involvement with other organizations is measured in order to ensure that any collaboration will help CDIC sustain its high level of core competencies, contribute to its readiness, and provide employees with the opportunity to learn from the experiences of other deposit insurers. Activities during 2005/2006 included:

- **The development of strong relationships with other deposit insurers to share knowledge, expertise and experiences**—CDIC maintains regular contact with provincial deposit insurers, including l'Autorité des marchés financiers, the Deposit Insurance Corporation of Ontario, and the caisse populaire/credit union stabilization funds. CDIC employees participated as speakers, discussion leaders and in other capacities in a variety of events during the year. The Corporation has been working with Jordan on failure resolution method and with Kazakhstan on developing a differential premium system. CDIC received various study groups from Korea, Ghana and Tanzania and hosted an official from the Korea Deposit Insurance Corporation to study CDIC's systems and practices.
- **Providing assistance in establishing deposit insurance systems or enhancing existing systems**—Internationally, CDIC provided speakers and technical advice to the People's Republic of China, Japan, Malaysia, Sweden and Thailand. Employees also took part in two special study tours of the U.S. Federal Deposit Insurance Corporation to review the latest developments in failure resolution methods and claims and recovery techniques.
- **Contributing to the development of guidance and good practices in deposit insurance**—As an active member of the International Association of Deposit Insurers (IADI), CDIC is leading the development of research and guidance on practices in the governance of deposit insurance systems. CDIC is collaborating with other members of IADI on the development of research and guidance on funding deposit insurance systems and claims and recoveries from the estates of failed institutions.

is vital in enabling CDIC to fulfill its role as a deposit insurer in an efficient and effective manner, and allowing the Corporation to contribute to efforts to improve regulatory efficiency for member institutions.

In 2005-2006, CDIC engaged in a number of initiatives aimed at strengthening its relationships with member institutions, regulators, supervisors, other deposit insurers and suppliers. CDIC and OSFI continued to collaborate in a number of areas, including those covered by the *CDIC-OSFI Strategic Alliance Agreement*. While CDIC and OSFI have unique mandates, each organization strives to identify areas where efficiencies may be realized through joint efforts. One new area of collaboration last year was the arrangement that CDIC operate the OSFI call centre on a cost recovery basis. This arrangement is also in place between FCAC and CDIC. Throughout the year CDIC continued to explore opportunities for collaboration with others with a view to improving our efficiency and effectiveness.

Financial Information Committee
CDIC is a member of the Financial Information Committee (FIC)—a federal committee under the auspices of the Financial Institutions Supervisory Committee (FISC) that is chaired by OSFI and includes representatives from the Bank of Canada, Department of Finance and CDIC. CDIC worked with FIC, with the participation of Statistics Canada, in its efforts to carry out a review, rationalization and inventory of all financial data collected by federal deposit-taking institutions.

Consultations and other collaborative efforts
The Corporation completed a follow-up consultation to the comprehensive review of the *Differential Premiums By-law* in response to the 2005 Federal Budget legislation that removed CDIC's requirement for the promotion of standards of sound business and financial practices. CDIC also initiated revisions to the *Deposit Insurance Information By-law* through the issuance of a consultation paper for consideration by member institutions, their associations and other interested parties.

Activities with Other Deposit Insurers

CDIC is recognized as a leader in deposit insurance. Our involvement with other organizations is measured in order to ensure that any collaboration will help CDIC sustain its high level of core competencies, contribute to its readiness, and provide employees with the opportunity to learn from the experiences of other deposit insurers. Activities during 2005/2006 included:

- **The development of strong relationships with other deposit insurers to share knowledge, expertise and experiences**—CDIC maintains regular contact with provincial deposit insurers, including l'Autorité des marchés financiers, the Deposit Insurance Corporation of Ontario, and the caisse populaire/credit union stabilization funds. CDIC employees participated as speakers, discussion leaders and in other capacities in a variety of events during the year. The Corporation has been working with Jordan on failure resolution method and with Kazakhstan on developing a differential premium system. CDIC received various study groups from Korea, Ghana and Tanzania and hosted an official from the Korea Deposit Insurance Corporation to study CDIC's systems and practices.
- **Providing assistance in establishing deposit insurance systems or enhancing existing systems**—Internationally, CDIC provided speakers and technical advice to the People's Republic of China, Japan, Malaysia, Sweden and Thailand. Employees also took part in two special study tours of the U.S. Federal Deposit Insurance Corporation to review the latest developments in failure resolution methods and claims and recovery techniques.
- **Contributing to the development of guidance and good practices in deposit insurance**—As an active member of the International Association of Deposit Insurers (IADI), CDIC is leading the development of research and guidance on practices in the governance of deposit insurance systems. CDIC is collaborating with other members of IADI on the development of research and guidance on funding deposit insurance systems and claims and recoveries from the estates of failed institutions.

Moving forward, CDIC will continue to work closely with member institutions to put the revisions in place, aiming to improve upon the provision of relevant information to depositors while identifying opportunities to reduce costs for members. We also worked to improve information sharing and consultation with members through the use of Intranet technology.

Deposit Insurance Awareness

This strategy assists CDIC in its role of contributing to the stability of the financial system in Canada. The increase in deposit insurance coverage from $60,000 to $100,000 brought about by the 2005 Federal Budget legislation provides CDIC with an opportunity to further emphasize the benefits and limitations of deposit insurance for depositors in our member institutions.

Strategy

CDIC developed its three-year public awareness strategy in March 2005; fiscal year 2005/2006 was its first year of implementation. The aim is to sustain the current level of general public awareness, while improving knowledge among specific target audiences (seniors, ethnocultural communities and adults who have not completed high school). The strategy is geared towards concise communication of the details of insurance coverage to the target audiences, with emphasis on the coverage limit increase to $100,000, as well as those financial products that depositors most often mistake as insured.

Throughout the year CDIC continued its major initiative of promoting an understanding among Canadians of federal deposit insurance. CDIC recognizes that an important factor in managing its reputation risk is the regular communication of information about deposit insurance to the public. Certainly, general awareness levels of both CDIC and deposit insurance have remained high as a result of the Corporation's past efforts. Nevertheless, our research indicates that the incorrect belief persists among the public that certain products such as mutual funds and foreign currency accounts are insured. Increasingly, CDIC is looking at public perceptions and formulating the issue, less as one about whether consumers know the details of deposit insurance, but rather as whether they think that their financial products are protected when they are not. We will continue to pursue initiatives with a view to making inroads that will assist consumers in this regard.

Our recently completed annual public awareness survey shows improvement in the following areas. Awareness of CDIC increased to 59% of Canadians, compared to 56% in 2005. For those survey respondents who bank with a CDIC member institution, the increase was slightly larger, from 57% to 61%. With respect to awareness of the deposit insurance limit, just over 10% of survey respondents were aware of the new CDIC deposit insurance limit of $100,000. Another 15% mentioned the old limit of $60,000. While this may appear to be a drop in awareness (from 25% who knew the correct limit of $60,000 in 2005), it also indicates a solid start in awareness of the new limit. There are fewer people who incorrectly believe that CDIC covers mutual funds, down to 30% this year from 45% last year. But more people are answering this question with, "I don't know." Unchanged is the 53% of respondents who incorrectly believe that CDIC would fully or partially reimburse their investment in a mutual fund purchased through a Canadian banking institution that has failed. It will be important going forward to emphasize the message to consumers: "Do you think you're protected when you're not?" Furthermore, our survey indicates that television advertising is the most effective means of increasing public awareness of deposit insurance among our target groups. We plan on continuing the use of this medium in the coming year.

Distribution channels

CDIC devoted considerable effort to advertising and promoting its messages and made use of numerous distribution channels to reach its target audiences. Print ads appeared in magazines and newspapers in a wide variety of languages, including English, French, Chinese, Punjabi and Italian; and television ads, which were first tested in cross-country

focus groups, aired on both mainstream and specialty channels during the fall and winter.

CDIC also undertook other activities to convey its message through different media. We participated in financial trade shows, which provided the opportunity for CDIC to meet face to face with members of the general public and to answer their questions directly. Other activities included a touring exhibit that was developed and presented in Eastern Ontario, Prince Edward Island, Nova Scotia and Newfoundland, and the publication of an information pamphlet that was made available in shopping mall kiosks between September 2005 and January 2006.

Corporate visual identifier
An initiative that complements our strategy and awareness activities is the adoption of the new corporate visual identifier. A number of options were tested in focus groups composed of members of the public—the results of this testing contributed to the final selection of the identifier. The process of integrating the identifier in all communication began in 2005/2006 and will continue in the coming year. It will also be incorporated into our website. We began revamping our website last year, both in terms of its appearance and layout and its content, to make it more user friendly.

Call centre and website access
Again in 2005/2006, the CDIC call centre and website were effective means of interacting with the depositors. The CDIC call centre received over 16,000 calls (representing a 32% increase over last year), and the website saw a year-over-year increase of 100,000 hits for a total of 380,000 (35% more than in 2004/2005).

Working with our partners
CDIC continued to build partnerships with consumer groups and associations as a mechanism for reaching specific target audiences. A key partner in this area is the FCAC with whom CDIC participated in a National Symposium on Financial Capability held in June 2005. CDIC also continued its activities with financial services associations which, in turn, allow us to reach a much broader group of consumers. For example, CDIC worked on a continuing education course with the financial advisors' association Advocis, and participated in the annual general meeting of the Federation of Canadian Independent Deposit Brokers (FCIDB). We also began work with organizations that serve our key target groups, including Canada's Association for the Fifty-Plus (CARP), Option consommateurs, and the Association of Chinese Canadian Entrepreneurs (ACCE). In the coming year, work will continue with these diverse groups. As well, special emphasis will be placed on working closely with parliamentarians as a means to reach their constituents.

CDIC Corporate Scorecard—Results against Key Indicators, as at March 31, 2006

CDIC's Corporate Scorecard, set out on the following page, demonstrates that progress against the majority of the key performance indicators supporting our four strategies proceeded as planned, with the following exceptions:

- CDIC is completing the update of its special examination processes and documentation—with work on completion of the Special Examination Manual carrying into the 2006/2007 fiscal year.
- Work on some projects detailed in the Information Systems (IS) Strategic Plan was delayed, in part due to the refocus of resources to the CDIC/OSFI streamlining study arising from the 2005 Federal Budget, as well as a result of overall corporate workload reprioritization.
- Further work on the E-Business Shared Services (ESIS) joint project with OSFI has been deferred as the current focus is on upgrading the common Financial Information Committee (FIC) database (Tri-Agency Data base System).
- Although work in support of revisions to the *Deposit Insurance Information By-law* commenced during 2005/2006, the final consultation will not be completed until into the 2006/2007 fiscal year.

CDIC Corporate Scorecard—Results against Key Indicators as at March 31, 2006

Mandate	Business Strategy	Current/Ongoing Activities (In support of Business Strategies)

[illegible]	[illegible]	› Business Continuity Planning
		› Risk assessment of members and membership
		› Close monitoring of higher risk members
		› Contingency Planning for Intervention
		  › Payout simulation exercises
		  › Research of alternative mechanisms (e.g., ATMs)
		  › Documentation
		  › E-training
		  › Maintaining key supplier relationships
		› Maintaining funding plans
		› Administering the differential premiums system
		› Maintaining the technological infrastructure
		› Emerging issues research and analysis

	[illegible]	› Board of Directors and Standing Committees meeting › Strategic Management › Enterprise Risk Management (ERM) › Internal Audit › Regular review of CDIC by-laws › Examining opportunities for increasing CDIC's efficien and effectiveness › Business Continuity/Resumption Planning › Implementation of Information Systems (IS) Strategic Pl › Administration of Human Resources (HR) Strategy, succession planning, training and compensation schem
	[illegible]	› Consultation with membership › Maintaining existing partnership arrangements (OSFI, Bank of Canada, FCAC, l'Autorité des marchés financiers, Communications Canada) › Complying with the *CDIC/OSFI Strategic Alliance Agreement* › Participation in joint external committees (Senior Advisory Committee (SAC), sub-SAC, Financial Institutions Supervisory Committee (FISC), sub-FISC) › International participation (e.g., International Association of Deposit Insurers and various other international organizations) › Examining opportunities for improving efficiency and effectiveness of CDIC's operations (e.g., through out-sourcing and co-sourcing opportunities)

	[illegible]	› Public awareness activities (including focus on new $100,000 deposit insurance coverage level):
		  › Advertising and public relations
		  › 1-800 lines
		  › CDIC website
		  › Updating and disseminating CDIC information through partnership arrangements
		  › Annual public awareness surveys
		› Administration of the *Deposit Insurance Information By-law*

Planned progress on schedule and within budget. Slippage in terms of time to completion, and/or budget variances.

Planned Key Initiatives 2005/2006 to 2009/2010 (In support of Business Strategies)	Key Performance Indicators (Measure/Target)	Status
Update Special Examination of Member Institution/ Asset Review Guidelines Manual	Special Examination Manual update completed by Y/E March 2006	
Investments in technology (upgrades to intervention tools, continued development of early warning system (EWS), quantitative monitoring tools, portal applications)	Successful implementation of projects detailed in IS Strategic Plan—hardware refresh and portal technology deployments implemented on schedule	
Plan and conduct a full payout intervention simulation	Successful completion of a full payout intervention simulation by March 2006	
Follow up on the comprehensive review of the *Differential Premiums By-law*	Any amendments required as a result of the follow-up review of the *Differential Premiums By-law* to be implemented for the 2006 Premium Year	
Integrate internal audit as an ERM tool	Initial Internal Audit review of ERM conducted by Y/E March 2006	
Implement ERM policies in all areas of significant risk	ERM policies governing CDIC's significant risks in place by Y/E March 2006	
Address opportunities arising from the 2004 OAG Special Examination of CDIC	All opportunities addressed and/or appropriate business plans in place by Y/E March 2006	
Work with Financial Information Committee (FIC) in a review and rationalization of financial data collected from federal deposit-taking institutions	CDIC perspective on data collection and sharing reflected in the final FIC study	
Improve communications tools with OSFI and other strategic partners and increase efficiency of information flow	Improvements to data communications infrastructure with strategic partners	
	Progress made in regard to E-Business Shared Information Services (ESIS) project	●
Continued analysis of regulatory burden issues including a focused review of the overall cost of providing deposit insurance	Timely implementation of any changes arising from the March 2004 and February 2005 Federal Budget announcements focused on reducing regulatory burden on CDIC members by seeking opportunities to address overlap and duplication in prudential, administrative and corporate services functions between CDIC and OSFI	
Undertake research of specific deposit insurance issues in support of potential amendments to the *CDIC Act* and other related financial systems legislation towards the 2006 review of the *Bank Act*	Research pertaining to financial sector legislative and relevant international issues completed and supporting additional issues papers finalized by Y/E March 2006	
Implement and report on effectiveness of new communications and deposit insurance awareness strategy and plan commencing 2005/2006	Annual reporting to the Board re: effectiveness of awareness strategy via measurement by survey and stakeholder feedback	
Revisions to the *Deposit Insurance Information By-law*	Consultations completed by Y/E March 2006 in support of revisions to the *Deposit Insurance Information By-law*	
Development of financial awareness tools	Tools available on CDIC website and through other channels commencing in 2006 and fully in place by Y/E March 2007	

● Cancelled or deferred.

CDIC Corporate Scorecard—Results against Key Indicators as at March 31, 2006

Mandate	Business Strategy	Current/Ongoing Activities (in support of Business Strategies)

For the Benefit of Depositors:
• Provide Deposit Insurance
• Contribute to the Stability of the Financial System
. . . while minimizing exposure to loss.
	Readiness
	Be prepared to fulfill CDIC's role of deposit insurer by being alert to events affecting CDIC members and having the ability to anticipate, react to and manage risk.
		• Business Continuity Planning
		• Risk assessment of members and membership
		• Close monitoring of higher risk members
		• Contingency Planning for intervention
		  » Payout simulation exercises
		  » Research of alternative mechanisms (e.g., ATMs)
		  » Documentation
		  » E-training
		  » Maintaining key supplier relationships
		• Maintaining funding plans
		• Administering the differential premiums system
		• Maintaining the technological infrastructure
		• Emerging issues research and analysis

	Sound Governance *Ensure that policies, procedures and reporting are in place such that the Corporation can fulfill its mandate in an effective and efficient manner.*	• Board of Directors and Standing Committees meeting • Strategic Management • Enterprise Risk Management (ERM) • Internal Audit • Regular review of CDIC by-laws • Examining opportunities for increasing CDIC's efficien and effectiveness • Business Continuity/Resumption Planning • Implementation of Information Systems (IS) Strategic Pla • Administration of Human Resources (HR) Strategy, succession planning, training and compensation schem
	Strong Partnerships *Enhance relationships with our partners (members, regulators, supervisors and suppliers) to better achieve CDIC's mandate. This will include continuing to work with members to identify opportunities to reduce costs, and to maximize the benefits of deposit insurance for depositors and member institutions.*	• Consultation with membership • Maintaining existing partnership arrangements (OSFI, Bank of Canada, FCAC, l'Autorité des marchés financiers, Communications Canada) • Complying with the *CDIC/OSFI Strategic Alliance Agreement* • Participation in joint external committees (Senior Advisory Committee (SAC), sub-SAC, Financial Institutions Supervisory Committee (FISC), sub-FISC) • International participation (e.g., International Association of Deposit Insurers and various other international organizations) • Examining opportunities for improving efficiency and effectiveness of CDIC's operations (e.g., through out-sourcing and co-sourcing opportunities)

	Deposit Insurance Awareness
	Increase depositor awareness and explain the benefits and limitations of deposit insurance.
		• Public awareness activities (including focus on new $100,000 deposit insurance coverage level):
		  » Advertising and public relations
		  » 1-800 lines
		  » CDIC website
		  » Updating and disseminating CDIC information through partnership arrangements
		  » Annual public awareness surveys
		• Administration of the *Deposit Insurance Information By-law*

Planned progress on schedule and within budget. Slippage in terms of time to completion, and/or budget variances.

Planned Key Initiatives 2005/2006 to 2009/2010 (In support of Business Strategies)	Key Performance Indicators (Measure/Target)	Status
Update Special Examination of Member Institution/ Asset Review Guidelines Manual	Special Examination Manual update completed by Y/E March 2006	
Investments in technology (upgrades to intervention tools, continued development of early warning system (EWS), quantitative monitoring tools, portal applications)	Successful implementation of projects detailed in IS Strategic Plan—hardware refresh and portal technology deployments implemented on schedule	
Plan and conduct a full payout intervention simulation	Successful completion of a full payout intervention simulation by March 2006	
Follow up on the comprehensive review of the *Differential Premiums By-law*	Any amendments required as a result of the follow-up review of the *Differential Premiums By-law* to be implemented for the 2006 Premium Year	
Integrate internal audit as an ERM tool	Initial Internal Audit review of ERM conducted by Y/E March 2006	
Implement ERM policies in all areas of significant risk	ERM policies governing CDIC's significant risks in place by Y/E March 2006	
Address opportunities arising from the 2004 OAG Special Examination of CDIC	All opportunities addressed and/or appropriate business plans in place by Y/E March 2006	
Work with Financial Information Committee (FIC) in a review and rationalization of financial data collected from federal deposit-taking institutions	CDIC perspective on data collection and sharing reflected in the final FIC study	
Improve communications tools with OSFI and other strategic partners and increase efficiency of information flow	Improvements to data communications infrastructure with strategic partners	
	Progress made in regard to E-Business Shared Information Services (ESIS) project	●
Continued analysis of regulatory burden issues including a focused review of the overall cost of providing deposit insurance	Timely implementation of any changes arising from the March 2004 and February 2005 Federal Budget announcements focused on reducing regulatory burden on CDIC members by seeking opportunities to address overlap and duplication in prudential, administrative and corporate services functions between CDIC and OSFI	
Undertake research of specific deposit insurance issues in support of potential amendments to the *CDIC Act* and other related financial systems legislation towards the 2006 review of the *Bank Act*	Research pertaining to financial sector legislative and relevant international issues completed and supporting additional issues papers finalized by Y/E March 2006	
Implement and report on effectiveness of new communications and deposit insurance awareness strategy and plan commencing 2005/2006	Annual reporting to the Board re: effectiveness of awareness strategy via measurement by survey and stakeholder feedback	
Revisions to the *Deposit Insurance Information By-law*	Consultations completed by Y/E March 2006 in support of revisions to the *Deposit Insurance Information By-law*	
Development of financial awareness tools	Tools available on CDIC website and through other channels commencing in 2006 and fully in place by Y/E March 2007	

● Cancelled or deferred.

Enterprise Risk Management at Work

CDIC management supports the CDIC Board of Directors in meeting its ERM commitments.

- The President and CEO is accountable to the Board for management's risk management responsibilities.
- An ERM Committee (comprised of CDIC's executive and management team) confirms CDIC's significant risks, the environment within which each risk is managed, the potential impact and likelihood of each risk, management's risk exposure and trend assessments, any risk management initiatives to be undertaken and proposed Board risk management policies.
- The Internal Audit function reviews and validates the ERM work and reports on its findings to the Audit Committee.

Managing Our Risks

CDIC's significant risks are continuously and consistently identified, assessed, managed, monitored and reported, on a corporate-wide basis.

During 2005/2006, CDIC management carried out detailed assessments of all its significant risks, and CDIC's Board of Directors formalized or re-confirmed Board policies governing the management of these risks.

Governance and Risk

CDIC's risk management framework is governed by a formal risk policy contained in the Board of Directors Charter. The policy sets out the Board's responsibilities to:

- understand the significant risks to which CDIC is exposed
- establish appropriate and prudent risk management policies for those risks and review the policies regularly—at least annually—to satisfy the Board that they continue to be appropriate and prudent
- ensure, as much as possible—through annual or more frequent reviews—that the Corporation has an effective risk management process and that risk management policies are being adhered to

CDIC's Board has mandated the Audit Committee to assist it in carrying out these responsibilities and has established expectations of management with respect to supporting the Board in fulfilling its risk management responsibilities. Management's ERM process and results are subject to validation by CDIC's internal audit function.

CDIC's Significant Risks across Four Categories

Insurance Risk: *CDIC's risk of loss associated with insuring deposits, including costs incurred in the event of an intervention.*

Financial Risk: *CDIC's risk associated with managing its assets and liabilities, including those that appear on and off the balance sheet.*

Operational Risk: *CDIC's risk of loss resulting from inadequate or failed internal processes, people and systems, or from external events.*

Reputation Risk: *The risk of an event significantly affecting stakeholders' perceived trust and confidence in CDIC, and which could result in a financial and other loss to CDIC.*

Insurance Risk

In relative terms, insurance risk represents the most significant risk to CDIC. The failure of a member institution—the worst case scenario from an insurance risk perspective—has the potential for having a great impact on CDIC, given the high costs of resolving a failure and the potential need for resources to be diverted from other planned activities. In recent years, CDIC considers the likelihood of a member failure to be low, and this outlook continues for the near future.

CDIC's Insurance Risk Exposure

Underlying Risk	Risk Exposure	Risk Trend[a]
		—
		—
		▼

[a] Risk Trend—CDIC management's view, giving consideration to all aspects of the management of the risk and its related risks and the environment within which the risk is being managed, about whether the residual risk is decreasing, stable or increasing.

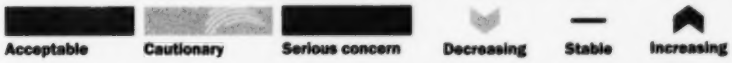

CDIC has defined three underlying insurance risks, as set out in the table above.

Practices and controls are in place to ensure that our insurance risk is managed in accordance with the Board's expectations: CDIC conducts risk assessments on all members and a corporate-wide Operational Readiness Group is in place to coordinate CDIC's intervention preparedness and overall strategic readiness.

Over the course of last year, CDIC's insurance risk environment underwent significant change. The Corporation's statutory objects were amended to remove promotion of standards of sound business and financial practices, and the federal application regime was changed to discontinue CDIC's approval of federal institution deposit insurance applications. In response, the Board of Directors repealed the CDIC *Standards of Sound Business and Financial Practices By-law* and amended related by-laws, including the *Deposit Insurance Policy By-law* and the *Differential Premiums By-law*. The Corporation's Risk Assessment Framework was also updated accordingly.

Management has concluded that CDIC's overall insurance risk exposure is acceptable, reflecting an improvement over the previous year. The improvement is primarily due to the elimination of uncertainties about CDIC's insurance powers and improvements to our deposit payout capability. Intervention risk is rated as "cautionary." While much work has been done over the past year to update and test our intervention readiness, work remains to be done to strengthen our capacity to intervene and resolve failures by means other than payout. Work is currently underway on this front.

Enterprise Risk Management at Work

CDIC management supports the CDIC Board of Directors in meeting its ERM commitments.

- The President and CEO is accountable to the Board for management's risk management responsibilities.
- An ERM Committee (comprised of CDIC's executive and management team) confirms CDIC's significant risks, the environment within which each risk is managed, the potential impact and likelihood of each risk, management's risk exposure and trend assessments, any risk management initiatives to be undertaken and proposed Board risk management policies.
- The Internal Audit function reviews and validates the ERM work and reports on its findings to the Audit Committee.

Managing Our Risks

CDIC's significant risks are continuously and consistently identified, assessed, managed, monitored and reported, on a corporate wide basis.

During 2005-2006, CDIC management carried out detailed assessments of all its significant risks, and CDIC's Board of Directors formalized or re-confirmed Board policies governing the management of these risks.

Governance and Risk

CDIC's risk management framework is governed by a formal risk policy contained in the Board of Directors Charter. The policy sets out the Board's responsibilities to:

- understand the significant risks to which CDIC is exposed
- establish appropriate and prudent risk management policies for those risks and review the policies regularly—at least annually—to satisfy the Board that they continue to be appropriate and prudent
- ensure, as much as possible—through annual or more frequent reviews—that the Corporation has an effective risk management process and that risk management policies are being adhered to

CDIC's Board has mandated the Audit Committee to assist it in carrying out these responsibilities and has established expectations of management with respect to supporting the Board in fulfilling its risk management responsibilities. Management's ERM process and results are subject to validation by CDIC's internal audit function.

CDIC's Significant Risks across Four Categories

Insurance Risk: *CDIC's risk of loss associated with insuring deposits, including costs incurred in the event of an intervention.*

Financial Risk: *CDIC's risk associated with managing its assets and liabilities, including those that appear on and off the balance sheet.*

Operational Risk: *CDIC's risk of loss resulting from inadequate or failed internal processes, people and systems, or from external events.*

Reputation Risk: *The risk of an event significantly affecting stakeholders' perceived trust and confidence in CDIC, and which could result in a financial and other loss to CDIC.*

Insurance Risk

In relative terms, insurance risk represents the most significant risk to CDIC. The failure of a member institution—the worst case scenario from an insurance risk perspective—has the potential for having a great impact on CDIC, given the high costs of resolving a failure and the potential need for resources to be diverted from other planned activities. In recent years, CDIC considers the likelihood of a member failure to be low, and this outlook continues for the near future.

CDIC's Insurance Risk Exposure

Underlying Risk	Risk Exposure	Risk Trend*
Insurance Powers Risk: The risk that CDIC does not have the necessary powers to support the management of its insurance risk in accordance with CDIC's statutory objects.		—
Assessment Risk: The risk that CDIC does not promptly or systematically identify member institutions that pose an unacceptable level of insurance risk.		—
Intervention Risk: The risk that CDIC cannot or does not take timely and effective action with respect to an unacceptable level of insurance risk posed by a member institution, or with respect to failed member institutions.		

* Risk Trend—CDIC management's view, giving consideration to all aspects of the management of the risk and its related risks and the environment within which the risk is being managed, about whether the residual risk is decreasing, stable or increasing.

Acceptable | Cautionary | Serious concern | Decreasing | Stable | Increasing

CDIC has defined three underlying insurance risks, as set out in the table above.

Practices and controls are in place to ensure that our insurance risk is managed in accordance with the Board's expectations: CDIC conducts risk assessments on all members and a corporate-wide Operational Readiness Group is in place to coordinate CDIC's intervention preparedness and overall strategic readiness.

Over the course of last year, CDIC's insurance risk environment underwent significant change. The Corporation's statutory objects were amended to remove promotion of standards of sound business and financial practices, and the federal application regime was changed to discontinue CDIC's approval of federal institution deposit insurance applications. In response, the Board of Directors repealed the CDIC *Standards of Sound Business and Financial Practices By-law* and amended related by-laws, including the *Deposit Insurance Policy By-law* and the *Differential Premiums By-law*. The Corporation's Risk Assessment Framework was also updated accordingly.

Management has concluded that CDIC's overall insurance risk exposure is acceptable, reflecting an improvement over the previous year. The improvement is primarily due to the elimination of uncertainties about CDIC's insurance powers and improvements to our deposit payout capability. Intervention risk is rated as "cautionary." While much work has been done over the past year to update and test our intervention readiness, work remains to be done to strengthen our capacity to intervene and resolve failures by means other than payout. Work is currently underway on this front.

Financial Risk

CDIC is exposed to three underlying financial risks—liquidity risk, market risk and credit risk—described in the table below.

The management of these risks is governed by Board-approved financial risk policies. These policies require that the Corporation's financial assets be managed conservatively, with financial assets invested in securities selected to minimize market risks and maximize liquidity—in the event they need to be accessed quickly, for the benefit of depositors of a failed institution—and with credit ratings that meet or exceed the Minister of Finance guidelines for Crown corporations. Investments are not permitted in equities and foreign exchange exposures.

CDIC's Financial Risk Exposure

Underlying Risk	Risk Exposure	Risk Trend
		—
		—
		—

Management considers that appropriate practices and controls are in place to ensure adherence to the policies and to safeguard financial assets. In addition to having the appropriate segregation of duties, oversight of the Corporation's treasury strategy is provided by a Risk Management Unit and an Asset/Liability Committee (which reflects a cross-section of CDIC's operations). Treasury positions are also reported regularly to the Board; no exceptions to policies were noted in 2005/2006.

Management's conclusion that CDIC's financial risks were acceptable and stable also reflects the conservative policies, practices and controls in place to manage CDIC's assets and liabilities. The worst case scenario related to this risk would be the requirement to liquidate the entire investment portfolio to support a CDIC intervention related to a failed member. As at March 31, 2006, such a portfolio sale would have exposed CDIC to a loss of approximately $8 million (which is about 15% of CDIC's 2005/2006 net income and about 0.9 of 1% of CDIC's consolidated retained earnings). However, as mentioned above, the likelihood of a member failure is viewed as low in the near term. Barring circumstances such as a member failure, CDIC's practice is to hold investments until maturity. As at March 31, 2006, CDIC's portfolio of investments had a weighted average term to maturity of approximately 1.1 years.

At fiscal year end, management was in the process of reviewing CDIC's investment portfolio and related financial risk policies and practices, at the request of the Audit Committee, with the view to identifying opportunities for improving the yield without taking additional undue risk.

Operational Risk

CDIC is exposed to operational risks in every aspect of its operations; significant operational risks are described in the table below.

CDIC's operational risks are managed in accordance with a Board Operational Risk Policy, which aims to ensure that CDIC has the resources and processes in place to fulfil its statutory objects that key resources are safeguarded and that CDIC's operational risks are managed in a coordinated manner.

CDIC's Operational Risk Exposure

Underlying Risk	Risk Exposure	Risk Trend
		⌄
		—
		—
		⌃
		—
		—
		—
		—

CDIC management has concluded that while most of its operational risks are acceptable, some work remains in the areas of business continuity risk, people risk and legal/compliance risk.

With respect to **business continuity risk**, much progress was made during the past fiscal year in updating and testing CDIC's business continuity plan. Some testing remains to be completed. This risk is expected to maintain a "cautionary" rating until a corporate-wide business disruption simulation, planned for the 2007/2008 fiscal year, has been completed.

CDIC is exposed to three underlying financial risks—liquidity risk, market risk and credit risk—described in the table below.

The management of these risks is governed by Board-approved financial risk policies. These policies require that the Corporation's financial assets be managed conservatively, with financial assets invested in securities selected to minimize market risks and maximize liquidity—in the event they need to be accessed quickly, for the benefit of depositors of a failed institution—and with credit ratings that meet or exceed the Minister of Finance guidelines for Crown corporations. Investments are not permitted in equities and foreign exchange exposures.

CDIC's Financial Risk Exposure

Underlying Risk	Risk Exposure	Risk Trend
Liquidity Risk: The risk that funds will not be available to CDIC to honour its cash obligations (both on- and off-balance sheet) as they arise.		—
Market Risk: The risk of loss attributable to adverse changes in the values of financial instruments and other investments or assets owned directly or indirectly by CDIC, whether on- or off-balance sheet, as a result of changes in market rates (such as interest rates and foreign exchange rates) or prices.		—
Credit Risk: The risk of loss attributable to counter-parties failing to honour their obligations, whether on- or off-balance sheet, to CDIC.		—

Management considers that appropriate practices and controls are in place to ensure adherence to the policies and to safeguard financial assets. In addition to having the appropriate segregation of duties, oversight of the Corporation's treasury strategy is provided by a Risk Management Unit and an Asset Liability Committee (which reflects a cross-section of CDIC's operations). Treasury positions are also reported regularly to the Board; no exceptions to policies were noted in 2005-2006.

Management's conclusion that CDIC's financial risks were acceptable and stable also reflects the conservative policies, practices and controls in place to manage CDIC's assets and liabilities. The worst-case scenario related to this risk would be the requirement to liquidate the entire investment portfolio to support a CDIC intervention related to a failed member. As at March 31, 2006, such a portfolio sale would have exposed CDIC to a loss of approximately $8 million (which is about 15% of CDIC's 2005-2006 net income and about 0.9 of 1% of CDIC's consolidated retained earnings). However, as mentioned above, the likelihood of a member failure is viewed as low in the near term. Barring circumstances such as a member failure, CDIC's practice is to hold investments until maturity. As at March 31, 2006, CDIC's portfolio of investments had a weighted average term to maturity of approximately 1.1 years.

At fiscal year-end, management was in the process of reviewing CDIC's investment portfolio and related financial risk policies and practices, at the request of the Audit Committee, with the view to identifying opportunities for improving the yield without taking additional undue risk.

Operational Risk

CDIC is exposed to operational risks in every aspect of its operations; significant operational risks are described in the table below.

CDIC's operational risks are managed in accordance with a Board Operational Risk Policy, which aims to ensure that CDIC has the resources and processes in place to fulfil its statutory objects that key resources are safeguarded and that CDIC's operational risks are managed in a coordinated manner.

CDIC's Operational Risk Exposure

Underlying Risk	Risk Exposure	Risk Trend
Business Continuity Risk: The risk that a disruption with an impact on CDIC's personnel, information, premises, technology or operations will impede its ability to achieve its statutory objects and conduct its affairs.		
Contracting Risk: The risk associated with CDIC engaging third parties to provide it with goods and/or to perform services on its behalf.		—
Information Risk: The risk that timely, accurate and relevant information is not available to facilitate informed decision making and/or the exercise of effective oversight.		—
Legal/Compliance Risk: The risk that CDIC fails to identify, consider, fulfill or comply with its legal and other obligations and requirements, in the conduct of its affairs.		
People Risk: The risk resulting from inadequacies in the competencies, capacity, performance or inappropriate treatment of CDIC personnel.		—
Process Risk: The risk resulting from the incorrect execution of, or a breakdown or gap in, a policy, practice or control respecting CDIC's processes.		—
Security Risk: The risk that CDIC fails to ensure the safety of its personnel and the security and integrity of its assets, including the confidentiality of its information.		—
Technology Risk: The risk that CDIC's technology does not appropriately support the achievement of its statutory objects and the conduct of its affairs.		—

CDIC management has concluded that while most of its operational risks are acceptable, some work remains in the areas of business continuity risk, people risk and legal compliance risk.

With respect to **business continuity risk**, much progress was made during the past fiscal year in updating and testing CDIC's business continuity plan. Some testing remains to be completed. This risk is expected to maintain a "cautionary" rating until a corporate-wide business disruption simulation, planned for the 2007-2008 fiscal year, has been completed.

As to CDIC's **people risk**, the Corporation had assessed potential low employee morale as a result of streamlining and related downsizing during the past few years, as well as continued pressures to do more with fewer human and other resources.

The "cautionary" rating applied to **legal/compliance risk** relates to increasing compliance requirements faced by Crown corporations. A formal corporate-level integrated compliance management process is currently being put in place to provide additional assurance that compliance requirements are formally identified and continue to be met. Overall, CDIC management considers that appropriate and effective practices and controls are in place to prevent operational problems from occurring and that appropriate action has been identified and is being undertaken to address areas rated as cautionary.

Reputation Risk

The potential likelihood and impact of a reputation risk event are viewed respectively as low/moderate, meaning that, over the next fiscal year, management does not anticipate any sustained adverse stakeholder reaction to the manner in which CDIC conducts its work. This view reflects that CDIC is following sound governance and management practices.

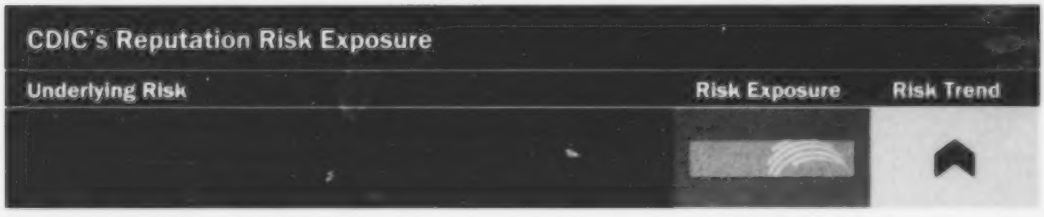

CDIC's Board Reputation Risk Policy is premised on sound governance and management practices and is supported by processes considered essential to managing CDIC's reputation:

- a process to take into account perceived stakeholder views about CDIC
- a process to identify and avoid events that could have a significant impact on CDIC's reputation
- a process to respond to occurrences of adverse reputation events in an appropriate and timely manner

In 2005/2006, CDIC conducted its first formal assessment of its reputation risk exposure. Management has concluded its reputation risk warrants a "cautionary" rating, and that this risk is on an increasing trend. This assessment reflects the fact that CDIC is facing increasing governance and compliance requirements, and is operating in an environment with low tolerance to any perceived breakdowns or deficiencies in this regard. It also demonstrates that more work is required to implement CDIC's reputation risk management processes and to better explain to stakeholders the role and value of CDIC and deposit insurance. Work is underway to address these issues.

An Eye on the Future—Plans for 2006/2007

Looking ahead, CDIC will be making a number of enhancements to its ERM process during the 2006/2007 fiscal year. We will enhance our risk events database to better document past and potential risk events—providing additional means of assessing whether appropriate and effective policies, practices and controls are in place for each significant corporate risk.

Beginning with the 2006/2007 fiscal year end, management will provide the Board of Directors with an annual ERM representation. The Board will continue to obtain independent and objective validation of CDIC's ERM implementation and management's risk assessments from the Corporation's Audit and Consulting Services.

Financial Overview

About the Consolidated Financial Statements

CDIC's consolidated financial statements include the results of the Corporation and of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity (VIE). This is due to the fact that, effective April 1, 2005, the Corporation adopted Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities (AcG-15) issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants (see sidebar and Note 3 to the Consolidated Financial Statements, page 32). The Guideline requires the consolidation of VIEs that are subject to control on a basis other than through ownership of a majority of voting interest. This change in accounting policy has been applied retroactively, and figures from previous years have been restated.

The impact of the consolidation of ACC on CDIC's financial statements is an increase in assets of $3.0 million ($2005: $6.3 million), an increase in liabilities of $1.8 million ($2005: $2.2 million), as well as an increase in total revenue of $800,000 ($2005: $2.0 million) and an increase in total expenses of $3.7 million ($2005: $5.3 million). As a result, the impact on the Corporation's retained earnings is $1.2 million ($2005: $4.1 million).

CDIC's interest in ACC is associated with the failure of Central Guaranty Trust Company (CGT) and Central Guaranty Mortgage Corporation (now ACC). On December 31, 1992, CDIC supported the transfer of assets valued at $9.8 billion from these institutions to The Toronto-Dominion Bank with a package of income and capital recovery guarantees. The resolution of the failure was also facilitated through a loan of $1.6 billion made by CDIC to ACC, whereby ACC purchased the majority of the remaining assets from CGT. The purpose of ACC is to manage and dispose of its assets in an orderly and expeditious manner and to maximize the repayment of the loan from CDIC.

Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities (AcG-15)

AcG-15 provides guidance on the consolidation of variable interest entities (VIEs). A VIE is defined as a legal structure used to conduct activities or to hold assets whereby the equity investment at risk is not greater than the expected losses, or the holders of the equity investment at risk lack specific characteristics of control. AcG-15 requires the Corporation to consolidate any VIEs as at March 31, 2006, where it is deemed to be the primary beneficiary. The primary beneficiary of a VIE is defined as the variable interest holder that will absorb the majority of the VIE's expected losses if they occur, receive a majority of the VIE's expected residual returns if they occur, or both. ACC is such a VIE.

As to CDIC's **people risk**, the Corporation had assessed potential low employee morale as a result of streamlining and related downsizing during the past few years, as well as continued pressures to do more with fewer human and other resources.

The "cautionary" rating applied to **legal compliance risk** relates to increasing compliance requirements faced by Crown corporations. A formal corporate-level integrated compliance management process is currently being put in place to provide additional assurance that compliance requirements are formally identified and continue to be met. Overall, CDIC management considers that appropriate and effective practices and controls are in place to prevent operational problems from occurring and that appropriate action has been identified and is being undertaken to address areas rated as cautionary.

Reputation Risk

The potential likelihood and impact of a reputation risk event are viewed respectively as low-moderate, meaning that, over the next fiscal year, management does not anticipate any sustained adverse stakeholder reaction to the manner in which CDIC conducts its work. This view reflects that CDIC is following sound governance and management practices.

CDIC's Reputation Risk Exposure

Underlying Risk	Risk Exposure	Risk Trend
Reputation Risk: The risk of an event significantly affecting stakeholders' perceived trust and confidence in CDIC, and which could result in a financial and other loss to CDIC.		^

CDIC's Board Reputation Risk Policy is premised on sound governance and management practices and is supported by processes considered essential to managing CDIC's reputation:

- a process to take into account perceived stakeholder views about CDIC
- a process to identify and avoid events that could have a significant impact on CDIC's reputation
- a process to respond to occurrences of adverse reputation events in an appropriate and timely manner

In 2005-2006, CDIC conducted its first formal assessment of its reputation risk exposure. Management has concluded its reputation risk warrants a "cautionary" rating, and that this risk is on an increasing trend. This assessment reflects the fact that CDIC is facing increasing governance and compliance requirements, and is operating in an environment with low tolerance to any perceived breakdowns or deficiencies in this regard. It also demonstrates that more work is required to implement CDIC's reputation risk management processes and to better explain to stakeholders the role and value of CDIC and deposit insurance. Work is underway to address these issues.

An Eye on the Future—Plans for 2006/2007

Looking ahead, CDIC will be making a number of enhancements to its ERM process during the 2006/2007 fiscal year. We will enhance our risk events database to better document past and potential risk events—providing additional means of assessing whether appropriate and effective policies, practices and controls are in place for each significant corporate risk.

Beginning with the 2006/2007 fiscal year end, management will provide the Board of Directors with an annual ERM representation. The Board will continue to obtain independent and objective validation of CDIC's ERM implementation and management's risk assessments from the Corporation's Audit and Consulting Services.

Financial Overview

About the Consolidated Financial Statements

CDIC's consolidated financial statements include the results of the Corporation and of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity (VIE). This is due to the fact that, effective April 1, 2005, the Corporation adopted Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities (AcG-15) issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants (see sidebar and Note 3 to the Consolidated Financial Statements, page 52). The Guideline requires the consolidation of VIEs that are subject to control on a basis other than through ownership of a majority of voting interest. This change in accounting policy has been applied retroactively, and figures from previous years have been restated.

The impact of the consolidation of ACC on CDIC's financial statements is an increase in assets of $3.0 million ($6.3 million), an increase in liabilities of $1.8 million ($2.2 million), as well as an increase in total revenue of $800,000 ($2.0 million) and an increase in total expenses of $3.7 million ($5.3 million). As a result, the impact on the Corporation's retained earnings is $1.2 million ($4.1 million).

CDIC's interest in ACC is associated with the failure of Central Guaranty Trust Company (CGT) and Central Guaranty Mortgage Corporation (now ACC). On December 31, 1992, CDIC supported the transfer of assets valued at $9.8 billion from these institutions to The Toronto-Dominion Bank with a package of income and capital recovery guarantees. The resolution of the failure was also facilitated through a loan of $1.6 billion made by CDIC to ACC, whereby ACC purchased the majority of the remaining assets from CGT. The purpose of ACC is to manage and dispose of its assets in an orderly and expeditious manner and to maximize the repayment of the loan from CDIC.

Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities (AcG-15)

AcG-15 provides guidance on the consolidation of variable interest entities (VIEs). A VIE is defined as a legal structure used to conduct activities or to hold assets whereby the equity investment at risk is not greater than the expected losses, or the holders of the equity investment at risk lack specific characteristics of control. AcG-15 requires the Corporation to consolidate any VIEs as at March 31, 2006, where it is deemed to be the primary beneficiary. The primary beneficiary of a VIE is defined as the variable interest holder that will absorb the majority of the VIE's expected losses if they occur, receive a majority of the VIE's expected residual returns if they occur, or both. ACC is such a VIE.

Consolidated Balance Sheet Highlights

Cash and Investments

As at March 31, 2006, the combined balance of cash and investments was $1.447 billion, made up of cash and short-term investments of $131.4 million and investments of $1.316 billion. The combined cash and investments balance increased by $122.3 million from March 31, 2005, when the combined balance of cash and investments was $1.325 billion, consisting of cash and short-term investments of $230.5 million and investments of $1.094 billion. The weighted average yield as at March 31, 2006, was 3.43% compared to 2.99% as at March 31, 2005. The sources and uses of cash are described fully in the Statement of Cash Flows.

Cash and Investments

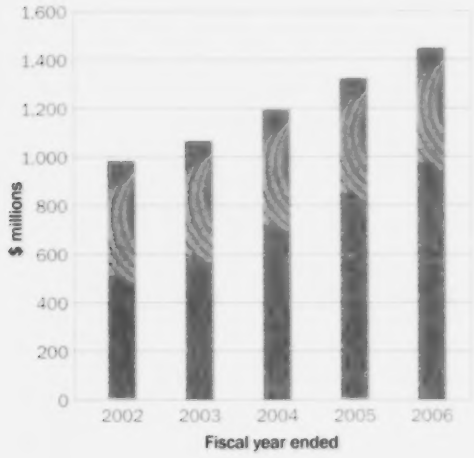

CDIC's investment strategy is based on two key principles:

- limiting credit and market risk to preserve capital
- using the investment portfolio as the primary initial funding source for intervention activity

These principles require that CDIC maintain a conservatively structured portfolio. CDIC's treasury activity follows the *Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations* (Guidelines) issued by the Minister of Finance. CDIC's Board Financial Risk Policies require that investments be limited to only those that meet or exceed the credit quality criteria mandated by the Guidelines. The Board Financial Risk Policies further limit risk by setting a maximum amount and term that can be invested in each qualifying instrument.

Net Claims Receivable and Future Recoveries

Claims receivable decreased by $16.7 million to $6.0 million. During the year, CDIC received $15.7 million in recoveries on its claims receivable and wrote off an additional $1.0 million in claims determined to be uncollectible from the estate of Shoppers Trust Company. At March 31, 2006, CDIC's allowance for loss on its claims receivable was $600,000. As a result, as at March 31, 2006, the Corporation's net claims receivable was $5.4 million—a reduction of $7.4 million from the prior year.

The liquidators of the failed member institutions currently have approximately $30 million of remaining assets. In addition to its net claims receivable, CDIC projects possible further recoveries from these estates of approximately $16 million—this would result in total future recoveries of approximately $22 million. These potential additional recoveries primarily relate to recoveries of amounts that were previously written off by CDIC and are not reflected on CDIC's financial statements due to uncertainty with respect to both potential amount and ultimate receipt. There is considerable uncertainty when projecting the timing and amount of future recoveries. Factors contributing to this uncertainty include creditor disputes, lawsuits against the estates or specific assets, and the quality of the remaining non-cash assets.

CDIC's Outstanding Claims, Recoveries, and Losses on Claims and Loans Relating to Failed Member Institutions

Name of Institution (Method of Failure Resolution—Year of Failure)	CDIC's Total Claims and Loans	CDIC's Recoveries to March 31, 2006	CDIC's Projected Future Recoveries	CDIC's Projected Loss/ (Gain) as a % of:	
	($ millions)	($ millions)	($ millions)	Claims and Loans—Nominal Basis	Claims and Loans—NPV[a] Basis
			5	3	16
			13	16	33
			1	6	15
			2	9	19
			1	(5)	18

[a] All cash flows are discounted on an annual basis to the year of failure to arrive at the net present value.

Income Taxes

CDIC is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest on cash and investments. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act*, the Corporation's premium revenue is not taxable. As at March 31, 2006, CDIC's income taxes payable were $3.8 million. In its 2004/2005 fiscal year, the Corporation had tax losses from prior years available to reduce its earnings for tax purposes. Any unused tax losses expired on March 31, 2005, and therefore were not available to reduce the current year's taxable income.

CDIC recognizes future income tax assets and liabilities based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items and their corresponding tax basis.

The future benefits of income tax assets are recognized, subject to a valuation allowance as appropriate, to the extent that it is more likely than not that such benefits will be realized. In accordance with Canadian Institute of Chartered Accountants recommendations, the related asset is revalued each year. As at March 31, 2006, the future income tax asset was $2.2 million, representing a decrease of $2.6 million from March 31, 2005.

Provision for Guarantees

The provision for guarantees is a result of CDIC entering into Deficiency Coverage Agreements (DCAs) with The Toronto-Dominion Bank on December 31, 1992, in order to facilitate the transfer of assets valued at $9.8 billion of Central Guaranty Trust and Central Guaranty Mortgage Corporation to The Toronto-Dominion Bank.

As at March 31, 2006, the provision for guarantees was $300,000, a decrease of $900,000 from $1.2 million as at March 31, 2005. During 2005/2006, CDIC's net payments to The Toronto-Dominion Bank totalled

CDIC's Outstanding Claims, Recoveries, and Losses on Claims and Loans Relating to Failed Member Institutions

Name of Institution (Method of Failure Resolution—Year of Failure)	CDIC's Total Claims and Loans	CDIC's Recoveries to March 31, 2006	CDIC's Projected Future Recoveries	CDIC's Projected Loss/ (Gain) as a % of:	
	($ millions)	($ millions)	($ millions)	Claims and Loans—Nominal Basis	Claims and Loans—NPV[a] Basis
Saskatchewan Trust Co. (Formal Liquidation—1991)	64	56	5	3	16
Standard Trust Co. (Formal Liquidation—1991)	1,164	967	13	16	33
Adelaide Capital Corp. (Loan and Management Agreement—1992)	1,588	1,484	1	6	15
Income Trust Co. (Formal Liquidation—1995)	193	174	2	9	19
Security Home Mortgage Corp. (Formal Liquidation—1996)	42	43	1	(5)	18

[a] All cash flows are discounted on an annual basis to the year of failure to arrive at the net present value.

Income Taxes

CDIC is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest on cash and investments. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act*, the Corporation's premium revenue is not taxable. As at March 31, 2006, CDIC's income taxes payable were $3.8 million. In its 2004-2005 fiscal year, the Corporation had tax losses from prior years available to reduce its earnings for tax purposes. Any unused tax losses expired on March 31, 2005, and therefore were not available to reduce the current year's taxable income.

CDIC recognizes future income tax assets and liabilities based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items and their corresponding tax basis.

The future benefits of income tax assets are recognized, subject to a valuation allowance as appropriate, to the extent that it is more likely than not that such benefits will be realized. In accordance with Canadian Institute of Chartered Accountants recommendations, the related asset is revalued each year. As at March 31, 2006, the future income tax asset was $2.2 million, representing a decrease of $2.6 million from March 31, 2005.

Provision for Guarantees

The provision for guarantees is a result of CDIC entering into Deficiency Coverage Agreements (DCAs) with The Toronto-Dominion Bank on December 31, 1992, in order to facilitate the transfer of assets valued at $9.8 billion of Central Guaranty Trust and Central Guaranty Mortgage Corporation to The Toronto-Dominion Bank.

As at March 31, 2006, the provision for guarantees was $300,000, a decrease of $900,000 from $1.2 million as at March 31, 2005. During 2005-2006, CDIC's net payments to The Toronto-Dominion Bank totalled

$802,000. CDIC also reduced its provision estimate on this guarantee by $98,000. As mentioned in Note 7 to the Financial Statements (Provision for Guarantees), the guarantees remained in force until December 31, 2002, although under the terms of the guarantees claims for losses incurred during the coverage period can be filed with CDIC subsequent to that date.

When the DCAs were initiated, $2 billion in commercial loans, $4.26 billion in residential mortgage loans and $840 million in personal loans were eligible for claims coverage against losses; however, total claims under the agreements were subject to a cap of $2.49 billion. Since 1992, CDIC has incurred net guarantee costs under these agreements totalling $173 million.

CDIC recognizes the importance of having appropriate financial resources for the proper functioning of a sound deposit insurance system.

Provision for Insurance Losses

The provision for insurance losses represents CDIC's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits of member institutions. As at March 31, 2006, the provision was $600 million, an increase of $50 million from March 31, 2005. This reflects the increase in the amount of deposits insured by CDIC, mainly a result of the increase in the deposit insurance coverage limit from $60,000 to $100,000.

CDIC's provision is estimated based on a number of inputs including the level of insured deposits, the expectation of default derived from probability statistics, CDIC's specific knowledge of its members and an expected loss given default.

The derivation of default probabilities includes both historical and forward-looking perspectives of potential for failure. Moody's and Standard & Poor's default statistics are used to derive a historically based view of default, while Moody's KMV, a well-known provider of market-based quantitative credit risk products for financial institutions and credit risk investors, is used to provide a forward-looking perspective to the probability of default estimate.

The loss given default estimate is the cumulative unweighted average loss sustained by CDIC in member failures since 1987. In 1987, CDIC's legislation was changed to require that it pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss. Accordingly, the losses associated with failures since that time are significantly lower than those incurred by CDIC prior to 1987 and are more indicative of the losses the Corporation can expect to incur in the future.

In 2005/2006, there was an overall decrease in the default statistics utilized for estimating the provision for insurance losses. However, such reductions were more than offset by the 16% increase in the level of deposits insured by CDIC resulting primarily from the increase in the deposit insurance coverage limit.

Ex Ante Funding

CDIC recognizes the importance of having appropriate financial resources for the proper functioning of a sound deposit insurance system. There must be a high degree of confidence that the resources available to CDIC will be sufficient to address the risks to which it is exposed. In its 2003/2004 fiscal year, CDIC's Board of Directors decided that it would be appropriate to maintain an amount of advance or *ex ante* funding available for possible deposit insurance losses. It was further determined that this amount of *ex ante* funding would be represented by the aggregate of both

the retained earnings and the provision for insurance losses as reported in CDIC's financial statements. The target range for the amount of *ex ante* funding is currently between 40 and 50 basis points of insured deposits—which translates into a range of approximately $1.7 to $2.2 billion based on insured deposits as at April 30, 2005. The reported amount as at March 31, 2006, was $1.4 billion, representing 33 basis points of insured deposits.

As is the case with the provision for insurance losses, CDIC's *ex ante* funding was affected by the increase in the deposit insurance coverage limit to $100,000. The target range of *ex ante* funding is expressed in terms of basis points of insured deposits and represents the ratio of funding to the amount of total insured deposits. The associated growth in insured deposits caused the amount of *ex ante* funding (as a percentage of insured deposits) to decrease from 36 basis points of insured deposits as reported in CDIC's March 31, 2005, financial statements to 33 basis points of insured deposits at March 31, 2006.

This change has had an impact on the timing for CDIC to attain its target funding range. At March 31, 2005, it was forecast that CDIC would achieve the low end of the target range in its 2008/2009 fiscal year. Under current forecasts, as set out in CDIC's 2006/2007 to 2010/2011 Corporate Plan, due to the reduction in the amount of *ex ante* funding in relation to the increased level of insured deposits, the bottom of the range will be achieved in CDIC's 2013/2014 fiscal year.

Consolidated Statement of Income and Retained Earnings—Highlights

CDIC ended 2005/2006 with **retained earnings** of $844.5 million, an increase of $51.9 million over 2005. For the year ended March 31, 2006, CDIC's **revenues** totalled $108.1 million, offset by **operating expenses** of $22.9 million and other expenses and adjustments of $33.3 million, resulting in a **net income** for the year of $51.9 million.

Net Income and Retained Earnings

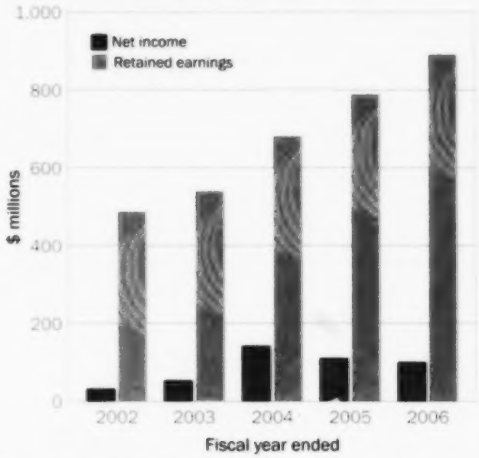

Premiums for the fiscal year were $64.6 million, compared to $93.1 million for 2004/2005. For the 2005 premium year, CDIC reduced the premium rates in all four premium categories by one third. The lower premium rates combined with the increase in the level of insured deposits and the impact of the movement of members between CDIC premium categories resulted in a $28.5 million decrease in premium revenue.

Premiums are based on the total amount of insured deposits held by members as of April 30th each year, calculated in accordance with the *CDIC Act* and its *Differential Premiums By-law*, which classifies member institutions into one of four premium categories.

Classification is based on a mix of quantitative and qualitative factors. Premium rates in effect for the 2005 premium year were as follows:

- Category 1—1/72nd of 1% of insured deposits
- Category 2—1/36th of 1% of insured deposits
- Category 3—1/18th of 1% of insured deposits
- Category 4—1/9th of 1% of insured deposits

The table below illustrates the distribution of members among premium categories in the 2005 premium year as well as the preceding four premium years.

Percentage Distribution of Member Institutions by Premium Category and Premium Year, 2001 to 2005

Premium Category	Premium Year				
	2001 (%)	2002 (%)	2003 (%)	2004 (%)	2005 (%)
1	67	78	63	78	81
2	23	14	33	18	18
3	9	7	3	3	0
4	1	1	1	1	1

CDIC continues to generate sufficient interest revenue on its cash and investments to support its operations. **Interest revenue from cash and investments** was $43.0 million in 2005/2006, an increase of $7.9 million from the previous fiscal year primarily due to higher cash balances and higher average yields earned during the year.

Interest Revenue vs. Operating Expenses

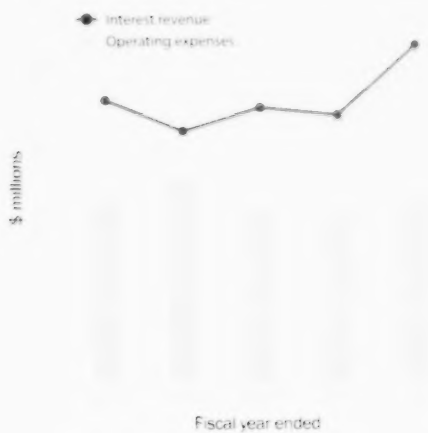

Operating expenses for the year ended March 31, 2006, totalled $22.9 million ($22.5 million in 2004/2005). The increase in operating expenses is primarily attributed to additional expenditures on public awareness activities to promote the increase in the deposit insurance coverage limit.

CDIC's operating expenses are net of cost recoveries received from other organizations. CDIC provides call centre services to FCAC and OSFI, and l'Autorité des marchés financiers in Québec contributes to CDIC's public awareness campaign. The total recoveries recorded in 2005/2006 were $618,000 (2004/2005: $532,000).

Comparison with 2005/2006 Corporate Plan

Balance Sheet

Total assets as at March 31, 2006, were $1.458 billion, compared to the planned amount of $1.450 billion. The positive variance of $8 million was primarily the result of higher-than-planned net claims receivable of $5 million.

Statement of Income and Retained Earnings

Total revenue during the year was $108 million, or $2 million higher than budgeted. The variance was the result of higher-than-planned premium revenue combined with higher-than-planned interest revenue on cash and investments offset by lower-than-planned other revenue.

Net income for the year ended March 31, 2006, was $59 million higher than planned. The primary cause for this positive variance is the lower-than-planned increase to the

Percentage Distribution of Member Institutions by Premium Category and Premium Year, 2001 to 2005

Premium Category	Premium Year				
	2001 (%)	2002 (%)	2003 (%)	2004 (%)	2005 (%)
	67	78	63	78	81
	23	14	33	18	18
	9	7	3	3	0
	1	1	1	1	1

CDIC continues to generate sufficient interest revenue on its cash and investments to support its operations. **Interest revenue from cash and investments** was $43.0 million in 2005/2006, an increase of $7.9 million from the previous fiscal year primarily due to higher cash balances and higher average yields earned during the year.

Interest Revenue vs. Operating Expenses

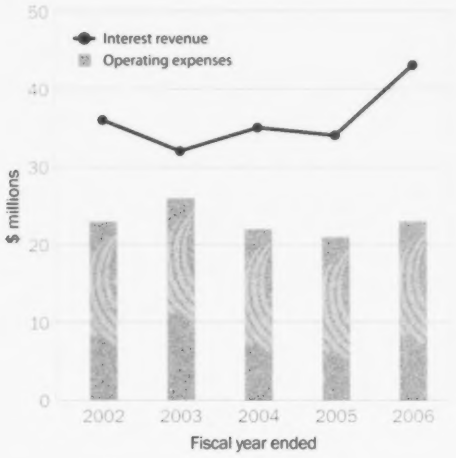

Operating expenses for the year ended March 31, 2006, totalled $22.9 million ($22.5 million in 2004/2005). The increase in operating expenses is primarily attributed to additional expenditures on public awareness activities to promote the increase in the deposit insurance coverage limit.

CDIC's operating expenses are net of cost recoveries received from other organizations. CDIC provides call centre services to FCAC and OSFI, and l'Autorité des marchés financiers in Québec contributes to CDIC's public awareness campaign. The total recoveries recorded in 2005/2006 were $618,000 (2004/2005: $532,000).

Comparison with 2005/2006 Corporate Plan

Balance Sheet

Total assets as at March 31, 2006, were $1.458 billion, compared to the planned amount of $1.450 billion. The positive variance of $8 million was primarily the result of higher-than-planned net claims receivable of $5 million.

Statement of Income and Retained Earnings

Total revenue during the year was $108 million, or $2 million higher than budgeted. The variance was the result of higher-than-planned premium revenue combined with higher-than-planned interest revenue on cash and investments offset by lower-than-planned other revenue.

Net income for the year ended March 31, 2006, was $59 million higher than planned. The primary cause for this positive variance is the lower-than-planned increase to the

Operating Expenses

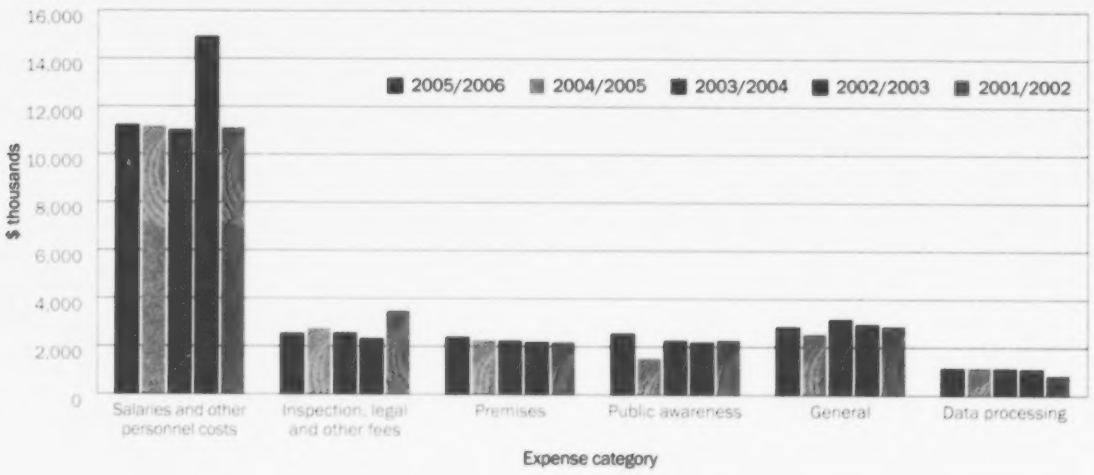

Corporation's provision for insurance losses. CDIC anticipated a $100 million increase to its provision for insurance losses due to the increase in the amount of insured deposits resulting primarily from the increase in the deposit insurance coverage limit. The actual impact of the increase in the insured deposits was somewhat offset by a decline in the default statistics used in calculating the provision estimate. As a result, the impact on the provision for insurance losses was an increase of $50 million and not $100 million as reflected in the 2005/2006 Corporate Plan.

CDIC continues to generate sufficient interest revenue on its cash and investments to support its operations. Interest revenue from cash and investments was $43.0 million in 2005/2006.

During the year, CDIC had total operating expenses of $23 million, compared to a planned amount of $24 million. This positive variance is the result of lower-than-planned spending in areas such as general expenses, public awareness and data processing.

The year-end **retained earnings** of $844 million were $59 million higher than planned. This variance reflects the higher-than-planned net income during the year.

2006/2007 to 2010/2011 Corporate Plan

Given CDIC's strong financial position and the relatively stable state of overall membership risk, premium rates will remain at their current levels. This is expected to result in $67 million in premium revenue for the 2006/2007 fiscal year. Combined with a planned $53 million in interest on cash and investments and other revenue, CDIC's total revenues are expected to be $120 million. Operating expenses, net of recoveries of amounts previously written off, are planned to be $7 million, resulting in a projected net income before income taxes of $113 million.

Premium Revenue

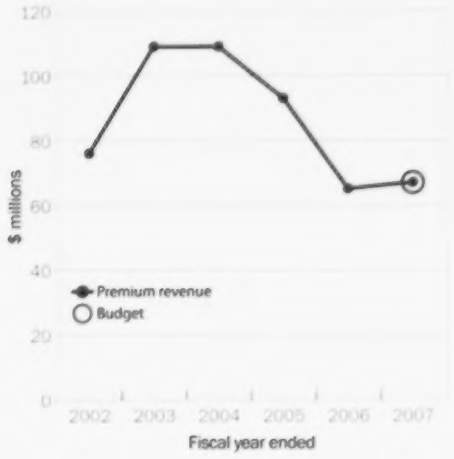

As at March 31, 2007, cash and investments, and retained earnings are projected to be $1.558 billion and $893 million, respectively. Also as at March 31, 2007, CDIC's level of *ex ante* funding is projected to be $1.5 billion, representing 34 basis points of insured deposits. Under current assumptions, CDIC continues to expect that the bottom of the target range (i.e., 40 basis points of total insured deposits) will be reached in its 2013/2014 fiscal year.

Over CDIC's current five-year planning period, premium revenue is expected to total $353 million and interest income on cash and investments is forecast to total $300 million. Over this same period, CDIC expects to incur total operating expenses of $119 million.

At the end of the planning period (March 31, 2011), cash and investments are projected to be $1.949 billion and CDIC's retained earnings are expected to grow to $1.279 billion.

The projections included in CDIC's 2006/2007 to 2010/2011 Corporate Plan are based on a number of assumptions and, accordingly, actual results may vary materially from the figures included in the Plan.

Key financial assumptions include the following:

- Premium revenue is projected assuming premium rates remain unchanged from their current levels through the Corporation's 2010/2011 fiscal year. For planning purposes, the distribution of member institution ratings across premium categories is assumed to be the same as in the year ended March 31, 2006, and the annual growth in insured deposits is forecast to be 3%. Premium rates are fixed annually and take into consideration CDIC's financial condition, the economic and financial environment, the risk profile of CDIC's membership, and the actual and projected level of *ex ante* funding relative to the target range.
- Interest revenue on cash and investments is based on an assumed average yield of 3.5%.
- It is assumed that there are no member institution failures during the planning period, and that CDIC's provision for insurance losses remains unchanged at $650 million.

Future Accounting Changes

The Canadian Institute of Chartered Accountants issued two new accounting standards that will have an impact on CDIC: Section 1530, Comprehensive Income, and Section 3855, Financial Instruments—Recognition and Measurement. These pronouncements establish standards for the recognition, measurement and presentation of financial instruments.

The new standards, described in Note 2 to CDIC's Financial Statements, will come into effect for the Corporation's 2007/2008 fiscal year; however, early adoption provisions exist. CDIC is in the process of determining the impact these standards will have on its financial reporting.

	$ Millions		
	2006/2007 Corporate Plan[a]	2005/2006 Actual Results[a]	2005/2006 Corporate Plan[a]
Balance Sheet (as at March 31)			
ASSETS			
Cash and investments	1,558	1,447	1,446
Accounts receivable	1	2	1
	1,559	1,449	1,447
Capital assets	2	2	2
Claims receivable	–	6	–
Allowance for loss on claims receivable	–	(1)	–
	1,561	1,456	1,449
Future income tax asset	2	2	1
Total assets	1,563	1,458	1,450
LIABILITIES			
Accounts payable	8	10	10
Income taxes payable	10	4	5
Provision for guarantees	–	–	–
Provision for insurance losses	650	600	650
	668	614	665
Retained earnings	895	844	785
Total liabilities and retained earnings	1,563	1,458	1,450
Statement of Income and Retained Earnings (for the year ended March 31)			
REVENUE			
Premiums	67	65	64
Interest on cash and investments	53	43	41
Other revenue	–	–	1
	120	108	106
EXPENSES			
Operating expenses	23	23	24
Ajustment to allowance and provision for loss	–	42	100
Recovery of amounts previously written off	(16)	(15)	(20)
	7	50	104
Net income before reduction in future income tax asset/income tax expense	113	58	2
Reduction in future income tax asset/income tax expense	10	6	9
Net income	103	52	(7)
Retained earnings, beginning of year	792	792	792
Retained earnings, end of year	895	844	785

[a] As noted earlier, effective April 1, 2005, the Corporation adopted Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities (AcG-15) issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants. AcG-15 required that Adelaide Capital Corporation (a variable interest entity) be consolidated with CDIC. The actual results presented above reflect the Corporation's change in accounting policy. For comparability, the 2005/2006 Corporate Plan and 2006/2007 Corporate Plan figures above have been restated to also reflect this change.

III Financial Statements

Management Responsibility for Consolidated Financial Statements

June 7, 2006

The accompanying consolidated financial statements of the Canada Deposit Insurance Corporation and the information related to the financial statements in this *Annual Report* are the responsibility of management. The consolidated financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The consolidated financial statements include some amounts, the most significant ones being the provision for insurance losses, the provision for guarantees, the future income tax asset and the allowance for loss on claims receivable, that are necessarily based on management's best estimates and judgment.

The consolidated financial statements have been approved by the Board of Directors. Financial information presented elsewhere in the *Annual Report* is consistent with that contained in the consolidated financial statements.

In discharging its responsibility for the integrity and fairness of the consolidated financial statements, management maintains financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are duly authorized, assets are safeguarded and proper records are maintained in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* and by-laws of the Corporation. The system of internal control is augmented by internal audit, which conducts periodic reviews of different areas of the Corporation's operations. In addition, the internal and external auditors have free access to the Audit Committee of the Board, which oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting and which recommends the consolidated financial statements to the Board of Directors.

These consolidated financial statements have been audited by the Corporation's auditor, the Auditor General of Canada, and her report is included herein.

Guy L. Saint-Pierre
President and Chief Executive Officer

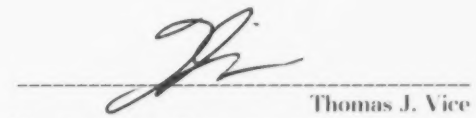

Thomas J. Vice
Vice-President, Finance and Administration,
Chief Financial Officer and Treasurer

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Finance

I have audited the consolidated balance sheet of Canada Deposit Insurance Corporation as at March 31, 2006 and the consolidated statements of income and retained earnings and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at March 31, 2006 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, these principles have been applied, after giving retroactive effect to the change in the method of accounting for variable interest entities as explained in Note 3 to the financial statements, on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Corporation that have come to my notice during my audit of the consolidated financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canada Deposit Insurance Act* and the by-laws of the Corporation.

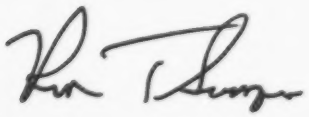

Ronald C. Thompson, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
May 5, 2006

Financial Statements and Notes

Canada Deposit Insurance Corporation
Consolidated Balance Sheet
as at March 31

(in thousands of dollars)

	Note	2006	2005 (Restated - Note 3)
ASSETS			
Cash and short-term investments	4	$ 131,381	$ 230,520
Investments	5	1,315,928	1,094,519
Accounts and other receivables		1,818	9,205
		1,449,127	1,334,244
Capital assests		1,822	1,960
Net claims receivable	6, 8	5,366	12,782
Future income tax asset	10	2,244	4,793
		$1,458,559	**$1,353,779**
LIABILITIES			
Accounts payable and accrued liabilities		$ 9,990	$ 9,979
Income taxes payable	10	3,766	–
Provision for guarantees	7, 8	300	1,200
Provision for insurance losses	8	600,000	550,000
		614,056	561,179
RETAINED EARNINGS		844,503	792,600
		$1,458,559	**$1,353,779**
Contingent liabilities and commitments	13, 14		

(See accompanying notes)

Approved by the Board:

Director

Director

Canada Deposit Insurance Corporation
Consolidated Statement of Income and Retained Earnings
for the year ended March 31

(in thousands of dollars)

	Note	2006	2005 (Restated - Note 3)
REVENUE			
Premiums	11	$ 64,568	$ 93,080
Interest on cash and investments		43,055	35,171
Other revenue		527	586
		108,150	128,837
EXPENSES			
Operating expenses		22,910	22,509
Increase to allowance and provisions for loss	8	41,640	566
Recovery of amounts previously written-off		(14,618)	(5,765)
		49,932	17,310
Net income before income taxes		58,218	111,527
Income tax expense	10	3,766	-
Decrease in future income tax asset	10	2,549	6,938
		6,315	6,938
Net income		51,903	104,589
Retained earnings, beginning of year		792,600	688,011
Retained earnings, end of year		**$844,503**	**$792,600**

(See accompanying notes)

Canada Deposit Insurance Corporation
Consolidated Statement of Cash Flows
for the year ended March 31

(in thousands of dollars)

	2006	2005 (Restated - Note 3)
OPERATING ACTIVITIES		
Premium revenue received	$ 64,568	$ 93,080
Claims recovered	15,678	14,040
Interest revenue received	40,204	29,103
Recovery of amounts previously written-off	14,618	5,765
Other amounts received	7,421	2,963
Payments under guarantee agreements	(802)	(166)
Payments to suppliers and employees	(22,176)	(24,896)
Cash flows from operating activities	119,511	119,889
INVESTING ACTIVITIES		
Purchase of securities and term deposits	(923,661)	(1,576,744)
Maturities of securities and term deposits	705,011	1,058,128
Cash flows used in investing activities	(218,650)	(518,616)
CASH AND SHORT-TERM INVESTMENTS		
Decrease during the year	(99,139)	(398,727)
Balance, beginning of year	230,520	629,247
Balance, end of year	**$131,381**	**$ 230,520**

(See accompanying notes)

Canada Deposit Insurance Corporation
Notes to Consolidated Financial Statements
March 31, 2006

1 – Authority and Objective

The Corporation was established in 1967 by the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* (the *CDIC Act*). It is a Crown corporation named in Part I of Schedule III to the *Financial Administration Act* and is funded by premiums assessed against its member institutions. The Corporation is subject to federal income tax pursuant to the provisions of the *Income Tax Act*.

The objects of the Corporation are to provide insurance against the loss of part or all of deposits in member institutions and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada. These objects are to be pursued for the benefit of depositors of member institutions and in such manner as will minimize the exposure of the Corporation to loss.

The Corporation has the power to do all things necessary or incidental to the furtherance of its objects, including acquiring assets from, and providing guarantees or loans to member institutions and others. Among other things, it may make or cause to be made inspections of member institutions and act as liquidator, receiver or inspector of a member institution or a subsidiary thereof.

The Corporation is for all purposes an agent of Her Majesty in right of Canada. As a result, all obligations under debt instruments issued by the Corporation are obligations of Canada.

These consolidated financial statements include the results of the Corporation and of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity.

2 – Significant Accounting Policies

Basis of Preparation. These financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. These financial statements do not reflect the assets, liabilities or operations of failed member institutions in which the Corporation has intervened.

Basis of Consolidation. These consolidated financial statements include the financial statements of the Corporation and, as required by Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities (AcG-15) (see note 3), the financial statements of ACC, a variable interest entity (VIE) for which the Corporation is considered to be the primary beneficiary. Inter-company balances and transactions have been eliminated.

Use of Estimates. Financial statements prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles necessarily include estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and accompanying notes. The more significant areas requiring the use of estimates are: (i) the provision for insurance losses; (ii) the provision for guarantees; (iii) the future income tax asset; and (iv) the allowance for loss on claims receivable.

The Corporation reviews these estimates annually. While the estimates are based on the most reliable data available, actual results, in the near term, could differ significantly from those estimates depending upon certain events and uncertainties including:

- The timing and extent of losses the Corporation incurs as a result of future failures of member institutions;
- The extent to which the Corporation will be called upon to honour guarantees provided to member institutions and others;
- The Corporation's ability to generate sufficient taxable income to benefit from its future income tax asset; and
- The ability of the Corporation to recover its claims receivable based on prevailing economic trends and expectations as to future developments either by maximizing net recoveries from the sale of assets held by liquidators and agents, or through successful lawsuits as appropriate against relevant parties of failed member institutions.

The risk of deviation from the Corporation's estimates varies in proportion to the length of the estimation period and the potential volatility of the underlying assumptions. In the event that actual results vary from the current estimates, the Corporation can recommend that the annual premium charged to member institutions be increased or decreased, depending on the situation. The Corporation also has authority to borrow funds from the capital markets or from the Consolidated Revenue Fund, subject to ministerial approval. CDIC can borrow up to $6 billion or such greater amount as may be authorized by Parliament under an appropriation act.

Cash and Short-Term Investments and Investments. The Corporation classifies investments with a remaining term to maturity of less than 90 days as short-term investments. Those with a remaining term to maturity of 90 days or greater are classified as investments. Short-term investments and investments, consisting of marketable securities and term deposits, are carried at amortized cost as they are intended to be held to maturity. In the case of a significant and other than temporary loss in the value of an investment, the investment would be written down in value at the time of impairment. Interest income is accrued in the accounts in the period earned. Premiums or discounts on investments are amortized to income on a straight-line basis.

Claims Receivable. Claims against member institutions arise from the subrogation of the rights and interests of depositors to the extent of the amount of the payment made by the Corporation to insured depositors. In addition, the Corporation asserts claims in respect of loans made to member institutions in liquidation. The Corporation records its claims receivable at their net realizable value.

In certain situations the Corporation may be entitled to a proportional share in amounts in excess of its claim (referred to as post-liquidation interest). Such situations arise when there are assets remaining in the estates after all claims have been paid.

To the extent that post-liquidation interest is recorded, it is included in other revenue.

Allowance and Provisions for Loss and Guarantees. In its financial statements, the Corporation records the following allowance and provisions for loss and guarantees:

Allowance for Loss on Claims Receivable—The allowance for loss on claims receivable reflects the Corporation's best estimate of losses in respect of claims receivable. The allowance is established by assessing the anticipated results of the asset disposition strategies and forecasted payments to creditors based on information received from the liquidators of failed member institutions and from other parties acting on behalf of the Corporation.

Claims receivable are written-off against the allowance, in full or in part, when there is no reasonable expectation of realization. In certain situations the Corporation will receive payments on loans and claims receivable that have been previously written-off. In such situations, any payments received are recorded first to recover amounts previously written-off before recognizing additional amounts as other revenue.

Provision for Guarantees—In order to facilitate the resolution of financial difficulties of member institutions, the Corporation may provide guarantees. The provision for guarantees is determined by estimating the future cash payments required under these guarantees.

Provision for Insurance Losses—The provision for insurance losses represents the Corporation's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits of member institutions.

The provision for insurance losses is estimated by assessing the aggregate risk of the Corporation's members based on (i) the level of insured deposits; (ii) the expectation of default derived from probability statistics and the Corporation's specific knowledge of its members; and (iii) an expected loss given default. The Corporation calculates its losses as a result of member institution failures on a present value basis. The loss given default is expressed as a percentage and reflects the cumulative un-weighted average of losses sustained since the *CDIC Act* was amended in 1987 to require that CDIC pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss.

Changes in the allowance and provisions for loss that result from annual estimations for financial reporting purposes are recognized as an adjustment to the allowance and provisions for loss in the period in which the changes occur.

Premium Revenue. Premium revenue is calculated on the amount of insured deposits held by member institutions as at April 30 of each year. Premium revenue is recognized upon receipt of the Return of Insured Deposits submitted by member institutions, which is due July 15 of each year. Premiums are payable in two equal instalments on July 15 and December 15.

Other Revenue. In certain situations, amounts recovered from the estates of member institutions (claims receivable) exceed the amounts claimed. Such amounts (referred to as post-liquidation interest) are recorded as other revenue when they are reasonably determinable and reasonable certainty of receipt exists.

Pension Plan. All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Contributions to the Plan are required from both the employees and the Corporation. The Corporation's contributions are expensed during the year in which the services are rendered and represent the total pension obligations of the Corporation. The Corporation is not required under present legislation to make contributions with respect to any actuarial deficiencies of the Public Service Pension Plan.

Employee Future Benefits. Employees are entitled to certain non-pension benefits provided for under their conditions of employment. The liability for these benefits is recorded in the accounts as the benefits accrue to employees.

Income Taxes. The Corporation follows the asset and liability method of accounting for income taxes. Future income tax assets and liabilities are recognized based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items and their corresponding tax basis. The future benefits of income tax assets including unused tax losses carried forward are recognized, subject to a valuation allowance as appropriate, to the extent that it is more likely than not that such benefits will be realized. The future income taxes are measured using the corporate income tax rates in effect as at the balance sheet date.

Future Accounting Changes. In January 2005 the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) issued the following two accounting standards that will impact the Corporation:

Financial Instruments–Recognition and Measurement–This standard sets out criteria for the recognition, derecognition, measurement and classification of financial instruments. The Corporation will be required to categorize its financial assets as held for trading, held to maturity, available for sale, or as loans and receivables. The related accounting treatment will be dependent on the classification. Financial assets categorized as held for trading or available for sale are to be measured at fair value while financial assets held to maturity, loans and receivables are measured at amortized cost.

Comprehensive Income–This standard requires certain gains and losses that would otherwise be recorded as part of net income to be presented in other comprehensive income until such time as it is considered appropriate for them to be recognized in net income. The Corporation may be required to present a new financial statement titled Comprehensive Income to record such amounts until they are realized.

These new standards will come into effect for the Corporation's 2007/2008 fiscal year, however early adoption provisions exist. The Corporation is in the process of determining the impact these standards will have on its financial reporting.

3 – Change in Accounting Policy

Effective 1 April 2005, the Corporation adopted AcG-15 issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants, which required the consolidation of certain VIEs that are subject to control on a basis other than through ownership of a majority of voting interest. This change in accounting policy has been applied retroactively and prior year figures have been restated.

AcG-15 defines a VIE as an entity that either does not have sufficient equity at risk to finance its activities without subordinated financial support or where the holders of the equity at risk lack the characteristics of a controlling financial interest. ACC is such a VIE. AcG-15 requires the primary beneficiary to consolidate VIEs and considers an entity to be the primary beneficiary of a VIE if it is exposed to the majority of the expected losses or will receive the majority of the expected residual returns, or both. CDIC is considered the primary beneficiary of ACC. Therefore for accounting purposes, ACC is consolidated with the financial statements of CDIC.

The Corporation's interest in ACC is associated with the failure of Central Guaranty Trust Company (CGT) and Central Guaranty Mortgage Corporation (now ACC). On December 31, 1992, CDIC supported the transfer of assets valued at $9.8 billion from these institutions to The Toronto-Dominion Bank with a package of income and capital recovery guarantees. The resolution of the failure was also facilitated through a loan of $1.6 billion made by CDIC to ACC whereby ACC purchased the majority of the remaining assets from CGT. The purpose of ACC is to manage and dispose of its assets in an orderly and expeditious manner, to maximize the repayment of the loan from CDIC.

The impact from the consolidation of ACC on the Corporation's financial statements is an increase in assets of $3.0 million (2005: $6.3 million) and an increase in liabilities of $1.8 million (2005: $2.2 million) as well as an increase in total revenue of $800,000 (2005: $2.0 million) and an increase in total expenses of $3.7 million (2005: $5.3 million). As a result, the impact on the Corporation's retained earnings is $1.2 million (2005: $4.1 million).

4 – Cash and Short-Term Investments

The short-term investments have a term to maturity of less than 90 days. All of these investments are highly liquid fixed rate contracts.

	March 31, 2006			March 31, 2005 (Restated – Note 3)		
	(in thousands of dollars)					
	Amount	Weighted Average Effective Yield	Weighted Average Days to Maturity	Amount	Weighted Average Effective Yield	Weighted Average Days to Maturity
Short-term investments	$130,188	2.85%	55	$230,196	2.53%	42
Cash	1,193			324		
Total	**$131,381**			**$230,520**		

5 – Investments

Investments have a term to maturity of 90 days or greater. All investments are highly liquid fixed rate contracts.

	March 31, 2006			March 31, 2005 (Restated – Note 3)		
	(in thousands of dollars)					
	Amount	Weighted Average Effective Yield	Weighted Average Days to Maturity	Amount	Weighted Average Effective Yield	Weighted Average Days to Maturity
Treasury bills	$ 745,319	3.51%	214	$ 468,356	2.82%	184
Bonds	526,549	3.45%	733	615,275	3.30%	1,008
Commercial paper	30,321	4.02%	156	–	–	–
Sub-total	1,302,189			1,083,631		
Accrued interest	13,739			10,888		
Total	**$1,315,928**	**3.49%**	**427**	**$1,094,519**	**3.09%**	**653**

6 – Net Claims Receivable

	March 31, 2006	March 31, 2005
	(in thousands of dollars)	
Claims receivable	$5,966	$22,682
Allowance for loss	(600)	(9,900)
Net claims receivable	**$5,366**	**$12,782**

7 – Provision for Guarantees

In order to facilitate the resolution of member institutions in financial difficulty, the Corporation has in the past provided deficiency coverage guarantees. These guarantees provide for payment by the Corporation of a portion of the principal and income losses incurred on eligible assets acquired by third parties. The guarantees provided coverage for losses incurred to December 31, 2002, although under the terms of the guarantees, claims for losses incurred during the coverage period can be filed with the Corporation subsequent to that date.

The provision for guarantees as at March 31, 2006 is $300,000 (2005: $1.2 million) and represents the maximum exposure for the Corporation under these guarantees.

8 – Allowance and Provisions for Loss

The following table is a continuity schedule of the allowance for loss on claims receivable, the provision for guarantees and the provision for insurance losses as at March 31, 2006, with corresponding totals as at March 31, 2005.

	March 31, 2006				March 31, 2005
	(in thousands of dollars)				
	Allowance for Claims Receivable	Provisions for Guarantees	Provision for Insurance Losses	Total	Total
Beginning of period	$ 9,900	$ 1,200	$550,000	$561,100	$562,100
Receipts/(Payments)	–	(802)	–	(802)	(166)
Write-offs	(1,038)	–	–	(1,038)	(1,400)
Adjustment to allowance and provisions for loss	(8,262)	(98)	50,000	41,640	566
End of period	**$ 600**	**$ 300**	**$600,000**	**$600,900**	**$561,100**

The allowance and provisions for loss are subject to measurement uncertainty. As such, actual losses may differ significantly from these estimates.

9 – Financial Instruments and Risk Management

Credit Risk. The Corporation is subject to credit risk from its holdings of short-term investments and investments. The Corporation minimizes its credit risk by adhering to the *Minister of Finance Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations*, by investing in high quality financial instruments and by limiting the amount invested in any one counterparty.

Claims receivable relate to failed member institutions. Realization of claims receivable is largely dependent on the credit quality or value of assets held within the estates of failed member institutions.

Fair Value. Other than cash and short-term investments, and investments, no active or liquid market exists in which the Corporation's financial assets and liabilities could be traded. Where no market exists for financial instruments, fair value estimates are based on judgments regarding current and future economic conditions and events, the risk characteristics of the instruments, and other factors. The estimates of fair value discussed below are made as at March 31, 2006, and involve uncertainties and matters of significant judgment. Changes in assumptions could materially affect the estimates.

The book value of cash and short-term investments, investments other than bonds, accounts receivable and accounts payable approximate fair value because of their short term to maturity.

The Corporation's investments in bonds, including those with a term to maturity of less than 90 days, consist of Government of Canada and provincial government obligations. As at March 31, 2006, the fair value of these investments, based on observable market prices, is $609 million (2005: $634 million), which compares to the book value (2005: $635 million).

The book value of claims receivable approximates fair value as it represents the Corporation's best estimate of the amounts to be realized based on asset disposition strategies and forecasted repayments on account of claims receivable. The Corporation bases its estimates on information received from the liquidators of failed member institutions and from other parties acting on behalf of the Corporation.

The book value of the provisions for guarantees and for insurance losses approximates fair value as it represents the Corporation's best estimate of future payments to be made under the guarantees, and losses on future claims.

10 – Income Taxes

The Corporation is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest on cash and investments. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act* the Corporation's premium revenue is not taxable.

A reconciliation of the Corporation's income tax expense, related to the Corporation's net income, is as follows:

	March 31, 2006	March 31, 2005
	(in thousands of dollars)	
Statutory tax rate	32%	34%
Income tax expense at the federal statutory rate	$18,630	$37,866
Increase/(decrease) resulting from:		
Non-taxable premium revenue	(20,662)	(31,647)
Recovery of amounts previously written-off	(4,677)	(1,845)
Increase to allowance and provision for loss	13,325	192
Capital cost allowance in excess of amortization	(2,509)	454
Other, net	(341)	(327)
Application of prior years' tax losses	–	(4,693)
Income tax expense	**$ 3,766**	**$ –**

Future income tax assets and liabilities are recognized based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items and their corresponding tax basis. As at March 31, 2006, $7 million of undepreciated capital cost (2005: $14.3 million) has been applied in calculating the future income tax asset of $2.2 million (2005: $4.8 million).

11 – Insured Deposits and Premiums

Deposits insured by the Corporation, on the basis of returns received from member institutions as described in Note 2, Premium Revenue, as at April 30, 2005, were $437 billion (2004: $376 billion). The Minister of Finance announced in his February 23, 2005 Federal Budget that the Government of Canada was increasing the deposit insurance coverage limit from $60,000 for insurable deposits to $100,000 effective that day. This increase in the coverage limit resulted in a 16% increase in insured deposits.

Under CDIC's *Differential Premiums By-law*, members are classified into four different categories based on a system that scores them according to a number of criteria or factors. The premium rates in effect for 2005 are 1/72nd of 1% of insured deposits for members in Category 1, 1/36th of 1% for Category 2, 1/18th of 1% for Category 3 and 1/9th of 1% for members in Category 4. By way of comparison, the premium rates in effect for 2004 were 1/48th of 1% of insured deposits for members in Category 1, 1/24th of 1% for Category 2, 1/12th of 1% for Category 3 and 1/6th of 1% for members in Category 4.

Premium rates are fixed annually considering the Corporation's financial condition, the economic environment, the risk profile of the membership and the actual and projected size of the Corporation's *ex ante* fund relative to the target range.

As a matter of prudence, the Corporation maintains an amount of advance or *ex ante* funding. The amount of such funding is represented by the aggregate of the Corporation's retained earnings and its provision for insurance losses as reported in its financial statements. The target range for the funding is set at between 40 and 50 basis points of insured deposits. The reported amount as at March 31, 2006 is $1,445 billion (2005: $1,339 billion) representing 33 basis points of insured deposits (2005: 36 basis points). The Corporation's current level of *ex ante* funding relative to the amount of insured deposits represents a decrease of 3 basis points from March 31, 2005. This decrease can be attributed to the increase in insured deposits, a result of the increase in the deposit insurance coverage limit.

12 – Related Party Transactions

The Corporation is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. The Corporation has transacted with related parties through both the provision and receipt of various services. Such transactions were conducted in the normal course of operations and are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties.

13 – Contingent Liabilities

The Corporation is involved in a number of judicial actions that have arisen in the normal course of operations. In the opinion of the Corporation, none of these, individually or in the aggregate, would result in liabilities that would have a significant adverse effect on the financial position of the Corporation. However, the final outcome with respect to claims and legal proceedings pending at March 31, 2006 cannot be predicted with certainty. Accordingly, the impact of any matter will be reflected in the period in which the matter becomes determinable.

14 – Commitments

The aggregate minimum rent payments (exclusive of other occupancy costs) for the Corporation's operating leases in effect as at March 31, 2006 are as follows:

Fiscal Year Ending March 31	Amount
	(in thousands of dollars)
2007	$1,074
2008	1,085
2009	1,085
2010	1,085
2011–2012	1,007
Total	**$5,336**

15 – Pension Plan

All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Contributions to the Plan are required from both the employees and the Corporation. As required under present legislation the contributions made by the Corporation to the Plan are 2.14 times the employees' contribution on amounts of salaries below $120,300 and 7.2 times the employees' contribution on amounts of salaries in excess of $120,300. The contributions during the year were as follows:

	2006	2005
	(in thousands of dollars)	
Employer	$1,327	$1,969
Employee	$ 447	$ 440

In the Corporation's 2004/2005 fiscal year it was determined that bonuses paid to employees by the Corporation are to be treated as salary for the purposes of the *Public Service Superannuation Act* and are therefore considered pensionable. As a result, the Corporation is required to make contributions to the Plan with respect to bonuses paid to employees in prior years and in this regard recorded a pension expense of $700,000 to recognize its required contributions to the Plan in relation to bonuses paid to employees during the period 1985 to 2004.

IV Corporate Governance

This section of the Annual Report details our commitment to fostering a culture of ethical behaviour and business conduct at CDIC, or setting the "tone at the top," and to being accountable for our work and achievements. Such commitment is supported by the CDIC Board of Directors and our President and CEO, and is evidenced by the steps they have taken this year, as described below. In turn, this commitment will both enhance our reputation and allow Canadians to have confidence in our ability to fulfill our mandate.

Fostering a Culture of Ethical Behaviour and Business Conduct

Corporate governance issues continued to dominate the Canadian business landscape. Governance in federal Crown corporations received particular attention with the issuance of the Treasury Board of Canada Secretariat report on governance in Crown corporations (the "TBS Report").[3] CDIC's Board of Directors and its management focused on making adjustments to practices as required by the TBS Report, and also to reflect the "tone at the top." We want to ensure that this tone is embraced and reflected in all of our work, at all levels—from the Board as a whole, to individual Directors, to senior management and all employees. Accordingly, many of our governance initiatives last year were designed to anchor this culture within CDIC.

How CDIC Stacks Up—Winner of OAG Award for Excellence in Reporting

Another essential goal of a strong governance regime is being transparent and accountable for the work we do. Reporting annually to Parliament, to the public and to our membership on our accomplishments is central to demonstrating our commitment to this goal. Confirmation of our commitment came last year, when CDIC was awarded the Auditor General Award for Excellence in Annual Reporting by Crown Corporations (in the large Crown corporation category) for our 2005 Annual Report and 2004/2005 to 2006/2009 Summary of the Corporate Plan. CDIC previously won this award in 1996 (in the small Crown corporation category) and has been a finalist in each of the past 11 years.

[3] *Review of the Governance Framework for Canada's Crown Corporations–Meeting the Expectations of Canadians*, published by the Treasury Board of Canada Secretariat on February 17, 2005. The full text of the report can be found on the Treasury Board of Canada Secretariat website (www.tbs-sct.gc.ca).

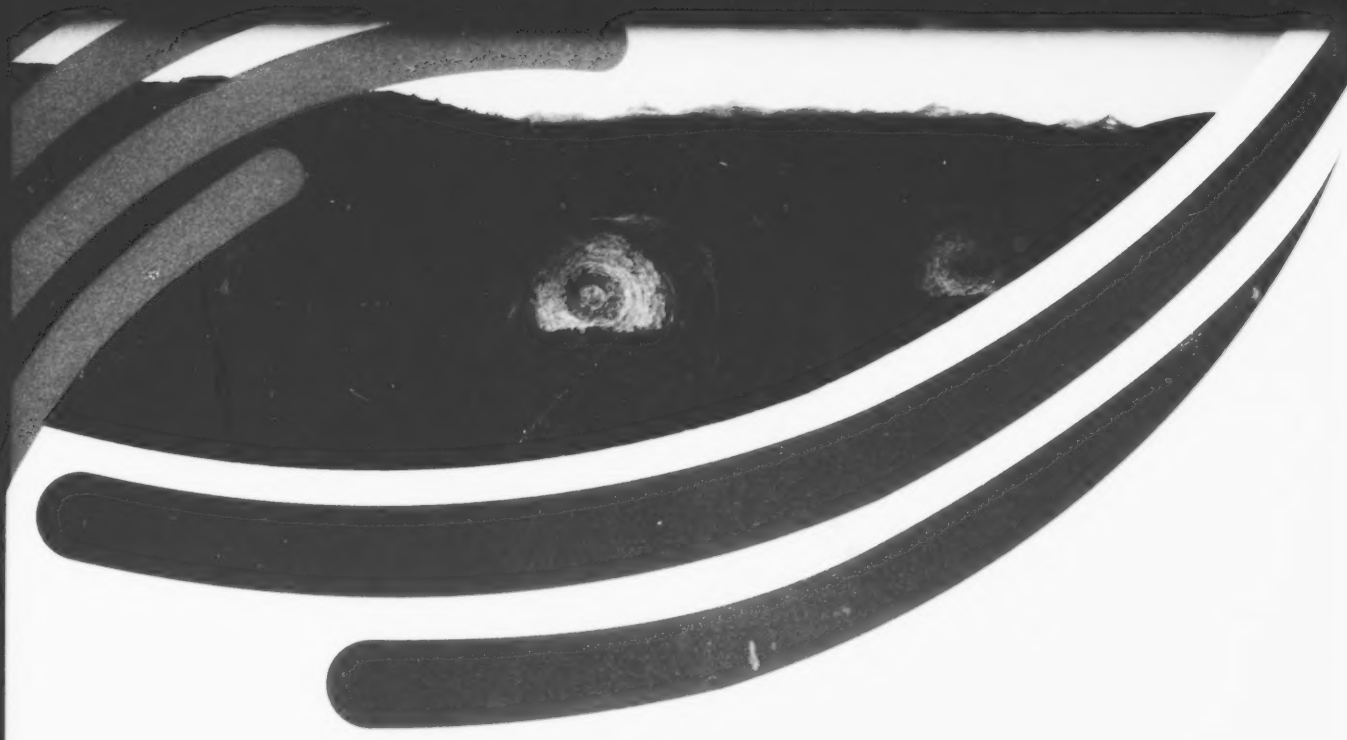

IV Corporate Governance

This section of the Annual Report details our commitment to fostering a culture of ethical behaviour and business conduct at CDIC, to setting the "tone at the top," and to being accountable for our work and achievements. Such commitment is supported by the CDIC Board of Directors and our President and CEO, and is evidenced by the steps they have taken this year, as described below. In turn, this commitment will both enhance our reputation and allow Canadians to have confidence in our ability to fulfill our mandate.

Fostering a Culture of Ethical Behaviour and Business Conduct

Corporate governance issues continued to dominate the Canadian business landscape. Governance in federal Crown corporations received particular attention with the issuance of the Treasury Board of Canada Secretariat report on governance in Crown corporations (the "TBS Report")[1]. CDIC's Board of Directors and its management focused on making adjustments to practices as required by the TBS Report, and also to reflect the "tone at the top." We want to ensure that this tone is embraced and reflected in all of our work, at all levels–from the Board as a whole, to individual Directors, to senior management and all employees. Accordingly, many of our governance initiatives last year were designed to anchor this culture within CDIC.

[1] *Review of the Governance Framework for Canada's Crown Corporations: Meeting the Expectations of Canadians*, published by the Treasury Board of Canada Secretariat on February 17, 2005. The full text of the report can be found on the Treasury Board of Canada Secretariat website (www.tbs-sct.gc.ca).

How CDIC Stacks Up—Winner of OAG Award for Excellence in Reporting

Another essential goal of a strong governance regime is being transparent and accountable for the work we do. Reporting annually to Parliament, to the public and to our membership on our accomplishments is central to demonstrating our commitment to this goal. Confirmation of our commitment came last year, when CDIC was awarded the Auditor General Award for Excellence in Annual Reporting by Crown Corporations (in the large Crown corporation category) for our 2005 Annual Report and 2004/2005 to 2008/2009 Summary of the Corporate Plan. CDIC previously won this award in 1996 (in the small Crown corporation category) and has been a finalist in each of the past 11 years.

Key to the success of creating "tone at the top"—one that starts with the Board and the CEO—is having a strong compliance culture. While it is the job of the CEO and management to make that happen on a daily basis, it is the Board that establishes the framework that enables compliance. Moreover, a strong compliance culture with timely reporting allows management to demonstrate to the Board that the corporate policies and processes that the Board has put into place safeguard the corporation's assets and manage its risks. Also key are the mechanisms included in our policies and processes that provide employees not only with the rules to comply with, but with a means of reporting non-compliance.

Governance—underpinning everything we do

The nexus between a strong governance regime and corporate results is well established. Reflecting its role in underpinning all our activities, governance remained one of our four strategies again last year (and is detailed in the Management's Discussion and Analysis (MD&A), section II of this report). Part of maintaining the strength of our current governance framework lies in our vigilance; while we have achieved much in the past, there is always more to be done. CDIC will continue to review and improve its governance framework by staying on top of best practices and assessing our practices against them.

Part of maintaining the strength of our current governance framework lies in our vigilance.

CDIC Board of Directors—Role and Key Activities

The Corporation's affairs are governed by a Board of Directors. Its key stewardship responsibilities are set out in the Board Charter. The Charter was converted from a Board governance policy and revised in March 2006. It articulates the Board's understanding of its governance responsibilities and its determination that CDIC should follow current standards of sound business, financial practices and governance guidelines specific to Crown corporations. The Charter consists of 20 statements of principle that, together, guide how we fulfill our mandate in an ethical manner. The Board's six broad areas of responsibility, as well as highlights of Board activities in each area last year, follow.

Succession and Human Resources Planning

The Board maintains a profile of desirable skills and capabilities for upcoming vacancies for private sector Directors and recommends to the Minister of Finance candidates for appointment by the Governor in Council. The Board is also responsible for arranging for orientation and ongoing training of new Directors. In addition, the Board is responsible for recommending a candidate for the position of President and CEO, who is then appointed by the Governor in Council. The Board establishes the President and CEO's objectives for each year and conducts his performance evaluation. The Board also appoints corporate officers and oversees policies, strategies, processes and controls that are instituted for maintaining employee commitment to CDIC operations and a high degree of employee satisfaction. Highlights of last year's Board activity in this area include:

New President and CEO appointed: The Board's extensive work on succession planning came to fruition in 2005 with the appointment by the Governor in Council of CDIC's new President and CEO, Guy Saint-Pierre. After

his appearance before the House Standing Committee on Finance, Mr. Saint-Pierre was appointed on May 9, 2005, for a period of five years. The importance of Mr. Saint-Pierre's transition from CDIC's Executive Vice-President and Chief Operating Officer to President and CEO was reflected in his 2005/2006 objectives. Similarly, in setting the 2006/2007 objectives, the Board and Mr. Saint-Pierre worked together to include activities that ensure a focus on the sound governance strategy.

Director training: the private sector Directors attended seminars during the year geared toward enriching their understanding of their responsibilities as directors of a Crown corporation.

Employee well-being: In the past year, under the oversight of the Board's Human Resources and Compensation Committee (HRCC), CDIC undertook a comprehensive employee survey which overall indicated that employees are satisfied with CDIC, although there are areas for improvement as described in the MD&A. The HRCC also reviewed management's new Human Resources Strategy and Plan (the "Plan"), which is dedicated to ensuring that CDIC remains as positive a workplace for employees as possible, thereby mitigating our "people risk." The Plan was further revised following the results of the employee survey and was reviewed by the HRCC at its May 2006 meeting. CDIC's long-standing succession plan for senior positions was revamped with a view to integrating it with employee career development and training and was presented to the HRCC for its consideration. 2005 also saw the implementation of a new policy for employee compensation—the success of which was canvassed in the employee survey, to generally positive reviews. Given the importance of CDIC's employees to the Corporation, the Board approved a new human resources principle in its revised Board Charter.

Looking ahead: In 2006, the Board will welcome a new Chairperson with the retirement of CDIC's longest-serving Chairman, Ronald N. Robertson. There are also two Directors whose terms have expired; this will be a matter for the new Chairperson and the Government to address.

To better support CDIC employees, management will be organizing a conference in the fall of 2006 to look at ways we can do better in creating a positive work environment.

Independent Decision Making

The very first principle in the Board Charter requires that the Board exercise independent judgment. This independence is very important and supports sound governance and effective accountability.

The Board establishes and adheres to high standards of business conduct and ethical behaviour as set out in its Code. The Board holds at least four meetings each year. In camera sessions without management are held regularly at both Board and Committee meetings. Management provides the Board and its Committees with material designed to allow for independent decision making.

Director Independence

Directors are responsible for adhering to the provisions of CDIC's *Conflicts of Interest* Code. Real, potential or apparent conflicts must be avoided. The Code also includes restrictions on ownership of shares in a member institution or its affiliates, and in the case of the Chairperson ownership is prohibited by the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*.

No member of the CDIC management is, or can be, a member of the Board of Directors. Directors, officers and employees of a member institution are also prohibited from becoming a private sector Director or the Chairperson of CDIC.

his appearance before the House Standing Committee on Finance, Mr. Saint Pierre was appointed on May 9, 2005, for a period of five years. The importance of Mr. Saint Pierre's transition from CDIC's Executive Vice-President and Chief Operating Officer to President and CEO was reflected in his 2005-2006 objectives. Similarly, in setting the 2006-2007 objectives, the Board and Mr. Saint Pierre worked together to include activities that ensure a focus on the sound governance strategy.

Director training: the private sector Directors attended seminars during the year geared toward enriching their understanding of their responsibilities as directors of a Crown corporation.

Employee well being: In the past year, under the oversight of the Board's Human Resources and Compensation Committee (HRCC), CDIC undertook a comprehensive employee survey which overall indicated that employees are satisfied with CDIC, although there are areas for improvement as described in the MD&A. The HRCC also reviewed management's new Human Resources Strategy and Plan (the "Plan"), which is dedicated to ensuring that CDIC remains as positive a workplace for employees as possible, thereby mitigating our "people risk." The Plan was further revised following the results of the employee survey and was reviewed by the HRCC at its May 2006 meeting. CDIC's long standing succession plan for senior positions was revamped with a view to integrating it with employee career development and training and was presented to the HRCC for its consideration. 2005 also saw the implementation of a new policy for employee compensation, the success of which was canvassed in the employee survey, to generally positive reviews. Given the importance of CDIC's employees to the Corporation, the Board approved a new human resources principle in its revised Board Charter.

Looking ahead: In 2006, the Board will welcome a new Chairperson with the retirement of CDIC's longest serving Chairman, Ronald N. Robertson. There are also two Directors whose terms have expired; this will be a matter for the new Chairperson and the Government to address.

To better support CDIC employees, management will be organizing a conference in the fall of 2006 to look at ways we can do better in creating a positive work environment.

Independent Decision Making

The very first principle in the Board Charter requires that the Board exercise independent judgment. This independence is very important and supports sound governance and effective accountability.

The Board establishes and adheres to high standards of business conduct and ethical behaviour as set out in its Code. The Board holds at least four meetings each year. In camera sessions without management are held regularly at both Board and Committee meetings. Management provides the Board and its Committees with material designed to allow for independent decision making.

Director Independence

Directors are responsible for adhering to the provisions of CDIC's *Conflicts of Interest Code*. Real, potential or apparent conflicts must be avoided. The Code also includes restrictions on ownership of shares in a member institution or its affiliates, and in the case of the Chairperson ownership is prohibited by the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*.

No member of the CDIC management is, or can be, a member of the Board of Directors. Directors, officers and employees of a member institution are also prohibited from becoming a private sector Director or the Chairperson of CDIC.

In support of independent decision making, the Board distinguishes and documents the responsibilities and accountability of the Chairperson, and the President and CEO, and establishes and monitors standards of conduct and ethical behaviour of Board Committees, Directors, officers and other employees. The Board also ensures that adequate policies, strategies, processes and controls are instituted across the Corporation to maintain an organizational climate that fosters ethical behaviour. Highlights of last year's Board activity in this area include:

New annual report on compliance with codes: The Board's Audit Committee and HRCC received from management the Corporation's annual report on compliance with all of our policies and practices in the area of business and employee conduct. A summary of adherence with these policies and practices is attached as Appendix A.

Review and updating of corporate policies: Two major policies in the area of business conduct and ethical behaviour were reviewed by the HRCC to ensure that they continue to meet and exceed best practices. The *Policy for Internal Disclosure of Information concerning Wrongdoing in the Workplace*—CDIC's "whistleblower" policy—was revised to make it consistent with the proposed *Public Servants Disclosure Protection Act* and the proposed *Federal Accountability Act*. The CDIC *Harassment in the Workplace Policy*, which was originally approved in 1993, was completely updated and approved by the Board in December 2005.

TBS Report measures: The Board devoted considerable time during the year to activities designed to confirm that CDIC complies with the applicable measures included in the TBS Report on governance in Crown corporations (February 2005). A summary mapping of CDIC's practices as against these measures is set out in Appendix B.

The Board devoted considerable time during the year to activities designed to confirm that CDIC complies with the applicable measures included in the TBS Report on governance in Crown corporations (February 2005).

Looking ahead: Management will continue to review CDIC's practices and policies to ensure that they remain effective and consistent with best practices, and will make appropriate recommendations to the Board as necessary.

Strategic and Financial Management, and Operating Results

The Board works closely with management to achieve assurance that CDIC has an effective strategic management process in place. To this end, annual strategic planning sessions are held between the Board and management to begin the process of planning for the next five-year period, followed by discussions at subsequent Board meetings about the draft Corporate Plan, and finally approval of the Plan itself. During this annual exercise, the Board also reviews premium rates, and recommends them to the Minister for approval by the Governor in Council.

The Board regularly reviews comprehensive corporate performance reports prepared for its consideration by management to ensure that the Board's approved plans and budgets are being achieved. The Board addresses any areas of performance that have not met plan. Highlights of last year's Board activity in this area include:

Streamlining review: The Committee of Independent Directors (CID) devoted its energies in the first three months of the past year to a review of administrative and corporate

services to determine whether any opportunities for streamlining with OSFI existed. A joint OSFI-CDIC report was submitted to the Minister of Finance in July 2005.

Annual strategic planning session: The Board held its annual strategic planning session in June 2005. The session provided the Board with the opportunity to analyze CDIC's business environment and risks in light of its revised statutory objects following the 2005 Federal Budget. Directors provided strategic direction to management and subsequently approved CDIC's key initiatives. In its capacity as steward of the assets of the Corporation, the Board also approved supporting business plans, budgets and borrowing plans, as set out in the Corporate Plan.

Unusually this past year, the changes to CDIC's mandate—including the increase in the deposit insurance coverage limit to $100,000—necessitated amendments to the original Plan. An Amended Corporate Plan was therefore prepared and submitted to the Board and thereafter to the Minister of Finance in December 2005. The result of these changes to CDIC's legislation required thorough consideration of their impact on all areas of our work.

No change to member premium rates: The Board recommended that premium rates paid by member institutions remain the same for the 2006 premium year—a recommendation approved and now in effect. Following extensive consultations with member institutions, the Board approved further amendments to CDIC's *Differential Premiums By-law* to update the differential premiums system.

Target range for ex ante funding is maintained: Several years ago, the Board established a target range for its *ex ante* funding to cover possible deposit insurance losses. In light of the increase in the deposit insurance coverage limit to $100,000, the Board reviewed the amount of *ex ante* funding,[4] which was $1.4 billion as of March 31, 2006. The Board remained of the view that the existing target range continues to be at an appropriate level—namely, between 40 and 50 basis points of insured deposits—which translates into a range of approximately $1.7 billion to $2.2 billion, based on levels of insured deposits as at April 30, 2005.

Review of legislation: As part of the 2006 review of the *Bank Act* and related legislation, the Board considered possible amendments to the *CDIC Act* for recommendation to the Minister of Finance.

By-law changes approved: The 2005 Federal Budget eliminated CDIC's role in promoting standards of sound business and financial practices for our members which resulted in several by-law amendments. The Board approved the repeal of CDIC's *Standards of Sound Business and Financial Practices By-law* and made consequential amendments to other CDIC by-laws, namely, the *Deposit Insurance Policy By-law*, the *Differential Premiums By-law*, and the *Premium Surcharge By-law*. The Board also discontinued its practice of obtaining commitments from sponsors of new members.

Looking ahead: The Board will hold its first annual public meeting for stakeholders in December 2006, at which time we will discuss our operations and results and our future strategies, as well as soliciting feedback.

Enterprise Risk Management (ERM)

The Board's ERM responsibilities include obtaining an understanding of the significant risks to which CDIC is exposed. The Board establishes and regularly reviews appropriate and prudent risk management policies and obtains reasonable assurance that an effective ERM process is in place and is being adhered to. Highlights of last year's Board activity in this area are included in section II, as part of the MD&A of this report.

[4] *Ex ante* funding is represented by the aggregate of both the retained earnings and the provision for insurance losses as reported in CDIC's financial statements.

Audit Committee involvement: The Board's Audit Committee took an active interest in the evolution of CDIC's ERM framework, and received reports from management at every regular meeting of the Committee. Through the work of the Audit Committee, the Board approved several new ERM-related Board policies in the year.

Looking ahead: Work will continue on ERM with an annual report provided to the Board at fiscal year end and, for the first time, a management representation to the Board. As set out in its new Charter, the Audit Committee will obtain reasonable assurance that the Corporation's risk management policies for significant risks are being adhered to and will receive reports from the Audit and Consulting Services function validating management's assessments of CDIC's significant risks.

Effective Control Environment

The Board seeks to obtain assurance that CDIC is "in control." To this end, the Board monitors CDIC operations to ensure that they are supported by an appropriate and effective control environment, and that CDIC has in place policies and practices that assure the integrity of internal controls and management information systems. The Board also oversees the internal audit group by satisfying itself periodically that the Audit Committee establishes the mandate of and allocates sufficient resources for this group. Highlights of last year's Board activity in this area include:

Development of charters: In 2004 the Audit Committee began a benchmarking exercise to assess itself and its mandate against current best practices at the time. With that review well underway, the TBS Report was announced. As a result, working closely with the Audit Committee and the HRCC, the Governance Committee undertook a substantive review of all existing Board Committee mandates, and it also examined the Board Governance Policy. Following the Governance Committee's review, detailed charters were developed and approved by the Board for itself and for each of its Committees. With respect to the Charter of the Audit Committee in particular, the approved changes sought to improve the overall control environment of the Corporation. The new charters are consistent with and work toward strengthening the culture of ethical behaviour and business conduct that is so important to all of CDIC's work. The charters of the HRCC and the Audit Committee have been drafted to give each committee a unique but complementary role in overseeing ethics within CDIC.

The charters of the HRCC and the Audit Committee have been drafted to give each committee a unique but complementary role in overseeing ethics within CDIC.

Internal audits completed: The Board's Audit Committee carried out its responsibility to oversee internal audits. Of note, there were four important audit reviews reported on by the Audit Committee to the Board during the year. The audit reviews included recommendations that management is committed to addressing. Progress will be monitored by Audit and Consulting Services and reported to the Audit Committee.

Strengthening the contracting policy: Under the oversight of the Audit Committee, the Board reviewed and approved a new Board contracting policy, with a view to ensuring continued control of work carried out by external suppliers. Internal contracting procedures were improved and training was provided to employees on the new policy and procedures.

Looking ahead: The Audit and Consulting Services Plan for 2006/2007 was approved by the Audit Committee. The Audit Committee will oversee its implementation during the coming year. One component will be the quality assurance review of the Audit and Consulting Services function.

Communication

The Board oversees the manner in which CDIC communicates with the Crown, depositors, member institutions and all relevant stakeholders in order to satisfy itself that CDIC is doing so effectively. Highlights of last year's Board activity in this area include:

Public awareness campaign stepped up: In 2005, the Board approved a new long-term public awareness strategy targeted at those most in need to know information about deposit insurance. Following the 2005 Federal Budget, the Board then approved an additional budget for public awareness to focus on the increase in the deposit insurance coverage limit to $100,000.

The increase in the coverage limit was the single most important news about deposit insurance for consumers in the past 23 years. Such a significant announcement deserved attention—planned awareness activities were enhanced and a television advertisement was developed and aired in the fall and winter. In addition, a new corporate visual identifier was developed, which was designed to assist in understanding the message about CDIC and deposit insurance.

Looking ahead: During the coming year, activities will continue on public awareness. We will continue to work with stakeholders, consumer groups and others to provide the public with information about deposit insurance.

Board of Directors

CDIC's Board of Directors consists of a Chairperson, five *ex officio* Directors and five private sector Directors, as provided for in the *CDIC Act*.

Chairperson
The Chairperson facilitates the functioning of the Board, which is run independently from CDIC management, and maintains and enhances the delivery and quality of CDIC's corporate governance. The Chairperson regularly interacts with the President and CEO on governance and operational issues and represents the Board in reporting directly to the Minister of Finance, through whom CDIC is ultimately accountable to Parliament.

Ex officio *Directors*
Ex officio Directors are appointed to the Board by virtue of their specialized knowledge from their primary roles within the public service. Their presence on the Board helps to coordinate policies across the Government agencies that make up the federal financial safety net.

Private sector Directors
Private sector Directors bring with them a level of skill and practical experience from a range of relevant fields outside the public sector that helps to inform the work and the decisions of the Board.

Over the course of 2005/2006, CDIC's Board held four regular and two special meetings.

CDIC Board of Directors

CDIC's Board of Directors as at March 31, 2006, is set out below. Biographical information about each Director in office is available on the CDIC website (www.cdic.ca).

Chairperson

Ronald N. Robertson
Chairman of the Board
Canada Deposit Insurance Corporation

Ex Officio Directors

David A. Dodge*
Governor of the Bank of Canada

Ian E. Bennett**
Deputy Minister of Finance

John Doran
Assistant Superintendent
Supervision Office of the Superintendent of Financial Institutions

Bill Knight
Commissioner
Financial Consumer Agency of Canada

Nicholas Le Pan***
Superintendent of Financial Institutions

Private Sector Directors

Tracey Bakkeli
Strategic Consultant
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina

H. Garfield Emerson
National Chairman and Senior Partner
Fasken Martineau DuMoulin LLP
Toronto

Claude Huot
Consultant in economic development
Le Groupe Stragesult
Montréal

Grant Morash
Financial Advisor
Halifax

Darryl J. Raymaker
Counsel
McNally Cuming Raymaker
Calgary

Alternates

** For the Governor of the Bank of Canada:*

Pierre Duguay
Deputy Governor
Bank of Canada

*** For the Deputy Minister of Finance:*

Frank Swedlove
Assistant Deputy Minister
Financial Sector Policy Branch
Department of Finance, Canada

**** For the Superintendent of Financial Institutions:*

Julie Dickson
Assistant Superintendent
Regulation Office of the Superintendent of Financial Institutions

CDIC Board of Directors

CDIC's Board of Directors as at March 31, 2006, is set out below. Biographical information about each Director in office is available on the CDIC website (www.cdic.ca).

Chairperson

Ex Officio Directors

Private Sector Directors

Tracey Baldwell
Strategic Consultant
T. Baldwell Consultants Inc.
Regina

M. Garfield Emmerson
National Chairman and Senior Partner
Fraser Milner Casgrain LLP
Toronto

Claude Faust
Consultant in economic development
Le Groupe Stragesult
Montréal

Grant Kinsman
Financial Advisor
Halifax

Beryl J. Raymaker
Counsel
McNally Cuming Raymaker
Calgary

Alternates

** For the Governor of the Bank of Canada:*

Pierre Duguay
Deputy Governor
Bank of Canada

*** For the Deputy Minister of Finance:*

Frank Swedlove
Assistant Deputy Minister
Financial Sector Policy Branch
Department of Finance, Canada

**** For the Superintendent of Financial Institutions:*

Julie Dickson
Assistant Superintendent
Regulation Office of the Superintendent of Financial Institutions

Director remuneration
Private sector Directors are paid based on a fee structure recommended by the Government and approved by Order in Council. For 2005/2006, the total of their fees and expenses was $212,740. Directors who also serve as Committee chairs do not receive any additional compensation.

Board Committees

CDIC's Board had four standing committees in 2005/2006—the Executive Committee, the Audit Committee, the Human Resources and Compensation Committee, and the Governance Committee. A separate Nominating Committee which had been created on June 9, 2004, was combined with the Board's Governance Committee on March 8, 2006.

In addition to its standing committees, CDIC's Board has a Committee of Independent Directors, an *ad hoc* committee that meets as required. This Committee was established to review ways to improve the efficiency and effectiveness of the delivery of financial services regulations as they apply to CDIC.

Committee activities are summarized in the table on the next page.

Other Committee Activity—Cooperation among Federal Financial Agencies

There are external committees that CDIC participates in:

Financial Institutions Supervisory Committee and Senior Advisory Committee
CDIC actively participates in two key committees that work to facilitate cooperation at the federal level, namely, the Financial Institutions Supervisory Committee (FISC) and the Senior Advisory Committee (SAC). FISC is chaired by the Superintendent of Financial Institutions and supports consultations and the exchange of supervisory information among its members regarding federal financial institutions. Chaired by the Deputy Minister of Finance, SAC provides a forum to discuss policy matters regarding the financial sector. Both committees consist of the same members (i.e., the Superintendent of Financial Institutions, the Chairperson of CDIC, the Governor of the Bank of Canada, the Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada and the Deputy Minister of Finance), all of whom are members of CDIC's Board of Directors.

OSFI/CDIC Liaison Committee
Created under the *CDIC/OSFI Strategic Alliance Agreement*, the OSFI/CDIC Liaison Committee is jointly chaired by the Superintendent of Financial Institutions and the Chairperson of CDIC. The Committee discusses issues of coordination between the two organizations, with the goals of avoiding unwarranted duplication and cost, and fostering close and effective working relationships between CDIC and OSFI.

Committee Name and Charter Mandate	Number of Meetings	Composition (March 31, 2006)	Highlights of Activities
			» recommended 2004/2005 financial statements including the MD&A » oversaw CDIC's ERM initiative » oversaw review of a Board contracting policy » oversaw comparative review of Audit Committee best practices and development and implementation of a new Committee Charter » in February 2006, the Audit Committee received and discussed a report from management about the impact of Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities (AcG-15) issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA)
			This Committee is principally reserved for extraordinary situations; there were no meetings held in 2005/2006
			» oversaw the succession process for the President and CEO, appointed May 9, 2005, by the Governor in Council, for a five-year period » oversaw review of Board and Board Committee charters, and Corporate By-law » provided recommendations for acting Chairperson » provided recommendations for Director re-appointments
			» conducted performance assessment of President and CEO (for 2004/2005) and reviewed CEO objectives for 2005/2006 » reviewed the Human Resources Strategy and Plan for employees » oversaw review of harassment policy and "whistleblowing" policy » oversaw employee satisfaction survey » oversaw development of a new Committee Charter
			» delivered a joint CDIC-OSFI report to the Minister of Finance (July 2005) concerning opportunities for streamlining of corporate and administrative services

Board and Committee Meetings and Attendance[a]

(April 1, 2005 to March 31, 2006)

	Board of Directors	Board Committees				
		Executive Committee	Audit Committee	Governance and Nominating Committee	Human Resources and Compensation Committee	Committee of Independent Directors
			5	4	4	2
				4		2
			5	4		2
			5			
					4	2
				4	4	2
				4		
					2	
			5		4	2
			5	3		2

Notes:

[a] Also includes special meetings and meetings attended by telephone.

[b] Pierre Duguay replaced D. Longworth as the alternate to the Governor of the Bank of Canada, effective September 1, 2005.

Committee Name and Charter Mandate	Number of Meetings	Composition (March 31, 2006)	Highlights of Activities
Audit Committee—to oversee internal and external audits, advise the Board on financial issues and oversee risk management (including the review of the 2005/2006 consolidated financial statements and the OAG's attest audit)	5	T. Bakkeli (Chair) J. Doran G. Morash D.J. Raymaker	• recommended 2004/2005 financial statements including the MD&A • oversaw CDIC's ERM initiative • oversaw review of a Board contracting policy • oversaw comparative review of Audit Committee best practices and development and implementation of a new Committee Charter • in February 2006, the Audit Committee received and discussed a report from management about the impact of Accounting Guideline 15—Consolidation of Variable Interest Entities (AcG-15) issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA)
Executive Committee—to meet, when required, at the request of the Board, the Chairperson, or the President and CEO	0	R.N. Robertson (Chair) D.A. Dodge H.G. Emerson	This Committee is principally reserved for extraordinary situations; there were no meetings held in 2005/2006
Governance and Nominating Committee—to ensure appropriate structures and processes are in place for effective oversight of and direction for CDIC's activities and succession planning for the President and CEO and the private sector Directors	4	R.N. Robertson (Chair) T. Bakkeli C. Huot B. Knight D.J. Raymaker	• oversaw the succession process for the President and CEO, appointed May 9, 2005, by the Governor in Council, for a five-year period • oversaw review of Board and Board Committee charters, and Corporate By-law • provided recommendations for acting Chairperson • provided recommendations for Director re-appointments
Human Resources and Compensation Committee—to review and advise the Board on human resource issues (policies, succession planning, compliance with legal requirements, compensation and complaints)	4	H.G. Emerson (Chair) C. Huot N. Le Pan G. Morash	• conducted performance assessment of President and CEO (for 2004/2005) and reviewed CEO objectives for 2005/2006 • reviewed the Human Resources Strategy and Plan for employees • oversaw review of harassment policy and "whistleblowing" policy • oversaw employee satisfaction survey • oversaw development of a new Committee Charter
***Ad Hoc* Committee of Independent Directors**—to review ways to improve the efficiency and effectiveness of the delivery of financial services regulations as they apply to CDIC	2	R.N. Robertson (Chair) T. Bakkeli H.G. Emerson C. Huot G. Morash D.J. Raymaker	• delivered a joint CDIC-OSFI report to the Minister of Finance (July 2005) concerning opportunities for streamlining of corporate and administrative services

Board and Committee Meetings and Attendance[1]

(April 1, 2005 to March 31, 2006)

		Board Committees				
	Board of Directors	Executive Committee	Audit Committee	Governance and Nominating Committee	Human Resources and Compensation Committee	Committee of Independent Directors
Number of Meetings	6	0	5	4	4	2
Attendees (alternates)						
R.N. Robertson—Chairperson	6			4		2
T. Bakkeli	6		5	4		2
I. E. Bennett (F. Swedlove)	0 (4)					
D.A. Dodge (D. Longworth/ P. Duguay[2])	3 (2)					
J. Doran	3		5			
H.G. Emerson	5				4	2
C. Huot	6			4	4	2
W. Knight	6			4		
N. Le Pan (J. Dickson)	1 (1)				2	
G. Morash	6		5		4	2
D.J. Raymaker	4		5	3		2

Notes:

[1] Also includes special meetings and meetings attended by telephone.

[2] Pierre Duguay replaced D. Longworth as the alternate to the Governor of the Bank of Canada, effective September 1, 2005.

CDIC Management—Internal Accountability

The Board's commitment to the highest standards of ethical and professional conduct is reflected in the corporate policies and practices related to business and ethical behaviour in place for all employees at CDIC. The President and CEO shares this commitment.

In order to reinforce to employees the importance of maintaining an organizational climate that fosters ethical behaviour, the President and CEO held a mandatory information session for all employees concerning ethics and integrity. The objective was to elaborate for employees their rights and obligations, as well as those of the Corporation, as both have a role to play under the existing policies and practices for employees (see Appendix A for further details). In addition to emphasizing CDIC's policies and practices, the session focused on the importance of safeguarding individuals' privacy. The information session was also aimed at reinforcing the importance of integrity and ethics across the Corporation.

Salary ranges for CDIC's officers, as of March 31, 2006, are:

- for the position of President and Chief Executive Officer—$200,000 to $235,300
- for the position of Vice-President—$153,690 to $204,910

In addition to CDIC benefits, the President and CEO receives an annual car allowance. The travel and hospitality expenses of the four corporate officers are posted on the CDIC website (www.cdic.ca).

Statutory Requirements

As a Crown corporation, CDIC must comply with the provisions of Part X of the *Financial Administration Act*, which requires that the Corporation submit annually a five-year corporate plan (and a summary of the plan) and an annual report to the Minister, who then tables the summary and annual report in each House of Parliament. CDIC fulfilled these requirements over the course of the year—see Appendix A for further details.

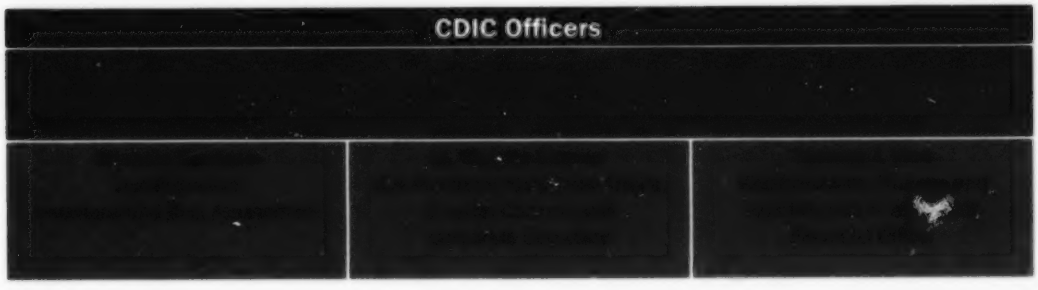

V Membership Performance and Profile

This section provides a review of the financial performance of CDIC's member institutions for last year.

About Our Membership

As at March 31, 2006, the Corporation had 82 members. During the year, three institutions joined CDIC while two members had their policies of deposit insurance cancelled at their request (see *Membership Changes* on page 77). The membership consolidates to 56 distinct groups based on affiliation with a parent. To facilitate our membership analysis, we assign each member institution or affiliated group a peer group based on size, geographic scope of its operations and/or its primary business activities. Our largest members, which are included for analysis purposes in the National peer group, offer a full range of financial products and services and have business activities that extend across Canada and internationally. Our other members are either fairly large with business activities that are regionally focused or are product/service focused. For example, a number of our member institutions are engaged primarily in residential mortgage lending, in commercial lending or consumer lending.

CDIC Member Peer Groups

For analysis purposes, CDIC groups its membership according to the geographic scope of business activities and main business lines of its institutions.

The comparative member information is presented according to the six following peer groups:

National—business activities extend across Canada and include some international exposure.

Regional—business activities are regionally focused and include some exposure to other regions of Canada.

Residential—main business lines include a focus on residential mortgages.

Commercial—main business lines include a focus on commercial loans or non-residential mortgages.

Consumer—main business lines include a focus on individual loans.

Other—main business lines tend to be so diversified; these institutions are not classified or included in any of the above peer groups and do not necessarily share similar business lines with others within this group.

CDIC Management—Internal Accountability

The Board's commitment to the highest standards of ethical and professional conduct is reflected in the corporate policies and practices related to business and ethical behaviour in place for all employees at CDIC. The President and CEO shares this commitment.

In order to reinforce to employees the importance of maintaining an organizational climate that fosters ethical behaviour, the President and CEO held a mandatory information session for all employees concerning ethics and integrity. The objective was to elaborate for employees their rights and obligations, as well as those of the Corporation, as both have a role to play under the existing policies and practices for employees (see Appendix V for further details). In addition to emphasizing CDIC's policies and practices, the session focused on the importance of safeguarding individuals' privacy. The information session was also aimed at reinforcing the importance of integrity and ethics across the Corporation.

Salary ranges for CDIC's officers, as of March 31, 2006, are:

- for the position of President and Chief Executive Officer—$200,000 to $235,300
- for the position of Vice-President—$153,690 to $204,910

In addition to CDIC benefits, the President and CEO receives an annual car allowance. The travel and hospitality expenses of the four corporate officers are posted on the CDIC website (www.cdic.ca).

Statutory Requirements

As a Crown corporation, CDIC must comply with the provisions of Part X of the *Financial Administration Act*, which requires that the Corporation submit annually a five-year corporate plan (and a summary of the plan) and an annual report to the Minister, who then tables the summary and annual report in each House of Parliament. CDIC fulfilled these requirements over the course of the year—see Appendix V for further details.

CDIC Officers		
Guy L. Saint-Pierre President and Chief Executive Officer		
Michèle Bourque Vice-President Insurance and Risk Assessment	**M. Claudia Morrow** Vice-President, Corporate Affairs, General Counsel and Corporate Secretary	**Thomas J. Vice** Vice-President, Finance and Administration, and Chief Financial Officer

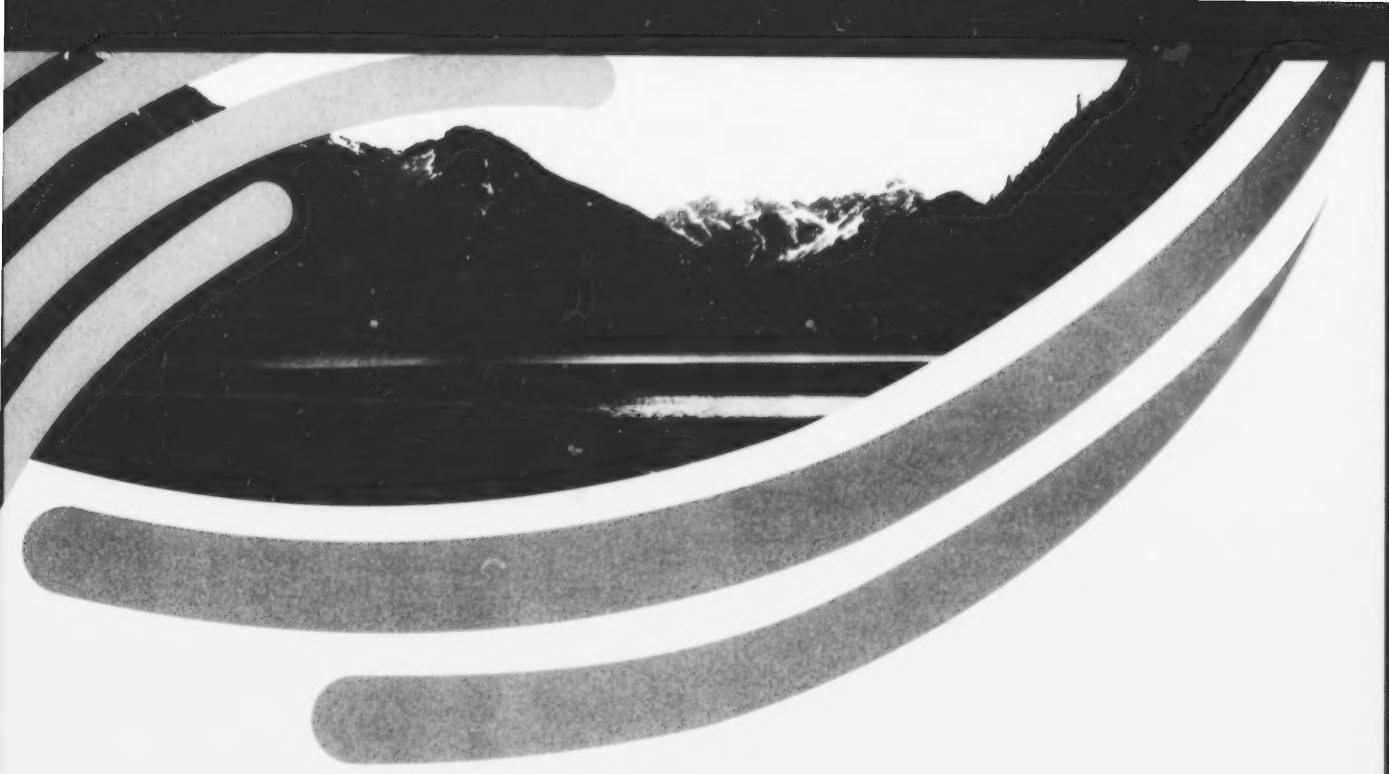

V Membership Performance and Profile

This section provides a review of the financial performance of CDIC's member institutions for last year.

About Our Membership

As at March 31, 2006, the Corporation had 82 members. During the year, three institutions joined CDIC while two members had their policies of deposit insurance cancelled at their request (see *Membership Changes* on page 77). The membership consolidates to 56 distinct groups based on affiliation with a parent. To facilitate our membership analysis, we assign each member institution or affiliated group a peer group based on size, geographic scope of its operations and/or its primary business activities. Our largest members, which are included for analysis purposes in the National peer group, offer a full range of financial products and services and have business activities that extend across Canada and internationally. Our other members are either fairly large with business activities that are regionally focused or are product/service focused. For example, a number of our member institutions are engaged primarily in residential mortgage lending, in commercial lending or consumer lending.

CDIC Member Peer Groups

For analysis purposes, CDIC groups its membership according to the geographic scope of business activities and main business lines of its institutions.

The comparative member information is presented according to the six following peer groups:

National—business activities extend across Canada and include some international exposure.

Regional—business activities are regionally focused and include some exposure to other regions of Canada.

Residential—main business lines include a focus on residential mortgages.

Commercial—main business lines include a focus on commercial loans or non-residential mortgages.

Consumer—main business lines include a focus on individual loans.

Other—main business lines tend to be fee oriented; these institutions are not classified or included in any of the above peer groups and do not necessarily share similar business lines with others within this group.

Financial Performance

CDIC's insurance risk is tied closely to the financial health of its membership. Overall, CDIC members continue to pose relatively low short-term risk to the Corporation due to their performance and financial condition as demonstrated throughout 2005, with strong profitability, good asset quality and robust levels of capital. Despite the expectation of a modest deterioration in the credit environment, CDIC is expecting 2006 to be another favourable year for its members. However, over the longer term, some risks warrant monitoring: high consumer leverage; the impact of continued rises in interest rates on consumer and corporate credit worthiness; possible real estate or capital market corrections; and the riskier profile of some member institutions.

Profits are strong for a third consecutive year
Following historic high earnings in 2004, membership after-tax profits decreased by $1.1 billion to $13.3 billion in fiscal year 2005. Membership earnings were on target to reach another record high, but did not do so as a result of over $3.2 billion of Enron-related charges recorded by some of CDIC's largest members. Earnings for all peer groups were strong with few members reporting losses. Overall, good credit quality and relatively low levels of provisions for credit losses were largely responsible for the strong membership performance. Solid growth in residential mortgage and consumer lending, along with robust wealth management and capital markets activity, were only partially offset by a declining interest rate spread in 2005.

Net Income and Provisions of CDIC Members*

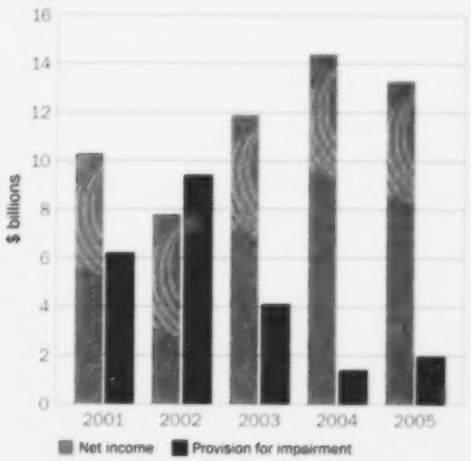

*For members' fiscal year end

Flat net interest income and declining membership spreads
Net interest income remained flat for the third consecutive year at approximately $33 billion despite a solid 11% increase in loans outstanding. While a number of peer groups, led by the Residential peer group, reported strong net interest income growth associated with a rapid expansion of their loan portfolio, others reported more modest growth or even a slight decline. The low absolute level of interest rates, the relatively flat yield curve and the shift from commercial to retail loans combined to put pressure on net interest income. Since reaching a peak in early 2002, the membership's average interest spread has steadily declined to 1.70% of average assets with a 17-basis-point drop in 2005. The rising short-term interest rate environment also contributed to declining spreads as, for most institutions, deposit liabilities have a shorter maturity than do assets and, therefore, an institution's interest costs rise faster than does the income earned on its assets.

Average Membership Spread (gross of provisions)

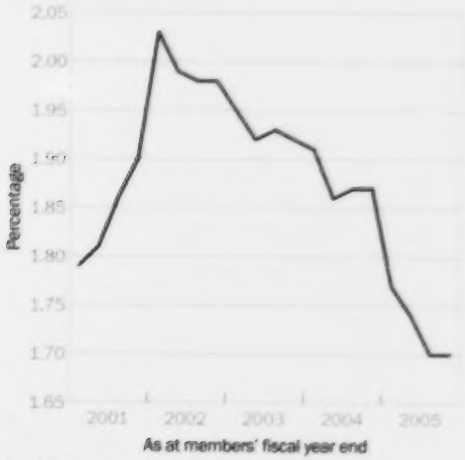

Solid non-interest income growth

Non-interest income rose a strong 11% to about $37 billion in fiscal year 2005 and now represents over 53% of total membership revenues. Non-interest income was supported by a favourable capital markets environment. Income from trading and non-trading instruments increased the most with 34% growth, while investment management and custodial services, service charges, income from securitization of assets, credit and debit card fees and other income reported a range of 7% to 11% growth.

Capital ratios and leverage remain strong

The average total risk-weighted capital ratio for the membership dropped slightly to 12.9% from 13.3%, while the assets to capital multiple—a measure of leverage—rose slightly to 17.0 times from 16.4 times in the prior year as assets, and particularly loans, rose faster than capital. The decline was most apparent at the larger institutions including those in the National and Regional peer groups. Even so, capital ratios for all members were above the Office of the Superintendent of Financial Institution's (OSFI's) well-capitalized guidelines of 7% for Tier 1 members and 10% for total risk-based capital ratios. These strong capital ratios should allow institutions to weather unexpected economic shocks.

Capitalization, 2001–2005

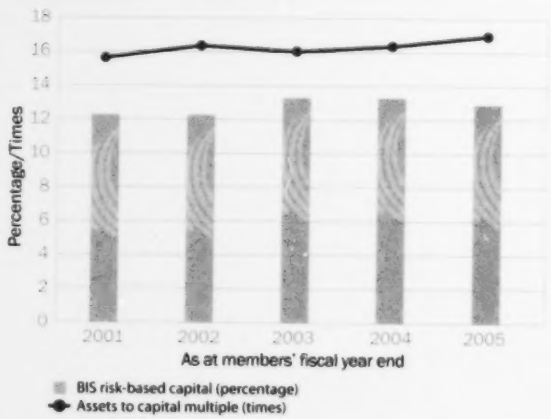

Components of Non-Interest Income*

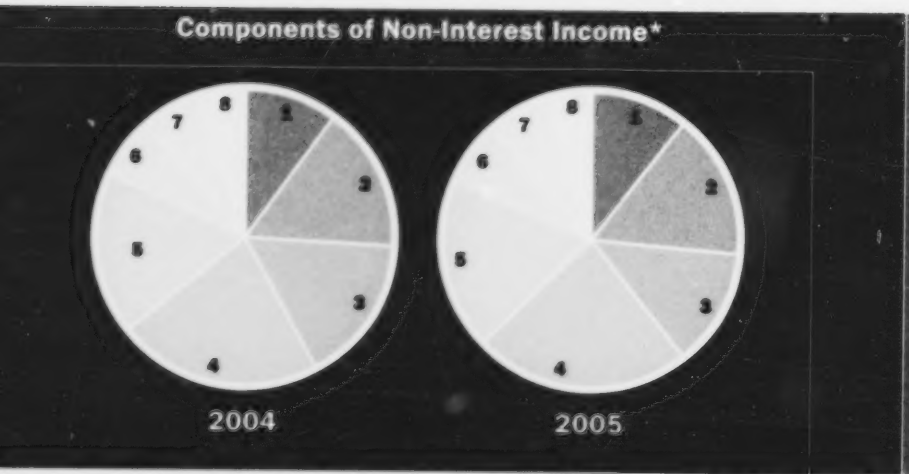

* As a percentage of total non-interest income for members' fiscal year end.

Average Membership Spread (gross of provisions)

As at members' fiscal year end

Solid non-interest income growth

Non-interest income rose a strong 11% to about $37 billion in fiscal year 2005 and now represents over 53% of total membership revenues. Non-interest income was supported by a favourable capital markets environment. Income from trading and non-trading instruments increased the most with 34% growth, while investment management and custodial services, service charges, income from securitization of assets, credit and debit card fees and other income reported a range of 7% to 11% growth.

Capital ratios and leverage remain strong

The average total risk-weighted capital ratio for the membership dropped slightly to 12.9% from 13.3%, while the assets to capital multiple—a measure of leverage—rose slightly to 17.0 times from 16.4 times in the prior year as assets, and particularly loans, rose faster than capital. The decline was most apparent at the larger institutions including those in the National and Regional peer groups. Even so, capital ratios for all members were above the Office of the Superintendent of Financial Institution's (OSFI's) well-capitalized guidelines of 7% for Tier 1 members and 10% for total risk based capital ratios. These strong capital ratios should allow institutions to weather unexpected economic shocks.

Capitalization, 2001–2005

As at members' fiscal year end

BIS risk-based capital (percentage)
Assets to capital multiple (times)

Components of Non-Interest Income*

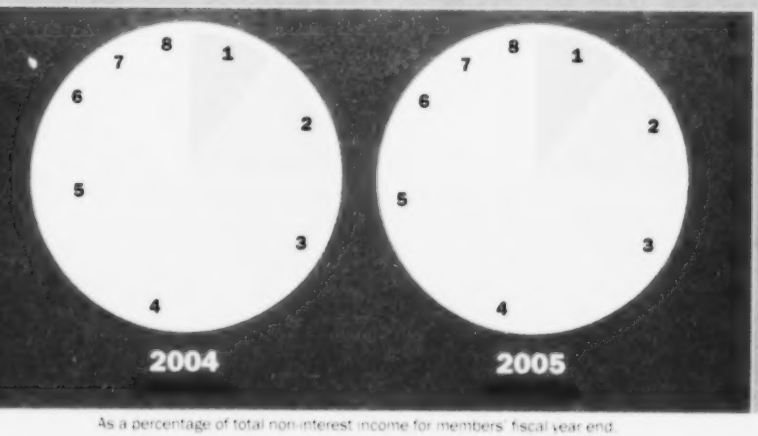

	2004* (%)	2005* (%)
	10.6	10.2
	15.8	15.9
	12.8	15.6
	23.8	22.3
	18.4	17.9
	7.1	6.5
	6.5	6.5
	5.0	5.1

As a percentage of total non-interest income for members' fiscal year end.

Strong asset growth

Member institutions displayed strong growth of over 11% of total assets to almost $2 trillion in fiscal 2005. Continuing the trend from the previous year, several members experienced asset increases of over 25%. Growth was strong across most peer groups, with the Residential group achieving almost 30%—a reflection of the robust housing sector.

Loans continued to be the dominant asset class, making up over 54% of total assets. There was exceptionally strong growth in residential mortgages and personal loans driven by the low interest rate environment, strong employment and a tendency for consumers to shoulder higher debt levels. While the rise in non-residential mortgages outstanding originates in the National peer group, selected small members operating in niche markets appear to have increased their exposure to that higher risk real estate market.

Loan quality remains strong

Overall provisions for credit losses increased to $2.0 billion in fiscal year 2005 from $1.3 billion in the previous year. While the increase may appear to be indicative of a deterioration in loan quality, it is instead due largely to fewer credit allowance reversals in 2005. In fact, this year's strength in credit quality is reflected in the historically low level of impaired loan formation. Impaired loans, as well as impaired loans net of allowances relative to total loans were also at very low levels. Although impaired loans across the membership are well provided for, general allowances as a percentage of risk-weighted assets have declined from the peak in 2002.

Asset Mix 2001 vs. 2005*

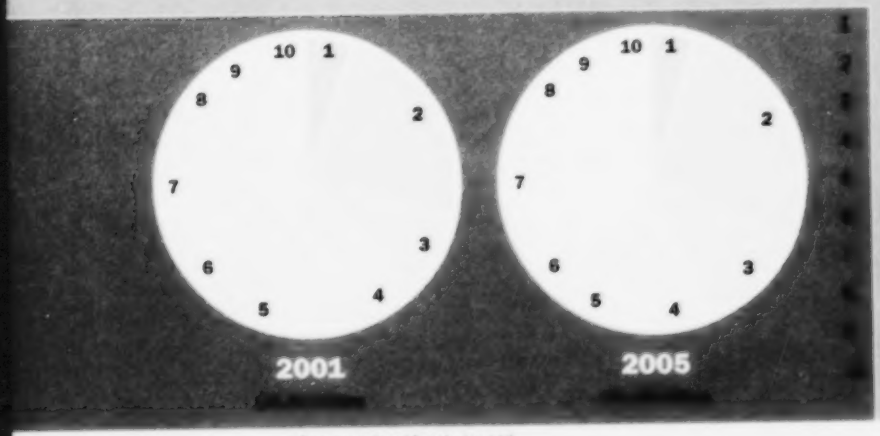

	2001 (%)	2005 (%)
1	5.3	5.2
2	23.1	26.6
3	9.3	12.1
4	7.9	7.4
5	18.2	11.5
6	1.2	1.6
7	18.9	21.1
8	3.9	2.5
9	7.4	7.5
10	4.8	4.4

As at members' fiscal year end.

Strong asset growth

Member institutions displayed strong growth of over 11% of total assets to almost $2 trillion in fiscal 2005. Continuing the trend from the previous year, several members experienced asset increases of over 25%. Growth was strong across most peer groups, with the Residential group achieving almost 30%—a reflection of the robust housing sector.

Loans continued to be the dominant asset class, making up over 54% of total assets. There was exceptionally strong growth in residential mortgages and personal loans driven by the low interest rate environment, strong employment and a tendency for consumers to shoulder higher debt levels. While the rise in non-residential mortgages outstanding originates in the National peer group, selected small members operating in niche markets appear to have increased their exposure to that higher risk real estate market.

Loan quality remains strong

Overall provisions for credit losses increased to $2.0 billion in fiscal year 2005 from $1.3 billion in the previous year. While the increase may appear to be indicative of a deterioration in loan quality, it is instead due largely to fewer credit allowance reversals in 2005. In fact, this year's strength in credit quality is reflected in the historically low level of impaired loan formation. Impaired loans, as well as impaired loans net of allowances relative to total loans were also at very low levels. Although impaired loans across the membership are well provided for, general allowances as a percentage of risk-weighted assets have declined from the peak in 2002.

Asset Mix 2001 vs. 2005*

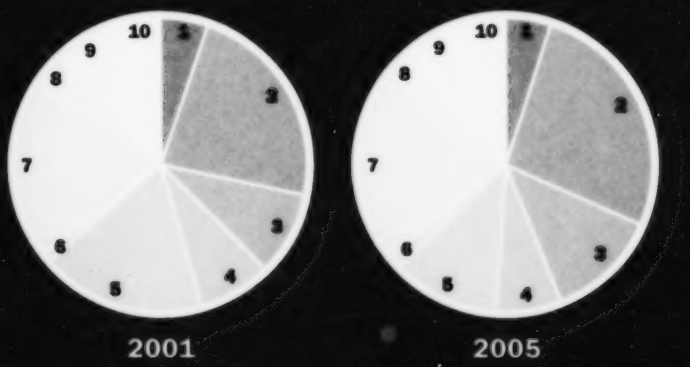

* As at members' fiscal year end.

On the horizon

CDIC members had another strong year in 2005, although performance may have peaked. A number of factors provide some cause for concern over the medium to longer term: high levels of consumer indebtedness, a rising interest rate environment, and a decline in economic activity and the related impact on employment levels. However, membership continues to have robust capital levels, which offer a significant measure of comfort for withstanding potential market downturns.

Real estate markets in 2005 have continued to contribute to the strong performance of most members—particularly those involved in residential mortgage lending. A small percentage of members continued to hold significant exposure to higher risk real estate categories, including non-residential mortgages, interim construction loans and commercial loans to the real estate sector. While there are currently no signs of deterioration in real estate markets, these loan categories are typically very sensitive to a downturn.

Member institutions reported strong growth in both residential mortgages and personal loans at a time when household debt is at record levels and in a rising interest rate environment. The average consumer household debt to disposable income ratio stood at 125% at the end of 2005 according to Bank of Canada. Potential economic shocks such as a fall in real estate prices, decline in employment and disposable income, or significant increases to interest rates hold the potential for affecting consumers' ability to manage debt.

Comparative Membership Information

The comparative membership information from the last five fiscal years has been prepared from financial information supplied by the members through the Tri-Agency Data Sharing System[5] maintained at the Bank of Canada, as well as from financial information received directly by CDIC.

This section begins with the current (at March 31, 2006) CDIC membership and a brief description of membership changes that occurred during 2005/2006. The comparative membership information tables that follow illustrate trends since 2001 based on membership balance sheets, as well as performance measures in the areas of deposit liability, profitability, capitalization and asset quality. The financial information is presented as aggregates and averages—for this reason, financial information for individual members can vary significantly from these amounts.

In its five-year tables, CDIC restates the peer group results of prior years to reflect the current year's membership. Accordingly, the following tables exclude the financial information of institutions that were no longer members as of March 31, 2006.

[5] TDS was developed and financed jointly by the Bank of Canada, OSFI and CDIC in 1999. Information collected by way of the TDS system is distributed to each of the three agencies for use in their respective systems.

CDIC Members as at March 31, 2006*

Domestic Banks and Subsidiaries		Domestic Trust and Loan Companies and Associations			
Member Institution	Peer Group				
Bank of Montreal Bank of Montreal Mortgage Corporation BMO Trust Company	National	AGF Trust Company	Consumer	Amex Bank of Canada	Consumer
		CIBC Mellon Trust Company	Other	Bank of China (Canada)	Commercial
		Community Trust Company	Residential	Bank of East Asia (Canada) (The)	Commercial
Bank of Nova Scotia (The) Bank of Nova Scotia Trust Company (The) Maple Trust Company Montreal Trust Company of Canada National Bank of Greece (Canada) National Trust Company Scotia Mortgage Corporation	National	Concentra Financial Services Association	Residential	BCPBank Canada	Residential
		Concentra Trust		Citibank Canada	Other
		Desjardins Trust Inc.	Other	Computershare Trust Company of Canada	Other
		Effort Trust Company (The)	Residential	CTC Bank of Canada	Commercial
		Equitable Trust Company (The)	Residential	First Data Loan Company, Canada	Other
		Home Trust Company	Residential		
Bank West	Consumer	Industrial Alliance Trust Inc.	Other	Habib Canadian Bank	Commercial
Bridgewater Bank	Residential	League Savings & Mortgage Company	Residential	HSBC Bank Canada	Regional
Canadian Imperial Bank of Commerce Amicus Bank CIBC Mortgages Inc. CIBC Trust Corporation	National			Household Trust Company HSBC Mortgage Corporation (Canada) HSBC Trust Company (Canada)	Residential
		MCAP Inc.	Residential		
		M.R.S. Trust Company	Consumer		
		Investors Group Trust Co. Ltd.	Residential	ICICI Bank Canada	Commercial
Canadian Western Bank Canadian Western Trust Company	Regional	Peace Hills Trust Company	Commercial	ING Bank of Canada	Residential
Citizens Bank of Canada	Residential	Peoples Trust Company	Residential	International Commercial Bank of Cathay (Canada)	Commercial
CS Alterna Bank	Residential	RBC Dexia Investor Services Trust	Other	Korea Exchange Bank of Canada	Consumer
Dundee Wealth Bank	Other	ResMor Trust Company	Residential	MBNA Canada Bank	Consumer
General Bank of Canada	Consumer	Sun Life Financial Trust Inc.	Residential	Northern Trust Company, Canada (The)	Other
Laurentian Bank of Canada B2B Trust Laurentian Trust of Canada Inc. LBC Trust	Regional	Trimark Trust	Other		
				State Bank of India (Canada)	Commercial
				UBS Bank (Canada)	Other
Manulife Bank of Canada	Residential				
National Bank of Canada Natcan Trust Company National Bank Trust Inc.	Regional				
Pacific & Western Bank of Canada	Commercial				
Royal Bank of Canada Royal Bank Mortgage Corporation Royal Trust Company (The) Royal Trust Corporation of Canada	National				
Toronto-Dominion Bank (The) Canada Trust Company (The)	National				
First Nations Bank of Canada TD Mortgage Corporation TD Pacific Mortgage Corporation	Commercial				
Ubiquity Bank of Canada	Residential				
		Total: 20		Total: 21	

Total: 82 members

*Member institutions with common affiliation have been grouped together, starting with the member having the largest assets and following in alphabetical order.

CDIC Members as at March 31, 2006*

Domestic Banks and Subsidiaries		Domestic Trust and Loan Companies and Associations		Subsidiaries of Foreign Institutions	
Member Institution	Peer Group	Member Institution	Peer Group	Member Institution	Peer Group
[redacted]	National	AGF Trust Company	Consumer	Amex Bank of Canada	Consumer
		CIBC Mellon Trust Company	Other	Bank of China (Canada)	Commercial
		Community Trust Company	Residential	Bank of East Asia (Canada) (The)	Commercial
[redacted]	National	Concentra Financial Services Association Concentra Trust	Residential	BCPBank Canada	Residential
				Citibank Canada	Other
		Desjardins Trust Inc.	Other	Computershare Trust Company of Canada	Other
		Effort Trust Company (The)	Residential	CTC Bank of Canada	Commercial
		Equitable Trust Company (The)	Residential	First Data Loan Company, Canada	Other
		Home Trust Company	Residential		
[redacted]	Consumer	Industrial Alliance Trust Inc.	Other	Habib Canadian Bank	Commercial
[redacted]	Residential	League Savings & Mortgage Company	Residential	HSBC Bank Canada	Regional
[redacted]	National			Household Trust Company	Residential
		MCAP Inc.	Residential	HSBC Mortgage Corporation (Canada)	
		M.R.S. Trust Company	Consumer	HSBC Trust Company (Canada)	
		Investors Group Trust Co. Ltd.	Residential	ICICI Bank Canada	Commercial
[redacted]	Regional	Peace Hills Trust Company	Commercial	ING Bank of Canada	Residential
[redacted]	Residential	Peoples Trust Company	Residential	International Commercial Bank of Cathay (Canada)	Commercial
[redacted]	Residential	RBC Dexia Investor Services Trust	Other	Korea Exchange Bank of Canada	Consumer
[redacted]	Other	Realtor Trust Company	Residential	MBNA Canada Bank	Consumer
[redacted]	Consumer	Sun Life Financial Trust Inc.	Residential	Northern Trust Company, Canada (The)	Other
[redacted]	Regional	Trimark Trust	Other	State Bank of India (Canada)	Commercial
				UBS Bank (Canada)	Other
[redacted]	Residential				
[redacted]	Regional				
[redacted]	Commercial				
[redacted]	National				
[redacted]	National Commercial				
[redacted]	Residential				
[redacted]		[redacted]		Total: 21	

Total: 82 members

* Member institutions with common affiliation have been grouped together, starting with the member having the largest assets and following in alphabetical order.

Membership Changes: April 1, 2005–March 31, 2006

New Members

June 8, 2005: General Bank of Canada, a wholly-owned subsidiary of Firstcan Management Inc.

January 3, 2006: RBC Dexia Investor Services Trust, owned by a joint venture between Royal Bank of Canada and Dexia Banque Internationale à Luxembourg S. A.

March 29, 2006: Bridgewater Bank, a subsidiary of the Alberta Motor Association

Other Membership Changes

May 9, 2005: BNP Paribas (Canada)'s application for authorization to accept deposits that are greater than $150,000 and payable in Canada without being a CDIC member institution was approved—policy cancelled

June 20, 2005: Société Générale (Canada)'s application for authorization to accept deposits that are greater than $150,000 and payable in Canada without being a CDIC member institution was approved—policy cancelled

June 30, 2005: Laurentian Trust of Canada Inc. was continued as a federal trust company

July 1, 2005: Desjardins Trust Inc. was continued as a federal trust company

Summary Financial Information—Total CDIC Membership

Balance Sheet ($ billions and percentage)

As at members' fiscal year end	2005		2004		2003		2002		2001	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
ASSETS										
Cash resources	103.1	5.2	84.0	4.7	93.9	5.6	94.0	5.7	86.9	5.3
Securities	527.2	26.6	453.4	25.5	430.0	25.4	380.3	22.9	375.5	23.1
Loans	1,075.5	54.3	970.5	54.6	917.4	54.3	925.8	55.8	915.7	56.2
Other assets	275.1	13.9	271.2	15.2	247.6	14.7	258.0	15.6	250.5	15.4
Total assets	**1,980.9**	**100.0**	**1,779.1**	**100.0**	**1,688.9**	**100.0**	**1,658.1**	**100.0**	**1,628.6**	**100.0**
LIABILITIES										
Deposits	1,330.6	67.2	1,188.3	66.8	1,130.1	66.9	1,118.7	67.5	1,084.7	66.6
Other liabilities	559.4	28.2	504.5	28.4	475.5	28.2	458.2	27.6	464.8	28.5
Total liabilities	**1,890.0**	**95.4**	**1,692.8**	**95.2**	**1,605.6**	**95.1**	**1,576.9**	**95.1**	**1,549.5**	**95.1**
Shareholders' equity	90.9	4.6	86.3	4.8	83.3	4.9	81.2	4.9	79.1	4.9
Total liabilities and shareholders' equity	**1,980.9**	**100.0**	**1,779.1**	**100.0**	**1,688.9**	**100.0**	**1,658.1**	**100.0**	**1,628.6**	**100.0**

Income Statement ($ millions)

For the members' fiscal year ending in	2005	2004	2003	2002	2001
Interest income	74,151	63,792	66,600	68,749	85,344
Interest expense	41,296	30,852	33,522	35,567	55,723
Net interest income	**32,855**	**32,940**	**33,078**	**33,182**	**29,621**
Provision for impairment	1,983	1,309	4,020	9,310	6,230
Net interest income after provision for impairment	**30,872**	**31,631**	**29,058**	**23,872**	**23,391**
Other income	37,388	33,814	31,896	31,087	33,720
Net interest income and other income	**68,260**	**65,445**	**60,954**	**54,959**	**57,111**
Non-interest expenses	49,112	45,078	44,060	44,309	43,021
Net income before provision for income taxes	**19,148**	**20,367**	**16,894**	**10,650**	**14,090**
Provision for income taxes	5,389	5,450	4,314	2,369	3,312
Net income before non-controlling interest in net income of subsidiaries and extraordinary items	**13,759**	**14,917**	**12,580**	**8,281**	**10,778**
Non-controlling interest in net income of subsidiaries and extraordinary items	507	575	611	505	434
Net income	**13,252**	**14,342**	**11,969**	**7,776**	**10,344**

Deposit Liabilities in Canada, by Peer Group

Total Deposits ($ billions and percentage)

As at April 30	2005		2004		2003		2002		2001	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
National	1,007.6	86.4	955.0	87.7	905.2	87.9	888.0	88.2	833.8	88.2
Regional	112.2	9.6	95.7	8.8	92.7	9.0	93.1	9.3	90.7	9.6
Residential	30.2	2.6	23.5	2.2	18.6	1.8	13.1	1.3	9.5	1.0
Commercial	2.7	0.2	2.4	0.2	2.2	0.2	2.3	0.2	2.1	0.2
Consumer	3.6	0.3	3.5	0.3	3.5	0.3	2.5	0.3	1.8	0.2
Other	10.3	0.9	8.3	0.8	8.1	0.8	7.3	0.7	7.0	0.8
Membership	**1,166.6**	**100.0**	**1,088.4**	**100.0**	**1,030.3**	**100.0**	**1,006.3**	**100.0**	**944.9**	**100.0**

Insured Deposits ($ billions and percentage of Total Deposits)

As at April 30	2005		2004		2003		2002		2001	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
National	362.6	36.0	315.9	33.1	306.3	33.8	296.3	33.4	283.3	34.0
Regional	46.5	41.4	39.5	41.3	40.1	43.3	38.1	40.9	37.8	41.7
Residential	22.8	75.5	16.5	70.2	13.4	72.0	10.0	76.3	8.0	84.2
Commercial	1.5	55.6	1.2	50.0	1.1	50.0	1.2	52.2	1.1	52.4
Consumer	2.4	66.7	1.8	51.4	1.6	45.7	1.2	48.0	0.9	50.0
Other	1.0	9.7	0.4	4.8	0.3	3.7	0.3	4.1	0.4	5.7
Membership	**436.8**	**37.4**	**375.3**	**34.5**	**362.8**	**35.2**	**347.1**	**34.5**	**331.5**	**35.1**

Profitability Measures, by Peer Group

Efficiency Ratio (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2005	2004	2003	2002	2001
National	71.0	68.1	68.4	69.7	68.2
Regional	63.6	64.8	64.7	62.7	63.7
Residential	58.4	57.0	56.6	62.8	64.7
Commercial	84.3	82.5	78.9	84.2	75.3
Consumer	61.9	62.2	61.6	60.6	72.7
Other	59.5	66.0	68.1	68.7	67.7
Membership	**69.9**	**67.5**	**67.8**	**68.9**	**67.9**

Efficiency: Non-interest expenses/(net interest income + non-interest income)

Non-Interest Income (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2005	2004	2003	2002	2001
National	53.0	50.0	48.3	47.7	53.0
Regional	51.2	52.3	51.6	47.0	48.8
Residential	22.9	27.0	30.2	30.1	31.5
Commercial	28.6	25.3	27.6	31.9	28.1
Consumer	70.7	69.4	66.3	70.4	71.8
Other	102.2	96.8	77.0	80.5	78.3
Membership	**53.2**	**50.7**	**49.1**	**48.4**	**53.2**

Non-interest income: (trading income + gain (losses) on instruments held for other than trading purposes + other income)/ (net interest income + non-interest income)

Return on Average Assets (ROAA) (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2005	2004	2003	2002	2001
National	0.7	0.8	0.7	0.4	0.7
Regional	0.9	0.8	0.8	0.6	0.7
Residential	0.7	0.8	0.8	0.7	0.6
Commercial	0.3	0.4	0.0	-0.1	0.2
Consumer	2.3	3.1	3.4	4.3	2.4
Other	0.8	0.8	0.5	0.8	1.0
Membership	**0.7**	**0.8**	**0.7**	**0.5**	**0.7**

ROAA: net income/average assets

Return on Average Equity (ROAE) (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2005	2004	2003	2002	2001
National	14.9	17.2	14.6	9.4	13.9
Regional	17.8	15.8	15.3	11.4	14.0
Residential	10.8	13.6	14.8	11.3	8.3
Commercial	3.2	3.8	0.4	-0.7	2.6
Consumer	13.3	16.5	19.4	26.4	15.3
Other	13.0	12.5	7.7	8.8	9.7
Membership	**15.0**	**16.9**	**14.6**	**9.7**	**13.7**

ROAE: net income/average shareholders' equity

Cost of Funds (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2005	2004	2003	2002	2001
National	3.2	2.5	2.8	3.1	5.2
Regional	2.6	2.4	2.6	2.5	4.2
Residential	3.2	3.1	3.6	3.9	5.2
Commercial	3.3	3.2	3.5	4.0	5.3
Consumer	4.9	4.0	3.7	3.7	6.0
Other	2.6	2.0	2.7	2.8	4.8
Membership	**3.1**	**2.5**	**2.8**	**3.1**	**5.1**

Cost of funds: interest expense/average interest bearing liabilities

Capitalization Measures, by Peer Group

Leverage Ratio (times)

As at members' fiscal year end	2005	2004	2003	2002	2001
National	22.5	21.4	21.4	21.5	21.4
Regional	21.0	19.6	19.8	19.6	19.8
Residential	16.2	17.4	18.9	16.9	14.2
Commercial	10.1	9.8	9.8	12.4	12.6
Consumer	5.7	5.3	5.7	6.1	6.3
Other	15.3	16.2	15.8	11.2	10.2
Membership	**21.8**	**20.8**	**20.9**	**20.9**	**20.8**

Leverage: average assets/average shareholders' equity

BIS Risk-Based Capital (percentage)

As at members' fiscal year end	2005	2004	2003	2002	2001
National	12.8	13.2	13.2	12.2	12.2
Regional	11.6	12.3	12.9	12.8	12.5
Residential	19.4	17.9	16.6	16.9	16.1
Commercial	15.0	15.9	17.0	15.8	17.5
Consumer	20.1	20.4	21.1	18.8	17.4
Other	21.0	20.1	17.2	15.0	14.8
Membership	**12.9**	**13.3**	**13.3**	**12.3**	**12.3**

BIS (Bank for International Settlements) risk-based capital: total regulatory capital/risk-weighted assets

Asset Quality Measures, by Peer Group

Asset Growth (percentage)

As at members' fiscal year end	2005	2004	2003	2002	2001
National	11.5	4.6	1.3	0.6	9.6
Regional	17.9	8.5	5.0	0.2	5.0
Residential	28.8	36.3	33.3	41.6	27.6
Commercial	27.1	14.9	1.9	31.2	5.7
Consumer	13.9	15.3	18.2	29.6	32.1
Other	5.3	10.0	-13.7	2.5	21.6
Membership	**12.3**	**5.5**	**1.8**	**1.0**	**9.5**

Asset growth: year over year growth in (total assets + own securitized assets + off-balance sheet risk-weighted assets)

Impaired Assets to Total Assets (percentage)

As at members' fiscal year end	2005	2004	2003	2002	2001
National	0.3	0.4	0.6	0.9	0.8
Regional	0.3	0.5	0.7	0.9	1.1
Residential	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4
Commercial	0.8	1.5	2.2	2.1	1.3
Consumer	1.2	1.2	1.3	1.2	1.4
Other	0.0	0.0	0.1	0.4	0.4
Membership	**0.3**	**0.4**	**0.6**	**0.9**	**0.8**

Impaired assets (gross)/total assets (gross)

Impaired Loans to Total Loans (percentage)

As at members' fiscal year end	2005	2004	2003	2002	2001
National	0.5	0.7	1.2	1.6	1.4
Regional	0.5	0.8	1.0	1.3	1.6
Residential	0.2	0.3	0.3	0.5	0.6
Commercial	1.1	2.3	3.1	2.9	2.3
Consumer	1.4	1.5	1.7	1.6	1.8
Other	0.4	0.4	0.8	1.8	1.3
Membership	**0.5**	**0.7**	**1.1**	**1.6**	**1.4**

Impaired loans (gross)/total loans (gross)

General Allowance to Risk-Weighted Assets (percentage)

As at members' fiscal year end	2005	2004	2003	2002	2001
National	0.6	0.7	0.9	1.0	0.9
Regional	0.7	0.9	1.0	1.0	1.1
Residential	0.6	0.6	0.8	0.8	0.8
Commercial	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7
Consumer	2.1	2.2	2.3	1.8	2.1
Other	0.2	0.3	0.4	0.7	0.7
Membership	**0.6**	**0.7**	**0.9**	**1.0**	**0.9**

General allowance/risk-weighted assets

Net Impaired Loans to Total Shareholders' Equity (percentage)

As at members' fiscal year end	2005	2004	2003	2002	2001
National	-4.4	-3.3	-2.0	0.0	-0.5
Regional	-5.3	-5.2	-3.7	-1.8	0.4
Residential	-1.8	-2.2	-3.6	-2.5	-2.5
Commercial	-2.6	0.9	4.7	7.4	8.1
Consumer	-3.3	-3.8	-3.4	-1.9	-1.1
Other	-1.5	-1.6	-1.2	-2.1	-1.4
Membership	**-4.3**	**-3.4**	**-2.1**	**-0.2**	**-0.4**

Impaired loans (net)/average shareholders' equity

Appendices

Appendix A

Summary of Adherence to Key Statutory Requirements, Corporate Policies and Practices (2005/2006)

Statutory Requirements, Corporate Policies or Practices	Application	Annual Reporting
Oath of Fidelity and Secrecy Statutory requirement—sections 44(2) and 45.2 of the *CDIC Act*.	Employees and Directors	Employees—reported to HRCC Directors—reported to Board
Conflicts of Interest Code To maintain and promote public confidence and trust in the integrity objectivity and impartiality of CDIC.	Employees and Directors	Employees—reported to HRCC Directors—reported to Board
Harassment in the Workplace Policy To maintain a working environment that is free from harassment and in which all persons treat each other with mutual respect.	Employees	Reported to HRCC

Appendix A

Summary of Adherence to Key Statutory Requirements, Corporate Policies and Practices (2005 / 2006)

Statutory Requirements, Corporate Policies or Practices	Application	Annual Reporting
CDIC's Mission and Corporate Values	**Employees**	**Reported to Human Resources and Compensation Committee (HRCC)**
Oath of Fidelity and Secrecy Statutory requirement—sections 44(2) and 45.2 of the *CDIC Act*.	Employees and Directors	Employees—reported to HRCC Directors—reported to Board
Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Employees To maintain professionalism and excellence at CDIC while supporting a positive work environment.	**Employees and Directors**	**Employees—reported to HRCC** **Directors—reported to Board**
Conflicts of Interest Code To maintain and promote public confidence and trust in the integrity objectivity and impartiality of CDIC.	Employees and Directors	Employees—reported to HRCC Directors—reported to Board
Policy on Internal Disclosure of Information Concerning Wrongdoing in the Workplace (Whistleblowing) To provide an effective process so that employees who have concerns or information about wrongdoing can bring them to the attention of their supervisors for review and resolution.	**Employees**	**Reported to HRCC**
Harassment in the Workplace Policy To maintain a working environment that is free from harassment and in which all persons treat each other with mutual respect.	Employees	Reported to HRCC
Employment Equity Policy To foster a work force with equitable representation and distribution of women, Aboriginal people, persons with disabilities, and visible minorities. (As at March 31, 2006, CDIC had fewer than 100 employees; therefore, the *Employment Equity Act* is not applicable.)	**Employees**	**Reported to HRCC**

Statutory Requirements, Corporate Policies or Practices	Application	Annual Reporting
***Financial Administration Act* (FAA)** Annual Report–section 150 of the FAA	Corporation	Filed within statutory timeframe
Corporate Plan 2006/2007 to 2010/2011–section 122 of the FAA	Corporation	Filed within statutory timeframe
Summary of Corporate Plan 2006/2007 to 2010/2011–section 125 of the FAA	Corporation	Filed within statutory timeframe
Official Languages Act To ensure the respect of the official languages of Canada.	Corporation	Reports provided to HRCC and filed within statutory timeframe
Access to Information Act* and *Privacy Act	Corporation	Responded to three Access requests; no Privacy requests received. Annual Reports filed within statutory timeframes
TBS Request re: *U.S.A. Patriot Act*	Corporation	Risk management strategy put in place per TBS request

Appendix B

Summary Mapping of CDIC Practices as against TBS Report Measures

The Treasury Board of Canada Secretariat (TBS) Report contains 31 measures in all. Appendix B sets out CDIC's progress as against the 13 measures that require CDIC's action. Other measures in the TBS Report already apply to CDIC. For example, CDIC is subject to the *Access to Information Act* and the Auditor General of Canada is CDIC's external auditor and conducts the CDIC special examination.

TBS Measure	Established Practice	New in 2005/06	CDIC Status
Annual Public Meetings (APMs) (TBS Measure #9)—To ensure that the Board may deliberate freely, and exercise the challenge function expected of Directors, Board proceedings should remain confidential. The Government will require that Boards of Directors of Crown corporations hold annual public meetings at which stakeholders could express their views and seek information about the activities of the corporations. Corporations are also encouraged to develop outreach activities to solicit input and feedback from stakeholders on an ongoing basis. [emphasis added]	✓	✓	CDIC began planning during the year for its first annual public meeting (APM) scheduled for December 5, 2006, in Toronto. CDIC views its upcoming APM as an opportunity to further public awareness initiatives, provide information about its operations and results, and future strategies, and to solicit feedback. CDIC has been conducting outreach programs for years, including: Board meetings held across the country once a year to meet local business communities; a toll-free call line for the public; a website; participation in financial consumer trade shows; television and print advertising; and other public awareness initiatives.
Board & Committee Charters (TBS Measure #10)—To strengthen the corporate governance of Crown corporations, the Government will work with Boards to adopt a charter that would define clearly the roles and responsibilities of the Board.	✓	✓	The Board approved Charters for itself and its Committees in March 2006. The new Charters were based on best practices and the pre-existing Board Governance Policy and mandates for each Committee.
Director Training (TBS Measure #11)—To further enhance the skills and performance of Boards of Directors and building on current orientation programs, the Canada School of Public Service will establish additional training and professional development programs on public sector management and Crown corporations.	✓	✓	Although TBS is reviewing what formal training might be offered to Directors, opportunities for training are made available by CDIC to its Directors. Several Directors took specific training related to their Board governance responsibilities and duties.
Board Self-assessment (TBS Measure #12)—Consistent with good governance practices, the Government will ask Boards of Directors to establish regular assessments of their effectiveness and contribution of individual Directors as a self-development tool. The assessment of the Board as a whole will be communicated by the Chair of the Board to the appropriate Minister.	✓	✓	All Board and Board Committee Charters now include a mandatory requirement for regular self-assessments. The Board has conducted self-assessments in the past and has plans to do so again in the near future.

Statutory Requirements, Corporate Policies or Practices	Application	Annual Reporting
***Financial Administration Act* (FAA)** Annual Report—section 150 of the FAA	Corporation	Filed within statutory timeframe
Corporate Plan 2006/2007 to 2010/2011—section 122 of the FAA	Corporation	Filed within statutory timeframe
Summary of Corporate Plan 2006/2007 to 2010/2011—section 125 of the FAA	Corporation	Filed within statutory timeframe
Health and Safety (Part II of the *Canada Labour Code*) **To provide a healthy and safe workplace for employees.**	**Corporation**	**Reports provided to HRCC and filed within statutory timeframe**
Official Languages Act To ensure the respect of the official languages of Canada.	Corporation	Reports provided to HRCC and filed within statutory timeframe
Canadian Multiculturalism Act **To provide an environment for employees where they can experience the full cultural and racial diversity of Canadian society.**	**Corporation**	**Reports provided to HRCC and filed within statutory timeframe**
Access to Information Act* and *Privacy Act	Corporation	Responded to three Access requests; no Privacy requests received. Annual Reports filed within statutory timeframes
TBS Privacy Impact Assessment Policy	**Corporation**	**One PIA initiated** **Three PPIAs initiated**
TBS Request re: *U.S.A. Patriot Act*	Corporation	Risk management strategy put in place per TBS request

Appendix B

Summary Mapping of CDIC Practices as against TBS Report Measures

The Treasury Board of Canada Secretariat (TBS) Report contains 31 measures in all. Appendix B sets out CDIC's progress as against the 13 measures that require CDIC's action. Other measures in the TBS Report already apply to CDIC. For example, CDIC is subject to the *Access to Information Act* and the Auditor General of Canada is CDIC's external auditor and conducts the CDIC special examination.

TBS Measure	Established Practice	New in 2005/06	CDIC Status
Annual Public Meetings (APM) (TBS Measure #8)—To ensure that the Board may deliberate freely, and exercise the challenge function expected of Directors, Board proceedings should remain confidential. The Government will require that Boards of Directors of Crown corporations hold **annual public meetings** at which stakeholders could express their views and seek information about the activities of the corporations. Corporations are also encouraged to develop **outreach activities** to solicit input and feedback from stakeholders on an ongoing basis. [emphasis added]		✓	CDIC began planning during the year for its first annual public meeting (APM) scheduled for December 5, 2006, in Toronto. CDIC views its upcoming APM as an opportunity to further public awareness initiatives, provide information about its operations and results, and future strategies, and to solicit feedback. CDIC has been conducting outreach programs for years, including: Board meetings held across the country once a year to meet local business communities; a toll-free call line for the public; a website; participation in financial consumer trade shows; television and print advertising; and other public awareness initiatives.
Board & Committee Charters (TBS Measure #10)—To strengthen the corporate governance of Crown corporations, the Government will work with Boards to adopt a charter that would define clearly the roles and responsibilities of the Board.		✓	The Board approved Charters for itself and its Committees in March 2006. The new Charters were based on best practices and the pre-existing Board Governance Policy and mandates for each Committee.
Director Training (TBS Measure #11)—To further enhance the skills and performance of Boards of Directors and building on current orientation programs, the Canada School of Public Service will establish additional training and professional development programs on public sector management and Crown corporations.		✓	Although TBS is reviewing what formal training might be offered to Directors, opportunities for training are made available by CDIC to its Directors. Several Directors took specific training related to their Board governance responsibilities and duties.
Board Self-assessment (TBS Measure #12)—Consistent with good governance practices, the Government will ask Boards of Directors to establish regular assessments of their effectiveness and contribution of individual Directors as a self-development tool. The assessment of the Board as a whole will be communicated by the Chair of the Board to the appropriate Minister.		✓	All Board and Board Committee Charters now include a mandatory requirement for regular self-assessments. The Board has conducted self-assessments in the past and has plans to do so again in the near future.

TBS Measure	Established Practice	New in 2005/06	CDIC Status
Audit Committee (TBS Measure #13)—The Government will require that the Boards of Directors for all Crown corporations establish an Audit Committee The committee would consist of a minimum of three members and would have the authority to engage independent counsel and expertise, as it deems necessary to carry out its duties.	✓		CDIC's Audit Committee has four members. Its Charter now explicitly includes the authority to engage independent counsel and expertise (which existed in a Board policy) and is now also enshrined in the Charters for all Board committees.
The mandate of the committee should include the requirement to set up a process to investigate complaints related to issues of integrity and behaviour and to establish a risk assessment and management mechanism as well as adequate controls and protocols to mitigate those risks.	✓	✓	The Charter also includes other provisions to mitigate corporate risks and to investigate complaints related to accounting, internal controls and auditing matters. Matters related to ethics and integrity are shared jointly with the Human Resources and Compensation Committee of the Board, and through the formal "whistleblowing" policy, which was approved in 2003. A revised policy has been reviewed [and approved by the Board in June 2006]. A requirement to establish this policy is also included in the Audit Committee Charter. The Audit Committee Charter also now provides that the Committee will review expenses of the Chairperson, Directors and Officers.
The Audit Committee would also adopt an audit plan that would be communicated to the Board of Directors.	✓		The Audit Committee has an audit plan of which the Board is kept informed.
Audit Committee Independence (TBS Measure #14)—All Directors on the Audit Committee must be independent of management and have financial literacy. An individual with financial expertise must chair the activities of the committee. The Government will be mindful of this requirement in the context of the selection and appointment process of Directors.	✓	✓	All Directors on CDIC's Audit Committee are independent of management and have the requisite financial literacy. The Audit Committee Charter now includes a mandatory requirement that members have financial literacy and that at least one member have financial expertise.
Internal Audit (TBS Measure #15)—In order to enhance and protect the independence of the audit function, internal and external auditors will report directly to the Audit Committee	✓ ✓		CDIC's internal auditor reports directly to the Audit Committee and the President and CEO. The internal auditor's mandate was updated to reflect changes to the new Audit Committee Charter. CDIC's external auditor, the OAG, is invited to attend all meetings of the Audit Committee, and the Audit Committee holds separate *in camera* sessions with the OAG and CDIC's internal auditor.
Board and CEO Selection (TBS Measure #16)—Selection criteria for chairs and Board profiles will be made public by the Government. Similarly, Crown corporations will make CEO selection criteria available to the public.	✓		The selection criteria for the President and CEO was made publicly available during the selection process for this position in 2005.

TBS Measure	Established Practice	New in 2005/06	CDIC Status
CEO Selection Process (TBS Measure #18)—The selection process for the CEO will be determined by the Board of Directors and will include, at minimum, advertising in either or both the *Canada Gazette* and the corporation's website	✓		The selection process for the President and CEO was determined in advance by the Board and was advertised in the *Canada Gazette* and national newspapers and CDIC's website.
Board and CEO References (TBS Measure #19)—The Government will obtain references on all candidates for appointment as Director or chair. In the case of CEOs, the Board's nominating committee will be required to do the same for any candidate it submits to the Government for appointment. In addition, the Government will continue to conduct background checks and ensure that candidates are not in a conflict of interest, prior to making any appointments.	✓		The Governance and Nominating Committee obtained and verified references for the CEO position. The President and CEO reported to the Office of the Ethics Commissioner as required and was found to be in compliance.
Appointment Process Review (TBS Measure #20)—The Government will work closely with parliamentary committees to ensure a workable appointment review process that will not unduly delay necessary appointments.	✓		The recommended CEO appeared before the House of Commons Standing Committee on Finance on May 5, 2005.
Annual Reports (TBS Measure #22)—To respond to public interest in non-financial issues, the Treasury Board of Canada Secretariat will produce a guidance document for Crown corporations on annual report specifications, including the Management's Discussion and Analysis section and issues pertaining to values and ethics.	✓		The OAG awarded CDIC the Award for Excellence in Annual Reporting by Crown Corporations in 2005 and named it as a finalist for this award for the last 11 years. It was also the winner in 1996.
CEO/CFO Certification (TBS Measure #24)—In principle, the Government supports the use of a certification regime adapted to the reality of public institutions. The Treasury Board of Canada Secretariat will examine, in consultation with Crown corporations, the development of a certification regime that would be applicable to all Crown corporations.		✓	Management presented a plan (through a scoping exercise) to the Audit Committee designed to determine what CEO/CFO certification would mean to CDIC (including resource implications).

Appendix C

Glossary

Additional Coverage: CDIC provides separate coverage (up to a maximum of $100,000, including principal and interest) for each of the following types of eligible deposits—those held: jointly, in the name of two or more persons, in trust, in registered retirement savings plans (RRSPs), in registered retirement income funds (RRIFs) and in mortgage tax accounts. ("Couverture additionnelle")

Basic Coverage: The maximum basic coverage for eligible deposits held in the name of a depositor at a single member institution is $100,000 (principal and interest combined). ("Couverture de base")

Deposit: As defined in the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*, a deposit is the unpaid balance of money received or held by a CDIC member institution from or on behalf of a person in the usual course of deposit-taking business for which the member:

(a) is obliged to give credit to that person's account or is required to issue an instrument for which the member is primarily liable,

(b) is obliged to repay on a fixed day or on demand by that person or within a specified period of time following demand by that person, including any interest that has accrued or which is payable to that person. ("Dépôt")

Eligible Deposit: To be eligible for CDIC deposit insurance protection, deposits must be: in Canadian currency, payable in Canada; repayable no later than five years from the date of deposit; and held in a financial institution that is a CDIC member. Eligible deposits are: savings and chequing accounts, term deposits, such as Guaranteed Investment Certificates (GICs), money orders, drafts, certified drafts and cheques. Not all deposits are eligible. For example, foreign currency deposits and investments in mortgages, stocks and mutual funds are not covered by CDIC. ("Dépôt assurable")

Ex Officio: Holding a second position or office by virtue of being appointed to a first. For example, when individuals are appointed to certain senior government positions (Governor of the Bank of Canada, Superintendent or Deputy Superintendent of Financial Institutions, Deputy Minister of Finance or Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada), they automatically become members of CDIC's Board of Directors, and continue as directors as long as they hold those positions. ("Nommé (ou membre) d'office")

Failure Resolution: The process of arranging the orderly resolution of the business and affairs of a failed member, either as a going-concern solution or as a winding up. ("Règlement des faillites")

Guide to Intervention for Federal Financial Institutions: This document, developed by OSFI and CDIC, outlines the intervention steps that may be taken when a federally regulated financial institution or CDIC member is experiencing problems. It describes the coordination mechanisms in place between OSFI and CDIC, summarizes the circumstances under which certain intervention measures may be taken and defines a graduated and progressive set of responses, based on the institution's particular circumstances. ("Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales")

Joint Deposit: A deposit jointly held by two or more owners, all of whom are identified on the records of the member institution holding the deposit as having an interest in the deposit. ("Dépôt en commun")

Member Institution: A bank, trust company, loan company or an association governed by the *Cooperative Credit Associations Act* whose deposits are insured by CDIC. ("Institution membre")

Payout: The process undertaken by CDIC to make deposit insurance payments to the insured depositors of a failed member institution. CDIC may make a payment of deposit insurance in one of two ways—(1) by issuing cheques to insured depositors; and/or (2) by providing insured depositors with new demand deposits at another member institution. ("Remboursement des dépôts assurés")

Premiums: The amount that is payable to CDIC by a member institution for deposit insurance coverage. It is calculated annually as a percentage of the total eligible insured deposits that are held by the institution as of April 30. CDIC has a differential premiums system in which institutions are classified in one of four premium categories. Institutions classified in the best premium category pay the lowest premiums. ("Primes")

Premium Year: The period beginning on May 1 in one year and ending on April 30 in the next year. ("Exercice comptable des primes")

Regulatory Capital: Capital designed to provide a cushion to absorb unexpected losses and thus offer a measure of protection to depositors and other creditors in the event of the failure of a financial institution. The 1988 Basel Capital Accord, agreed to by the G-10 supervisory authorities, sets out a framework for measuring capital adequacy and the minimum capital ratios to be achieved, which were implemented at the individual supervisory level. The Accord maintains a minimum risk-based requirement of 8% but OSFI has established a target level of 10% for federally regulated deposit-taking institutions. ("Capital réglementaire")

Retail Deposit: Small- or medium-size deposits that may include Guaranteed Investment Certificates, other term deposits, or demand deposits like savings or chequing accounts. Retail deposits are usually made by depositors who are not professional money managers. ("Dépôt de détail")

Separate Coverage: The insurance protection that is available to eligible deposits held jointly or in trust, or in RRSPs, RRIFs or mortgage tax accounts. See "basic coverage." ("Assurance distincte")

Term Deposit: A deposit for a fixed length of time. Contrast with "demand deposit." ("Dépôt à terme")

Plafond d'assurance-dépôts porté à 100 000 dollars
pour une protection accrue des consommateurs

Rapport annuel

2006

Canada

État récapitulatif des données financières et statistiques

	2006[1]	2005[1]	2004	2003	2002
Elements tires du bilan					
	1 447				
	600				
	844				
Financement *ex ante*	1,4				
Elements tires des flux de tresorerie					
	–				
	16				
	–				
	1				
Elements tires de l'etat des resultats					
	65				
	43				
	23				
	42				
Institutions membres					
	41				
	20				
	21				
	82				
Total des depots assures	437				
	16,2				
Employes					
	79				

1. Les données de 2006 et 2005 sont présentées sur une base consolidée. Elles incluent les résultats de la SADC et d'Adelaide Capital Corporation, ACC, une entité à détenteurs de droits variables. Comme l'indique la note 3 des états financiers consolidés, le 1er avril 2006, la Société a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 – Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette note d'orientation exige que les résultats d'ACC soient intégrés à ceux de la SADC.
2. Le ratio de 16,2 pour 100 du volume des dépôts assurés au cours de l'exercice financier 2006-2007 de la SADC est calculé principalement au remboursement de l'actuel d'assurance-dépôts à 100 000 dollars en 2005.
3. Ces chiffres correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. La SADC fournit des services du centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières selon le principe du recouvrement des coûts. Les employés correspondants sont inclus dans le total.

État récapitulatif des données financières et statistiques

	2006	2005	2004	2003	2002
Éléments tirés du bilan					
Financement exigible					
Éléments tirés des flux de trésorerie					
Éléments tirés de l'état des résultats					
Institutions membres					
Total des dépôts assurés					
Employés					

Faits marquants de 2005-2006

Notre organisation . . .

- Le plafond d'assurance-dépôts passe à 100 000 dollars – première augmentation en plus de vingt ans.
- La SADC remporte le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État décerné par le Bureau du vérificateur général du Canada.
- La SADC finance ses activités à même les primes d'assurance-dépôts que lui versent ses institutions membres – ces primes demeurent à leur niveau le plus bas. Pour la dixième année consécutive, aucune institution membre de la SADC n'a fait faillite.

Nos gens . . .

- Avec le départ à la retraite de M. Ronald N. Robertson, la SADC accueille M. Bryan P. Davies à la tête de son conseil d'administration.
- M. Guy L. Saint-Pierre boucle sa première année à titre de président et chef de la direction de la SADC.
- Un sondage auprès de nos employés révèle que 89 pour 100 d'entre eux sont satisfaits ou extrêmement satisfaits de la SADC et que 81 pour 100 sont fiers d'y travailler.

À l'horizon . . .

- Dans un monde de plus en plus complexe, nous continuerons de suivre l'évolution du secteur des services financiers et de garder nos compétences et nos systèmes à jour – encourageant ainsi la stabilité du système financier au Canada.
- La sensibilisation du public à l'assurance-dépôts est en hausse – et moins de Canadiens croient à tort que la SADC protège les fonds communs de placement. Au cours du nouvel exercice, notre travail visant à accroître la sensibilisation du public à l'assurance-dépôts restera, comme toujours, une priorité.
- Le renforcement de nos partenariats avec les autres membres du filet de sécurité financier du Canada, en vue d'accroître notre efficience et notre efficacité, demeurera l'une de nos principales priorités.

Mission de la SADC

Fournir de l'assurance-dépôts et favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.

Valeurs de la SADC

Excellence et professionnalisme

Intégrité et loyauté

Communication et travail d'équipe

Respect et équité

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts et à les renseigner sur les services qu'elle offre. Vous pouvez nous joindre par téléphone, courriel ou télécopieur.

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Service d'information sans frais
1-800-461-SADC (7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : 613-996-6095

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

106-07276/

Plafond d'assurance-dépôts porté à 100 000 dollars pour une protection accrue des consommateurs

Rapport annuel

2006

Table des matières

Message du président du conseil 5
Message du président et chef de la direction 9

I **Introduction** 13

II **Analyse par la direction** 15
Contexte d'exploitation de la SADC 15
Résultats par rapport au plan 18
Gestion de nos risques 28
Revue financière 33

III **États financiers** 43
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC 43
Rapport du vérificateur 44
États financiers et notes complémentaires 45

IV **Gouvernance de la Société** 59
Entretenir une culture axée sur le comportement éthique et la conduite professionnelle 59
Le conseil d'administration de la SADC – rôle et principales activités 60
Conseil d'administration 65
Gestion et responsabilisation à la SADC 70

V **Rendement et profil des institutions membres** 71
Nos institutions membres 71
Résultats financiers 72
Renseignements comparatifs sur les institutions membres 75

Annexes 85
Annexe A – Sommaire de la conformité aux principales obligations légales, aux politiques et aux pratiques de la Société (2005-2006) 85
Annexe B – Résumé des pratiques de la SADC par rapport aux mesures du SCT 87
Annexe C – Glossaire 90

Table des matières

Message du président du conseil 5
Message du président et chef de la direction 9

I **Introduction** 13

II **Analyse par la direction** 15
Contexte d'exploitation de la SADC 15
Résultats par rapport au plan 18
Gestion de nos risques 28
Revue financière 33

III **États financiers** 43
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC 43
Rapport du vérificateur 44
États financiers et notes complémentaires 45

IV **Gouvernance de la Société** 59
Entretenir une culture axée sur le comportement éthique et la conduite professionnelle 59
Le conseil d'administration de la SADC : rôle et principales activités 60
Conseil d'administration 65
Gestion et responsabilisation à la SADC 70

V **Rendement et profil des institutions membres** 71
Nos institutions membres 71
Résultats financiers 72
Renseignements comparatifs sur les institutions membres 75

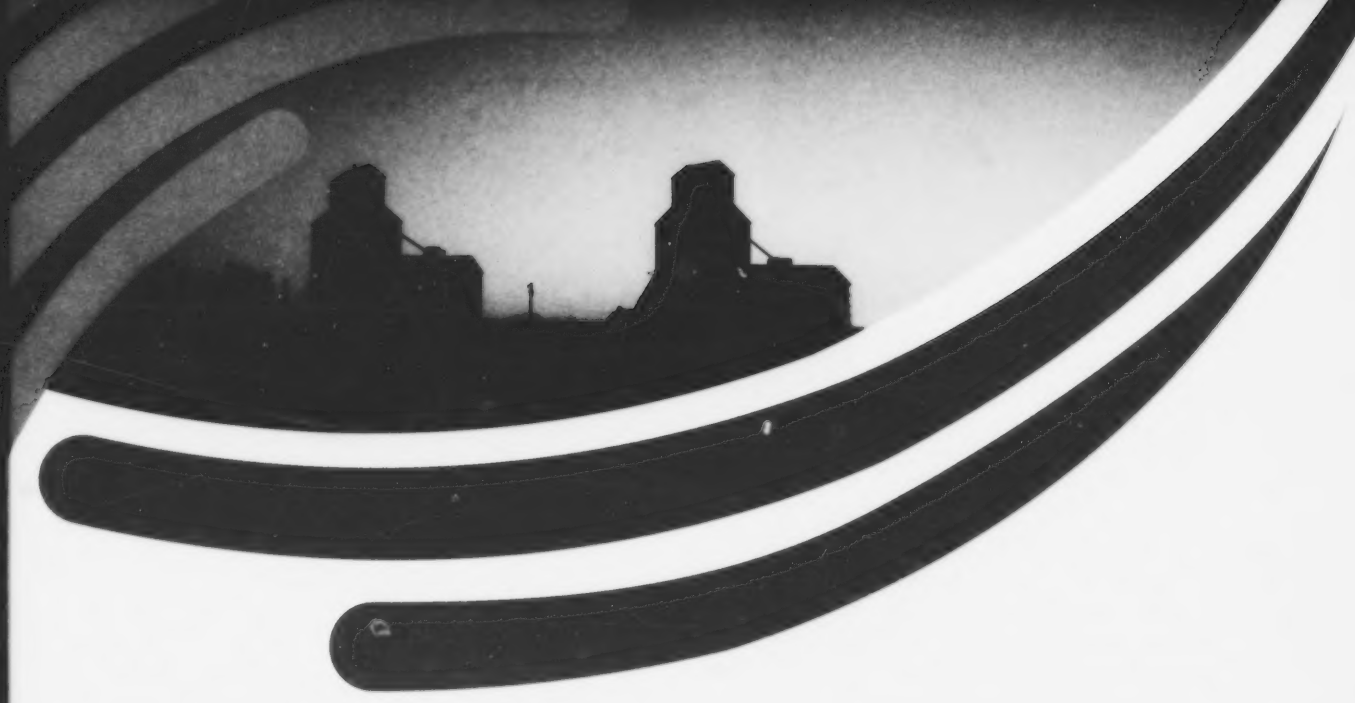

Message du président du conseil

L'été dernier, le Parlement a porté le plafond de l'assurance-dépôts de la SADC de 60 000 dollars à 100 000 dollars. Du point de vue du consommateur canadien, il s'agit de la modification la plus importante apportée au régime d'assurance-dépôts depuis le dernier relèvement du plafond, qui remonte à 1983. Cette modification arrive à point pour accroître la protection des consommateurs, stimuler la concurrence entre les institutions de dépôt et rassurer les Canadiens à la retraite.

Bien que notre mandat ait également été modifié afin d'augmenter l'efficacité de la réglementation financière canadienne et de réduire le fardeau imposé à nos institutions membres, les aspects fondamentaux de ce mandat demeurent inchangés.

Les objectifs visés par l'assurance-dépôts varient en importance, les uns par rapport aux autres, selon le contexte. Bien que la SADC soit tenue de protéger les dépôts assurables en cas de faillite d'une institution membre, son mandat n'en continue pas moins d'exiger qu'elle « encourage la stabilité du système financier canadien ». Ce rôle est intimement lié à la raison d'être de l'assurance-dépôts car la stabilité du système financier, en cas de faillite d'une institution de dépôt, est fortement tributaire de l'assurance offerte par la SADC. Si une institution particulière fait faillite, notre présence suffit à prévenir des retraits massifs de fonds auprès des institutions de dépôt, et à éviter ainsi la déstabilisation du système financier.

Toutefois, pour contribuer effectivement à la stabilité du système financier, la SADC doit veiller à ce que les Canadiens soient renseignés au sujet de l'assurance-dépôts. Le relèvement du plafond a été l'occasion d'accroître nos efforts de sensibilisation du

public. Dans nos messages destinés à la télévision et aux journaux, nous avons mis l'accent sur le nouveau plafond, et nous en avons profité pour informer le public des avantages et des limites de l'assurance-dépôts en général.

La complexité croissante du système financier et de ses participants oblige la SADC à être au fait de ce qui se passe, et plus particulièrement de ce qui change, au sein de ses institutions membres et du système financier. Nous cherchons donc, avant tout, à exercer nos fonctions fondamentales de manière efficace et efficiente. Pour ce faire, nous devons être prêts à agir avant qu'une institution membre n'éprouve des difficultés graves, et une fois l'institution en difficulté : nous ne pouvons nous contenter d'intervenir au moment de la faillite.

L'expérience démontre qu'une institution fera faillite plus rapidement si elle ne prend pas les mesures correctives nécessaires. En cas de défaillance, il faut agir rapidement, un délai ne pouvant qu'accroître les pertes. Même si l'institution ne peut être intégralement sauvegardée, des interventions judicieuses permettent parfois de maintenir au moins une partie de sa valeur d'exploitation, laquelle, en cas de faillite précipitée, serait entièrement anéantie. À titre de dépositaire du fonds d'assurance-dépôts, la SADC doit avoir la capacité de déterminer rapidement s'il y a lieu de procéder à une opération de sauvetage ou de renflouement (et, si oui, selon quelles modalités) et si une telle opération est économiquement plus avantageuse qu'une liquidation.

Le fait de posséder les renseignements, les compétences et les outils requis pour intervenir rapidement participe aussi de notre capacité à réagir aux conséquences d'une faillite – un aspect non moins important du mandat de la SADC, qui est de protéger les déposants. À l'heure actuelle, le nombre de déposants et la valeur des dépôts de la plupart, voire de la totalité, de nos institutions membres continuent de croître. Les déposants tablent de plus en plus sur un accès constant et quasi instantané à leurs dépôts pour obtenir des espèces, pour effectuer des paiements personnels ou périodiques couvrant les dépenses courantes, pour rembourser des dettes, etc. Les paiements électroniques deviennent en quelque sorte « monnaie courante ». Être prêts, s'il y a lieu, à accéder aux systèmes comptables d'une institution membre, à déterminer les droits de milliers de déposants, à mettre des fonds à leur disposition promptement et à répondre à des milliers d'appels téléphoniques et de courriels ne peut être laissé au gré des besoins : les procédures doivent être en place. Lorsqu'elles conçoivent leurs systèmes, les institutions membres n'anticipent pas de faire faillite.

La capacité de la SADC à réagir rapidement en cas de crise revêt une importance capitale pour les déposants en particulier et pour le système financier en général. Tout cela exige que la SADC soit en mesure de faire front rapidement en cas de problème grave. La SADC a toujours mis l'accent sur cette capacité et continuera de le faire à l'avenir.

À titre de société d'État, la manière dont nous nous acquittons de notre mandat fait l'objet d'examens minutieux. Ce n'est donc pas sans une certaine fierté que nous nous sommes vu remettre le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État du Bureau du vérificateur

général, en 2005, dans la catégorie des grandes sociétés d'État. Ce prix a pour objet de promouvoir une meilleure reddition de comptes grâce à la communication d'une information de qualité sur le rendement. Le programme permet ainsi de reconnaître les sociétés d'État qui produisent des rapports atteignant cet objectif. Le conseil et les employés de la SADC sont très honorés de recevoir ce prix décerné par le Bureau du vérificateur général.

J'ai grandement bénéficié des compétences et des connaissances de nos administrateurs, ainsi que du soutien constant qu'ils m'ont témoigné cette année. Bien que tous nos administrateurs aient été en poste tout au long de l'exercice financier, ce qui a bien servi les intérêts de la Société, trois d'entre eux ont quitté le conseil d'administration peu après la fin de l'exercice. Ian Bennett a quitté le poste de sous-ministre des Finances pour assumer les fonctions de président et chef de la direction de la Monnaie royale canadienne. Son appui aura été indéfectible et fort apprécié. John Doran, du Bureau du surintendant des institutions financières, prend sa retraite. Il a rendu de précieux services à la SADC, notamment grâce à sa participation au Comité de vérification, où ses nombreux talents ont été mis à profit. Au nom de la SADC, je tiens à remercier de façon particulière Gar Emerson qui, pendant près de 12 ans, a siégé au conseil d'administration, en plus de présider le Comité de vérification, puis le Comité des ressources humaines et de la rémunération. L'apport de Gar au conseil d'administration et à la SADC a été très précieux. Tous ceux qui ont eu le privilège de travailler avec lui regretteront son départ.

Sous la direction de notre nouveau président et chef de la direction, M. Guy Saint-Pierre, nos employés continent d'appuyer le conseil d'administration en préparant en temps opportun des rapports exhaustifs nous permettant de nous acquitter de nos responsabilités à titre d'administrateurs. Je continue d'être très favorablement impressionné par le calibre des employés de la Société et je les remercie d'avoir fait de la SADC un organisme aussi exemplaire.

À l'heure de quitter la SADC, après une collaboration étroite de 20 ans, je souhaite la bienvenue à Bryan Davies, qui me succède au poste de président du conseil. Je suis convaincu que la SADC, les déposants, les institutions membres et tous les intervenants sauront apprécier ses talents, qui contribueront dans le futur à guider les pas de cette importante et dynamique société d'État qu'est la SADC.

R.N. Robertson, c.r.

Message du président et chef de la direction

L'exercice écoulé aura été une année de transition pour la SADC en raison des changements qui ont été apportés à son mandat. Il convient de noter que la Société conserve son rôle et ses responsabilités fondamentales. Toutefois, à la suite de ces changements, elle n'est plus tenue de promouvoir auprès de ses institutions membres des normes de pratiques commerciales et financières saines, et n'a plus à s'occuper de l'adhésion au régime d'assurance-dépôts des institutions financières à charte fédérale qui acceptent des dépôts de détail. Vu l'importance des changements, nous nous sommes promptement penchés sur l'incidence de ces derniers sur l'exploitation de la SADC. Le changement le plus important pour les consommateurs aura probablement été le relèvement à 100 000 dollars du plafond d'assurance-dépôts.

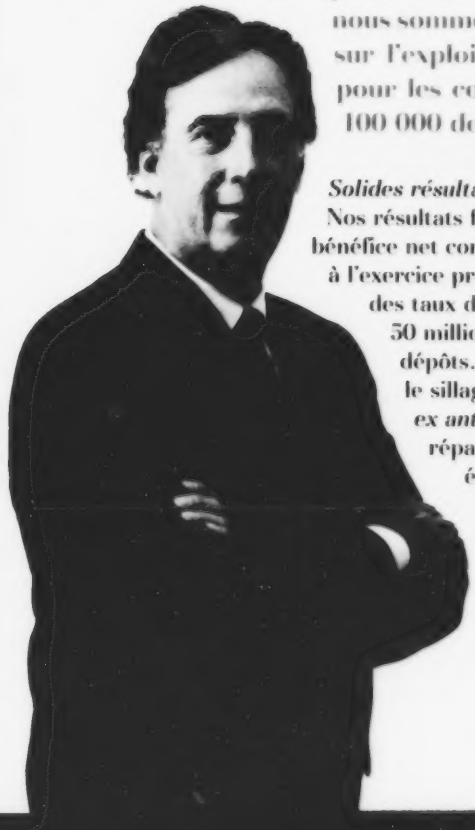

Solides résultats financiers

Nos résultats financiers sont demeurés solides. La SADC a enregistré un bénéfice net consolidé de 52 millions de dollars, comparativement à 105 millions à l'exercice précédent, baisse qui s'explique essentiellement par la réduction des taux des primes que paient nos institutions membres et par l'ajout de 50 millions de dollars à notre provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Le volume des dépôts assurés a augmenté de 16 pour 100 dans le sillage du relèvement du plafond d'assurance-dépôts. Le financement *ex ante* de la SADC, qui correspond à la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, était de 1,4 milliard de dollars au 31 mars 2006. Notons que l'intensification des activités de sensibilisation du public au nouveau plafond d'assurance, lesquelles ont été approuvées par le conseil d'administration, a donné lieu à une augmentation de 2,9 pour 100 de nos frais d'exploitation. Nous continuons

toutefois à chercher des moyens de rationaliser nos activités dans le but de réduire le coût de l'assurance-dépôts pour nos institutions membres. À cet égard, nous avons maintenu les primes que paient ces dernières à leur niveau le plus bas.

Une année favorable pour les institutions membres
Nos institutions membres ont connu une autre année prospère, portées par la vigueur du cycle économique actuel. Dans l'ensemble, elles présentent une forte rentabilité, une bonne qualité de leur actif et de solides ratios de fonds propres. Pour la dixième année consécutive, aucune faillite n'est survenue au sein de nos institutions membres. Le risque d'assurance de la SADC étant étroitement lié à leur santé financière, elles continuent de représenter des risques à court terme relativement faibles pour la SADC. Nous prévoyons que l'année 2006 devrait également leur être favorable.

Réalisation de nos stratégies
Au cours de l'exercice, l'accomplissement de notre mandat a reposé sur les quatre stratégies d'entreprise suivantes : capacité d'intervention, saine gouvernance, solides partenariats et sensibilisation à l'assurance-dépôts. Notre préoccupation majeure demeure notre capacité d'intervention, c'est-à-dire toutes les activités et la préparation requises pour que nous puissions réagir avec efficacité et efficience à la faillite d'une institution membre. Actuellement, nous cherchons surtout à tenir à jour nos compétences et nos systèmes pour être toujours prêts à rembourser le plus rapidement possible les déposants, et à renforcer la formation et le perfectionnement de nos employés relativement aux diverses méthodes de règlement des faillites.

Nous avons mis à jour notre cadre d'évaluation des risques, principalement en ce qui a trait aux institutions membres à plus haut risque, aux tendances qui émanent des groupes d'institutions membres affinitaires et aux nouveaux enjeux qui se profilent. Dans notre travail de surveillance des risques nous continuons de nous appuyer sur le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), avec lequel nous avons travaillé en étroite collaboration, au cours de l'exercice, afin d'établir un protocole de partage de l'information à l'appui des nouvelles règles d'adhésion au régime d'assurance-dépôts – selon ces règles, les institutions financières fédérales autorisées à accepter des dépôts de détail deviennent automatiquement membres de la SADC.

Dans un contexte où toutes les organisations font l'objet d'une surveillance accrue, le maintien de saines pratiques en matière de gouvernance est devenu indispensable. Nous avons continué d'égaler ou de dépasser les pratiques exemplaires dans ce domaine. Ainsi, nous avons prêté une attention particulière à ce que veut dire « donner l'exemple par le haut » pour la SADC. À cet égard, nous avons mis au point une séance de formation sur l'éthique en milieu de travail pour tous les employés. Le présent rapport annuel rend compte de notre travail de gestion des risques à l'échelle de l'organisation, en particulier des progrès que nous avons réalisés en ce qui a trait à l'évaluation de nos propres pratiques en la matière.

Nos efforts de sensibilisation du public se sont intensifiés autour d'un thème central, le relèvement du plafond d'assurance-dépôts ; ils ont visé trois groupes cibles, soit les personnes âgées, les adultes n'ayant pas terminé leurs études secondaires et les communautés ethnoculturelles. Par ailleurs, nous nous sommes dotés d'un nouveau logo qui vient compléter notre stratégie de sensibilisation. Dans le cadre de ces activités, nous cherchons en particulier à fonder des partenariats avec des organismes susceptibles de nous aider à renseigner le public sur l'assurance-dépôts.

Message de gratitude

Tout au long de l'exercice, les employés de la SADC ont continué d'assurer un travail diligent à la SADC et au service des Canadiennes et des Canadiens. Durant l'hiver, un sondage effectué auprès des employés a confirmé que si certains aspects du travail à la SADC nécessitent des améliorations, 89 pour 100 des employés sont satisfaits de leur employeur. Les employés de la SADC forment une équipe solide dont j'ai pu apprécier le professionnalisme tandis que nous devions composer avec de nombreux changements. Le conseil d'administration de la SADC m'a apporté de généreux conseils et un grand soutien, et la SADC continue de bénéficier de l'orientation stratégique et de la saine surveillance qu'il exerce.

Lorsque j'ai commencé à la SADC, en 1987, j'ai eu l'occasion de travailler avec M. Robertson. Il était alors l'un de nos administrateurs du secteur privé. J'ai été marqué par son engagement indéfectible envers la SADC et les déposants ainsi que par ses compétences exceptionnelles. Je ne pouvais souhaiter meilleur mentor pour ma première année au poste de chef de la direction. Tout au long de nos années communes à la SADC, je me suis toujours réjoui à la perspective de collaborer avec lui : je dois maintenant lui souhaiter une bonne retraite. Ses conseils me manqueront, ainsi qu'à tous les employés de la SADC.

Avec le nouvel exercice qui s'amorce, je souhaite la bienvenue à M. Bryan P. Davies, nouveau président du conseil d'administration de la SADC, avec qui je serai heureux de faire équipe.

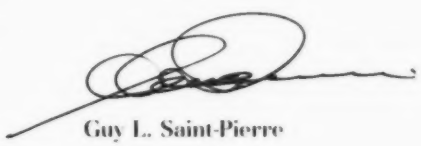

Guy L. Saint-Pierre

I Introduction

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) est une société d'État fédérale qui a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Elle rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances. Sont membres de la SADC des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale ou provinciale, et des associations régies par la *Loi sur les associations coopératives de crédit*.

Mandat de la SADC

La SADC exerce ses activités dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts à ses institutions membres ; elle fournit une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts que pourrait entraîner la défaillance ou la faillite d'une institution membre, tout en cherchant à minimiser ses propres risques de perte. En tant que l'un des cinq maillons qui composent le filet de sécurité financier[1] du Canada, notre mandat et notre rôle sont uniques.

La SADC ne reçoit aucun crédit du gouvernement. Elle finance ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est établi chaque année en fonction des dépôts assurés que détient chaque institution membre. Nous évaluons régulièrement les risques que représentent nos institutions membres et surveillons leur rendement et leurs résultats en nous fondant sur une vaste gamme de renseignements, notamment des documents provenant des autorités de réglementation, de l'information financière fournie par les institutions membres, ainsi que des données du marché et d'autres indicateurs des tendances de l'économie et du contexte externe en général. Nous comptons sur le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et sur les organismes de réglementation provinciaux pour mener l'examen annuel des institutions membres au nom de la SADC.

Rapport annuel 2006

Chaque année, la SADC rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances, des résultats obtenus par rapport aux plans et aux stratégies présentés dans son Plan d'entreprise pour la même période. Le présent rapport annuel se divise en quatre parties principales. La partie II, *Analyse par la direction*, présente le point de vue de la direction sur les réalisations de la Société. Cette partie a été rédigée en conformité avec la ligne directrice *Rapport de gestion – Lignes*

[1] Le filet de sécurité financier se compose du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), de la Banque du Canada, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), du ministère des Finances, et bien entendu, de la SADC.

directrices concernant la rédaction et les informations à fournir de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. On y trouve un résumé du rendement obtenu par rapport au plan d'entreprise, une vue d'ensemble du contexte d'exploitation de la SADC et des risques auxquels elle s'expose, ainsi que les résultats attendus des activités planifiées. La partie III comprend les *États financiers* de la SADC.

On trouve à la partie IV, *Gouvernance de la Société*, l'engagement de la SADC en la matière. Y sont résumées les activités clés entreprises par le conseil d'administration en 2005-2006, afin d'encourager une culture d'entreprise qui favorise la déontologie et le professionnalisme. La partie V, *Rendement et profil des institutions membres*, présente le rendement des institutions membres de la SADC au cours du dernier exercice.

Le plafond d'assurance-dépôts est maintenant de 100 000 dollars

Que couvre-t-il ?
La couverture *de base* maximale applicable aux dépôts assurables qu'un déposant confie à une même institution membre est de 100 000 dollars (somme du principal et des intérêts courus). Certains types de dépôts assurables bénéficient d'une couverture distincte de la part de la SADC ; ce sont :

- les dépôts détenus en propriété conjointe, au nom de plusieurs personnes
- les dépôts détenus en fiducie
- les sommes versées dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- les sommes versées dans des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- les sommes détenues dans des comptes de taxes hypothécaires

En quoi consiste un dépôt assurable ?
Pour qu'un dépôt soit assuré par la SADC, il doit être effectué en dollars canadiens, être exigible au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables :

- les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques
- les dépôts à terme, comme les certificats de placement garanti
- les mandats et les traites, les traites et les chèques certifiés

Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devises étrangères, y compris en dollars américains.

directrices concernant la rédaction et les informations à fournir de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. On y trouve un résumé du rendement obtenu par rapport au plan d'entreprise, une vue d'ensemble du contexte d'exploitation de la SADC et des risques auxquels elle s'expose, ainsi que les résultats attendus des activités planifiées. La partie III comprend les *États financiers* de la SADC.

On trouve à la partie IV, *Gouvernance de la Société*, l'engagement de la SADC en la matière. Y sont résumées les activités clés entreprises par le conseil d'administration en 2005-2006, afin d'encourager une culture d'entreprise qui favorise la déontologie et le professionnalisme. La partie V, *Rendement et profil des institutions membres*, présente le rendement des institutions membres de la SADC au cours du dernier exercice.

Le plafond d'assurance-dépôts est maintenant de 100 000 dollars

Que couvre-t-il ?
La couverture de base maximale applicable aux dépôts assurables qu'un déposant confie à une même institution membre est de 100 000 dollars (somme du principal et des intérêts courus). Certains types de dépôts assurables bénéficient d'une couverture distincte de la part de la SADC ; ce sont :

- les dépôts détenus en propriété conjointe, au nom de plusieurs personnes
- les dépôts détenus en fiducie
- les sommes versées dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- les sommes versées dans des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
- les sommes détenues dans des comptes de taxes hypothécaires

En quoi consiste un dépôt assurable ?
Pour qu'un dépôt soit assuré par la SADC, il doit être effectué en dollars canadiens, être exigible au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables :

- les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques
- les dépôts à terme, comme les certificats de placement garanti
- les mandats et les traites, les traites et les chèques certifiés

Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devises étrangères, y compris en dollars américains.

II Analyse par la direction

L'analyse qui suit est sous la responsabilité de la direction de la SADC. Elle comporte une vue d'ensemble du contexte d'exploitation de la Société, un examen de ses résultats en regard de ses stratégies (fiche de rendement comprise), une description des activités de gestion des risques menées par la Société et une revue financière.

Le conseil d'administration de la Société s'acquitte de son obligation d'examiner cette information par l'entremise de son Comité de vérification principalement. Ce comité passe en revue cette information et recommande au conseil de l'approuver ou non.

Contexte d'exploitation de la SADC

Le contexte dans lequel la Société exerce ses activités influe considérablement sur son aptitude à réaliser son mandat. La SADC surveille et examine constamment tous les aspects du vaste contexte dans lequel elle évolue, y compris l'économie canadienne, le secteur des services financiers, la législation et la réglementation, les phénomènes internationaux et d'autres facteurs susceptibles d'influer sur elle-même et sur ses institutions membres.

Les effets d'une économie florissante

L'économie canadienne a connu une autre excellente année marquée par une forte croissance, une faible inflation et de généreux excédents budgétaires. La consommation des ménages, la construction résidentielle, les investissements des entreprises et la hausse des cours du pétrole et d'autres matières premières ont tous contribué à la croissance et soutenu l'emploi en général.

La plupart des secteurs se tirent très bien d'affaire
Les entreprises canadiennes jouissent d'une conjoncture généralement favorable. La plupart des secteurs affichent toujours une forte rentabilité et les ratios emprunts/capitaux propres se situent à des niveaux très faibles comparativement aux cycles économiques précédents. Les bénéfices plus que satisfaisants observés dans le secteur des hydrocarbures et dans d'autres secteurs liés aux ressources naturelles s'expliquent par la forte demande internationale et par le niveau élevé des cours des matières premières. Dans le domaine de la construction non résidentielle, les dépenses

ont considérablement augmenté, surtout sous l'impulsion des secteurs liés aux matières premières et des dépenses d'infrastructure de l'État. La construction résidentielle a elle aussi fait montre d'une extrême robustesse, bien qu'elle commence à donner des signes de ralentissement face à la hausse des taux d'intérêt. Quant au secteur manufacturier canadien, il a souffert de la vigueur du huard et de ses effets sur les exportations, notamment dans les secteurs de l'automobile, des produits du bois et du papier, des ordinateurs et de l'électronique.

Les institutions membres[2] de la SADC ont directement profité du très bon état de santé de l'économie en général. Elles disposent de fonds propres suffisants, jouissent d'une bonne qualité de leur crédit et enregistrent des bénéfices pratiquement sans précédent, surtout dans les secteurs les plus dynamiques de l'économie, comme les prêts au secteur de l'énergie, les prêts à la construction et le crédit à la consommation. Certaines d'entre elles profitent de la vigueur du dollar canadien et de belles occasions de croissance à l'étranger pour prendre de l'expansion aux États-Unis et en Chine, par exemple.

Les institutions membres de la SADC disposent de fonds propres suffisants, jouissent d'une bonne qualité de leur crédit et enregistrent des bénéfices pratiquement sans précédent.

Perspectives

Selon les prévisions actuelles, l'économie devrait continuer de bien se comporter au cours des douze prochains mois, ce qui favorisera les institutions membres, mais il se peut que la croissance s'essouffle quelque peu en cas de hausse des taux d'intérêt au Canada et de ralentissement de la croissance aux États-Unis. Les autres principaux facteurs de risque à l'horizon seraient l'appréciation plus marquée du dollar canadien, la poursuite de la hausse des prix de l'énergie et le repli du secteur immobilier. De plus, l'endettement des consommateurs ne cesse d'augmenter depuis le début de la phase actuelle d'expansion, ce qui risque de fragiliser tant les ménages que certains segments du secteur financier. Enfin, certaines questions inquiétantes persistent à l'échelle internationale, comme par exemple l'expansion du déficit courant américain et la durabilité du boom économique de la Chine. Ces questions pourraient avoir des répercussions sur l'économie canadienne et, finalement, sur le profil de risque des institutions membres de la SADC.

Évolution de la législation et de la réglementation en 2005-2006

Examen des lois régissant les institutions financières en 2006

Tous les cinq ans, le gouvernement revoit le cadre fédéral de réglementation des services financiers, comme l'exige la loi. La SADC a pris part à cet exercice, tout comme les autres organismes financiers fédéraux, soit le ministère des Finances, qui est responsable de l'examen, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), la Banque du Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). À la lumière de consultations auprès des Canadiens, le gouvernement entend faire un certain nombre de propositions visant le secteur des services financiers. Dans son budget 2006, le gouvernement fédéral a reconnu que l'examen ne pourrait être mené à terme avant l'échéance fixée à octobre 2006. Un Livre blanc sur l'examen de 2006 a donc été publié en juin 2006 tandis que des projets de loi seront déposés au Parlement cet automne. La date limite d'examen des lois touchant les institutions financières fédérales sera donc reportée du 24 octobre 2006 au 24 avril 2007.

Comme il est possible que des lois connexes soient modifiées dans le cadre de l'examen de 2006 des lois régissant les institutions financières, la Société en a profité pour revoir la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). La Société a proposé d'inclure dans l'examen de 2006 diverses modifications visant sa loi constitutive. Bien qu'il s'agisse dans la plupart des cas de modifications de forme, certaines, comme celles qui touchent les remboursements,

[2] Le rendement et le profil des institutions membres sont présentés à la partie V du présent rapport annuel.

rehausseraient la capacité de la SADC de rembourser les déposants assurés dans des délais acceptables en cas de faillite d'une institution membre.

Le nouvel accord de Bâle et les institutions membres de la SADC

Les institutions membres de la SADC sont touchées par le nouveau cadre de réglementation international qui régit les fonds propres des banques, soit l'Accord de Bâle II. Ce nouvel accord est appelé à remplacer le précédent et sa mise en œuvre au Canada devrait être terminée après la fin de l'exercice 2007. Le nouvel accord de Bâle repose sur trois piliers. Le premier pose les paramètres du calcul des exigences minimales de fonds propres nécessaires au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel, selon des méthodes de plus en plus raffinées et différenciées en fonction du risque. Le deuxième pilier traite de la surveillance prudentielle, tandis que le troisième définit les exigences de communication financière assurant la discipline de marché.

En 2005, le BSIF a défini les données sur le crédit et d'autres données que les banques devront soumettre au titre du nouvel accord. À partir de la fin de l'exercice 2006, les banques qui utiliseront l'approche avancée fondée sur les notations internes au titre du risque de crédit fourniront des chiffres parallèles pendant cinq trimestres. Entre-temps, le BSIF continuera de préciser les données et les spécifications techniques qui restent à définir au titre du nouvel accord de Bâle, tout en examinant les efforts de mise en œuvre déployés par les banques ainsi que l'incidence du nouvel accord sur leur capitalisation. La pleine mise en œuvre de l'accord débutera en 2008 ; en moyenne, le total des capitaux exigés des institutions membres selon les nouvelles règles ne devrait pas différer de beaucoup des exigences actuelles, mais certaines institutions membres de la SADC décideront peut-être de revoir la composition de leurs portefeuilles et de rééquilibrer ces derniers pour être assujetties à des normes de fonds propres moins rigoureuses. Aux États-Unis, l'adoption du nouvel accord a été repoussée de un an à cause de questions soulevées à son sujet. Certaines questions se posent à propos de la mise en œuvre transfrontière de l'accord, étant donné l'incertitude entourant l'application de ces règles aux banques qui exercent leurs activités dans plusieurs pays.

D'autres changements apportés actuellement à la réglementation et aux normes comptables rendent encore plus complexes les activités des institutions membres de la SADC.

Législation découlant du budget fédéral de 2005 – incidences sur la SADC

Dans son budget de février 2005, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficience de la réglementation des services financiers. Ces mesures visaient avant tout l'allégement du fardeau réglementaire et, plus exactement, l'élimination du chevauchement et du dédoublement inutiles des rôles et des fonctions entre la SADC et le BSIF.

Par la suite, bien que les principaux rôles et responsabilités de la SADC aient été réaffirmés, la Loi sur la SADC a été modifiée à l'été 2005 pour faire passer le plafond d'assurance-dépôts de 60 000 dollars à 100 000 dollars, pour supprimer l'obligation de participer à l'instauration de pratiques commerciales et financières saines auprès des institutions membres (les *Normes de pratiques commerciales et financières saines* de la SADC ont été abrogées en avril 2005) et pour faire en sorte que les institutions fédérales autorisées à accepter des dépôts de détail adhèrent d'office à la SADC.

Le relèvement du plafond d'assurance-dépôts a fourni à la SADC une occasion de sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Il est la cause principale de la hausse de 16 pour 100 du total des dépôts assurés par la SADC en 2005, hausse qui a des répercussions sur le revenu en primes de la Société et sur le temps qu'elle mettra à atteindre le premier niveau de sa fourchette cible de financement ex ante. L'abrogation du règlement administratif concernant les normes et la modification des règles d'adhésion ont amené la Société à mettre à jour son règlement administratif sur les primes différentielles ainsi que ses règlements administratifs relatifs aux augmentations de primes, à la demande d'assurance-dépôts et à la police d'assurance dépôts.

rehausseraient la capacité de la SADC de rembourser les déposants assurés dans des délais acceptables en cas de faillite d'une institution membre.

Le nouvel accord de Bâle et les institutions membres de la SADC

Les institutions membres de la SADC sont touchées par le nouveau cadre de réglementation international qui régit les fonds propres des banques, soit l'Accord de Bâle II. Ce nouvel accord est appelé à remplacer le précédent et sa mise en œuvre au Canada devrait être terminée après la fin de l'exercice 2007. Le nouvel accord de Bâle repose sur trois piliers. Le premier pose les paramètres du calcul des exigences minimales de fonds propres nécessaires au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel, selon des méthodes de plus en plus raffinées et différenciées en fonction du risque. Le deuxième pilier traite de la surveillance prudentielle, tandis que le troisième définit les exigences de communication financière assurant la discipline de marché.

En 2005, le BSIF a défini les données sur le crédit et d'autres données que les banques devront soumettre au titre du nouvel accord. À partir de la fin de l'exercice 2006, les banques qui utiliseront l'approche avancée fondée sur les notations internes au titre du risque de crédit fourniront des chiffres parallèles pendant cinq trimestres. Entre-temps, le BSIF continuera de préciser les données et les spécifications techniques qui restent à définir au titre du nouvel accord de Bâle, tout en examinant les efforts de mise en œuvre déployés par les banques ainsi que l'incidence du nouvel accord sur leur capitalisation. La pleine mise en œuvre de l'accord débutera en 2008 : en moyenne, le total des capitaux exigés des institutions membres selon les nouvelles règles ne devrait pas différer de beaucoup des exigences actuelles, mais certaines institutions membres de la SADC décideront peut-être de revoir la composition de leurs portefeuilles et de rééquilibrer ces derniers pour être assujetties à des normes de fonds propres moins rigoureuses. Aux États-Unis, l'adoption du nouvel accord a été repoussée de un an à cause de questions soulevées à son sujet. Certaines questions se posent à propos de la mise en œuvre transfrontière de l'accord, étant donné l'incertitude entourant l'application de ces règles aux banques qui exercent leurs activités dans plusieurs pays.

D'autres changements apportés actuellement à la réglementation et aux normes comptables rendent encore plus complexes les activités des institutions membres de la SADC.

Législation découlant du budget fédéral de 2005 – Incidences sur la SADC

Dans son budget de février 2005, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficience de la réglementation des services financiers. Ces mesures visaient avant tout l'allégement du fardeau réglementaire et, plus exactement, l'élimination du chevauchement et du dédoublement inutiles des rôles et des fonctions entre la SADC et le BSIF.

Par la suite, bien que les principaux rôles et responsabilités de la SADC aient été réaffirmés, la Loi sur la SADC a été modifiée à l'été 2005 pour faire passer le plafond d'assurance-dépôts de 60 000 dollars à 100 000 dollars, pour supprimer l'obligation de participer à l'instauration de pratiques commerciales et financières saines auprès des institutions membres (les *Normes de pratiques commerciales et financières saines* de la SADC ont été abrogées en avril 2005) et pour faire en sorte que les institutions fédérales autorisées à accepter des dépôts de détail adhèrent d'office à la SADC.

Le relèvement du plafond d'assurance-dépôts a fourni à la SADC une occasion de sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Il est la cause principale de la hausse de 16 pour 100 du total des dépôts assurés par la SADC en 2005, hausse qui a des répercussions sur le revenu en primes de la Société et sur le temps qu'elle mettra à atteindre le premier niveau de sa fourchette cible de financement *ex ante*. L'abrogation du règlement administratif concernant les normes et la modification des règles d'adhésion ont amené la Société à mettre à jour son règlement administratif sur les primes différentielles ainsi que ses règlements administratifs relatifs aux augmentations de primes, à la demande d'assurance-dépôts et à la police d'assurance dépôts.

Dans l'esprit de la loi Sarbanes-Oxley promulguée aux États-Unis en 2002, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont instauré une série de normes et de politiques relatives à la gouvernance des sociétés ouvertes canadiennes. Au pays, on s'attend à une mise en œuvre progressive de la nouvelle réglementation, selon la taille des sociétés : celles dont la valeur boursière dépasse 500 millions de dollars devront s'y conformer en premier, soit dès 2007.

Crimes financiers et terrorisme
Les crimes financiers et les activités liées au terrorisme, de même que le manquement aux obligations qui découlent des lois visant à les contrer, peuvent engendrer des risques considérables de réputation et d'ordre juridique pour les institutions membres, au Canada comme à l'étranger. On note en outre que les risques de crimes financiers augmentent, à cause de divers facteurs comme l'emploi plus répandu de la technologie, y compris d'Internet. L'essor du crime financier se traduit entre autres par un nombre croissant de vols d'identité. En 2005, le gouvernement a eu recours à des consultations publiques dans le but d'améliorer le régime canadien de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes.

Par ailleurs, les institutions membres renforcent sans cesse la sécurité de leurs guichets automatiques bancaires et de leurs sites d'opérations bancaires en ligne afin de couper l'herbe sous le pied aux criminels et de fournir à leurs clients un environnement sûr pour leurs opérations financières.

Au-delà de nos frontières – autres points à considérer
À l'échelle mondiale, à mesure que les marchés de capitaux continuent de se regrouper, les cadres réglementaires de différents pays ou territoires doivent aussi s'adapter. Les progrès de la technologie ont permis une augmentation rapide des flux financiers transfrontières. Ces tendances ont permis une plus grande dispersion du risque, mais elles pourraient aussi accroître la probabilité d'importantes perturbations sur les marchés ou d'effets de contagion, puisqu'elles ont renforcé les interdépendances entre les marchés, que ceux-ci soient séparés ou non par des frontières. Dans un système financier mondial en rapide évolution, les politiques officielles doivent viser à maintenir la stabilité macroéconomique ainsi que la capacité de limiter les chocs sur les marchés, tout en exploitant les derniers progrès technologiques.

En outre, à mesure que les institutions membres multiplient leurs activités à l'étranger, il devient impératif que la réglementation du secteur financier canadien soit efficace et concurrentielle par rapport aux cadres de réglementation internationaux.

Résultats par rapport au plan

Dans son Résumé du plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010, la SADC a précisé quatre stratégies d'entreprise visant à appuyer la réalisation de son mandat (voir l'encadré) et à orienter ses efforts pendant la période de référence, compte tenu de son contexte d'exploitation et des risques auxquels elle s'exposait alors. Ces stratégies sont les suivantes :

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

Mandat de la SADC

- **fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts ;**
- **promouvoir la stabilité du système financier au Canada et y contribuer ;**
- **poursuivre les fins visées ci-dessus à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès des institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même.**

Les descriptions et explications qui sous-tendent ces stratégies et nos stratégies de soutien ont été légèrement revues dans la version modifiée du Plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010.

Dans l'esprit de la loi Sarbanes-Oxley promulguée aux États-Unis en 2002, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont instauré une série de normes et de politiques relatives à la gouvernance des sociétés ouvertes canadiennes. Au pays, on s'attend à une mise en œuvre progressive de la nouvelle réglementation, selon la taille des sociétés ; celles dont la valeur boursière dépasse 500 millions de dollars devront s'y conformer en premier, soit dès 2007.

Crimes financiers et terrorisme
Les crimes financiers et les activités liées au terrorisme, de même que le manquement aux obligations qui découlent des lois visant à les contrer, peuvent engendrer des risques considérables de réputation et d'ordre juridique pour les institutions membres, au Canada comme à l'étranger. On note en outre que les risques de crimes financiers augmentent, à cause de divers facteurs comme l'emploi plus répandu de la technologie, y compris d'Internet. L'essor du crime financier se traduit entre autres par un nombre croissant de vols d'identité. En 2005, le gouvernement a eu recours à des consultations publiques dans le but d'améliorer le régime canadien de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes.

Par ailleurs, les institutions membres renforcent sans cesse la sécurité de leurs guichets automatiques bancaires et de leurs sites d'opérations bancaires en ligne afin de couper l'herbe sous le pied aux criminels et de fournir à leurs clients un environnement sûr pour leurs opérations financières.

Au-delà de nos frontières – autres points à considérer
À l'échelle mondiale, à mesure que les marchés de capitaux continuent de se regrouper, les cadres réglementaires de différents pays ou territoires doivent aussi s'adapter. Les progrès de la technologie ont permis une augmentation rapide des flux financiers transfrontières. Ces tendances ont permis une plus grande dispersion du risque, mais elles pourraient aussi accroître la probabilité d'importantes perturbations sur les marchés ou d'effets de contagion, puisqu'elles ont renforcé les interdépendances entre les marchés, que ceux-ci soient séparés ou non par des frontières. Dans un système financier mondial en rapide évolution, les politiques officielles doivent viser à maintenir la stabilité macroéconomique ainsi que la capacité de limiter les chocs sur les marchés, tout en exploitant les derniers progrès technologiques.

En outre, à mesure que les institutions membres multiplient leurs activités à l'étranger, il devient impératif que la réglementation du secteur financier canadien soit efficace et concurrentielle par rapport aux cadres de réglementation internationaux.

Résultats par rapport au plan

Dans son Résumé du plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010, la SADC a précisé quatre stratégies d'entreprise visant à appuyer la réalisation de son mandat (voir l'encadré) et à orienter ses efforts pendant la période de référence, compte tenu de son contexte d'exploitation et des risques auxquels elle s'exposait alors. Ces stratégies sont les suivantes :

- Capacité d'intervention
- Saine gouvernance
- Solides partenariats
- Sensibilisation à l'assurance-dépôts

Mandat de la SADC

- **fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts ;**
- **promouvoir la stabilité du système financier au Canada et y contribuer ;**
- **poursuivre les fins visées ci-dessus à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès des institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même.**

Les descriptions et explications qui sous-tendent ces stratégies et nos stratégies de soutien ont été légèrement revues dans la version modifiée du Plan d'entreprise 2005-2006 à 2009-2010.

datée d'octobre 2005. Cette nouvelle version a été élaborée dans le but d'illustrer l'incidence de la législation découlant du budget fédéral de 2005 sur les plans et les budgets de financement de la Société pour l'exercice 2005-2006, de même que ses conséquences pour les quatre prochaines années.

La Fiche de rendement de la Société, qui se trouve à la fin de la présente section, fournit plus de détails sur nos activités et nos résultats à l'égard de chaque stratégie au cours de l'exercice. En voici un résumé.

Capacité d'intervention

La SADC doit être prête à réagir promptement et avec efficacité aux problèmes importants subis par ses institutions membres et susceptibles de l'affecter. Pour ce faire, nous nous tenons à jour et bien informés sur les grands enjeux qui touchent les institutions membres et veillons à disposer d'une saine infrastructure opérationnelle et technologique. L'accent mis sur notre capacité d'intervention joue un rôle clé dans la gestion du risque d'assurance de la SADC, c'est-à-dire du risque de perte lié à l'assurance des dépôts, y compris les dépenses engagées en cas d'intervention.

> Le risque représenté par l'ensemble des institutions membres demeure faible d'un point de vue historique, car les bénéfices et les fonds propres se maintiennent à des niveaux record.

Se tenir au fait et comprendre les risques
La SADC suit sans cesse les marchés des capitaux pour repérer les changements et les problèmes naissants. Elle en évalue l'incidence sur ses institutions membres et se prépare à réagir de la meilleure façon possible. De plus, elle se tient au fait de l'évolution des marchés économiques et financiers en se préoccupant avant tout des conséquences sur l'évaluation des risques auxquels s'exposent ses institutions membres, sur les primes différentielles, sur les besoins en ressources et sur les besoins de formation du personnel. Du fait de la législation découlant du budget fédéral de 2005 et surtout en raison de l'élimination de l'obligation de participer à l'instauration de normes de pratiques commerciales et financières saines, la Société a mis à jour son cadre d'évaluation des risques. Désormais, la SADC se fie davantage à l'évaluation faite par le BSIF des institutions membres à faible risque, et elle attache plus d'importance à l'analyse des tendances ainsi qu'à la surveillance des institutions membres à plus haut risque et par groupes affinitaires. Elle continuera par ailleurs de renforcer sa capacité d'intervention auprès de telles institutions. Le risque représenté par l'ensemble des institutions membres demeure faible d'un point de vue historique, car les bénéfices et les fonds propres se maintiennent à des niveaux record. Certaines tendances liées à la concurrence et aux stratégies laissent toutefois entrevoir une augmentation du profil de risque de certaines petites institutions spécialisées.

Des outils d'intervention toujours à niveau
La technologie occupe une place de choix à la SADC. Par exemple, un système informatisé de remboursement des dépôts est utilisé en cas de faillite d'une institution membre. En 2005-2006, la Société a avancé dans l'élaboration de mécanismes de remboursement novateurs (par voie électronique, par exemple). Elle a fait appel à de nouvelles technologies permettant à son équipe responsable des remboursements d'accéder au système à distance et elle a aussi commencé à créer un site Web qui deviendrait fonctionnel en cas de faillite d'une institution membre. Ce site permettrait aux déposants de se renseigner sur la situation d'une institution en faillite et sur la méthode de remboursement de leurs dépôts assurés. La SADC achève par ailleurs la mise à jour de ses méthodes et documents relatifs aux examens spéciaux de ses institutions membres et elle poursuit l'actualisation de ses plans de continuité des opérations afin d'assurer la disponibilité en tout temps de ses systèmes cruciaux, comme par exemple le système de remboursement des dépôts.

Interventions simulées
En 2005-2006, la Société a effectué une deuxième simulation complète d'un remboursement de dépôts, depuis le chargement des données sur les dépôts dans son système informatisé jusqu'au remboursement, par chèque, des déposants. Ces simulations permettent de relever les points forts et les faiblesses des méthodes de remboursement de la Société. D'autres simulations (complètes et ciblées) auront lieu périodiquement, pour mesurer le niveau de préparation de la SADC et d'autres aspects des capacités d'intervention de cette dernière.

Pour conserver l'accès à un réseau efficace de fournisseurs qui lui prêteront main forte en cas d'intervention, la Société a donné aux fournisseurs et aux liquidateurs un séminaire sur l'évolution du système de remboursement des dépôts et sur d'autres aspects du processus d'intervention.

Saine gouvernance

La SADC s'efforce sans cesse de démontrer qu'elle est une organisation bien gérée et qu'elle dispose de politiques et de procédures saines, de même que d'un mécanisme rigoureux de validation et de reddition de comptes ; de plus, son conseil d'administration est tenu de respecter une charte et un Code de conduite professionnelle et de comportement éthique, tandis qu'un autre code de cette nature lie son personnel.

Structure de gouvernance, responsabilisation, efficacité et efficience
L'importance que nous accordons à la gouvernance de la Société nous permet de protéger la réputation de l'organisation et de bien gérer notre risque de réputation. Nos activités à ce chapitre ont pour but d'égaler ou de dépasser les pratiques exemplaires en matière de gouvernance et, partant, elles nous permettent de démontrer notre volonté de nous soumettre à une solide structure de responsabilisation.

Le Bureau du vérificateur général (BVG) a souligné l'engagement de la SADC en matière de reddition de comptes en lui décernant en 2005 le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État, dans la catégorie des grandes sociétés d'État. Comme on peut le lire sur le site du BVG, ce prix a pour but « de promouvoir une meilleure reddition de comptes grâce à la communication d'une information de qualité sur le rendement. Le programme permet ainsi de reconnaître les sociétés d'État qui produisent des rapports atteignant cet objectif. » (On trouve d'autres renseignements sur ce prix sur le site Web du BVG : www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/98award_f.html).

Le Bureau du vérificateur général (BVG) a souligné l'engagement de la SADC en matière de reddition de comptes en lui décernant en 2005 le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État.

Nous avons continué d'optimiser l'efficacité et l'efficience de la Société en général au cours de l'exercice. En apportant de nouveaux ajustements à notre structure organisationnelle et en resserrant nos frais d'exploitation, nous avons réussi à contenir le coût de l'assurance-dépôts. En fait, malgré les dépenses liées à sa campagne de sensibilisation du public, la Société a réussi à maintenir ses frais d'exploitation sensiblement au même niveau au cours des trois derniers exercices. Elle a également renforcé son obligation de rendre compte en établissant des repères de rendement et en procédant à de rigoureuses auto-évaluations de toutes ses pratiques en matière de gouvernance.

En 2005, la SADC et le BSIF ont étudié conjointement les possibilités de rationalisation de leurs fonctions administratives. Après un examen exhaustif mené par les deux organismes, ceux-ci ont conclu qu'aucun motif financier impérieux ne justifiait la réalisation de ces possibilités pour l'instant.

Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État
La Société a poursuivi la mise en œuvre des mesures préconisées par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans son *Examen du cadre*

de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens. Cet examen porte sur les aspects essentiels du cadre de gouvernance des sociétés d'État et propose 31 mesures exposées de façon détaillée dans le rapport qu'on peut se procurer à l'adresse suivante, sur le site Web du Conseil du Trésor : www.tbs-sct.gc.ca/report/rev-exa/gfce-cgse_f.asp. Les mesures exposées dans l'examen ainsi que d'autres moyens visant à ce que la SADC continue de respecter des pratiques exemplaires dans ce domaine ont été pris en considération lors de l'élaboration des plans de travail actuels et futurs de la direction et des administrateurs. Par exemple, en décembre 2006, la SADC tiendra sa première assemblée annuelle à l'intention du public et des intéressés, comme le recommande l'examen.

Durant le dernier exercice, la direction de la SADC a établi la portée qu'aurait le régime de certification auquel devront se soumettre le chef de la direction et le directeur financier pour la Société. Cet exercice a permis de dresser un plan et de définir les ressources nécessaires à la mise en place d'un tel régime. La direction croit que l'adoption d'un régime de certification pourrait être un bon moyen de faire preuve de leadership et de cultiver des pratiques de gouvernance exemplaires, car il démontrerait ainsi à tous les intéressés que notre information financière respecte les normes les plus élevées. Un tel régime pourrait aussi mener à des mesures de contrôle internes plus rigoureuses.

La direction a soutenu directement le conseil d'administration dans ses efforts visant à trouver des moyens de rehausser les pratiques de gouvernance de la Société. La partie *Gouvernance de la Société* du présent rapport annuel décrit en détail les nombreux aspects de ces efforts ainsi que leurs résultats.

Ressources humaines

La Société a élaboré l'an dernier son nouveau plan et sa nouvelle stratégie en matière de ressources humaines sur trois ans, afin de définir les objectifs et les plans de la Société dans ce domaine. Le plan et la stratégie réitèrent l'importance des employés de la Société à titre de ressource indispensable, et garantissent l'avenir de la Société en l'assurant d'une main-d'œuvre renouvelable et adaptable. Ils font en sorte que la SADC demeure un employeur de première qualité. La rédaction du plan et de la stratégie a tenu compte des problèmes soulevés lors de l'évaluation du risque de personnes (la section *Gestion de nos risques*, plus loin dans la présente partie, traite plus longuement de cette évaluation) ainsi que des résultats du sondage sur la satisfaction du personnel (voir l'encadré).

Sondage sur la satisfaction du personnel

La SADC effectue régulièrement des sondages sur la satisfaction de son personnel. Comme le risque de personnes a été jugé « préoccupant » lors de la dernière évaluation, il devenait plus important que jamais de mener un tel sondage et de répondre aux préoccupations des employés. Ainsi, en décembre 2005, les employés de la SADC ont répondu à un sondage (administré par un cabinet-conseil) visant à connaître leurs opinions et à mesurer leur degré de satisfaction à l'égard de diverses politiques et pratiques en matière d'emploi.

Le sondage a fait ressortir des points à améliorer sur quatre plans : rétroaction et communication dans les deux sens, reconnaissance du travail personnel et d'équipe, charge de travail et niveau de stress, et enfin encadrement professionnel et mentorat. De plus, comme le changement de mandat survenu en 2005 a inévitablement suscité de l'incertitude, 40 pour 100 des réponses indiquent que le moral était moins bon que lors des sondages précédents. Si le moral dépend de nombreux facteurs, la direction prend très au sérieux l'opinion et l'inquiétude des employés à qui elle a déjà demandé des suggestions sur la façon de le relever. Le nouveau document Plan et stratégie en matière de ressources humaines, ainsi que des activités connexes, permettront également de répondre à cette question.

Dans l'ensemble, les résultats demeurent très positifs, puisque 89 pour 100 des répondants se disent satisfaits ou extrêmement satisfaits de leur employeur tandis que 81 pour 100 disent qu'ils sont fiers de travailler à la SADC. La direction est heureuse de connaître l'opinion du personnel et s'engage à y donner suite.

de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens. Cet examen porte sur les aspects essentiels du cadre de gouvernance des sociétés d'État et propose 31 mesures exposées de façon détaillée dans le rapport qu'on peut se procurer à l'adresse suivante, sur le site Web du Conseil du Trésor : www.tbs-sct.gc.ca/report/rev-exa/gfcc-cgse_f.asp. Les mesures exposées dans l'examen ainsi que d'autres moyens visant à ce que la SADC continue de respecter des pratiques exemplaires dans ce domaine ont été pris en considération lors de l'élaboration des plans de travail actuels et futurs de la direction et des administrateurs. Par exemple, en décembre 2006, la SADC tiendra sa première assemblée annuelle à l'intention du public et des intéressés, comme le recommande l'examen.

Durant le dernier exercice, la direction de la SADC a établi la portée qu'aurait le régime de certification auquel devront se soumettre le chef de la direction et le directeur financier pour la Société. Cet exercice a permis de dresser un plan et de définir les ressources nécessaires à la mise en place d'un tel régime. La direction croit que l'adoption d'un régime de certification pourrait être un bon moyen de faire preuve de leadership et de cultiver des pratiques de gouvernance exemplaires, car il démontrerait ainsi à tous les intéressés que notre information financière respecte les normes les plus élevées. Un tel régime pourrait aussi mener à des mesures de contrôle internes plus rigoureuses.

La direction a soutenu directement le conseil d'administration dans ses efforts visant à trouver des moyens de rehausser les pratiques de gouvernance de la Société. La partie *Gouvernance de la Société* du présent rapport annuel décrit en détail les nombreux aspects de ces efforts ainsi que leurs résultats.

Ressources humaines

La Société a élaboré l'an dernier son nouveau plan et sa nouvelle stratégie en matière de ressources humaines sur trois ans, afin de définir les objectifs et les plans de la Société dans ce domaine. Le plan et la stratégie réitèrent l'importance des employés de la Société à titre de ressource indispensable, et garantissent l'avenir de la Société en l'assurant d'une main-d'œuvre renouvelable et adaptable. Ils font en sorte que la SADC demeure un employeur de première qualité. La rédaction du plan et de la stratégie a tenu compte des problèmes soulevés lors de l'évaluation du risque de personnes (la section *Gestion de nos risques*, plus loin dans la présente partie, traite plus longuement de cette évaluation) ainsi que des résultats du sondage sur la satisfaction du personnel (voir l'encadré).

Sondage sur la satisfaction du personnel

La SADC effectue régulièrement des sondages sur la satisfaction de son personnel. Comme le risque de personnes a été jugé « préoccupant » lors de la dernière évaluation, il devenait plus important que jamais de mener un tel sondage et de répondre aux préoccupations des employés. Ainsi, en décembre 2005, les employés de la SADC ont répondu à un sondage (administré par un cabinet-conseil) visant à connaître leurs opinions et à mesurer leur degré de satisfaction à l'égard de diverses politiques et pratiques en matière d'emploi.

Le sondage a fait ressortir des points à améliorer sur quatre plans : rétroaction et communication dans les deux sens, reconnaissance du travail personnel et d'équipe, charge de travail et niveau de stress, et enfin encadrement professionnel et mentorat. De plus, comme le changement de mandat survenu en 2005 a inévitablement suscité de l'incertitude, 40 pour 100 des réponses indiquent que le moral était moins bon que lors des sondages précédents. Si le moral dépend de nombreux facteurs, la direction prend très au sérieux l'opinion et l'inquiétude des employés à qui elle a déjà demandé des suggestions sur la façon de le relever. Le nouveau document Plan et stratégie en matière de ressources humaines, ainsi que des activités connexes, permettront également de répondre à cette question.

Dans l'ensemble, les résultats demeurent très positifs, puisque 89 pour 100 des répondants se disent satisfaits ou extrêmement satisfaits de leur employeur tandis que 81 pour 100 disent qu'ils sont fiers de travailler à la SADC. La direction est heureuse de connaître l'opinion du personnel et s'engage à y donner suite.

Dans le cadre du plan et de la stratégie, la SADC a continué de rechercher des successeurs possibles aux personnes qui détiennent des postes clés au sein de l'organisation. Nous avons examiné la pertinence des activités de recrutement et de formation. La mise en œuvre du plan et de la stratégie se poursuivra durant les prochains exercices.

Vérifications
En 2005-2006, la SADC a donné suite aux quatre possibilités d'amélioration suggérées dans le cadre de l'examen spécial de la SADC qu'avait effectué le Bureau du vérificateur général (BVG) à la fin de l'automne 2004. Plus précisément, la SADC a mené à terme ou fait progresser considérablement les projets entrepris en réponse aux quatre suggestions du BVG, à savoir :

- Évaluer la capacité d'intervention immédiate de tous les principaux services de l'organisation en cas de besoin – pour chaque groupe affinitaire d'institutions membres. (*Les travaux vont bon train.*)
- Parachever la documentation fondamentale requise à l'égard des méthodes et des systèmes d'intervention et de remboursement des dépôts assurés. (*Projet mené à terme*)
- Mettre à jour et documenter le système de modélisation servant à évaluer diverses méthodes d'intervention. (*Projet mené à terme*)
- Donner suite aux préoccupations concernant le contenu et la clarté des rapports sur la gestion des risques de l'entreprise (GRE) ainsi que le moment où ils sont présentés. (*Projet mené à terme*)

La SADC dispose d'une solide fonction de vérification interne dont le mandat répond aux exigences de la loi et se fonde sur des pratiques exemplaires. En 2005-2006, outre les activités courantes de conformité et de vérification interne, elle a effectué des vérifications internes ciblées de ses pratiques, simulations et mesures de contrôle, en matière de remboursement des dépôts assurés, ainsi que des mesures de contrôle visant le système de perception des primes et nos activités de GRE.

Technologies de l'information (TI)
Nos démarches dans le domaine de l'informatique depuis un an ont porté principalement sur l'amélioration des systèmes essentiels à la réalisation de notre mandat. Plus précisément, nous avons amélioré les fonctionnalités et les temps de réaction des systèmes nécessaires au remboursement des dépôts assurés et à la transmission électronique des données concernant la perception des primes.

Il est impératif que la SADC ne se laisse pas dépasser par les progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information. À cette fin, elle a adopté des solutions qui sont la norme dans l'ensemble du secteur en matière de soutien à la clientèle et de prestation de services. Nous avons documenté nos activités liées aux TI et mis en place des outils devant régulariser les formalités de demande de services, d'établissement des priorités et d'approbation des changements apportés aux systèmes.

Nous avons par ailleurs développé le portail d'information qui sert à la gestion de notre vaste fonds d'information documentaire. Il en résultera une meilleure collaboration entre nos équipes et une plus grande efficacité. Le portail a été jumelé à un nouveau système de gestion des documents qui doit faciliter l'accès au répertoire commun de tous les documents de la Société.

Continuité et reprise des opérations
Dans le contexte d'exploitation actuel, la planification de la continuité des opérations et celle de la reprise des opérations constituent d'importantes activités de gouvernance. La SADC définit son Programme de gestion de la continuité des opérations (PGCO) de manière exhaustive afin de tenir compte de tous les aspects de la poursuite des opérations, quelle que soit la nature d'une interruption donnée. L'an dernier, la Société a procédé à des exercices de planification de la continuité des opérations pour s'assurer qu'elle était prête à faire face à toute interruption ou catastrophe. Ces exercices ont porté sur la reprise des opérations à distance et ont entre autres tenu compte de la nécessité de laisser aux employés plus de latitude dans le choix de leur lieu de travail, selon la gravité de la menace et les répercussions possibles sur les

employés. Par ailleurs, la Société a poursuivi l'étude des avantages qu'il y aurait à collaborer avec d'autres organisations et à adopter et adapter leurs PGCO de manière à réduire ses propres frais d'exploitation. Dans le cadre de nos efforts liés au PGCO, nous avons ébauché un plan de préparation à une pandémie.

Solides partenariats

Il importe que la SADC cultive des liens étroits avec les autres intervenants du filet de sécurité financier et d'autres parties intéressées pour qu'elle soit en mesure d'accomplir son mandat d'assureur-dépôts avec efficience et efficacité et de contribuer aux efforts visant à accroître l'efficience de la réglementation à laquelle les institutions membres sont soumises.

En 2005-2006, la Société a mené diverses activités qui avaient pour but de renforcer ses liens avec les institutions membres, les autorités de réglementation et de surveillance, d'autres assureurs-dépôts et ses fournisseurs. La SADC et le BSIF ont continué de collaborer à plusieurs dossiers, notamment dans le cadre de l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF. Bien que leurs mandats soient distincts, les deux organismes cherchent des moyens de réaliser des économies grâce à des efforts conjugés. Parmi les nouvelles collaborations convenues l'an dernier, la SADC a accepté d'exploiter le centre d'appels du BSIF selon le principe de la récupération des coûts. Une entente similaire existe entre l'ACFC et la SADC. Tout au long de l'exercice, la SADC a continué d'étudier diverses collaborations possibles dans le but d'accroître son efficacité et son efficience.

Comité de l'information financière
La SADC est membre du Comité de l'information financière (CIF), un comité fédéral sous les auspices du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), lui-même présidé par le BSIF et regroupant des représentants de la Banque du Canada, du ministère des Finances et de la SADC. Avec la participation de Statistique Canada, la SADC a aidé le CIF à examiner, à rationaliser et à recenser toutes les données financières recueillies par les institutions de dépôt fédérales.

Consultations et autres efforts de collaboration
Dans la foulée de l'examen exhaustif de son *Règlement administratif sur les primes différentielles*, la Société a mené des consultations après que la législation découlant du budget fédéral de 2005 l'eut libérée de

Activités avec d'autres assureurs-dépôts

La SADC fait figure de chef de file dans le domaine de l'assurance-dépôts. Nous mesurons notre collaboration avec d'autres organismes pour nous assurer que chacune de nos démarches aide la SADC à maintenir le niveau élevé de ses compétences de base, contribue à sa préparation et fournit aux employés l'occasion d'apprendre de l'expérience des autres assureurs-dépôts. Les activités suivantes notamment ont été au programme en 2005-2006 :

- **Établissement de liens solides avec d'autres assureurs-dépôts afin de partager des connaissances, des compétences et des expériences** – La SADC communique régulièrement avec les organismes provinciaux d'assurance-dépôts, y compris l'Autorité des marchés financiers, la Société ontarienne d'assurance-dépôts et les fonds de stabilisation des caisses populaires et des coopératives de crédit du Canada. Les employés de la SADC ont pris part à diverses manifestations au cours de l'exercice, entre autres à titre de conférenciers ou d'animateurs. La Société a aidé la Jordanie à élaborer des méthodes de règlement et collaboré avec le Kazakhstan à la mise sur pied d'un barème de primes différentielles. La SADC a accueilli divers groupes d'études venant de Corée, du Ghana et de la Tanzanie, ainsi qu'un représentant de la société coréenne d'assurance-dépôts, qui souhaitaient étudier nos méthodes et pratiques.
- **Aide à l'établissement de régimes d'assurance-dépôts ou à l'amélioration de régimes existants** – Sur la scène internationale, la SADC a mis des conférenciers et des conseils techniques à la disposition de la République de Chine, du Japon, de la Malaisie, de la Suède et de la Thaïlande. Des employés de la Société ont aussi participé à deux visites à la Federal Deposit Insurance Corporation aux États-Unis pour étudier les dernières tendances en matière de méthodes de règlement et de techniques de réclamation et de recouvrement.
- **Contribution à l'élaboration de directives et de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts** – En tant que membre actif de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), la SADC dirige des recherches ainsi que l'élaboration de lignes directrices relatives aux pratiques de gouvernance des régimes d'assurance-dépôts. La SADC collabore avec d'autres membres de l'AIAD à la rédaction d'études et de lignes directrices sur le financement des régimes d'assurance-dépôts et sur les réclamations et les recouvrements auprès d'institutions en liquidation.

employés. Par ailleurs, la Société a poursuivi l'étude des avantages qu'il y aurait à collaborer avec d'autres organisations et à adopter et adapter leurs PGCO de manière à réduire ses propres frais d'exploitation. Dans le cadre de nos efforts liés au PGCO, nous avons ébauché un plan de préparation à une pandémie.

Solides partenariats

Il importe que la SADC cultive des liens étroits avec les autres intervenants du filet de sécurité financier et d'autres parties intéressées pour qu'elle soit en mesure d'accomplir son mandat d'assureur-dépôts avec efficience et efficacité et de contribuer aux efforts visant à accroître l'efficience de la réglementation à laquelle les institutions membres sont soumises.

En 2005-2006, la Société a mené diverses activités qui avaient pour but de renforcer ses liens avec les institutions membres, les autorités de réglementation et de surveillance, d'autres assureurs-dépôts et ses fournisseurs. La SADC et le BSIF ont continué de collaborer à plusieurs dossiers, notamment dans le cadre de l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF. Bien que leurs mandats soient distincts, les deux organismes cherchent des moyens de réaliser des économies grâce à des efforts conjugués. Parmi les nouvelles collaborations convenues l'an dernier, la SADC a accepté d'exploiter le centre d'appels du BSIF selon le principe de la récupération des coûts. Une entente similaire existe entre l'ACFC et la SADC. Tout au long de l'exercice, la SADC a continué d'étudier diverses collaborations possibles dans le but d'accroître son efficacité et son efficience.

Comité de l'information financière
La SADC est membre du Comité de l'information financière (CIF), un comité fédéral sous les auspices du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), lui-même présidé par le BSIF et regroupant des représentants de la Banque du Canada, du ministère des Finances et de la SADC. Avec la participation de Statistique Canada, la SADC a aidé le CIF à examiner, à rationaliser et à recenser toutes les données financières recueillies par les institutions de dépôt fédérales.

Consultations et autres efforts de collaboration
Dans la foulée de l'examen exhaustif de son *Règlement administratif sur les primes différentielles*, la Société a mené des consultations après que la législation découlant du budget fédéral de 2005 l'eut libérée de

Activités avec d'autres assureurs-dépôts

La SADC fait figure de chef de file dans le domaine de l'assurance-dépôts. Nous mesurons notre collaboration avec d'autres organismes pour nous assurer que chacune de nos démarches aide la SADC à maintenir le niveau élevé de ses compétences de base, contribue à sa préparation et fournit aux employés l'occasion d'apprendre de l'expérience des autres assureurs-dépôts. Les activités suivantes notamment ont été au programme en 2005-2006 :

- **Établissement de liens solides avec d'autres assureurs-dépôts afin de partager des connaissances, des compétences et des expériences** – La SADC communique régulièrement avec les organismes provinciaux d'assurance-dépôts, y compris l'Autorité des marchés financiers, la Société ontarienne d'assurance-dépôts et les fonds de stabilisation des caisses populaires et des coopératives de crédit du Canada. Les employés de la SADC ont pris part à diverses manifestations au cours de l'exercice, entre autres à titre de conférenciers ou d'animateurs. La Société a aidé la Jordanie à élaborer des méthodes de règlement et collaboré avec le Kazakhstan à la mise sur pied d'un barème de primes différentielles. La SADC a accueilli divers groupes d'études venant de Corée, du Ghana et de la Tanzanie, ainsi qu'un représentant de la société coréenne d'assurance-dépôts, qui souhaitaient étudier nos méthodes et pratiques.
- **Aide à l'établissement de régimes d'assurance-dépôts ou à l'amélioration de régimes existants** – Sur la scène internationale, la SADC a mis des conférenciers et des conseils techniques à la disposition de la République de Chine, du Japon, de la Malaisie, de la Suède et de la Thaïlande. Des employés de la Société ont aussi participé à deux visites à la Federal Deposit Insurance Corporation aux États-Unis pour étudier les dernières tendances en matière de méthodes de règlement et de techniques de réclamation et de recouvrement.
- **Contribution à l'élaboration de directives et de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts** – En tant que membre actif de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), la SADC dirige des recherches ainsi que l'élaboration de lignes directrices relatives aux pratiques de gouvernance des régimes d'assurance-dépôts. La SADC collabore avec d'autres membres de l'AIAD à la rédaction d'études et de lignes directrices sur le financement des régimes d'assurance-dépôts et sur les réclamations et les recouvrements auprès d'institutions en liquidation.

l'obligation de participer à l'instauration de normes de pratiques commerciales et financières saines. Elle a aussi proposé des révisions à son *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* en produisant un dossier de consultation à l'intention des institutions membres et de leurs associations, et d'autres parties intéressées.

Dans l'avenir, la SADC continuera de collaborer étroitement avec ses institutions membres pour mettre en œuvre les modifications qu'elle propose, dans le but d'améliorer la communication de renseignements pertinents aux déposants tout en trouvant des moyens de réduire les coûts assumés par les institutions membres. La Société a également eu recours à ses outils intranet pour améliorer l'échange de données avec ses institutions membres et les consultations auprès de ces dernières.

Sensibilisation à l'assurance-dépôts

Cette stratégie aide la SADC à contribuer à la stabilité du système financier canadien. Le passage du plafond d'assurance-dépôts de 60 000 dollars à 100 000 dollars, amené par la législation découlant du budget fédéral de 2005, procure à la SADC une occasion de rappeler aux clients de ses institutions membres les avantages et les limites propres à l'assurance-dépôts.

Stratégie
En mars 2005, la SADC a mis au point une stratégie triennale de sensibilisation du public qu'elle a commencé à mettre en œuvre en 2005-2006. Nous souhaitons maintenir le niveau actuel de sensibilisation du grand public, tout en rehaussant les connaissances de certains publics cibles (personnes âgées, communautés ethnoculturelles et adultes n'ayant pas terminé leurs études secondaires). Nous visons donc la communication sommaire des particularités de l'assurance-dépôts aux publics cibles en insistant sur le relèvement du plafond à 100 000 dollars, mais aussi sur les produits financiers que les déposants croient souvent assurés alors qu'ils ne le sont pas.

Durant l'exercice, la SADC a poursuivi une activité majeure visant à renseigner les Canadiens sur le régime fédéral d'assurance-dépôts. La Société reconnaît que la gestion de son risque de réputation passe par la diffusion régulière auprès du public de renseignements sur l'assurance-dépôts. Il ne fait pas de doute que les efforts passés de la SADC ont permis de maintenir la notoriété de l'assurance-dépôts et de la Société elle-même. Nos études révèlent toutefois que beaucoup de gens continuent de croire à tort que certains produits comme les fonds communs de placement et les comptes en devises étrangères sont assurables. De plus en plus, lorsque la SADC étudie les perceptions du public, elle se demande si les consommateurs savent lesquels de leurs produits financiers sont assurés, plutôt que de chercher à savoir s'ils connaissent tous les détails de l'assurance-dépôts. Nous continuerons d'agir en vue d'améliorer les connaissances du public à ce sujet.

Notre dernier sondage annuel auprès du public a fait ressortir les améliorations suivantes. Le pourcentage de répondants ayant entendu parler de la SADC est passé de 56 pour 100 en 2005 à 59 pour 100 en 2006. Parmi ceux qui font affaire avec une institution membre, la notoriété de la SADC a augmenté davantage, passant de 57 à 61 pour 100. En ce qui a trait au plafond d'assurance-dépôts, à peine plus de 10 pour 100 des répondants savaient qu'il est maintenant de 100 000 dollars, tandis que 15 pour 100 ont mentionné l'ancienne limite de 60 000 dollars. Si la notoriété du plafond d'assurance-dépôts semble avoir chuté (puisque 25 pour 100 des répondants connaissaient sa valeur exacte de 60 000 dollars en 2005), il n'empêche que la nouvelle limite est déjà connue d'un bon nombre de répondants. Moins de personnes (30 pour 100) ont affirmé cette année que les fonds communs de placement étaient assurés par la SADC, comparativement à l'an dernier (45 pour 100). Par contre, un plus grand nombre ont répondu « Je ne sais pas » à la question portant sur ce sujet. Il y a encore 53 pour 100 des répondants qui croient à tort que la SADC leur rembourserait en totalité ou en partie leur placement dans un fonds commun de placement souscrit auprès d'une institution bancaire canadienne si cette dernière faisait faillite. À l'avenir, il faudra insister davantage sur le message suivant auprès des consommateurs : « Vous croyez-vous protégé alors que vous ne l'êtes pas ? ». En outre, notre sondage révèle que les publicités télévisées sont le moyen le plus efficace d'accroître la notoriété de l'assurance-dépôts auprès de nos publics cibles. Nous comptons recourir encore à ce moyen de communication au cours de l'exercice qui commence.

Réseaux de distribution
La SADC a déployé des efforts considérables pour transmettre ses messages et elle a fait appel

à de nombreux réseaux de distribution pour joindre ses publics cibles. Elle a fait paraître des publicités dans divers magazines et journaux en plusieurs langues, dont l'anglais, le français, le chinois, le panjabi et l'italien ; elle a aussi diffusé des publicités télévisées sur les grandes chaînes et des chaînes spécialisées durant l'automne et l'hiver, après les avoir soumises au jugement de groupes de consultation pancanadiens.

Par ailleurs, la Société a eu recours à différents autres médias pour communiquer son message. Nous avons pris part à des salons professionnels du secteur financier, ce qui nous a donné l'occasion de rencontrer des membres du public et de répondre à leurs questions de vive voix. Nous avons aussi conçu et présenté une exposition itinérante dans l'Est de l'Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, et nous avons publié un dépliant d'information distribué dans des stands dressés dans des centres commerciaux, entre septembre 2005 et janvier 2006.

Nouveau logo
L'adoption d'un nouveau logo vient compléter notre stratégie et nos activités de sensibilisation. Différents logos ont été présentés à des groupes de discussion composés de membres du public qui ont ainsi contribué à la sélection du logo retenu. Nous avons commencé à intégrer ce nouveau logo dans nos communications en 2005-2006 et nous continuerons durant le nouvel exercice. Nous l'intégrerons aussi à notre site Web, dont nous avons commencé à mettre à jour la présentation et le contenu l'an dernier, pour le rendre plus convivial.

Utilisation du centre d'appels et du site Web
Une fois de plus, le centre d'appels de la Société et son site Web ont rendu possibles des interactions efficaces avec les déposants. Le service téléphonique a reçu plus de 16 000 appels (soit 32 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent), tandis que le site Web a reçu 100 000 visites de plus (380 000 en tout), soit 35 pour 100 de plus qu'en 2004-2005.

Collaboration avec nos partenaires
La SADC a continué de fonder des partenariats avec des groupes et des associations de consommateurs, car c'est un excellent moyen de joindre des publics précis. À cet égard, l'ACFC est l'un des plus importants partenaires de la SADC et les deux organismes ont participé en juin 2005 à un symposium national sur la capacité financière. La SADC poursuit également ses activités auprès des associations du secteur des services financiers, ce qui lui permet de joindre un groupe beaucoup plus étendu de consommateurs. Par exemple, elle a élaboré un cours de formation continue avec l'association de conseillers financiers Advocis et a pris part à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des courtiers de dépôts canadiens indépendants (FCDCI). Elle a également commencé à collaborer avec des organismes au service de nos principaux groupes cibles, y compris l'Association canadienne des plus de 50 ans (CARP), Option consommateurs et l'Association des entrepreneurs sino-canadiens. Durant le prochain exercice, nous poursuivrons nos efforts auprès de ces groupes variés et nous accorderons une attention toute spéciale au resserrement de nos liens avec les députés dans le but de communiquer avec leurs électeurs.

Fiche de rendement de la SADC – Résultats par rapport aux principaux indicateurs, au 31 mars 2006

La Fiche de rendement de la SADC, reproduite à la page suivante, témoigne du fait que les cibles visées ont été atteintes à l'égard de la majorité des indicateurs de rendement clés à l'appui de nos quatre stratégies, sauf pour les exceptions suivantes :

- La SADC achève la mise à jour des processus d'examen spécial et de la documentation y afférente ; la rédaction du guide concernant l'examen spécial des institutions membres se poursuivra en 2006-2007.
- L'avancement de certains projets décrits dans le Plan stratégique des systèmes informatiques a été retardé, entre autres parce qu'il a fallu redéployer des ressources aux fins de l'étude de rationalisation SADC-BSIF découlant du budget fédéral de 2005 et aussi parce que l'ordre de priorité des charges de travail a été revu dans l'ensemble de la Société.
- Le parachèvement du projet commun de partage électronique des services d'information avec le BSIF a été remis à plus tard, car la mise à niveau de la base de données commune du CIF (la base de données tripartite) a été jugée prioritaire.
- Bien que les travaux menant à la révision du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* aient débuté en 2005-2006, la consultation finale n'aura pas lieu avant le courant de l'exercice 2006-2007.

Fiche de rendement de la SADC – Résultats au 31 mars 2006 par rapport aux indicateurs de rendement clés

Mandat	Stratégie d'entreprise	Activités permanentes / en cours (à l'appui des stratégies d'entreprise)
[illegible]	[illegible]	» Planification de la continuité des opérations » Évaluation des risques posés par les institutions membres, collectivement et séparément » Surveillance étroite des institutions membres à plus haut risque » Planification d'urgence en cas d'intervention : » Simulations du système de remboursement des dépôts assu » Recherche d'autres mécanismes (par ex., le mode GAB) » Documentation » Formation à distance » Maintien des fournisseurs clés » Continuation des plans de financement » Administration du régime de primes différentielles » Mise à niveau de l'infrastructure technologique » Recherche et analyse des nouveaux enjeux
	[illegible] *Veiller à ce que des politiques, procédures et mécanismes de reddition de comptes soient en place pour démontrer qu'elle peut remplir son mandat avec efficacité et efficience*	» Réunions du conseil d'administration et de ses comités permane » Gestion stratégique » Gestion des risques de l'entreprise (GRE) » Vérification interne » Examen régulier des règlements administratifs de la SADC » Recherche des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficience de la S » Planification de la continuité et de la reprise des opérations » Mise en œuvre du plan stratégique des Systèmes informatiques (SI) » Gestion de la stratégie des Ressources humaines, de la planificat de la relève, de la formation et du régime de rémunération
	[illegible] *Intensifier ses relations avec ses partenaires (institutions membres, autorités de réglementation et de surveillance, et fournisseurs) afin de mieux remplir son mandat. Cela signifie notamment chercher, en collaboration avec ses institutions membres, des moyens de réduire les coûts et d'optimiser les avantages de l'assurance-dépôts pour les déposants et pour les institutions membres.*	» Consultation avec les institutions membres » Poursuite des ententes de partenariat actuelles (BSIF, Banque du Canada, ACFC, Autorité des marchés financiers, Communications Canada) » Conformité à l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF » Participation aux comités mixtes externes (Comité consultati supérieur (CCS), sous-CCS, Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), sous-CSIF) » Participation sur la scène internationale (par ex., l'Associatio internationale des assureurs-dépôts ou d'autres organismes internationaux) » Possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exploitation de la SADC (externalisation et regroupement des ressources)
	[illegible] *Accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci*	» Activités de sensibilisation (accent particulier mis sur la hausse du plafond de l'assurance-dépôts, qui est passé à 100 000 dollars) » Publicité et relations publiques » Ligne sans frais » Site Web de la SADC » Mise à jour et distribution de la documentation sur la SADC en partenariat avec des tiers » Sondage annuel pour évaluer la sensibilisation du public » Administration du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*

▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

▼ Retard ou écart par rapport au budget

Principales stratégies de soutien prévues pour la période de 2005-2006 à 2009-2010 (à l'appui des stratégies d'entreprise)	Indicateurs de rendement clés (Mesure / Cible)	État d'avancement
Mise à jour du guide concernant l'examen spécial des institutions membres / l'évaluation de la qualité des éléments d'actif	Mise à jour du guide terminée d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	
Investissement dans la technologie (mise à niveau des outils d'intervention, et mise au point continue du système de pré-alerte, des outils de suivi quantitatif et des applications de portail)	Mise en œuvre réussie des projets prévus dans le plan stratégique des SI (renouvellement du matériel et déploiement dans les délais de la technologie de soutien du portail)	
Planification d'un exercice complet de simulation d'une intervention des dépôts assurés et mise en pratique de celui-ci	Simulation complète réussie à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	▲
Suivi de l'examen exhaustif du *Règlement administratif sur les primes différentielles*	Toute modification requise à la suite de l'examen exhaustif du *Règlement administratif sur les primes différentielles* mise en œuvre à l'exercice comptable des primes 2006	▲
Vérification interne comme outil de GRE	Examen initial de la GRE par la vérification interne d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	▲
Mise en place des politiques de GRE à l'égard des principaux risques	Politiques de GRE concernant les principaux risques en place à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	▲
Étude des possibilités d'amélioration suggérées par le Bureau du vérificateur général (BVG) lors de l'examen spécial de la SADC en 2004	Prise en compte de toutes les possibilités d'amélioration et mise en place de plans d'action appropriés d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	▲
En collaboration avec le Comité de l'information financière (CIF), examen et rationalisation des données financières reçues des institutions de dépôt fédérales	Le point de vue de la SADC concernant la collecte et le partage des données se reflète dans les derniers travaux du CIF	▲
Amélioration des outils de communication avec le BSIF et d'autres partenaires stratégiques et meilleure efficience en matière de circulation de l'information	Amélioration de l'infrastructure de communication avec les partenaires stratégiques	▲
	Avancement du projet de partage électronique des services d'information	●
Poursuite de l'analyse du fardeau que représentent les exigences réglementaires, y compris un examen approfondi des coûts d'ensemble propres à l'octroi de l'assurance-dépôts	Changements effectués avec diligence en réponse à l'annonce des budgets de mars 2004 et février 2005 pour alléger le fardeau que représentent les exigences réglementaires pour les institutions membres et trouver la meilleure façon de remédier aux chevauchements pouvant survenir dans les fonctions prudentielles, administratives et de services aux entreprises de la SADC et du BSIF	▲
Étude des enjeux propres à l'assurance-dépôts pour proposer de possibles modifications de la Loi sur la SADC et d'autres lois connexes en préparation de l'examen en 2006 de la *Loi sur les banques*	Fin des recherches sur les enjeux auxquels fait face le secteur financier, en matière de législation et à l'échelle internationale, et mise au point des rapports à ce sujet d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	▲
Mise en place de la nouvelle stratégie et du nouveau plan de communication et de sensibilisation à l'assurance-dépôts en 2005-2006 et suivi de leur efficacité	Rapport soumis annuellement au conseil pour rendre compte de l'efficacité de la stratégie de sensibilisation, efficacité mesurée au moyen de sondages et de la rétroaction des parties intéressées	▲
Modification du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*	Consultations à cet effet terminées à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	
Mise au point d'outils de sensibilisation aux produits financiers	Outils disponibles sur le site Web de la SADC, et par d'autres moyens, à partir de 2006, le tout étant en place d'ici au 31 mars 2007	▲

● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – Résultats au 31 mars 2006 par rapport aux indicateurs de rendement clés

Mandat	Stratégie d'entreprise	Activités permanentes / en cours (à l'appui des stratégies d'entreprise)
À l'avantage des déposants : Fournir de l'assurance-dépôts Contribuer à la stabilité du système financier . . . tout en minimisant les risques de perte.	**Capacité d'intervention** *Être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts en demeurant attentive aux facteurs pouvant influer sur ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, de réagir à ces derniers et de les gérer*	Planification de la continuité des opérations Évaluation des risques posés par les institutions membres, collectivement et séparément Surveillance étroite des institutions membres à plus haut risque Planification d'urgence en cas d'intervention : › Simulations du système de remboursement des dépôts assu › Recherche d'autres mécanismes (par ex., le mode GAB) › Documentation › Formation à distance › Maintien des fournisseurs clés Continuation des plans de financement Administration du régime de primes différentielles Mise à niveau de l'infrastructure technologique Recherche et analyse des nouveaux enjeux
	Saine gouvernance *Veiller à ce que des politiques, procédures et mécanismes de reddition de comptes soient en place pour démontrer qu'elle peut remplir son mandat avec efficacité et efficience*	Réunions du conseil d'administration et de ses comités permane Gestion stratégique Gestion des risques de l'entreprise (GRE) Vérification interne Examen régulier des règlements administratifs de la SADC Recherche des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficience de la S Planification de la continuité et de la reprise des opérations Mise en œuvre du plan stratégique des Systèmes informatiques (SI) Gestion de la stratégie des Ressources humaines, de la planificat de la relève, de la formation et du régime de rémunération
	Solides partenariats *Intensifier ses relations avec ses partenaires (institutions membres, autorités de réglementation et de surveillance, et fournisseurs) afin de mieux remplir son mandat. Cela signifie notamment chercher, en collaboration avec ses institutions membres, des moyens de réduire les coûts et d'optimiser les avantages de l'assurance-dépôts pour les déposants et pour les institutions membres.*	Consultation avec les institutions membres Poursuite des ententes de partenariat actuelles (BSIF, Banque du Canada, ACFC, Autorité des marchés financiers, Communications Canada) Conformité à l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF Participation aux comités mixtes externes (Comité consultatif supérieur (CCS), sous-CCS, Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), sous-CSIF) Participation sur la scène internationale (par ex., l'Association internationale des assureurs-dépôts ou d'autres organismes internationaux) Possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exploitation de la SADC (externalisation et regroupement des ressources)
	Sensibilisation à l'assurance-dépôts *Accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci*	Activités de sensibilisation (accent particulier mis sur la hausse du plafond de l'assurance-dépôts, qui est passé à 100 000 dollars) › Publicité et relations publiques › Ligne sans frais › Site Web de la SADC › Mise à jour et distribution de la documentation sur la SADC en partenariat avec des tiers › Sondage annuel pour évaluer la sensibilisation du public Administration du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*

Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

Retard ou écart par rapport au budget

Mise à jour du guide concernant l'examen spécial des institutions membres / l'évaluation de la qualité des éléments d'actif	Mise à jour du guide terminée d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	
Investissement dans la technologie (mise à niveau des outils d'intervention, et mise au point continue du système de pré-alerte, des outils de suivi quantitatif et des applications de portail)	Mise en œuvre réussie des projets prévus dans le plan stratégique des SI (renouvellement du matériel et déploiement dans les délais de la technologie de soutien du portail)	
Planification d'un exercice complet de simulation d'une intervention des dépôts assurés et mise en pratique de celui-ci	Simulation complète réussie à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	
Suivi de l'examen exhaustif du *Règlement administratif sur les primes différentielles*	Toute modification requise à la suite de l'examen exhaustif du *Règlement administratif sur les primes différentielles* mise en œuvre à l'exercice comptable des primes 2006	
Vérification interne comme outil de GRE	Examen initial de la GRE par la vérification interne d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	
Mise en place des politiques de GRE à l'égard des principaux risques	Politiques de GRE concernant les principaux risques en place à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	
Étude des possibilités d'amélioration suggérées par le Bureau du vérificateur général (BVG) lors de l'examen spécial de la SADC en 2004	Prise en compte de toutes les possibilités d'amélioration et mise en place de plans d'action appropriés d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	
En collaboration avec le Comité de l'information financière (CIF), examen et rationalisation des données financières reçues des institutions de dépôt fédérales	Le point de vue de la SADC concernant la collecte et le partage des données se reflète dans les derniers travaux du CIF	
Amélioration des outils de communication avec le BSIF et d'autres partenaires stratégiques et meilleure efficience en matière de circulation de l'information	Amélioration de l'infrastructure de communication avec les partenaires stratégiques	
	Avancement du projet de partage électronique des services d'information	●
Poursuite de l'analyse du fardeau que représentent les exigences réglementaires, y compris un examen approfondi des coûts d'ensemble propres à l'octroi de l'assurance-dépôts	Changements effectués avec diligence en réponse à l'annonce des budgets de mars 2004 et février 2005 pour alléger le fardeau que représentent les exigences réglementaires pour les institutions membres et trouver la meilleure façon de remédier aux chevauchements pouvant survenir dans les fonctions prudentielles, administratives et de services aux entreprises de la SADC et du BSIF	
Étude des enjeux propres à l'assurance-dépôts pour proposer de possibles modifications de la Loi sur la SADC et d'autres lois connexes en préparation de l'examen en 2006 de la *Loi sur les banques*	Fin des recherches sur les enjeux auxquels fait face le secteur financier, en matière de législation et à l'échelle internationale, et mise au point des rapports à ce sujet d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	
Mise en place de la nouvelle stratégie et du nouveau plan de communication et de sensibilisation à l'assurance-dépôts en 2005-2006 et suivi de leur efficacité	Rapport soumis annuellement au conseil pour rendre compte de l'efficacité de la stratégie de sensibilisation, efficacité mesurée au moyen de sondages et de la rétroaction des parties intéressées	
Modification du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*	Consultations à cet effet terminées à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006	
Mise au point d'outils de sensibilisation aux produits financiers	Outils disponibles sur le site Web de la SADC, et par d'autres moyens, à partir de 2006, le tout étant en place d'ici au 31 mars 2007	

● Annulation ou report à un exercice ultérieur

La gestion des risques de l'entreprise à l'œuvre

La direction de la SADC appuie le conseil d'administration dans le respect de son engagement en matière de gestion des risques d'entreprise (GRE).

- **Le président et chef de la direction rend compte au conseil d'administration des responsabilités de la direction en matière de gestion des risques.**
- **Un Comité de gestion des risques (composé des membres de la haute direction de la SADC) confirme la validité : des risques importants relevés à l'endroit de l'organisation, du contexte dans lequel chaque risque est géré, de l'éventualité de chaque risque et de son incidence possible, de l'évaluation des risques encourus et de la tendance du risque, de toute mesure de gestion du risque envisagée, ainsi que des politiques de gestion du risque qui seront soumises à l'approbation du conseil.**
- **La fonction de vérification interne revoit et valide le travail de GRE et rend compte de ses constatations au Comité de vérification.**

Gestion de nos risques

Les risques importants auxquels s'expose la SADC sont relevés, évalués, gérés, surveillés et expliqués à l'échelle de la Société, de façon continue et systématique.

Au cours de l'exercice 2005-2006, la direction de la SADC a effectué des évaluations approfondies de tous ces risques et le conseil d'administration de la Société a reconnu officiellement ou confirmé une fois de plus les politiques régissant la gestion de ces risques.

Gouvernance et risque

Le cadre de gestion du risque est régi par une politique officielle du risque figurant dans la charte du conseil d'administration. La politique établit qu'il incombe au conseil d'administration :

- de comprendre les risques importants auxquels la SADC s'expose ;
- d'élaborer des politiques judicieuses et prudentes de gestion du risque visant ces risques et d'examiner périodiquement – au moins annuellement – les politiques pour que le conseil d'administration ait l'assurance qu'elles continuent d'être judicieuses et prudentes ;
- de s'assurer autant que faire se peut – au moyen d'examens annuels ou plus fréquents – que le processus de gestion des risques de la Société demeure efficace et que l'on se conforme aux politiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration de la SADC a donné mandat au Comité de vérification de l'aider à s'acquitter de ces responsabilités : il a établi ce qu'il attend de la direction en ce qui concerne l'appui devant être accordé au conseil d'administration lorsque celui-ci doit s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion des risques. Le processus de GRE de la direction et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de la vérification interne au sein de la SADC.

Les risques importants de la SADC classés selon quatre catégories

Risque d'assurance : *Pour la SADC, le risque de perte lié aux activités d'assurance des dépôts, y compris les coûts résultant d'une intervention.*

Risque financier : *Pour la SADC, le risque de perte lié à la gestion d'éléments d'actif et de passif, figurant au bilan ou hors bilan.*

Risque d'exploitation : *Le risque de perte auquel est exposée la SADC par suite d'une insuffisance ou d'une défaillance des procédures et des systèmes internes, ou d'une erreur humaine ou d'un événement extérieur.*

Risque de réputation : *Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour la SADC.*

Risque d'assurance

En termes relatifs, le risque d'assurance est le risque le plus important auquel s'expose la SADC. La faillite d'une institution membre – le pire des scénarios du point de vue du risque d'assurance – peut avoir un impact considérable sur la SADC en raison des coûts élevés liés au règlement de la faillite et parce qu'il peut être nécessaire d'y affecter des ressources initialement réservées à d'autres activités. Depuis quelques années, la SADC estime que la probabilité qu'une institution membre fasse faillite est faible et qu'il continuera d'en être ainsi au cours des prochaines années.

Comme l'indique le tableau qui suit, la SADC a défini trois risques d'assurance sous-jacents :

Le risque d'assurance de la SADC

Risques sous-jacents	Ampleur du risque	Tendance du risque[a]
		—
		—
		⌄

[a] Selon la direction de la SADC, et compte tenu de tous les aspects de la gestion du risque et des risques sous-jacents ainsi que du contexte de gestion de ce risque résiduel, risque dont la tendance est jugée à la baisse, stable ou en hausse.

Acceptable | Préoccupant | Sérieux | En baisse | Stable | En hausse

Des pratiques et des mesures de contrôle ont été mises en place pour s'assurer que notre risque d'assurance est géré conformément aux attentes du conseil d'administration : la SADC effectue des évaluations de risque de toutes ses institutions membres et a formé un groupe de préparation opérationnelle représentatif de toutes les fonctions de l'organisation pour coordonner la capacité d'intervention et le niveau de préparation stratégique générale de la SADC.

Au cours du dernier exercice, le contexte propre au risque d'assurance de la SADC a sensiblement évolué. À la suite de la révision du processus d'adhésion au régime d'assurance-dépôts fédéral, la SADC a été libérée de l'obligation d'approuver les demandes provenant d'institutions fédérales. En outre, le mandat légal de la Société a été modifié afin de supprimer l'obligation pour la SADC de participer à l'instauration de normes de pratiques commerciales et financières saines. C'est pourquoi le conseil d'administration a aboli le *Règlement administratif concernant les normes de pratiques commerciales et financières saines* et modifié les règlements y afférents, y compris le *Règlement relatif à la police d'assurance-dépôts* et le *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Le cadre d'évaluation des risques de la Société a également été mis à jour.

La direction a conclu que le risque d'assurance global de la SADC est acceptable, ce qui témoigne d'une amélioration par rapport à l'exercice précédent. L'amélioration tient surtout au fait que l'incertitude entourant les pouvoirs d'assurance de la SADC a été dissipée et à l'accroissement de notre capacité de remboursement des dépôts assurés. On estime que le risque d'intervention est « préoccupant ». Bien que nous ayons fait beaucoup au cours du dernier exercice pour mettre à jour et pour tester notre capacité d'intervention, il reste encore à faire pour accroître cette capacité et pour pouvoir régler les faillites autrement que par des remboursements de dépôts. Des travaux sont actuellement en cours dans ce domaine.

La gestion des risques de l'entreprise à l'œuvre

La direction de la SADC appuie le conseil d'administration dans le respect de son engagement en matière de gestion des risques d'entreprise (GRE).

- Le président et chef de la direction rend compte au conseil d'administration des responsabilités de la direction en matière de gestion des risques.
- Un Comité de gestion des risques (composé des membres de la haute direction de la SADC) confirme la validité : des risques importants relevés à l'endroit de l'organisation, du contexte dans lequel chaque risque est géré, de l'éventualité de chaque risque et de son incidence possible, de l'évaluation des risques encourus et de la tendance du risque, de toute mesure de gestion du risque envisagée, ainsi que des politiques de gestion du risque qui seront soumises à l'approbation du conseil.
- La fonction de vérification interne revoit et valide le travail de GRE et rend compte de ses constatations au Comité de vérification.

Gestion de nos risques

Les risques importants auxquels s'expose la SADC sont relevés, évalués, gérés, surveillés et expliqués à l'échelle de la Société, de façon continue et systématique.

Au cours de l'exercice 2005-2006, la direction de la SADC a effectué des évaluations approfondies de tous ces risques et le conseil d'administration de la Société a reconnu officiellement ou confirmé une fois de plus les politiques régissant la gestion de ces risques.

Gouvernance et risque

Le cadre de gestion du risque est régi par une politique officielle du risque figurant dans la charte du conseil d'administration. La politique établit qu'il incombe au conseil d'administration :

- de comprendre les risques importants auxquels la SADC s'expose ;
- d'élaborer des politiques judicieuses et prudentes de gestion du risque visant ces risques et d'examiner périodiquement – au moins annuellement – les politiques pour que le conseil d'administration ait l'assurance qu'elles continuent d'être judicieuses et prudentes ;
- de s'assurer autant que faire se peut – au moyen d'examens annuels ou plus fréquents – que le processus de gestion des risques de la Société demeure efficace et que l'on se conforme aux politiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration de la SADC a donné mandat au Comité de vérification de l'aider à s'acquitter de ces responsabilités : il a établi ce qu'il attend de la direction en ce qui concerne l'appui devant être accordé au conseil d'administration lorsque celui-ci doit s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion des risques. Le processus de GRE de la direction et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de la vérification interne au sein de la SADC.

Les risques importants de la SADC classés selon quatre catégories

Risque d'assurance : *Pour la SADC, le risque de perte lié aux activités d'assurance des dépôts, y compris les coûts résultant d'une intervention.*

Risque financier : *Pour la SADC, le risque de perte lié à la gestion d'éléments d'actif et de passif, figurant au bilan ou hors bilan.*

Risque d'exploitation : *Le risque de perte auquel est exposée la SADC par suite d'une insuffisance ou d'une défaillance des procédures et des systèmes internes, ou d'une erreur humaine ou d'un événement extérieur.*

Risque de réputation : *Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour la SADC.*

En termes relatifs, le risque d'assurance est le risque le plus important auquel s'expose la SADC. La faillite d'une institution membre – le pire des scénarios du point de vue du risque d'assurance – peut avoir un impact considérable sur la SADC en raison des coûts élevés liés au règlement de la faillite et parce qu'il peut être nécessaire d'y affecter des ressources initialement réservées à d'autres activités. Depuis quelques années, la SADC estime que la probabilité qu'une institution membre fasse faillite est faible et qu'il continuera d'en être ainsi au cours des prochaines années.

Comme l'indique le tableau qui suit, la SADC a défini trois risques d'assurance sous-jacents :

Le risque d'assurance de la SADC

Risques sous-jacents	Ampleur du risque	Tendance du risque*
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		—
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		—
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		

* Selon la direction de la SADC, et compte tenu de tous les aspects de la gestion du risque et des risques sous-jacents ainsi que du contexte de gestion de ce risque résiduel, risque dont la tendance est jugée à la baisse, stable ou en hausse.

Acceptable **Préoccupant** **Sérieux** **En baisse** **Stable** **En hausse**

Des pratiques et des mesures de contrôle ont été mises en place pour s'assurer que notre risque d'assurance est géré conformément aux attentes du conseil d'administration : la SADC effectue des évaluations de risque de toutes ses institutions membres et a formé un groupe de préparation opérationnelle représentatif de toutes les fonctions de l'organisation pour coordonner la capacité d'intervention et le niveau de préparation stratégique générale de la SADC.

Au cours du dernier exercice, le contexte propre au risque d'assurance de la SADC a sensiblement évolué. À la suite de la révision du processus d'adhésion au régime d'assurance-dépôts fédéral, la SADC a été libérée de l'obligation d'approuver les demandes provenant d'institutions fédérales. En outre, le mandat légal de la Société a été modifié afin de supprimer l'obligation pour la SADC de participer à l'instauration de normes de pratiques commerciales et financières saines. C'est pourquoi le conseil d'administration a abrogé le *Règlement administratif concernant les normes de pratiques commerciales et financières saines* et modifié les règlements y afférents, y compris le *Règlement relatif à la police d'assurance-dépôts* et le *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Le cadre d'évaluation des risques de la Société a également été mis à jour.

La direction a conclu que le risque d'assurance global de la SADC est acceptable, ce qui témoigne d'une amélioration par rapport à l'exercice précédent. L'amélioration tient surtout au fait que l'incertitude entourant les pouvoirs d'assurance de la SADC a été dissipée et à l'accroissement de notre capacité de remboursement des dépôts assurés. On estime que le risque d'intervention est « préoccupant ». Bien que nous ayons fait beaucoup au cours du dernier exercice pour mettre à jour et pour tester notre capacité d'intervention, il reste encore à faire pour accroître cette capacité et pour pouvoir régler les faillites autrement que par des remboursements de dépôts. Des travaux sont actuellement en cours dans ce domaine.

Risque financier

La SADC est exposée à trois risques financiers sous-jacents : le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de crédit. On trouvera une description de ces risques dans le tableau ci-dessous.

La gestion de ces risques est régie par les politiques en matière de gestion des risques financiers approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques exigent que l'actif financier de la SADC soit géré de manière conservatrice, ses avoirs financiers étant investis dans des titres choisis dans le but de réduire autant que possible les risques de marché et de maximiser les liquidités – au cas où il faudrait y recourir rapidement dans l'intérêt des déposants d'une institution faillie – et sa cote de crédit respectant ou excédant les directives du ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État. Les placements dans les actions ou comportant des risques de change ne sont pas autorisés.

Le risque financier de la SADC

Risques sous-jacents	Ampleur du risque	Tendance du risque
		—
		—
		—

La direction estime que les pratiques et les mesures de contrôle mises en place suffisent à garantir le respect des politiques et à sauvegarder l'actif financier de la Société. En plus d'avoir établi une séparation judicieuse des fonctions, la direction a confié à une unité de gestion des risques et à un Comité de gestion de l'actif et du passif (où sont représentées toutes les activités de la SADC) la tâche de superviser la stratégie de gestion de trésorerie de la Société. Des comptes-rendus sur les positions nettes de trésorerie sont également soumis périodiquement au conseil d'administration : au cours de l'exercice 2005-2006, aucune exception aux politiques n'a été signalée.

La conclusion de la direction selon laquelle les risques financiers de la SADC sont acceptables et stables tient compte également des politiques, pratiques et mesures de contrôle conservatrices adoptées pour gérer l'actif et le passif de la SADC. En matière de risque, le pire des scénarios serait celui où la SADC aurait à liquider tout son portefeuille de placements pour appuyer une intervention auprès d'une institution membre en faillite. Si ce scénario s'était concrétisé au 31 mars 2006, une telle opération de vente se serait soldée par une perte d'environ 8 millions de dollars pour la SADC (ce qui représente approximativement 15 pour 100 des bénéfices nets de 2005-2006 et environ 0,9 pour 100 des bénéfices non répartis consolidés). Toutefois, comme on le soulignait plus tôt, la probabilité qu'une institution membre fasse faillite est faible à court terme. Hormis le cas d'événement aussi grave que la faillite d'une institution membre, la SADC a pour pratique de détenir ses placements jusqu'à échéance. Au 31 mars 2006, l'échéance résiduelle moyenne pondérée des placements était d'environ 1,1 an.

À la fin de l'exercice, la direction avait entrepris, à la demande du Comité de vérification, un examen du portefeuille de placements et des politiques afférentes en matière de risques financiers de la SADC, dans l'espoir de trouver le moyen d'accroître le rendement du portefeuille sans prendre de risques additionnels.

Risque d'exploitation

La SADC s'expose à des risques d'exploitation dans tous ses domaines d'activités ; on trouvera dans le tableau ci-dessous une description des principaux risques d'exploitation.

Les risques d'exploitation de la SADC sont gérés conformément à la politique du conseil d'administration en matière de risques d'exploitation, qui a pour objet de garantir que la SADC dispose des ressources et des processus requis pour remplir son mandat, que les ressources clés sont sauvegardées et que les risques d'exploitation de la SADC sont gérés de manière coordonnée.

Le risque d'exploitation de la SADC

Risques sous-jacents	Ampleur du risque	Tendance du risque
[illegible]		
[illegible]		—
[illegible]		—
[illegible]		
[illegible]		—
[illegible]		—
[illegible]		—
[illegible]		—

La direction de la SADC a conclu que, bien que la plupart de ses risques d'exploitation soient acceptables, il reste du travail à faire concernant le risque d'interruption des activités, le risque de personnes et le risque juridique / de non conformité.

Risque financier

La SADC est exposée à trois risques financiers sous-jacents : le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de crédit. On trouvera une description de ces risques dans le tableau ci-dessous.

La gestion de ces risques est régie par les politiques en matière de gestion des risques financiers approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques exigent que l'actif financier de la SADC soit géré de manière conservatrice, ses avoirs financiers étant investis dans des titres choisis dans le but de réduire autant que possible les risques de marché et de maximiser les liquidités – au cas où il faudrait y recourir rapidement dans l'intérêt des déposants d'une institution faillie – et sa cote de crédit respectant ou excédant les directives du ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État. Les placements dans les actions ou comportant des risques de change ne sont pas autorisés.

Le risque financier de la SADC

Risques sous-jacents	Ampleur du risque	Tendance du risque
Risque de liquidité : Le risque que la SADC ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.		—
Risque de marché : Le risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la SADC et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de variations des taux de marché (comme les taux d'intérêt et les taux de change) ou des cours du marché.		—
Risque de crédit : Le risque de perte lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, au bilan ou hors bilan, envers la SADC.		—

La direction estime que les pratiques et les mesures de contrôle mises en place suffisent à garantir le respect des politiques et à sauvegarder l'actif financier de la Société. En plus d'avoir établi une séparation judicieuse des fonctions, la direction a confié à une unité de gestion des risques et à un Comité de gestion de l'actif et du passif (où sont représentées toutes les activités de la SADC) la tâche de superviser la stratégie de gestion de trésorerie de la Société. Des comptes rendus sur les positions nettes de trésorerie sont également soumis périodiquement au conseil d'administration : au cours de l'exercice 2005-2006, aucune exception aux politiques n'a été signalée.

La conclusion de la direction selon laquelle les risques financiers de la SADC sont acceptables et stables tient compte également des politiques, pratiques et mesures de contrôle conservatrices adoptées pour gérer l'actif et le passif de la SADC. En matière de risque, le pire des scénarios serait celui où la SADC aurait à liquider tout son portefeuille de placements pour appuyer une intervention auprès d'une institution membre en faillite. Si ce scénario s'était concrétisé au 31 mars 2006, une telle opération de vente se serait soldée par une perte d'environ 8 millions de dollars pour la SADC (ce qui représente approximativement 15 pour 100 des bénéfices nets de 2005-2006 et environ 0,9 pour 100 des bénéfices non répartis consolidés). Toutefois, comme on le soulignait plus tôt, la probabilité qu'une institution membre fasse faillite est faible à court terme. Hormis le cas d'événement aussi grave que la faillite d'une institution membre, la SADC a pour pratique de détenir ses placements jusqu'à échéance. Au 31 mars 2006, l'échéance résiduelle moyenne pondérée des placements était d'environ 1,1 an.

À la fin de l'exercice, la direction avait entrepris, à la demande du Comité de vérification, un examen du portefeuille de placements et des politiques afférentes en matière de risques financiers de la SADC, dans l'espoir de trouver le moyen d'accroître le rendement du portefeuille sans prendre de risques additionnels.

La SADC s'expose à des risques d'exploitation dans tous ses domaines d'activités : on trouvera dans le tableau ci-dessous une description des principaux risques d'exploitation.

Les risques d'exploitation de la SADC sont gérés conformément à la politique du conseil d'administration en matière de risques d'exploitation, qui a pour objet de garantir que la SADC dispose des ressources et des processus requis pour remplir son mandat, que les ressources clés sont sauvegardées et que les risques d'exploitation de la SADC sont gérés de manière coordonnée.

Le risque d'exploitation de la SADC

Risque d'interruption des activités : Le risque qu'une perturbation ayant des répercussions sur le personnel, l'information, les locaux, l'infrastructure technologique ou les activités de la SADC empêche cette dernière de poursuivre son mandat légal et la conduite de ses affaires.		
Risque d'impartition : Le risque que des tiers retenus par la SADC pour lui fournir des biens ou pour exécuter des services pour son compte ne s'acquittent pas de leurs obligations.		—
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		—
Risque juridique / de non conformité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ou à envisager ses obligations légales et autres, ou à s'en acquitter ou s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.		^
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		—
Risque de processus : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		—
Risque de sécurité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à assurer la sécurité de son personnel et la sécurité et l'intégrité des éléments de son actif, y compris la confidentialité de ses renseignements.		—
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite de son mandat légal et la conduite de ses affaires.		—

La direction de la SADC a conclu que, bien que la plupart de ses risques d'exploitation soient acceptables, il reste du travail à faire concernant le risque d'interruption des activités, le risque de personnes et le risque juridique – de non conformité.

Pour ce qui est du **risque d'interruption des activités**, beaucoup de progrès ont été réalisés au cours du dernier exercice concernant la mise à jour et la mise à l'essai du plan de continuité des opérations de la SADC. Il reste à mettre un point final à certains tests. On prévoit que ce risque demeurera « préoccupant » tant que nous n'aurons pas simulé une situation susceptible de perturber tous les secteurs de la Société, ce que nous prévoyons faire au cours de l'exercice 2007-2008.

Quant au **risque de personnes**, la Société a constaté que le moral des employés était bas à la suite de la rationalisation des activités, de la diminution des effectifs qui en est résultée ces dernières années et des pressions qui continuent de s'exercer pour que l'on fasse plus avec moins de ressources, humaines et autres.

La cote « préoccupant » qui s'applique au **risque juridique / de non conformité** porte sur le nombre croissant d'exigences en matière de conformité avec lesquelles doivent composer les sociétés d'État. On procède actuellement à la mise en place, à l'échelle de la Société, d'un processus formel de gestion de la conformité pour obtenir l'assurance supplémentaire que ces exigences sont officiellement reconnues et continuent d'être respectées. Dans l'ensemble, la direction de la SADC estime que des pratiques et des mesures de contrôle satisfaisantes et efficaces sont en place et sont susceptibles de prévenir les problèmes opérationnels. Elle estime aussi que des mesures appropriées ont été retenues et mises en œuvre pour s'attaquer aux aspects jugés « préoccupants » du risque.

Risque de réputation

La probabilité et l'impact d'un incident lié au risque de réputation sont considérés respectivement comme faible et modéré. Par conséquent, au cours du prochain exercice, la direction ne prévoit pas que la manière dont la SADC s'acquitte de son mandat soulèvera une réaction défavorable prolongée chez les parties intéressées. Cette opinion repose sur la conviction que la SADC a mis en place de saines pratiques de gouvernance et de gestion.

Le risque de réputation de la SADC

Risque sous-jacent	Ampleur du risque	Tendance du risque
		^

La politique du conseil d'administration de la SADC en matière de risque de réputation se fonde sur de saines pratiques de gouvernance et de gestion, ainsi que sur d'autres mesures jugées indispensables à la gestion de la réputation de la SADC :

- un processus permettant de tenir compte de l'opinion des parties intéressées au sujet de la SADC ;
- un mécanisme servant à repérer et à éviter les incidents susceptibles d'avoir un impact important sur la réputation de la SADC ;
- une méthode permettant de réagir de manière appropriée et en temps opportun à des incidents portant atteinte à la réputation de la SADC.

En 2005-2006, la SADC a procédé à la première évaluation officielle de son risque de réputation. La direction a conclu que ce risque correspond à la cote « préoccupant » et suit une tendance ascendante. Cette évaluation tient compte du fait que la SADC voit se multiplier ses obligations en matière de gouvernance et de conformité et qu'elle exerce ses activités dans un milieu peu tolérant à l'égard de toute apparence de défaillance ou de déficience à cet égard. L'évaluation a également montré qu'il faut en faire plus pour mettre en œuvre les pratiques et autres mesures de gestion du risque de réputation de la Société et pour mieux expliquer aux parties intéressées le rôle et l'importance de la SADC et de l'assurance-dépôts. Des travaux sont actuellement en cours sur ce plan.

Coup d'œil sur l'avenir – projets de 2006-2007

La SADC entend apporter certaines améliorations à son processus de GRE au cours de l'exercice 2006-2007. Nous allons enrichir notre base de données sur les incidents de risque afin de mieux documenter ceux qui sont survenus dans le passé ou qui pourraient survenir dans l'avenir. Nous aurons ainsi d'autres moyens de déterminer si nous disposons de politiques, pratiques et mesures de contrôle suffisantes et efficaces pour chaque risque important de la Société.

À compter de la fin de 2006-2007, la direction fournira chaque année au conseil d'administration une déclaration sur la GRE. Le conseil d'administration continuera de solliciter des Services de vérification et de consultation de la SADC la confirmation indépendante et objective de la mise en œuvre des processus de GRE et des évaluations des risques faites par la direction.

Revue financière

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SADC intègrent les résultats de la Société et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables. En effet, le 1er avril 2005, la Société a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (voir l'encadré et la note 3 des états financiers consolidés, page 32). Cette note d'orientation exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote. L'application de cette note d'orientation étant rétroactive, les montants des exercices antérieurs ont, par conséquent, été redressés.

La consolidation d'ACC entraîne une augmentation de l'actif de 3 millions de dollars (6,3 millions en 2005) et du passif de 1,8 million de dollars (2,2 millions en 2005), ainsi qu'une hausse des revenus de 800 000 dollars (2 millions en 2005) et des dépenses de 3,7 millions de dollars (5,3 millions en 2005). De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,2 million de dollars (4,1 millions en 2005).

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèque Central Guaranty (devenue ACC). Le 31 décembre 1992, la SADC a facilité le virement de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion, en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC afin que cette dernière acquière la plupart de l'actif résiduel de CTCG. ACC se doit de gérer ses éléments d'actif et de procéder à leur cession de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la SADC.

Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

La NOC-15 fournit des directives au sujet de la consolidation d'entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Une EDDV s'entend de toute structure juridique utilisée pour exercer des activités ou détenir des actifs dont les capitaux propres à risque ne dépassent pas les pertes prévues ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. Conformément à la NOC-15, la SADC est tenue de consolider au 31 mars 2006 toute EDDV dont elle est réputée être le bénéficiaire principal. Le bénéficiaire principal d'une EDDV s'entend du détenteur d'un droit variable ou d'une combinaison de droits variables qui assumera la majorité des pertes prévues de l'EDDV le cas échéant, ou recevra la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV le cas échéant, ou les deux. ACC répond à la définition d'une EDDV.

Pour ce qui est du **risque d'interruption des activités**, beaucoup de progrès ont été réalisés au cours du dernier exercice concernant la mise à jour et la mise à l'essai du plan de continuité des opérations de la SADC. Il reste à mettre un point final à certains tests. On prévoit que ce risque demeurera « préoccupant » tant que nous n'aurons pas simulé une situation susceptible de perturber tous les secteurs de la Société, ce que nous prévoyons faire au cours de l'exercice 2007-2008.

Quant au **risque de personnes**, la Société a constaté que le moral des employés était bas à la suite de la rationalisation des activités, de la diminution des effectifs qui en est résultée ces dernières années et des pressions qui continuent de s'exercer pour que l'on fasse plus avec moins de ressources, humaines et autres.

La cote « préoccupant » qui s'applique au **risque juridique / de non conformité** porte sur le nombre croissant d'exigences en matière de conformité avec lesquelles doivent composer les sociétés d'État. On procède actuellement à la mise en place, à l'échelle de la Société, d'un processus formel de gestion de la conformité pour obtenir l'assurance supplémentaire que ces exigences sont officiellement reconnues et continuent d'être respectées. Dans l'ensemble, la direction de la SADC estime que des pratiques et des mesures de contrôle satisfaisantes et efficaces sont en place et sont susceptibles de prévenir les problèmes opérationnels. Elle estime aussi que des mesures appropriées ont été retenues et mises en œuvre pour s'attaquer aux aspects jugés « préoccupants » du risque.

Risque de réputation

La probabilité et l'impact d'un incident lié au risque de réputation sont considérés respectivement comme faible et modéré. Par conséquent, au cours du prochain exercice, la direction ne prévoit pas que la manière dont la SADC s'acquitte de son mandat soulèvera une réaction défavorable prolongée chez les parties intéressées. Cette opinion repose sur la conviction que la SADC a mis en place de saines pratiques de gouvernance et de gestion.

Le risque de réputation de la SADC

Risque sous-jacent	Ampleur du risque	Tendance du risque
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.		▲

La politique du conseil d'administration de la SADC en matière de risque de réputation se fonde sur de saines pratiques de gouvernance et de gestion, ainsi que sur d'autres mesures jugées indispensables à la gestion de la réputation de la SADC :

- un processus permettant de tenir compte de l'opinion des parties intéressées au sujet de la SADC ;
- un mécanisme servant à repérer et à éviter les incidents susceptibles d'avoir un impact important sur la réputation de la SADC ;
- une méthode permettant de réagir de manière appropriée et en temps opportun à des incidents portant atteinte à la réputation de la SADC.

En 2005-2006, la SADC a procédé à la première évaluation officielle de son risque de réputation. La direction a conclu que ce risque correspond à la cote « préoccupant » et suit une tendance ascendante. Cette évaluation tient compte du fait que la SADC voit se multiplier ses obligations en matière de gouvernance et de conformité et qu'elle exerce ses activités dans un milieu peu tolérant à l'égard de toute apparence de défaillance ou de déficience à cet égard. L'évaluation a également montré qu'il faut en faire plus pour mettre en œuvre les pratiques et autres mesures de gestion du risque de réputation de la Société et pour mieux expliquer aux parties intéressées le rôle et l'importance de la SADC et de l'assurance-dépôts. Des travaux sont actuellement en cours sur ce plan.

Coup d'œil sur l'avenir – projets de 2006-2007

La SADC entend apporter certaines améliorations à son processus de GRE au cours de l'exercice 2006-2007. Nous allons enrichir notre base de données sur les incidents de risque afin de mieux documenter ceux qui sont survenus dans le passé ou qui pourraient survenir dans l'avenir. Nous aurons ainsi d'autres moyens de déterminer si nous disposons de politiques, pratiques et mesures de contrôle suffisantes et efficaces pour chaque risque important de la Société.

À compter de la fin de 2006-2007, la direction fournira chaque année au conseil d'administration une déclaration sur la GRE. Le conseil d'administration continuera de solliciter des Services de vérification et de consultation de la SADC la confirmation indépendante et objective de la mise en œuvre des processus de GRE et des évaluations des risques faites par la direction.

Revue financière

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SADC intègrent les résultats de la Société et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables. En effet, le 1er avril 2005, la Société a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (voir l'encadré et la note 3 des états financiers consolidés, page 32). Cette note d'orientation exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote. L'application de cette note d'orientation étant rétroactive, les montants des exercices antérieurs ont, par conséquent, été redressés.

La consolidation d'ACC entraîne une augmentation de l'actif de 3 millions de dollars (6,3 millions en 2005) et du passif de 1,8 million de dollars (2,2 millions en 2005), ainsi qu'une hausse des revenus de 800 000 dollars (2 millions en 2005) et des dépenses de 3,7 millions de dollars (5,3 millions en 2005). De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,2 million de dollars (4,1 millions en 2005).

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèque Central Guaranty (devenue ACC). Le 31 décembre 1992, la SADC a facilité le virement de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion, en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC afin que cette dernière acquière la plupart de l'actif résiduel de CTCG. ACC se doit de gérer ses éléments d'actif et de procéder à leur cession de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la SADC.

Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

La NOC-15 fournit des directives au sujet de la consolidation d'entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Une EDDV s'entend de toute structure juridique utilisée pour exercer des activités ou détenir des actifs dont les capitaux propres à risque ne dépassent pas les pertes prévues ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. Conformément à la NOC-15, la SADC est tenue de consolider au 31 mars 2006 toute EDDV dont elle est réputée être le bénéficiaire principal. Le bénéficiaire principal d'une EDDV s'entend du détenteur d'un droit variable ou d'une combinaison de droits variables qui assumera la majorité des pertes prévues de l'EDDV le cas échéant, ou recevra la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV le cas échéant, ou les deux. ACC répond à la définition d'une EDDV.

Points saillants du bilan consolidé

Encaisse et placements

Au 31 mars 2006, le solde combiné de l'encaisse et des placements s'établissait à 1,447 milliard de dollars, soit 131,4 millions de dollars en liquidités et placements à court terme et 1,316 milliard de dollars en placements. C'est 122,3 millions de dollars de plus qu'au 31 mars 2005, date à laquelle le solde combiné de l'encaisse et des placements s'élevait à 1,325 milliard de dollars, soit 230,5 millions en liquidités et placements à court terme et 1,094 milliard en placements. Le rendement moyen pondéré était de 3,43 pour 100 au 31 mars 2006, comparativement à 2,99 pour 100 au 31 mars 2005. La provenance et l'utilisation de l'encaisse sont décrites de façon détaillée dans l'état des flux de trésorerie.

Encaisse et placements

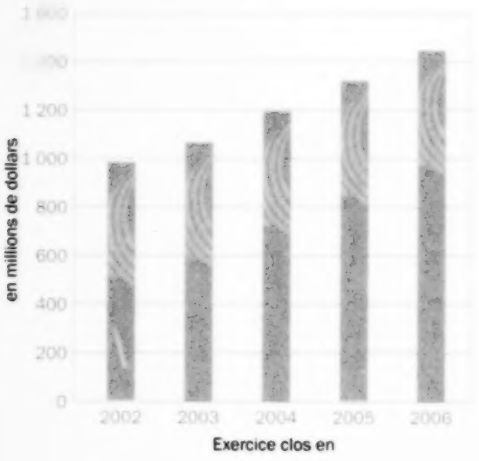

La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (« Lignes directrices ») que le ministre des Finances a émises à l'égard des sociétés d'État. En vertu des politiques en matière de risques financiers approuvées par son conseil d'administration, la SADC ne peut investir que dans des titres qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les Lignes directrices. De même, ces politiques limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximum des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

Réclamations nettes à recouvrer et recouvrements futurs

Les réclamations à recouvrer ont diminué de 16,7 millions de dollars pour s'établir à 6 millions. Au cours de l'exercice, la SADC a touché 15,7 millions de dollars au titre des réclamations à recouvrer. Elle a par ailleurs radié 1 million de dollars supplémentaire en réclamations jugées irrécouvrables dans le dossier de liquidation de Shoppers Trust Company. Au 31 mars 2006, la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer de la SADC s'élevait à 600 000 dollars alors que les réclamations nettes à recouvrer atteignaient, à la même date, 5,4 millions de dollars, soit 7,4 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent.

Les liquidateurs des institutions faillies gèrent actuellement un actif résiduel d'environ 30 millions de dollars. En plus de ses réclamations nettes à recouvrer, la SADC envisage d'autres recouvrements éventuels de l'ordre de 16 millions de dollars à l'égard de ces ex-institutions, ce qui porterait le total des recouvrements futurs à environ 22 millions de dollars. Ces sommes supplémentaires éventuelles représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car le moment et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Il est toujours très difficile de prédire la date et le montant des recouvrements à venir. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif ou d'éléments d'actif particuliers d'institutions faillies, ainsi qu'à la qualité des éléments d'actif résiduels non liquides.

Réclamations à recouvrer et recouvrements et pertes concernant des réclamations et des prêts liés à l'actif d'institutions faillies

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2006	Prévisions de recouvrements futurs pour la SADC	Prévisions de pertes (gains) pour la SADC	
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage des réclamations et des prêts (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations et des prêts (VAN)[a]
[illegible]	[illegible]	56	5	3	16
[illegible]	[illegible]	[illegible]	13	16	33
[illegible]	[illegible]	1 484	1	6	15
[illegible]	193	174	2	9	19
[illegible]	42	43	1	(5)	18

[a] Toutes les rentrées de fonds sont actualisées sur une base annuelle, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette.

Impôt sur les bénéfices

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ses bénéfices proviennent principalement des intérêts sur encaisse et placements auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son bénéfice net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. Au 31 mars 2006, le montant de l'impôt que doit payer la SADC était de 3,8 millions de dollars. En 2004-2005, la SADC a réduit son bénéfice imposable en utilisant des pertes fiscales subies au cours d'exercices précédents. L'avantage fiscal lié aux pertes fiscales non utilisées est arrivé à échéance le 31 mars 2005. La SADC n'a donc pas été en mesure de réduire son bénéfice imposable de l'exercice en cours.

Les actifs et les passifs d'impôts futurs que constate la SADC correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale.

De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque la réalisation de ces économies est plus probable qu'improbable. Suivant la recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'actif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2006, cet actif s'élevait à 2,2 millions de dollars, soit une réduction de 2,6 millions de dollars par rapport au 31 mars 2005.

Provision pour garanties

La provision pour garanties se rapporte aux garanties de découvert que la SADC a accordées à La Banque Toronto-Dominion, le 31 décembre 1992, afin de faciliter le transfert à cette dernière d'éléments d'actif de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty, d'une valeur de 9,8 milliards de dollars.

Au 31 mars 2006, la provision pour garanties s'élevait à 300 000 dollars, en baisse de 900 000 dollars par rapport à son niveau de 1,2 million au 31 mars 2005. Au cours de

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2006	Prévisions de recouvrements futurs pour la SADC	Prévisions de pertes (gains) pour la SADC	
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage des réclamations et des prêts (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations et des prêts (VAN)*
Saskatchewan Trust Co. (liquidation formelle – 1991)	64	56	5	3	16
La Compagnie Trust Standard (liquidation formelle – 1991)	1 164	967	13	16	33
Adelaide Capital Corp. (accord de crédit et de gestion – 1992)	1 588	1 484	1	6	15
Compagnie de fiducie Income (liquidation formelle – 1995)	193	174	2	9	19
Société d'Hypothèque Security Home (liquidation formelle – 1996)	42	43	1	(5)	18

* Toutes les rentrées de fonds sont actualisées sur une base annuelle, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette.

Impôt sur les bénéfices

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ses bénéfices proviennent principalement des intérêts sur encaisse et placements auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son bénéfice net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. Au 31 mars 2006, le montant de l'impôt que doit payer la SADC était de 3,8 millions de dollars. En 2004-2005, la SADC a réduit son bénéfice imposable en utilisant des pertes fiscales subies au cours d'exercices précédents. L'avantage fiscal lié aux pertes fiscales non utilisées est arrivé à échéance le 31 mars 2005. La SADC n'a donc pas été en mesure de réduire son bénéfice imposable de l'exercice en cours.

Les actifs et les passifs d'impôts futurs que constate la SADC correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale.

De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque la réalisation de ces économies est plus probable qu'improbable. Suivant la recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'actif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2006, cet actif s'élevait à 2,2 millions de dollars, soit une réduction de 2,6 millions de dollars par rapport au 31 mars 2005.

Provision pour garanties

La provision pour garanties se rapporte aux garanties de découvert que la SADC a accordées à La Banque Toronto-Dominion, le 31 décembre 1992, afin de faciliter le transfert à cette dernière d'éléments d'actif de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty, d'une valeur de 9,8 milliards de dollars.

Au 31 mars 2006, la provision pour garanties s'élevait à 300 000 dollars, en baisse de 900 000 dollars par rapport à son niveau de 1,2 million au 31 mars 2005. Au cours de

l'exercice 2005-2006, la SADC a effectué des paiements nets de 802 000 dollars à La Banque Toronto-Dominion. La SADC a également abaissé ses prévisions en matière de provision pour garanties de 98 000 dollars. Comme l'indique la note complémentaire 7 des états financiers (Provision pour garanties), les garanties étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2002. Cependant, elles prévoient que les réclamations concernant les pertes subies pendant la période visée par les garanties peuvent être soumises à la SADC après cette date.

À l'origine, ces garanties de découvert couvraient 2 milliards de dollars en prêts commerciaux, 4,26 milliards de dollars en prêts hypothécaires résidentiels et 840 millions de dollars en prêts personnels. Cependant, le montant maximal des réclamations pouvant être honorées en vertu de ces garanties a été fixé à 2,49 milliards de dollars. Depuis 1992, les coûts nets de la SADC au titre des garanties se sont élevés à 173 millions de dollars.

La SADC reconnaît que le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain requiert des ressources financières adéquates.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au 31 mars 2006, la provision était de 600 millions de dollars, en augmentation de 50 millions par rapport au 31 mars 2005. Cet écart reflète l'augmentation du volume des dépôts assurés par la SADC qui a fait suite au relèvement du plafond d'assurance-dépôts à 100 000 dollars.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique, tandis que pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à Moody's KMV, société chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer dans l'avenir.

Durant l'exercice 2005-2006, les statistiques de défaillance servant à l'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts montrent une tendance à la baisse. Cette baisse s'est toutefois accompagnée d'une augmentation de 16 pour 100 du volume des dépôts assurés par la SADC, sous l'effet, essentiellement, du relèvement du plafond d'assurance-dépôts.

Financement *ex ante*

La SADC reconnaît que le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain requiert des ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Durant l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement *ex ante* serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-

dépôts. Il a par ailleurs été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui représente une fourchette d'environ 1,7 à 2,2 milliards de dollars si l'on se fonde sur le volume des dépôts assurés au 30 avril 2005. Au 31 mars 2006, le niveau était de 1,4 milliard de dollars ou 33 points de base des dépôts assurés.

Tout comme la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, le financement *ex ante* a été affecté par le relèvement du plafond d'assurance-dépôts à 100 000 dollars. La fourchette cible de ce financement est exprimée en points de base des dépôts assurés et représente le ratio du financement par rapport au montant total des dépôts assurés. La croissance des dépôts assurés a entraîné une diminution du financement *ex ante* (exprimé en pourcentage des dépôts assurés), qui est passé des 36 points de base indiqués dans les états financiers de la SADC au 31 mars 2005, à 33 points de base au 31 mars 2006.

Cette diminution a une incidence sur le délai prévu pour atteindre la fourchette cible de financement. Au 31 mars 2005, il était prévu que la SADC atteindrait le premier niveau de cette fourchette en 2008-2009. Selon les prévisions contenues dans le Plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011 de la SADC, la diminution du financement *ex ante* liée à l'augmentation du volume des dépôts assurés aura pour conséquence de reporter l'atteinte de cet objectif à l'exercice 2013-2014.

Sommaire de l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

La SADC a clos l'exercice 2005-2006 avec des **bénéfices non répartis** de 844,5 millions de dollars, soit 51,9 millions de plus qu'en 2005. À la fin de l'exercice, les **revenus** ont totalisé 108,1 millions de dollars. Cette somme, défalquée **des frais d'exploitation,** de 22,9 millions de dollars, et du total d'autres dépenses et de rajustements, de 33,3 millions de dollars, porte le **bénéfice net** à 51,9 millions de dollars pour l'exercice.

Le **revenu en primes** a atteint 64,6 millions de dollars en 2005-2006, comparativement à 93,1 millions en 2004-2005. Par ailleurs,

Bénéfice net et bénéfices non répartis

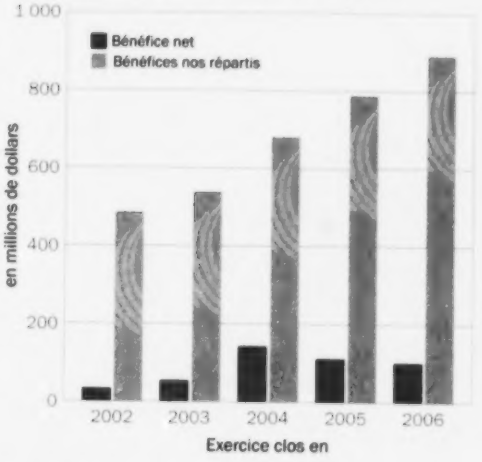

la SADC a réduit de un tiers le taux de prime de chacune des quatre catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2005. Cette réduction des taux de prime combinée à l'augmentation du volume des dépôts assurés et aux répercussions qu'engendre le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres, s'est traduite par cette baisse de 28,5 millions de dollars du revenu en primes.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que détiennent ces dernières, au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, qui classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification.

Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime en vigueur à l'exercice comptable des primes 2005 étaient les suivants :

- Catégorie 1 : 1/72 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 2 : 1/36 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 3 : 1/18 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 4 : 1/9 pour 100 des dépôts assurés

Le tableau qui suit illustre la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2005 et pour les quatre exercices précédents.

Catégorie de tarification	Exercice comptable des primes				
	2001	2002	2003	2004	2005
1	67	78	63	78	81
2	23	14	33	18	18
3	9	7	3	3	0
4	1	1	1	1	1

La SADC continue d'enregistrer des intérêts sur encaisse et placements qui suffisent à appuyer ses activités. Les **intérêts sur encaisse et placements** ont atteint 43 millions de dollars en 2005-2006, soit 7,9 millions de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par des soldes de trésorerie et des rendements moyens plus élevés durant l'exercice.

Intérêts créditeurs par rapport aux frais d'exploitation

Au 31 mars 2006, les **frais d'exploitation** s'élevaient à 22,9 millions de dollars (comparativement à 22,5 millions en 2004-2005). Cette différence s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses liées aux activités de sensibilisation du public visant à promouvoir le relèvement du plafond d'assurance-dépôts.

Les frais d'exploitation de la SADC sont défalqués des coûts liés aux recouvrements provenant d'autres organisations. La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Pour sa part, l'Autorité des marchés financiers, au Québec, contribue à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. En 2005-2006, la SADC a comptabilisé des recouvrements qui ont totalisé 618 000 dollars (532 000 dollars en 2004-2005).

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2005-2006

Bilan

Au 31 mars 2006, l'**actif** totalisait 1,458 milliard de dollars, comparativement à 1,450 milliard prévu dans le plan. Cet écart positif de 8 millions de dollars s'explique essentiellement par des réclamations nettes à recouvrer (5 millions de dollars) supérieures aux prévisions.

Un des résultats et des tendances non requis

Au cours de l'exercice, les **revenus** ont totalisé 108 millions de dollars, soit 2 millions de plus que prévu dans le plan. Cet écart est dû au revenu en primes et aux intérêts sur encaisse et placements plus élevés que prévu, que contrebalancent des produits divers inférieurs aux prévisions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, le **bénéfice net** a été de 59 millions de dollars supérieur aux prévisions. Cet écart positif s'explique en premier lieu par l'augmentation

Répartition des institutions membres par catégorie de tarification et exercice comptable des primes, de 2001 à 2005 – en pourcentage

Catégorie de tarification	Exercice comptable des primes				
	2001	2002	2003	2004	2005
	[illegible]	[illegible]	63	78	81
	[illegible]	[illegible]	33	18	18
	[illegible]	[illegible]	3	3	0
	[illegible]	[illegible]	1	1	1

La SADC continue d'enregistrer des intérêts sur encaisse et placements qui suffisent à appuyer ses activités. Les **intérêts sur encaisse et placements** ont atteint 43 millions de dollars en 2005-2006, soit 7,9 millions de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par des soldes de trésorerie et des rendements moyens plus élevés durant l'exercice.

Intérêts créditeurs par rapport aux frais d'exploitation

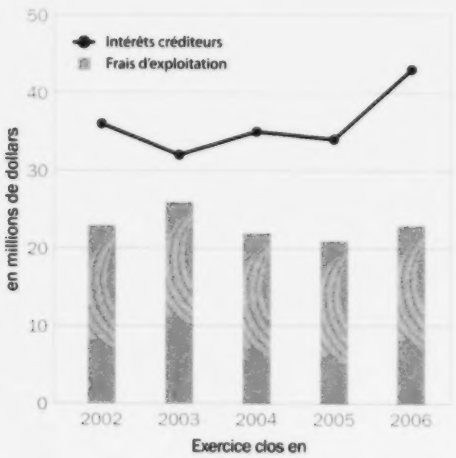

Au 31 mars 2006, les **frais d'exploitation** s'élevaient à 22,9 millions de dollars (comparativement à 22,5 millions en 2004-2005). Cette différence s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses liées aux activités de sensibilisation du public visant à promouvoir le relèvement du plafond d'assurance-dépôts.

Les frais d'exploitation de la SADC sont défalqués des coûts liés aux recouvrements provenant d'autres organisations. La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Pour sa part, l'Autorité des marchés financiers, au Québec, contribue à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. En 2005-2006, la SADC a comptabilisé des recouvrements qui ont totalisé 618 000 dollars (532 000 dollars en 2004-2005).

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2005-2006

Bilan

Au 31 mars 2006, l'**actif** totalisait 1,458 milliard de dollars, comparativement à 1,450 milliard prévu dans le plan. Cet écart positif de 8 millions de dollars s'explique essentiellement par des réclamations nettes à recouvrer (5 millions de dollars) supérieures aux prévisions.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Au cours de l'exercice, les **revenus** ont totalisé 108 millions de dollars, soit 2 millions de plus que prévu dans le plan. Cet écart est dû au revenu en primes et aux intérêts sur encaisse et placements plus élevés que prévu, que contrebalancent des produits divers inférieurs aux prévisions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, le **bénéfice net** a été de 59 millions de dollars supérieur aux prévisions. Cet écart positif s'explique en premier lieu par l'augmentation

Frais d'exploitation

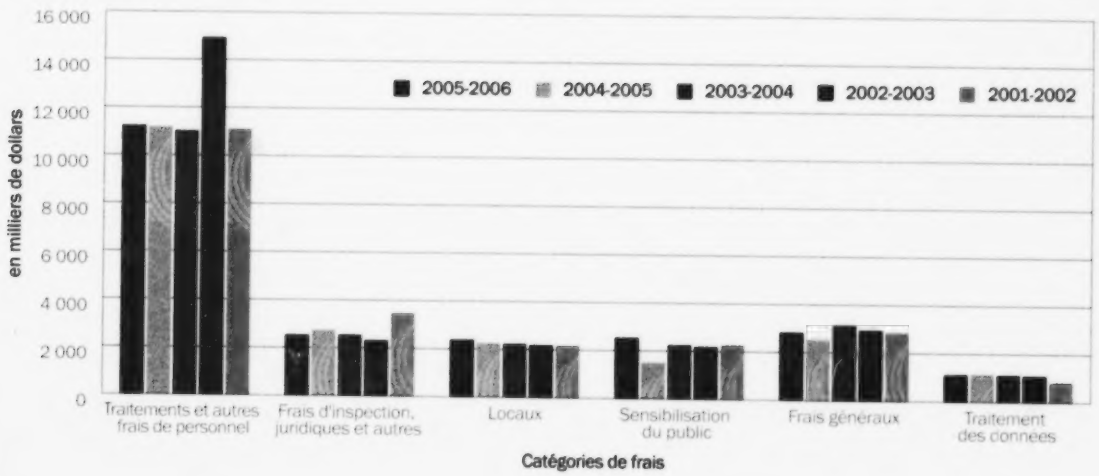

moins marquée que prévu de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La SADC prévoyait une augmentation de 100 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts en raison essentiellement de la hausse du volume des dépôts assurés qui a suivi le relèvement du plafond d'assurance-dépôts. La véritable incidence de l'augmentation du volume des dépôts assurés a été quelque peu atténuée par la tendance à la baisse qui se dégage des statistiques de défaillance servant à l'estimation de la provision. En conséquence, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts a augmenté de 50 millions de dollars et non de 100 millions comme il était prévu dans le Plan d'entreprise 2005-2006.

La SADC continue d'enregistrer des intérêts sur encaisse et placements qui suffisent à appuyer ses activités. Les intérêts sur encaisse et placements ont atteint 43 millions de dollars en 2005-2006.

Au cours de l'exercice, les frais d'exploitation de la SADC se sont élevés à 23 millions de dollars, comparativement aux 24 millions prévus dans le plan. Cet écart positif s'explique par la réduction plus marquée que prévu des dépenses au chapitre des frais généraux, de la sensibilisation du public et du traitement des données.

Les **bénéfices non répartis**, de 844 millions de dollars en fin d'exercice, étaient de 59 millions de dollars supérieurs au plan. Cet écart est attribuable au bénéfice net plus élevé que prévu durant l'exercice.

Plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011

Compte tenu de la situation financière solide de la SADC et du niveau relativement stable du risque que représente l'ensemble des institutions membres, les taux de prime demeureront à leur niveau actuel. Le revenu en primes de l'exercice 2006-2007 devrait donc se chiffrer à 67 millions de dollars. La Société s'attend également à ce que les intérêts sur encaisse et placements et les produits divers s'élèvent à 53 millions de dollars, ce qui devrait porter le total de ses revenus à 120 millions de dollars. Comme les frais d'exploitation de la Société, déduction faite des recouvrements de sommes radiées, devraient atteindre 7 millions de dollars, le bénéfice net avant impôt devrait correspondre à 113 millions de dollars.

Revenu en primes

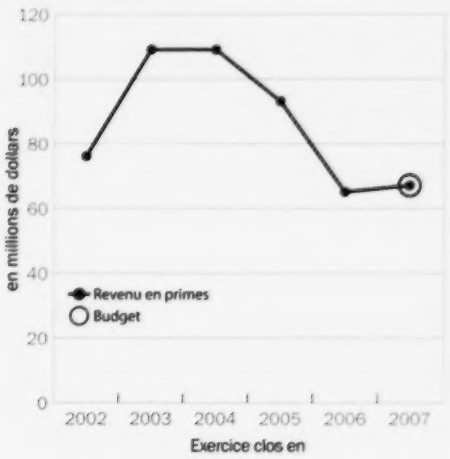

Au 31 mars 2007, l'encaisse et les placements ainsi que les bénéfices non répartis devraient atteindre respectivement 1,558 milliard et 895 millions de dollars. À la même date, le niveau du financement *ex ante* de la Société devrait s'élever à 1,5 milliard de dollars, soit 34 points de base des dépôts assurés. Suivant les hypothèses actuelles, la SADC prévoit atteindre le niveau inférieur de la fourchette cible du financement *ex ante*, soit 40 points de base des dépôts assurés, à l'exercice 2013-2014.

Au cours de la période quinquennale visée par son plan d'entreprise, la SADC s'attend à enregistrer un revenu en primes global de 353 millions de dollars et des intérêts sur encaisse et placements de l'ordre de 300 millions de dollars. Pendant la même période, la Société s'attend à ce que ses frais d'exploitation totalisent 119 millions de dollars.

À la fin de la période de planification (au 31 mars 2011), l'encaisse et les placements devraient s'élever à 1,949 milliard de dollars et les bénéfices non répartis à 1,279 milliard de dollars.

Les prévisions du Plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011 de la SADC reposent sur diverses hypothèses. C'est pourquoi les chiffres réels pourraient s'écarter considérablement des chiffres du plan.

Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Les prévisions relatives au revenu en primes supposent que les taux de prime demeureront à leur niveau actuel jusqu'à l'exercice 2010-2011. Aux fins de la planification, on suppose que la ventilation des institutions membres parmi les catégories de tarification demeurera la même que durant l'exercice clos le 31 mars 2006 et que la croissance annuelle des dépôts assurés sera de l'ordre de 3 pour 100. Les taux de prime sont fixés chaque année en tenant compte de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique et financière, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* par rapport à sa fourchette cible.

- Les prévisions relatives aux intérêts sur encaisse et placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen égal à 3,5 pour 100.

- On suppose par ailleurs qu'aucune institution membre ne déclarera faillite au cours de la période de référence et que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts demeurera de 650 millions de dollars.

Modifications futures aux méthodes comptables

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a émis deux nouvelles normes comptables qui auront une incidence sur la SADC : le Chapitre 1530, Résultats étendus, et le Chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation. Ces prises de position définissent des normes régissant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'instruments financiers.

Ces nouvelles normes, qui sont décrites dans la note complémentaire 2 des états financiers de la SADC, entreront en vigueur à l'exercice 2007-2008 de la SADC ; leur application anticipée est toutefois permise. La SADC est en train d'évaluer l'incidence qu'auront ces normes sur son information financière.

	(en millions de dollars)		
	Plan d'entreprise 2006-2007[a]	Chiffres réels 2005-2006[a]	Plan d'entreprise 2005-2006[a]
Bilan (au 31 mars)			
ACTIF			
Encaisse et placements	1 558	1 447	1 446
Débiteurs	1	2	1
	1 559	1 449	1 447
Immobilisations	2	2	2
Réclamations à recouvrer	–	6	–
Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	–	(1)	–
	1 561	1 456	1 449
Actif d'impôts futurs	2	2	1
Actif total	1 563	1 458	1 450
PASSIF			
Créditeurs	8	10	10
Impôts sur le bénéfice à payer	10	4	5
Provision pour garanties	–	–	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	650	600	650
	668	614	665
Bénéfices non répartis	895	844	785
Total du passif et des bénéfices non répartis	1 563	1 458	1 450
État des résultats et des bénéfices non répartis (pour l'exercice clos le 31 mars)			
REVENU			
Primes	67	65	64
Intérêts sur encaisse et placements	53	43	41
Produits divers	–	–	1
	120	108	106
DÉPENSES			
Frais d'exploitation	23	23	24
Redressement des provisions pour pertes	–	42	100
Recouvrement de sommes radiées	(16)	(15)	(20)
	7	50	104
Bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôt	113	58	2
Réduction de l'actif d'impôts futurs / de la charge d'impôt	10	6	9
Bénéfice net	103	52	(7)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	792	792	792
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	895	844	785

[a] Comme il en a été question précédemment, à compter du 1er avril 2005 la SADC a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette note d'orientation exige qu'ACC (une entité à détenteurs de droits variables) soit incluse dans les états financiers consolidés de la SADC. Les chiffres réels du tableau reflètent cette modification et, à des fins de comparabilité, les chiffres du Plan d'entreprise de 2005-2006 et de 2006-2007 qui figurent dans le tableau ci-dessus ont également été redressés pour tenir compte de ce changement.

III États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC

Le 7 juin 2006

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, la provision pour garanties, l'actif d'impôts futurs et la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques du Canada* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,

Guy L. Saint-Pierre

Le vice-président, Finances et Administration,
et directeur financier,

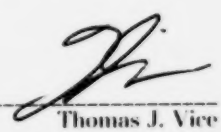

Thomas J. Vice

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2006 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des entités à détenteurs de droits variables expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Ronald C. Thompson, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 5 mai 2006

États financiers et notes complémentaires

Société d'assurance-dépôts du Canada
Bilan consolidé
au 31 mars

(en milliers de dollars)

	Note	2006	2005 (Chiffres redressés) Note 3
ACTIF			
Encaisse et placements à court terme	4	**131 381 $**	230 520 $
Placements	5	**1 315 928**	1 094 519
Débiteurs et autres sommes à recevoir		**1 818**	9 205
		1 449 127	1 334 244
Immobilisations		**1 822**	1 960
Réclamations à recouvrer – net	6, 8	**5 366**	12 782
Actif d'impôts futurs	10	**2 244**	4 793
		1 458 559 $	**1 353 779 $**
PASSIF			
Créditeurs et charges à payer		**9 990 $**	9 979 $
Impôts sur le bénéfice à payer	10	**3 766**	–
Provision pour garanties	7, 8	**300**	1 200
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	8	**600 000**	550 000
		614 056	561 179
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		**844 503**	792 600
		1 458 559 $	**1 353 779 $**
Passif éventuel et engagements	13, 14		

(Voir les notes complémentaires.)

Approuvé par le conseil d'administration :

Un administrateur

Un administrateur

Société d'assurance-dépôts du Canada
État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis
pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Note	2006	2005 (Chiffres redressés) Note 3
REVENUS			
Primes	11	64 568 $	93 080 $
Intérêts sur encaisse et placements		43 055	35 171
Produits divers		527	586
		108 150	128 837
DÉPENSES			
Frais d'exploitation		22 910	22 509
Augmentation des provisions pour pertes	8	41 640	566
Recouvrements de sommes radiées		(14 618)	(5 765)
		49 932	17 310
Bénéfice net avant impôts		58 218	111 527
Charge d'impôts	10	3 766	–
Réduction de l'actif d'impôts futurs	10	2 549	6 938
		6 315	6 938
Bénéfice net		51 903	104 589
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		792 600	688 011
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice		**844 503 $**	**792 600 $**

(Voir les notes complémentaires.)

Société d'assurance-dépôts du Canada
État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2006	2005 (Chiffres redressés) Note 3
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Primes perçues	64 568 $	93 080 $
Réclamations recouvrées	15 678	14 040
Intérêts perçus	40 204	29 103
Recouvrements de sommes radiées	14 618	5 765
Autres sommes reçues	7 421	2 963
Paiements au titre de garanties	(802)	(166)
Paiements à des fournisseurs et des employés	(22 176)	(24 896)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	119 511	119 889
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats de titres et de dépôts à terme	(923 661)	(1 576 744)
Échéance de titres et de dépôts à terme	705 011	1 058 128
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(218 650)	(518 616)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
Diminution au cours de l'exercice	(99 139)	(398 727)
Solde au début de l'exercice	230 520	629 247
Solde à la fin de l'exercice	**131 381 $**	**230 520 $**

(Voir les notes complémentaires.)

Société d'assurance-dépôts du Canada
Notes complémentaires
Le 31 mars 2006

1 – Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (« Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte sous forme de titres d'emprunt constituent des obligations du Canada.

Les présents états financiers consolidés comprennent les résultats de la Société et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables.

2 – Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers. Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

Méthode de consolidation. Les présents états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et, conformément à la note d'orientation NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (voir la note 3), les états financiers de ACC, une entité à détenteurs de droits variables dont la Société est réputée être le principal bénéficiaire. Les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Recours à des estimations. Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, ii) la provision pour garanties, iii) l'actif d'impôts futurs et iv) la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer.

La Société revoit ces estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait qu'à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- l'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent ;
- la mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés ;
- la capacité de la Société à générer un revenu imposable suffisant pour tirer parti de l'actif d'impôts futurs ;
- la capacité de la Société à recouvrer ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et mandataires, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander la réduction ou l'augmentation, selon le cas, du taux de prime annuel imposé aux institutions membres. De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Encaisse, placements à court terme et placements. La Société classe les placements ayant un terme à courir de moins de 90 jours dans la catégorie des placements à court terme, et ceux dont le terme à courir est d'au moins 90 jours dans la catégorie des placements. Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, les placements à court terme et les placements dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au coût non amorti. En cas de diminution importante et durable de la valeur d'un placement, la valeur du placement est réduite à la date de la perte de valeur. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés dans les livres de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les primes et les escomptes sur placements font l'objet d'un amortissement linéaire.

Réclamations à recouvrer. La Société réclame aux institutions membres en faillite les montants qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, elle dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation. La Société inscrit ses réclamations à recouvrer à leur valeur de réalisation nette.

Dans certains cas, s'il reste un surplus après le paiement en entier de toutes les réclamations, la Société peut avoir le droit de toucher une quote-part des montants qui excèdent le chiffre de ses réclamations.

Le cas échéant, ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation sont inscrites au poste des produits divers.

Provisions pour pertes et garanties. La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes et garanties décrites ci-dessous :

Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer – La provision pour pertes sur réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la SADC.

La Société radie, en partie ou en totalité, les réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenues des mauvaises créances. Il arrive que la Société en vienne à recouvrer des sommes au titre de prêts et de réclamations qui avaient été radiés. Dans ce cas, elle inscrit d'abord ces sommes au poste des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme produit divers.

Provision pour garanties – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La SADC calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la SADC est tenue de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de redressement des provisions pour pertes de l'exercice au cours duquel elle survient.

Revenu en primes. Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Produits divers. Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation d'une institution membre sont inscrites au poste des produits divers quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

Régime de retraite. Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de l'employeur. Les cotisations de l'employeur sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

Avantages sociaux futurs. Les employés ont droit à certains avantages sociaux non liés à la pension, déterminés en vertu de leurs conditions d'emploi. Au fur et à mesure que l'employé acquiert le droit à ces avantages, ceux-ci sont comptabilisés à titre de passif.

Impôt sur les bénéfices. La SADC utilise la méthode de comptabilisation de l'actif et du passif aux fins du calcul de l'impôt sur les bénéfices. Les passifs et les actifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs, sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque la réalisation de ces économies est plus probable qu'improbable. Les impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan.

Futures modifications des normes comptables. En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les deux normes suivantes, dont la Société devra tenir compte dans ses états financiers :

> *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* – Cette norme définit les critères de comptabilisation, de décomptabilisation, d'évaluation et de classification des instruments financiers. La SADC devra classer ses actifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, prêts et créances. Le traitement comptable de ces instruments dépendra de leur classification. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente seront évalués à leur juste valeur ; les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances le seront au coût, après amortissement.
>
> *Résultat étendu* – Cette norme exige que certains gains et certaines pertes, qui feraient normalement partie du bénéfice net, soient présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils puissent être constatés dans le bénéfice net. Par conséquent, la Société devra peut-être présenter un nouvel état financier intitulé « Résultat étendu » pour constater de tels montants tant qu'ils ne sont pas réalisés.

Ces nouvelles normes entreront en vigueur lors de l'exercice 2007-2008. Toutefois, il est possible de les adopter plus tôt grâce à des dispositions prévues à cet effet. La Société étudie actuellement l'incidence de ces normes sur la présentation de son information financière.

3 – Modification de convention comptable

À compter du 1er avril 2005, la Société a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette note exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote. L'application de cette note d'orientation est rétroactive ; les montants des exercices antérieurs ont, par conséquent, été redressés.

Selon la NOC-15, est réputée à droits variables toute entité qui ne possède pas suffisamment d'instruments de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans un soutien financier subordonné, ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La note d'orientation exige que le principal bénéficiaire consolide l'EDDV ; le principal bénéficiaire d'une EDDV s'entend d'une entité qui doit assumer la plupart des pertes prévues de l'EDDV ou qui recevra la plupart des rendements résiduels prévus de cette dernière, ou les deux. La SADC est réputée être le principal bénéficiaire d'ACC. Par conséquent, aux fins de la comptabilité, ACC est incluse dans les états financiers consolidés de la SADC.

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèques Central Guaranty (devenue ACC). Le 31 décembre 1992, la SADC a facilité le virement de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC afin que cette dernière acquière la plupart de l'actif résiduel de la CTCG. ACC se doit de gérer son actif et de procéder à la cession de ses éléments de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la SADC.

La consolidation d'ACC entraîne une augmentation de l'actif de 3 millions de dollars (6,3 millions en 2005) et du passif de 1,8 million de dollars (2,2 millions en 2005), ainsi qu'une hausse des revenus de 800 000 dollars (2 millions en 2005) et des dépenses de 3,7 millions de dollars (5,3 millions en 2005) dans les états financiers de la Société. Les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,2 million de dollars (4,1 millions en 2005).

4 – Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme comportent un terme à courir de moins de 90 jours et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2006			31 mars 2005 (Chiffres redressés) Note 3		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Placements à court terme	130 188 $	2,85 %	55	230 196 $	2,53 %	42
Encaisse	1 193			324		
Total	**131 381 $**			**230 520 $**		

5 – Placements

Les placements comportent un terme à courir d'au moins 90 jours et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2006			31 mars 2005 (Chiffres redressés) Note 3		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Bons du Trésor	745 319 $	3,51 %	214	468 356 $	2,82 %	184
Obligations	526 549	3,45 %	733	615 275	3,30 %	1 008
Effets de commerce	30 321	4,02 %	156	–	–	–
Total partiel	1 302 189			1 083 631		
Intérêts courus	13 739			10 888		
Total	**1 315 928 $**	**3,49 %**	**427**	**1 094 519 $**	**3,09 %**	**653**

6 – Réclamations à recouvrer – net

	31 mars 2006	31 mars 2005
	(en milliers de dollars)	
Réclamations à recouvrer	5 966 $	22 682 $
Provision pour pertes	(600)	(9 900)
Réclamations à recouvrer – net	**5 366 $**	**12 782 $**

7 – Provision pour garanties

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a, par le passé, fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement par la Société d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Elles couvrent les pertes subies jusqu'au 31 décembre 2002. Cependant, les garanties prévoient que les réclamations à l'égard de pertes subies pendant la période visée par les garanties peuvent être soumises à la Société après cette date.

La provision pour garanties s'élève à 300 000 dollars au 31 mars 2006 (comparativement à 1,2 million en 2005), et représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement à ces garanties.

8 – Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2006, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2005.

	31 mars 2006				31 mars 2005
	(en milliers de dollars)				
	Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	Provision pour garanties	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
Début de l'exercice	9 900 $	1 200 $	550 000 $	561 100 $	562 100 $
Sommes versées	–	(802)	–	(802)	(166)
Sommes radiées	(1 038)	–	–	(1 038)	(1 400)
Redressement des provisions pour pertes	(8 262)	(98)	50 000	41 640	566
Fin de l'exercice	**600 $**	**300 $**	**600 000 $**	**600 900 $**	**561 100 $**

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

9 – Instruments financiers et gestion des risques

Risque de crédit. La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme et de ses placements. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les réclamations à recouvrer touchent des institutions membres devenues insolvables. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation.

Juste valeur. Si l'on fait exception de l'encaisse, des placements à court terme et des placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses avoirs et passifs financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 2006 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme et des placements autres qu'en obligations, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée à l'échéance.

Les placements en obligations de la Société, y compris ceux dont le terme à courir est de moins de 90 jours, consistent en des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux. Au 31 mars 2006, la juste valeur de ces placements établie d'après les prix observables du marché s'élève à 609 millions de dollars, (634 millions en 2005), soit un montant proche de leur valeur comptable (635 millions en 2005).

La valeur comptable des réclamations à recouvrer se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des remboursements prévus au titre des réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La valeur comptable des provisions pour garanties et pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des paiements futurs au titre des garanties accordées, et des pertes sur les réclamations futures.

10 – Impôt sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ce sont les intérêts créditeurs sur l'encaisse et les placements qui constituent la principale source de revenu imposable de la SADC. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable.

Le rapprochement de la charge d'impôts de la Société, laquelle charge est liée au revenu net de la Société, est constaté comme suit :

	31 mars 2006	31 mars 2005
	(en milliers de dollars)	
Taux d'imposition prévu par la loi	32 %	34 %
Charge d'impôts selon le taux d'imposition prévu par la loi	18 630 $	37 866 $
Augmentation (diminution) découlant de :		
Revenu en primes non imposable	(20 662)	(31 647)
Recouvrement de sommes radiées	(4 677)	(1 845)
Augmentation des provisions pour pertes	13 325	192
Amortissement fiscal supérieur à l'amortissement comptable	(2 509)	454
Autre, net	(341)	(327)
Utilisation de pertes fiscales d'exercices antérieurs	–	(4 693)
Charge d'impôts	**3 766 $**	**– $**

Les passifs et les actifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. Au 31 mars 2006, une fraction non amortie du coût en capital, soit 7 millions de dollars (14,3 millions en 2005), a servi au calcul de l'actif d'impôts futurs de 2,2 millions de dollars (4,8 millions en 2005).

11 – Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres, comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2, les dépôts assurés par la Société s'élevaient à 437 milliards de dollars au 30 avril 2005 (376 milliards en 2004). Le 23 février 2005, le ministre des Finances a annoncé dans le budget fédéral la hausse immédiate du plafond de l'assurance-dépôts de 60 000 dollars à 100 000 dollars. Cette hausse du plafond d'assurance a donné lieu à une augmentation de 16 pour 100 des dépôts assurés.

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 2005 à chacune des catégories est le suivant : 1/72 pour 100 des dépôts assurés pour la catégorie 1, 1/36 pour 100 pour la catégorie 2, 1/18 pour 100 pour la catégorie 3 et 1/9 pour 100 pour la catégorie 4. En 2004, les taux de prime étaient respectivement de 1/48 pour 100 pour la catégorie 1, 1/24 pour 100 pour la catégorie 2, 1/12 pour 100 pour la catégorie 3 et 1/6 pour 100 pour la catégorie 4.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* par rapport à la fourchette cible.

Par mesure de prudence, la Société maintient un financement *ex ante* qui est représenté par la somme des bénéfices non répartis de la Société et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC. Le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Le montant déclaré du financement *ex ante* au 31 mars 2006 est de 1,445 milliard de dollars (1,339 milliard en 2005), soit 33 points de base des dépôts assurés (36 en 2005). Le niveau actuel du financement *ex ante*, exprimé en points de base des dépôts assurés, représente une baisse de 3 points de base par rapport au 31 mars 2005. Cette baisse s'explique par l'augmentation du volume des dépôts assurés qui a suivi la hausse du plafond de l'assurance-dépôts.

12 – Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété commune, la SADC est liée à tous les ministères, organismes du gouvernement canadien et à toutes les sociétés d'État fédérales. La Société a conclu des transactions avec des apparentés dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont constatées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les apparentés.

13 – Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 2006, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

14 – Engagements

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) que la Société doit payer pour la location de ses locaux au 31 mars 2006 se ventile comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars	Montant
	(en milliers de dollars)
2007	1 074 $
2008	1 085
2009	1 085
2010	1 085
2011-2012	1 007
Total	**5 336 $**

15 – Régime de retraite

Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de l'employeur. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société est 2,14 fois supérieure à celle des employés pour les salaires inférieurs à 120 300 dollars, et 7,2 fois pour les salaires supérieurs à 120 300 dollars. Les cotisations de l'exercice se ventilent comme suit :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Employeur	1 327 $	1969 $
Employés	447 $	440 $

Au cours de l'exercice 2004-2005, il a été décidé que les primes versées par la Société à ses employés soient considérées comme faisant partie du salaire aux fins de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et que, par conséquent, elles ouvrent droit à pension. La Société doit donc verser des cotisations sur les primes offertes aux employés au cours des exercices précédents. Elle a, à cet effet, comptabilisée une dépense de 700 000 dollars afin de constater les cotisations au régime pour la période de 1985 à 2004.

IV Gouvernance de la Société

Cette partie du rapport annuel examine de près notre volonté d'entretenir une culture axée sur le comportement éthique et la conduite professionnelle à la SADC, notamment en veillant à ce que l'exemple vienne d'en haut et en rendant compte de notre travail et de nos réalisations. Cette volonté est appuyée par le conseil d'administration de la SADC, ainsi que par notre président et chef de la direction, comme en témoignent les mesures qu'ils ont prises durant l'exercice et qui sont décrites ci-après. Cette volonté, à son tour, rehausse notre réputation et la confiance des Canadiens dans notre capacité de nous acquitter de notre mandat.

Entretenir une culture axée sur le comportement éthique et la conduite professionnelle

Les milieux d'affaires canadiens ont continué d'être préoccupés par des questions de gouvernance. La gouvernance des sociétés d'État fédérales en particulier a retenu l'attention lorsque le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a publié un rapport à ce sujet (le « Rapport du SCT »)[3]. Le conseil d'administration et la direction de la SADC ont mis l'accent sur la révision des pratiques de l'organisation en fonction du Rapport du SCT tout en ciblant aussi l'application du principe selon lequel l'exemple doit venir d'en haut. À la SADC, nous voulons faire en sorte que l'exemple soit repris dans tout ce que nous faisons, à tous les échelons – depuis le conseil d'administration dans son ensemble, en passant par chaque administrateur, par les cadres supérieurs et par tous les employés. Par conséquent, au cours de l'exercice, plusieurs de nos activités en matière de gouvernance ont eu pour objet d'ancrer cette culture au sein de la SADC.

La SADC remporte le prix du BVG pour l'excellence de son rapport annuel

Un autre objectif essentiel d'un solide régime de gouvernance consiste à faire preuve de transparence et à rendre compte du travail effectué. Les rapports annuels que nous présentons chaque année au Parlement, au public et à nos institutions membres témoignent de notre souci de respecter cet engagement. L'année dernière, la SADC a vu ses efforts en ce domaine récompensés, le Bureau du vérificateur général lui ayant décerné le prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État (catégorie des grandes sociétés d'État) pour son Rapport annuel 2005 et son Résumé du plan d'entreprise 2004-2005 à 2008-2009. La SADC avait remporté ce prix en 1998 (catégorie des petites sociétés d'État) et a compté parmi les finalistes chacune des onze dernières années.

[3] *Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens*, publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 17 février 2005. Le texte intégral du rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca.

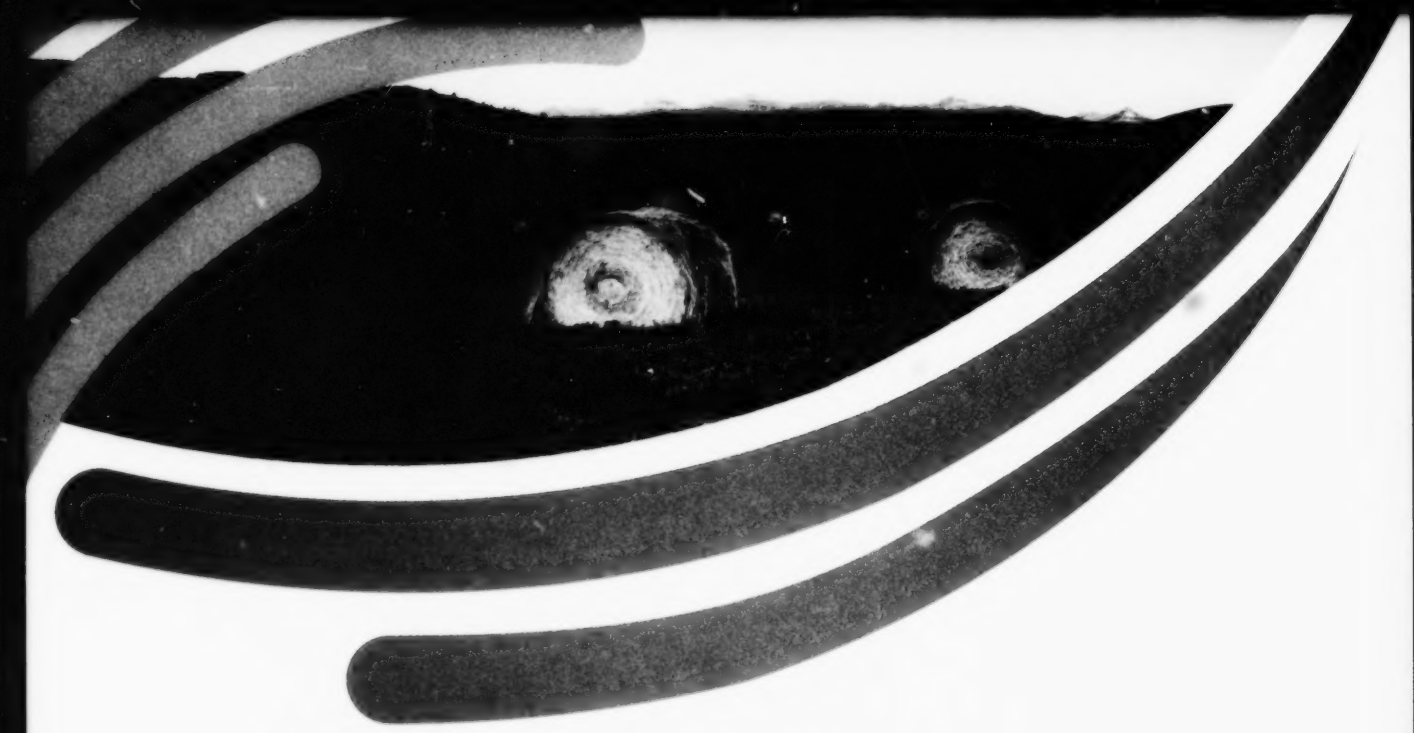

IV Gouvernance de la Société

Cette partie du rapport annuel examine de près notre volonté d'entretenir une culture axée sur le comportement éthique et la conduite professionnelle à la SADC, notamment en veillant à ce que l'exemple vienne d'en haut et en rendant compte de notre travail et de nos réalisations. Cette volonté est appuyée par le conseil d'administration de la SADC, ainsi que par notre président et chef de la direction, comme en témoignent les mesures qu'ils ont prises durant l'exercice et qui sont décrites ci-après. Cette volonté, à son tour, renforce notre réputation et la confiance des Canadiens dans notre capacité de nous acquitter de notre mandat.

Entretenir une culture axée sur le comportement éthique et la conduite professionnelle

Les milieux d'affaires canadiens ont continué d'être préoccupés par des questions de gouvernance. La gouvernance des sociétés d'État fédérales en particulier a retenu l'attention lorsque le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a publié un rapport à ce sujet (le « Rapport du SCT »)[1]. Le conseil d'administration et la direction de la SADC ont mis l'accent sur la révision des pratiques de l'organisation en fonction du Rapport du SCT tout en ciblant aussi l'application du principe selon lequel l'exemple doit venir d'en haut. À la SADC, nous voulons faire en sorte que l'exemple soit repris dans tout ce que nous faisons, à tous les échelons – depuis le conseil d'administration dans son ensemble, en passant par chaque administrateur, par les cadres supérieurs et par tous les employés. Par conséquent, au cours de l'exercice, plusieurs de nos activités en matière de gouvernance ont eu pour objet d'ancrer cette culture au sein de la SADC.

La SADC remporte le prix du BVG pour l'excellence de son rapport annuel

Un autre objectif essentiel d'un solide régime de gouvernance consiste à faire preuve de transparence et à rendre compte du travail effectué. Les rapports annuels que nous présentons chaque année au Parlement, au public et à nos institutions membres témoignent de notre souci de respecter cet engagement. L'année dernière, la SADC a vu ses efforts en ce domaine récompensés, le Bureau du vérificateur général lui ayant décerné le prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État (catégorie des grandes sociétés d'État) pour son Rapport annuel 2005 et son Résumé du plan d'entreprise 2004-2005 à 2008-2009. La SADC avait remporté ce prix en 1996 (catégorie des petites sociétés d'État) et a compté parmi les finalistes chacune des onze dernières années.

[1] *Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens*, publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada le 17 février 2005. Le texte intégral du rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca.

Pour que l'exemple vienne d'en haut, en commençant par le conseil d'administration et le président et chef de la direction, il faut que la culture de conformité soit solide. Bien qu'il soit du ressort de la direction et du président et chef de la direction de s'assurer de l'adhésion quotidienne à cette culture, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'établir le cadre rendant la conformité possible. En outre, une solide culture de conformité fondée sur la présentation de rapports ponctuels permet à la direction de démontrer au conseil d'administration que les politiques et les procédures qu'il a adoptées permettent de sauvegarder les actifs de la Société et de gérer les risques de cette dernière. Les mécanismes prévus par nos politiques et procédures jouent aussi un rôle clé puisque, en plus d'indiquer aux employés les règles à suivre, ils leur offrent un moyen de signaler les cas de non-conformité.

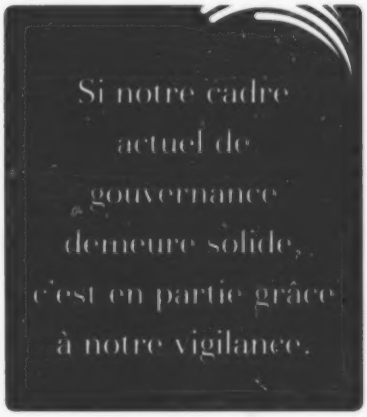

La gouvernance, toile de fond de nos activités

Le lien entre un solide régime de gouvernance et les résultats d'une entreprise est bien établi. Compte tenu du fait qu'elle sous-tend toutes nos activités, la gouvernance est demeurée l'une de nos quatre stratégies durant l'exercice (on trouvera plus de renseignements à ce sujet à la partie II, *Analyse par la direction*, du présent rapport). Si notre cadre actuel de gouvernance demeure solide, c'est en partie grâce à notre vigilance ; mais, bien que nous ayons réussi à faire beaucoup dans le passé, il y a toujours plus à faire. La SADC continuera d'examiner et de perfectionner son cadre de gouvernance en se tenant au fait des pratiques exemplaires les plus récentes, sur lesquelles elle alignera les siennes.

Le conseil d'administration de la SADC : rôle et principales activités

Les activités de la Société sont régies par un conseil d'administration dont les principales responsabilités sont définies dans une charte. Issue de la Politique de gouvernance du conseil d'administration, cette charte a été révisée en mars 2006. Elle énonce ce que le conseil d'administration estime être ses responsabilités en matière de gouvernance, ainsi que sa volonté de faire en sorte que la SADC respecte les plus récentes normes de pratiques commerciales et financières saines, ainsi que les lignes directrices propres aux sociétés d'État en matière de gouvernance. La charte comporte vingt énoncés de principe qui, dans leur ensemble, indiquent comment nous nous acquittons de notre mandat sur le plan éthique. On trouvera ci-dessous une description des six grands domaines de responsabilité du conseil d'administration et les points saillants des activités que celui-ci a menées dans chaque domaine au cours de l'exercice.

Planification de la relève et des ressources humaines

Le conseil d'administration tient à jour un profil des compétences et des aptitudes requises pour les postes d'administrateur du secteur privé qu'il faudra pourvoir à brève échéance et recommande au ministre des Finances des candidats devant être nommés par le gouverneur en conseil. Il incombe également au conseil d'administration de prévoir des séances d'orientation et une formation permanente pour les nouveaux administrateurs. De plus, le conseil d'administration est chargé de recommander un candidat au poste du président et chef de la direction, qui est nommé par le gouverneur en conseil.

Le conseil d'administration fixe les objectifs du président et chef de la direction pour chaque exercice financier et effectue son évaluation de rendement. Il nomme également les dirigeants de la Société et surveille les politiques, les stratégies, les procédures et les mesures de contrôle qui sont instituées pour assurer la loyauté des employés à l'égard des activités de la SADC et pour veiller à ce que ces derniers retirent une très grande satisfaction de leur travail. Voici les points saillants des activités poursuivies par le conseil d'administration en ce domaine au cours de l'exercice :

Nomination d'un nouveau président et chef de la direction : Le travail soutenu du conseil d'administration en matière de planification de la relève a abouti en 2005 à la nomination par le gouverneur en conseil du nouveau président et chef de la direction de la SADC, M. Guy Saint-Pierre. Après avoir comparu devant le Comité permanent des Finances de la Chambre des communes, M. Saint-Pierre a été nommé le 9 mai 2005 pour une période de cinq ans. Les objectifs de M. Saint-Pierre pour 2005-2006 tiennent compte du fait qu'il est passé de vice-président directeur et chef de l'exploitation à président et chef de la direction. De même, en établissant ses objectifs de 2006-2007, le conseil d'administration et M. Saint-Pierre ont travaillé de concert pour inclure des activités qui privilégient une saine stratégie de gouvernance.

Formation des administrateurs : Au cours de l'exercice, les administrateurs issus du secteur privé ont participé à des séminaires en vue de mieux saisir leurs responsabilités à titre d'administrateur d'une société d'État.

Bien-être des employés : Au cours de l'exercice, sous la direction du Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR), la SADC a effectué un sondage complet auprès des employés. Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les employés sont satisfaits de la SADC, bien que dans certains domaines, comme l'indique la partie II, *Analyse par la direction*, il y ait place à l'amélioration. Le CRHR a également examiné le nouveau document intitulé Plan et stratégie des ressources humaines (le « Plan »), par lequel la SADC compte maintenir autant que possible un milieu de travail agréable pour les employés, et, du même coup, réduire son risque de personnes. Le Plan a été revu à la lumière des résultats du sondage et examiné par le CRHR, en mai 2006. Le plan de relève des postes supérieurs, déjà ancien, a été actualisé et intégré au programme de formation et de perfectionnement professionnels des employés, puis soumis à l'examen du CRHR. En 2005, la Société a également mis en œuvre une nouvelle politique de rémunération des employés qui, d'après le sondage, a été fort bien accueillie. Compte tenu du rôle important que les employés jouent dans l'accomplissement du mandat de la SADC, le conseil d'administration a approuvé un nouveau principe à l'égard des ressources humaines, qui fait partie de la version révisée de sa charte.

À venir : Avec le départ à la retraite de M. Ronald N. Robertson, président du conseil de la SADC pendant de nombreuses années, le conseil d'administration accueillera en 2006 un nouveau président du conseil. Le mandat de deux administrateurs est également arrivé à terme. Il s'agit là de questions dont le gouvernement et le nouveau président du conseil devront s'occuper.

Pour mieux appuyer les employés de la SADC, durant l'automne 2006 la direction organisera une conférence dont l'objectif sera de trouver des moyens d'améliorer le milieu de travail.

Indépendance en matière de prise de décision

Le premier principe de la charte du conseil d'administration exige que celui-ci fasse preuve d'indépendance dans les jugements qu'il porte. Cette indépendance est très importante et favorise une saine gouvernance et une obligation de rendre compte efficace.

Comme le stipule leur Code de conduite professionnelle et de comportement éthique, *les administrateurs établissent des normes en la matière et s'y conforment. Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an. Des séances à huis clos, auxquelles ne participent pas les membres de la direction, ont lieu périodiquement dans le cadre des réunions*

Indépendance des administrateurs

Nomination d'un nouveau président et chef de la direction : Le travail soutenu du conseil d'administration en matière de planification de la relève a abouti en 2005 à la nomination par le gouverneur en conseil du nouveau président et chef de la direction de la SADC, M. Guy Saint-Pierre. Après avoir comparu devant le Comité permanent des Finances de la Chambre des communes, M. Saint-Pierre a été nommé le 9 mai 2005 pour une période de cinq ans. Les objectifs de M. Saint-Pierre pour 2005-2006 tiennent compte du fait qu'il est passé de vice-président directeur et chef de l'exploitation à président et chef de la direction. De même, en établissant ses objectifs de 2006-2007, le conseil d'administration et M. Saint-Pierre ont travaillé de concert pour inclure des activités qui privilégient une saine stratégie de gouvernance.

Formation des administrateurs : Au cours de l'exercice, les administrateurs issus du secteur privé ont participé à des séminaires en vue de mieux saisir leurs responsabilités à titre d'administrateur d'une société d'État.

Bien-être des employés : Au cours de l'exercice, sous la direction du Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR), la SADC a effectué un sondage complet auprès des employés. Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les employés sont satisfaits de la SADC, bien que dans certains domaines, comme l'indique la partie II, *Analyse par la direction*, il y ait place à l'amélioration. Le CRHR a également examiné le nouveau document intitulé Plan et stratégie des ressources humaines (le « Plan »), par lequel la SADC compte maintenir autant que possible un milieu de travail agréable pour les employés, et, du même coup, réduire son risque de personnes. Le Plan a été revu à la lumière des résultats du sondage et examiné par le CRHR, en mai 2006. Le plan de relève des postes supérieurs, déjà ancien, a été actualisé et intégré au programme de formation et de perfectionnement professionnels des employés, puis soumis à l'examen du CRHR. En 2005, la Société a également mis en œuvre une nouvelle politique de rémunération des employés qui, d'après le sondage, a été fort bien accueillie. Compte tenu du rôle important que les employés jouent dans l'accomplissement du mandat de la SADC, le conseil d'administration a approuvé un nouveau principe à l'égard des ressources humaines, qui fait partie de la version révisée de sa charte.

À venir : Avec le départ à la retraite de M. Ronald N. Robertson, président du conseil de la SADC pendant de nombreuses années, le conseil d'administration accueillera en 2006 un nouveau président du conseil. Le mandat de deux administrateurs est également arrivé à terme. Il s'agit là de questions dont le gouvernement et le nouveau président du conseil devront s'occuper.

Pour mieux appuyer les employés de la SADC, durant l'automne 2006 la direction organisera une conférence dont l'objectif sera de trouver des moyens d'améliorer le milieu de travail.

Indépendance en matière de prise de décision

Le premier principe de la charte du conseil d'administration exige que celui-ci fasse preuve d'indépendance dans les jugements qu'il porte. Cette indépendance est très importante et favorise une saine gouvernance et une obligation de rendre compte efficace.

Comme le stipule leur Code de conduite professionnelle et de comportement éthique, *les administrateurs établissent des normes en la matière et s'y conforment. Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an. Des séances à huis clos, auxquelles ne participent pas les membres de la direction, ont lieu périodiquement dans le cadre des réunions*

Indépendance des administrateurs

Il incombe aux administrateurs d'adhérer aux dispositions du *Code régissant les conflits d'intérêts* de la SADC afin d'éviter les conflits réels, éventuels ou apparents. Ce code comporte aussi des restrictions visant la propriété d'actions d'institutions membres ou de leurs filiales. La *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* interdit au président du conseil d'administration de détenir de telles actions.

Aucun membre de la direction de la SADC n'est ou ne peut être administrateur. Il est également interdit aux administrateurs, dirigeants et employés d'une institution membre de devenir administrateur issu du secteur privé ou président du conseil d'administration de la SADC.

du conseil d'administration et des comités. La direction fournit au conseil d'administration et à ses comités des renseignements qui leur permettent de prendre des décisions en toute indépendance.

Pour pouvoir prendre des décisions en toute indépendance, le conseil d'administration définit et documente les responsabilités et l'obligation de rendre compte du président du conseil d'administration, ainsi que celles du président et chef de la direction. Il fixe en outre les normes de conduite et de comportement éthique des comités du conseil, des administrateurs, des dirigeants et des autres employés, et établit une surveillance à ce sujet. Le conseil d'administration veille aussi à ce que des politiques, stratégies, procédures et mesures de contrôle adéquates soient instituées à tous les niveaux de la Société dans le but de créer un climat organisationnel qui favorise un comportement éthique. Voici les points saillants des activités du conseil d'administration dans ce domaine au cours de l'exercice :

Nouveau rapport annuel sur le respect des codes : Le Comité de vérification du conseil d'administration et le CRHR ont reçu de la direction le rapport annuel de la Société sur la conformité à toutes ses politiques et pratiques en matière de conduite professionnelle et de comportement des employés. On trouvera à l'annexe A un résumé sur le respect de ces politiques et pratiques.

Examen et mise à jour des politiques de la Société : Le CRHR a examiné deux politiques importantes relatives à la conduite professionnelle et au comportement éthique pour s'assurer qu'elles continuent d'égaler ou de dépasser les pratiques exemplaires en la matière. La Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail a été modifiée pour concorder avec la *Loi fédérale sur l'imputabilité* et la *Loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs d'actes répréhensibles* que le Parlement envisage d'adopter. La Politique sur le harcèlement en milieu de travail, adoptée en 1993, a été entièrement actualisée puis avalisée par le conseil d'administration en décembre 2005.

Mesures liées au Rapport du SCT : Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a consacré beaucoup de temps aux activités visant à confirmer le respect, par la SADC, des mesures présentées dans le Rapport du SCT sur la gouvernance des sociétés d'État (février 2005) et qui s'appliquent à la Société. L'annexe B résume les pratiques de la SADC et les compare à ces mesures.

À venir : La direction continuera d'examiner les pratiques et les politiques de la SADC pour s'assurer qu'elles demeurent efficaces et conformes aux pratiques exemplaires et fera, s'il y a lieu, des recommandations au conseil d'administration.

> Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a consacré beaucoup de temps aux activités visant à confirmer le respect, par la SADC, des mesures présentées dans le Rapport du SCT sur la gouvernance des sociétés d'État (février 2005).

Gestion stratégique et financière et résultats d'exploitation

Le conseil d'administration travaille en étroite collaboration avec la direction pour s'assurer de l'efficacité du processus de gestion stratégique de la SADC. Pour ce faire, il tient chaque année, avec la direction, une séance conjointe de planification stratégique en vue d'amorcer le processus de planification des cinq prochaines années. Il étudie ensuite l'ébauche du Plan d'entreprise et approuve la version finale du plan. Au cours de cet exercice annuel, le conseil d'administration examine également les taux de prime et recommande au ministre des Finances de les soumettre à l'approbation du gouverneur en conseil.

La direction prépare des rapports périodiques complets sur le rendement de la SADC, qu'elle soumet à l'attention du conseil d'administration. Celui-ci les examine afin de s'assurer que les plans et les budgets qu'il a autorisés sont bien exécutés. Il étudie de près tout résultat inférieur aux prévisions. Voici les points saillants des activités du conseil d'administration dans ce domaine au cours de l'exercice :

Examen de rationalisation : Durant les trois premiers mois de l'exercice, le Comité des

administrateurs issus du secteur privé a consacré beaucoup d'énergie à l'étude des services administratifs et généraux de la SADC en vue d'une possible rationalisation de certaines activités avec le BSIF. Un rapport conjoint BSIF-SADC a été transmis au ministre des Finances en juillet 2005.

Séance annuelle de planification stratégique : Le conseil d'administration a tenu sa séance annuelle de planification stratégique en juin 2005. La séance lui a permis d'analyser le climat d'affaires et les risques de la SADC à la lumière du mandat légal de celle-ci, tel qu'il se présente après le budget fédéral de 2005. Les administrateurs ont proposé une orientation stratégique à la direction et ont par la suite approuvé les stratégies clés de la SADC. À titre de gérant des actifs de la Société, le conseil d'administration a également approuvé les plans d'exploitation, les budgets et les plans d'emprunt proposés dans le Plan d'entreprise de la Société.

Au cours de l'exercice, les modifications apportées au mandat de la SADC – y compris le relèvement à 100 000 dollars du plafond d'assurance-dépôts – ont nécessité la révision du plan d'entreprise initial, ce qui est inhabituel. Un plan d'entreprise modifié a donc été préparé et soumis à l'examen du conseil d'administration, puis au ministre des Finances en décembre 2005. Les diverses modifications apportées à la loi constitutive de la SADC ont exigé l'examen rigoureux de leur incidence dans tous nos domaines d'activité.

Aucune modification des taux de prime des institutions membres : Le conseil d'administration a recommandé que les taux des primes acquittées par les institutions membres demeurent inchangés au cours de l'exercice comptable des primes 2006 – recommandation suivie et maintenant en vigueur. À la suite de consultations approfondies menées auprès des institutions membres, le conseil d'administration a approuvé d'autres modifications à apporter au *Règlement administratif sur les primes différentielles*, dans le but de mettre à jour le régime de primes différentielles.

Maintien de la fourchette cible du financement ex ante : Il y a plusieurs années, le conseil d'administration a établi une fourchette cible du financement *ex ante* afin de couvrir les pertes liées à l'assurance-dépôts. Compte tenu du relèvement à 100 000 dollars du plafond d'assurance-dépôts, le conseil d'administration a examiné le montant du financement *ex ante*[1], qui était de 1,4 milliard de dollars au 31 mars 2006. Le conseil d'administration demeure d'avis que la fourchette cible actuelle – entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés – continue d'être adéquate. Compte tenu du volume des dépôts assurés au 30 avril 2005, cette fourchette se traduit par un montant de 1,7 à 2,2 milliards de dollars.

Examen des lois : Dans le cadre de l'examen de 2006 de la *Loi sur les banques* et des lois y afférentes, le conseil d'administration a envisagé des modifications visant la Loi sur la SADC, qu'il a recommandées au ministre des Finances.

Approbation des modifications des règlements administratifs : Le budget fédéral de 2005 a dégagé la SADC de l'obligation de promouvoir des normes de pratiques commerciales et financières saines auprès de ses institutions membres, ce qui a nécessité la révision de certains règlements administratifs. Le conseil d'administration a approuvé l'abolition des *Normes de pratiques commerciales et financières saines* et apporté des modifications corrélatives à d'autres règlements administratifs de la SADC, à savoir le *Règlement administratif relatif à la police d'assurance-dépôts*, le *Règlement administratif sur les primes différentielles* et le *Règlement administratif relatif aux augmentations de primes*. Le conseil d'administration a également mis fin à la pratique par laquelle il obtenait des engagements des promoteurs de nouveaux membres.

À venir : Le conseil d'administration tiendra sa première assemblée annuelle à l'intention du public et des intéressés en décembre 2006. Ce sera l'occasion de discuter des activités de la SADC, de ses résultats d'exploitation et de ses stratégies futures, et d'obtenir de la rétroaction.

Gestion des risques d'entreprise (GRE)

Comprendre les risques importants auxquels s'expose la SADC fait partie des responsabilités du conseil en matière de GRE. Le conseil élabore et revoit régulièrement les politiques de gestion des risques prudentes et adéquates de la SADC ; il obtient l'assurance raisonnable que la Société a adopté un processus de GRE efficace et le respecte. La partie II, Analyse par la direction, présente les points saillants des activités du conseil à cet égard durant le dernier exercice.

[1] Le financement *ex ante* correspond à la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC.

Participation du Comité de vérification : Le Comité de vérification du conseil a suivi de près l'évolution du cadre de GRE de la SADC et obtenu des rapports de la direction à ce sujet à chacune de ses séances régulières. Par l'entremise du Comité de vérification, le conseil a approuvé plusieurs nouvelles politiques se rattachant à la GRE au cours de l'exercice.

À venir : Les démarches relatives à la GRE vont se poursuivre. Le conseil recevra à la fin de l'exercice un rapport annuel à cet égard et, pour la première fois, une déclaration de la direction. Comme le stipule sa nouvelle charte, le Comité de vérification obtiendra l'assurance raisonnable que les politiques de gestion des risques importants de la Société sont suivies, et il recevra des Services de vérification et de consultation des rapports qui confirmeront l'évaluation faite par la direction de ces risques importants.

Milieu de contrôle efficace

Le conseil cherche à s'assurer que la SADC « maîtrise la situation ». Pour ce faire, il supervise les activités de la SADC et vérifie que celles-ci sont appuyées par un milieu de contrôle approprié et efficace et que la Société possède des politiques et des pratiques qui assurent l'intégrité de ses contrôles internes et de ses systèmes de gestion de l'information. Le conseil supervise également le groupe de vérification interne et s'assure périodiquement que le Comité de vérification établit le mandat de ce groupe et lui alloue les ressources nécessaires à la réalisation de ce mandat. Voici un aperçu des principales activités menées par le conseil à ce chapitre durant l'exercice :

Rédaction de chartes : En 2004, le Comité de vérification a entrepris un examen comparatif visant à évaluer son mandat et ses activités à la lumière des pratiques exemplaires les plus récentes. Cet examen était assez avancé lorsque le Rapport du SCT a été annoncé. Le Comité de la régie de la Société a alors entrepris une révision exhaustive du mandat de tous les comités du conseil, de concert avec le Comité de vérification et le CRHR. Il s'est également penché sur la Politique de gouvernance du conseil. Après l'examen du Comité de la régie de la Société, le conseil a élaboré et approuvé une charte détaillée pour lui-même et pour chacun de ses comités. En ce qui concerne la charte du Comité de vérification en particulier, les changements approuvés visent à améliorer le milieu de contrôle global de la Société. Les nouvelles chartes cadrent bien avec la culture de comportement éthique et de conduite professionnelle, qui joue un rôle de premier plan dans toutes les activités de la SADC, culture qu'elles contribuent d'ailleurs à renforcer. Les chartes du CRHR et du Comité de vérification ont été élaborées de manière à conférer à chaque comité un rôle unique mais complémentaire dans la supervision du comportement éthique à la SADC.

Les chartes du CRHR et du Comité de vérification ont été élaborées de manière à conférer à chaque comité un rôle unique mais complémentaire dans la supervision du comportement éthique à la SADC.

Achèvement des vérifications internes : Le Comité de vérification du conseil a supervisé des vérifications internes comme cela lui incombait. Fait à souligner, le conseil d'administration a, au cours de l'exercice, soumis des rapports d'examen au Comité de vérification concernant quatre vérifications importantes. Ces rapports comprenaient des recommandations auxquelles la direction s'est engagée à donner suite. Les Services de vérification et de consultation assureront le suivi des mesures prises et en rendront compte au Comité de vérification.

Renforcement de la politique en matière d'adjudication de contrats : Sous la supervision du Comité de vérification, le conseil a examiné et approuvé une nouvelle politique du conseil en matière d'adjudication de contrats, ce qui lui permettra de mieux contrôler le travail exécuté par des fournisseurs externes. Des améliorations ont été apportées aux procédures internes d'adjudication de contrats et le personnel a reçu une formation relative à la nouvelle politique et aux nouvelles procédures.

À venir : Le Comité de vérification a approuvé le plan des Services de vérification et de consultation pour 2006-2007. Il supervisera la mise en œuvre de ce plan au cours du prochain exercice. Le plan prévoit entre autres l'examen de la fonction d'assurance de la qualité au sein des Services de vérification et de consultation.

Communication

Le conseil s'assure que la SADC communique de façon efficace avec le gouvernement, les déposants, les institutions membres et toutes les parties intéressées. Voici un aperçu des principales activités du conseil à ce chapitre l'an dernier :

Intensification de la campagne de sensibilisation du public : En 2005, le conseil a approuvé une nouvelle stratégie de sensibilisation du public à long terme, qui vise les personnes ayant le plus besoin d'être renseignées sur l'assurance-dépôts. Après le dépôt du budget fédéral de 2005, le conseil a approuvé l'octroi d'un budget supplémentaire pour la sensibilisation du public, dans le but de faire connaître le nouveau plafond d'assurance-dépôts désormais fixé à 100 000 dollars.

L'augmentation de ce plafond constitue, pour les consommateurs, la nouvelle la plus importante sur l'assurance-dépôts depuis 23 ans. Une telle annonce méritait la plus grande attention possible : les activités de sensibilisation déjà planifiées se sont multipliées tandis qu'une annonce télévisée a été conçue et diffusée au cours de l'automne et de l'hiver. De plus, la Société s'est dotée d'un nouveau logo, qui est censé l'aider à mieux faire comprendre son propre rôle et celui de l'assurance-dépôts.

À venir : D'autres activités de sensibilisation du public sont prévues au cours du prochain exercice. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires, avec les groupes de consommateurs et d'autres parties intéressées pour informer le public au sujet de l'assurance-dépôts.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SADC comprend un président, cinq administrateurs nommés d'office et cinq autres administrateurs issus du secteur privé, comme le prévoit la Loi sur la SADC.

Président du conseil
Le président voit au bon fonctionnement du conseil d'administration, qui est indépendant de la direction de la SADC ; il garantit et renforce l'exécution et la qualité de la gouvernance de la Société. Le président du conseil collabore régulièrement avec le président et chef de la direction sur des questions de gouvernance et d'exploitation ; il représente le conseil d'administration directement auprès du ministre des Finances, par l'intermédiaire duquel la Société rend compte de ses activités au Parlement.

Administrateurs nommés d'office
Les administrateurs désignés d'office doivent leur nomination aux connaissances spécialisées qu'ils possèdent en raison des postes de premier plan qu'ils occupent dans la fonction publique. Leur participation au conseil facilite la coordination des politiques des organismes gouvernementaux qui composent le filet de sécurité financier fédéral.

Administrateurs du secteur privé
Les administrateurs issus du secteur privé possèdent des compétences diverses et une expérience pratique dans de nombreux domaines pertinents hors du secteur public ; ils contribuent ainsi aux activités et aux décisions du conseil.

En 2005-2006, le conseil d'administration de la SADC a tenu quatre réunions ordinaires et deux réunions spéciales.

Composition du conseil

Au 31 mars 2006, le conseil d'administration de la SADC se composait des personnes suivantes. Des notes biographiques sur chacun des membres du conseil sont affichées sur le site Web de la SADC (www.sadc.ca).

Président du conseil

Ronald N. Robertson
Président du conseil d'administration
Société d'assurance-dépôts du Canada

Membres d'office

David A. Dodge*
Gouverneur de la Banque du Canada

Ian E. Bennett**
Sous-ministre des Finances

John Doran
Surintendant auxiliaire
Surveillance
Bureau du surintendant des institutions financières

Bill Knight
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada

Nicholas Le Pan***
Surintendant des institutions financières

Administrateurs issus du secteur privé

Tracey Bakkeli
Conseillère stratégique
T. Bakkeli Consultants Inc.
Regina

H. Garfield Emerson
Président du cabinet national et associé principal
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
Toronto

Claude Huot
Consultant en développement économique
Le Groupe Stragesult
Montréal

Grant Morash
Conseiller financier
Halifax

Darryl J. Raymaker
Associé
McNally Cuming Raymaker
Calgary

Substituts

** du gouverneur de la Banque du Canada :*

Pierre Duguay
Sous-gouverneur
Banque du Canada

*** du sous-ministre des Finances :*

Frank Swedlove
Sous-ministre délégué
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances, Canada

**** du surintendant des institutions financières :*

Julie Dickson
Surintendante auxiliaire
Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des institutions financières

Composition du conseil

Au 31 mars 2006, le conseil d'administration de la SADC se composait des personnes suivantes. Des notes biographiques sur chacun des membres du conseil sont affichées sur le site Web de la SADC (www.sadc.ca).

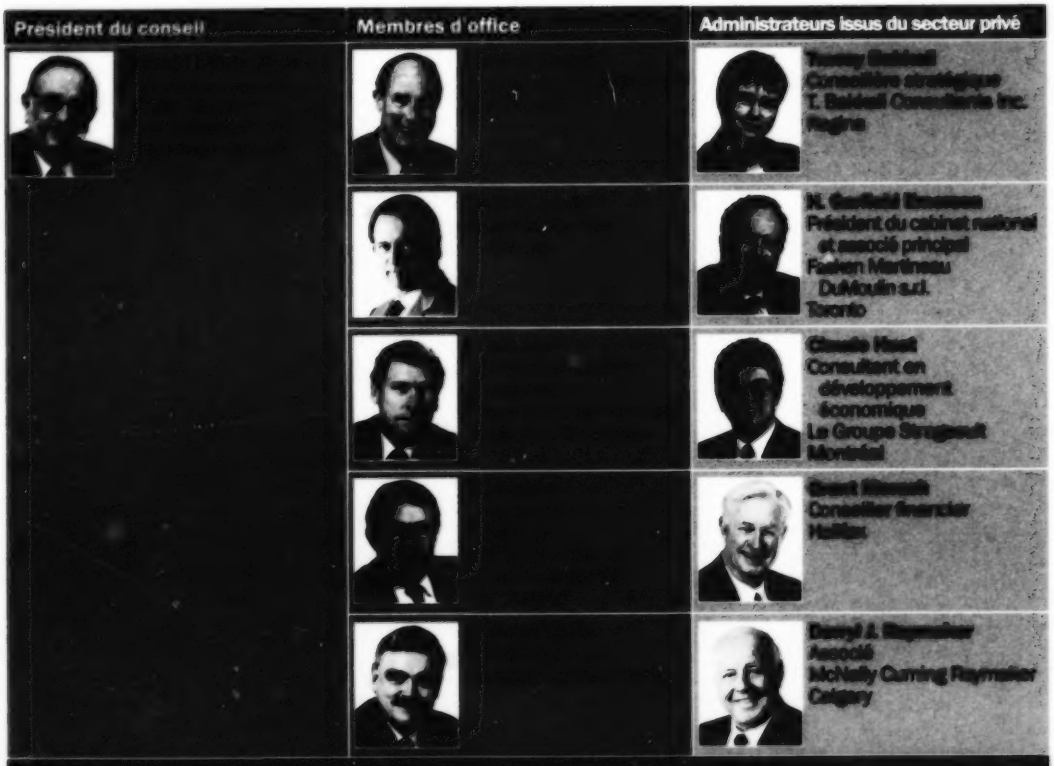

Rémunération des administrateurs
Les membres du conseil issus du secteur privé sont rémunérés suivant une grille recommandée par le gouvernement et approuvée par décret. Le total de leurs honoraires et de leurs frais s'est élevé à 212 740 dollars en 2005-2006. Les administrateurs qui président également un comité ne touchent pas de rémunération supplémentaire.

Comités du conseil

Le conseil d'administration de la SADC comptait quatre comités permanents en 2005-2006 : le Comité de direction, le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité de la régie de la Société. Le Comité des candidatures, créé le 9 juin 2004, a été fusionné avec le Comité de la régie de la Société le 8 mars 2006.

Outre ses comités permanents, le conseil de la SADC est doté d'un Comité des administrateurs issus du secteur privé, qui se réunit lorsque la situation l'exige. La raison d'être de ce comité est d'envisager des moyens d'accroître l'efficience et l'efficacité avec lesquelles les services financiers sont réglementés, dans la mesure où la SADC est concernée.

On trouvera dans le tableau de la page suivante les faits saillants concernant les activités des comités du conseil.

Autres comités – Collaboration entre organismes financiers fédéraux

La SADC prend aussi part à des comités externes :

Comité de surveillance des institutions financières et Comité consultatif supérieur
La SADC participe activement à deux comités importants qui facilitent la coopération au palier fédéral, soit le Comité de surveillance des institutions financières (CSIF) et le Comité consultatif supérieur (CCS). Le CSIF est présidé par le surintendant des institutions financières ; il facilite la tenue de consultations et l'échange, parmi ses membres, de renseignements de surveillance au sujet des institutions financières fédérales. Le CCS est présidé par le sous-ministre des Finances ; il constitue un forum où l'on peut discuter de questions de politique touchant le secteur financier. Les deux comités se composent des mêmes membres (soit le surintendant des institutions financières, le président du conseil de la SADC, le gouverneur de la Banque du Canada, le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le sous-ministre des Finances), qui sont tous membres du conseil d'administration de la SADC.

Comité de liaison BSIF-SADC
Créé en vertu de l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF, le Comité de liaison BSIF-SADC est présidé conjointement par le surintendant des institutions financières et par le président du conseil d'administration de la Société. Il discute des enjeux liés à la coordination des activités du BSIF et de la SADC, dans le but d'éviter le chevauchement des tâches et les coûts superflus, et de promouvoir des relations de travail étroites et efficaces entre les deux organismes.

Comité et mandat conféré par charte	Nombre de réunions	Composition (au 31 mars 2006)	Points saillants des activités

Comité et mandat conféré par charte	Nombre de réunions	Composition (au 31 mars 2006)	Points saillants des activités
			Remise au ministre des Finances, en juillet 2005, d'un rapport conjoint SADC-BSIF sur les possibilités de rationalisation des services administratifs et de gestion des deux organismes

Participation aux réunions du conseil et de ses comités[a]

(du 1er avril 2005 au 31 mars 2006)

	Comités du conseil d'administration				
Conseil d'administration	Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société et des candidatures	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité des administrateurs issus du secteur privé
			4	4	2
			4		2
			4		2
				4	2
			4	4	2
			4		
				2	
				4	2
			3		2

[a] Y compris par téléphone.

[b] Pierre Duguay a remplacé D. Longworth à titre de substitut du gouverneur de la Banque du Canada, à compter du 1er septembre 2005.

Comité et mandat conféré par charte	Nombre de réunions	Composition (au 31 mars 2006)	Points saillants des activités
Comité de vérification – Superviser des vérifications internes et externes, dispenser des conseils en matière financière auprès du conseil d'administration et superviser la gestion des risques (y compris de l'examen des états financiers consolidés de 2005-2006 et de la vérification d'attestation du Bureau du vérificateur général)	5	T. Baldwin (présidente) J. Doran G. Morash D.J. Raymaker	› Recommandation au conseil d'administration des états financiers 2004-2005, y compris de l'Analyse par la direction › Supervision de la gestion des risques de l'entreprise (GRE) de la SADC › Supervision de la révision de la politique d'adjudication de contrats du conseil › Supervision d'une étude comparative des pratiques exemplaires en cours au sein des comités de vérification et élaboration et mise en œuvre d'une nouvelle charte pour le Comité de vérification › En février 2006, le Comité de vérification a étudié et commenté un rapport de la direction sur l'incidence de la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, de l'ICCA
Comité de direction – Siéger lorsque la situation l'exige, à la demande du conseil, du président du conseil ou du président et chef de la direction	0	R.N. Robertson (président) D.A. Dodge H.G. Emerson	Ce comité se réunit essentiellement en cas de situation extraordinaire. Il n'a pas siégé en 2005-2006.
Comité de la règle de la Société et des candidatures – S'assurer qu'existent les structures et les processus nécessaires au contrôle et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, ainsi qu'à la planification de la relève du président et chef de la direction et des administrateurs issus du secteur privé	4	R.N. Robertson (président) T. Baldwin C. Huot B. Knight D.J. Raymaker	› Supervision du processus de planification de la relève du président et chef de la direction (nommé le 9 mai 2005 par le gouverneur en conseil, pour une durée de 5 ans) › Supervision de l'examen de la charte du conseil et de celles des comités du conseil, ainsi que du *Règlement administratif général* de la SADC › Recommandation concernant un mandat de président du conseil par intérim › Recommandation en vue du renouvellement du mandat de certains administrateurs
Comité des ressources humaines et de la rémunération – Étudier toute question liée aux ressources humaines et formuler des recommandations au conseil à leur égard (politiques, planification de la relève, respect des dispositions légales, rémunération et plaintes)	4	H.G. Emerson (président) C. Huot N. Le Pan G. Morash	› Évaluation du rendement du président et chef de la direction (pour 2004-2005) et réévaluation des objectifs de ce dernier pour 2005-2006 › Examen du document Plan et stratégie en matière de ressources humaines destiné aux employés › Supervision de la révision de la Politique sur le harcèlement en milieu de travail et de la Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail › Supervision du sondage sur la satisfaction des employés › Supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une nouvelle charte pour le CRHR

Comité et mandat conféré par charte	Nombre de réunions	Composition (au 31 mars 2006)	Points saillants des activités
Comité spécial des administrateurs issus du secteur privé – Examiner des moyens d'améliorer l'efficience et l'efficacité de l'application de la réglementation des services financiers, dans la mesure où cette réglementation s'applique à la SADC	2	R.N. Robertson (président) T. Baldwin H.G. Emerson C. Huot G. Morash D.J. Raymaker	› Remise au ministre des Finances, en juillet 2005, d'un rapport conjoint SADC-BSIF sur les possibilités de rationalisation des services administratifs et généraux des deux organismes

Participation aux réunions du conseil et de ses comités[a]

(du 1er avril 2005 au 31 mars 2006)

		Comités du conseil d'administration				
	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société et des candidatures	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité des administrateurs issus du secteur privé
Membres du comité	6	0	5	4	4	2
Président (membre du comité) R.N. Robertson – Président	6			4		2
T. Baldwin	6		5	4		2
L.E. Bennett (P. Swadron)	0 (4)					
D.A. Dodge (D. Longworth[b]/ P. Duguay[b])	3 (2)					
J. Dunn	3		5			
H.G. Emerson	5				4	2
C. Huot	6			4	4	2
W. Knight	6			4		
R. Le Pan (J. Dickson)	1 (1)				2	
G. Morash	6		5		4	2
D.J. Raymaker	4		5	3		2

[a] Y compris par téléphone.

[b] Pierre Duguay a remplacé D. Longworth à titre de substitut du gouverneur de la Banque du Canada, à compter du 1er septembre 2005.

Gestion et responsabilisation à la SADC

L'importance qu'attache le conseil aux normes éthiques les plus élevées se reflète dans les politiques et pratiques en matière de conduite professionnelle et de comportement éthique que sont tenus de respecter tous les employés de la Société. Le président et chef de la direction partage cette volonté.

Dans le but de rappeler aux employés l'importance de cultiver un climat qui favorise un comportement éthique, le président et chef de la direction a animé une séance d'information obligatoire pour tous les employés sur le sujet de l'éthique et de l'intégrité. La séance avait pour but de définir clairement les droits et les obligations des employés et de la Société, car chacun a un rôle à jouer dans le cadre des politiques et des pratiques existantes visant les employés (on trouvera plus de précisions à ce sujet à l'annexe A). Outre ce rappel des politiques et pratiques de la SADC, la séance a porté sur l'importance de protéger les données confidentielles et de respecter la vie privée. Enfin, la séance d'information visait à réitérer l'importance de l'intégrité et de la déontologie à tous les paliers de la Société.

Au 31 mars 2006, les échelles de salaire des dirigeants de la SADC sont les suivantes :

- poste de président et chef de la direction : 200 000 dollars à 235 300 dollars
- poste de vice-président : 153 690 dollars à 204 910 dollars

Outre le régime d'avantages sociaux de la SADC, le président et chef de la direction a droit à une indemnité annuelle pour usage de véhicule personnel. Les frais de déplacement et de représentation des quatre membres de la direction sont affichés sur le site Web de la SADC : www.sadc.ca.

Obligations légales

À titre de société d'État, la SADC doit se conformer aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui exige que la Société présente chaque année un plan d'entreprise quinquennal (et un résumé du plan), ainsi qu'un rapport annuel au ministre. Celui-ci dépose ensuite le résumé du plan et le rapport annuel à la Chambre des communes et au Sénat. Au cours de l'exercice, la SADC s'est acquittée de ces obligations – l'annexe A fournit plus de précisions à ce sujet.

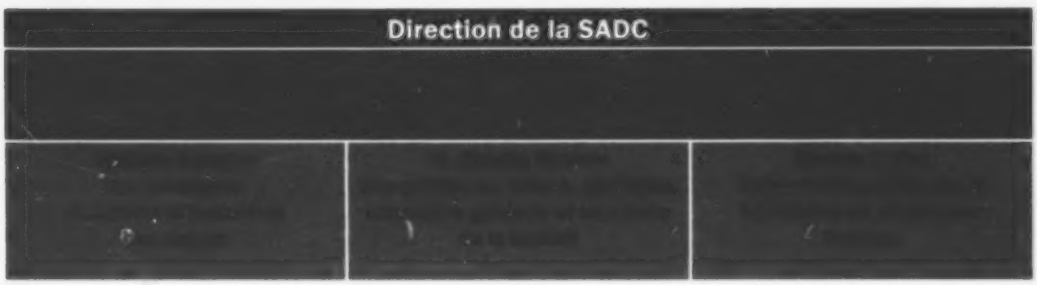

V Rendement et profil des institutions membres

Cette partie présente le rendement des institutions membres de la SADC au cours du dernier exercice.

Nos institutions membres

La SADC comptait 82 institutions membres au 31 mars 2006. Au cours de l'exercice, trois institutions membres ont adhéré à la SADC : deux ont fait annuler leur police d'assurance-dépôts (cf. *Changements concernant les institutions membres*, à la page 77).
Les institutions membres forment 56 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec la maison mère. Pour faciliter notre analyse, nous avons classé chaque institution membre ou chaque groupe d'institutions membres apparentées en groupes affinitaires définis selon la taille de l'institution ou du groupe d'institutions apparentées, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité.
Les institutions membres les plus grandes, qui font partie du groupe « Activités nationales » aux fins de l'analyse, offrent toute une gramme de produits et services financiers : elles exercent leurs activités dans l'ensemble du Canada et à l'étranger. Les autres institutions membres sont soit d'assez grande taille et concentrent leurs activités dans une région, soit offrent des types de produits ou services spécifiques. Ainsi, certaines institutions membres offrent principalement des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises ou des prêts aux particuliers.

Groupes affinitaires d'institutions membres

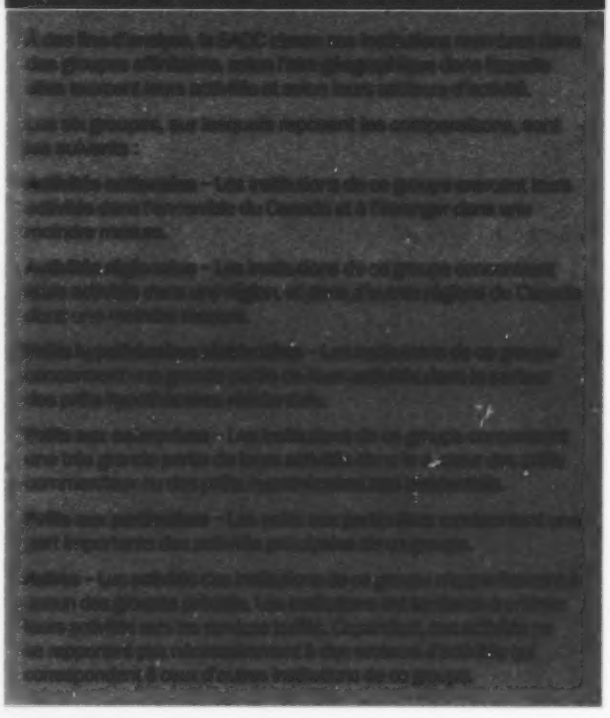

Gestion et responsabilisation à la SADC

L'importance qu'attache le conseil aux normes éthiques les plus élevées se reflète dans les politiques et pratiques en matière de conduite professionnelle et de comportement éthique que sont tenus de respecter tous les employés de la Société. Le président et chef de la direction partage cette volonté.

Dans le but de rappeler aux employés l'importance de cultiver un climat qui favorise un comportement éthique, le président et chef de la direction a animé une séance d'information obligatoire pour tous les employés sur le sujet de l'éthique et de l'intégrité. La séance avait pour but de définir clairement les droits et les obligations des employés et de la Société, car chacun a un rôle à jouer dans le cadre des politiques et des pratiques existantes visant les employés (on trouvera plus de précisions à ce sujet à l'annexe V). Outre ce rappel des politiques et pratiques de la SADC, la séance a porté sur l'importance de protéger les données confidentielles et de respecter la vie privée. Enfin, la séance d'information visait à réitérer l'importance de l'intégrité et de la déontologie à tous les paliers de la Société.

Au 31 mars 2006, les échelles de salaire des dirigeants de la SADC sont les suivantes :

- poste de président et chef de la direction : 200 000 dollars à 235 300 dollars
- poste de vice-président : 153 690 dollars à 204 910 dollars

Outre le régime d'avantages sociaux de la SADC, le président et chef de la direction a droit à une indemnité annuelle pour usage de véhicule personnel. Les frais de déplacement et de représentation des quatre membres de la direction sont affichés sur le site Web de la SADC : www.sadc.ca.

Obligations légales

À titre de société d'État, la SADC doit se conformer aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui exige que la Société présente chaque année un plan d'entreprise quinquennal (et un résumé du plan), ainsi qu'un rapport annuel au ministre. Celui-ci dépose ensuite le résumé du plan et le rapport annuel à la Chambre des communes et au Sénat. Au cours de l'exercice, la SADC s'est acquittée de ces obligations – l'annexe V fournit plus de précisions à ce sujet.

Direction de la SADC

Guy L. Saint-Pierre
Président et chef de la direction

Michèle Bourque Vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques	**M. Claudia Morrow** Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société	**Thomas J. Vice** Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

V Rendement et profil des institutions membres

Cette partie présente le rendement des institutions membres de la SADC au cours du dernier exercice.

Nos institutions membres

La SADC comptait 82 institutions membres au 31 mars 2006. Au cours de l'exercice, trois institutions membres ont adhéré à la SADC : deux ont fait annuler leur police d'assurance-dépôts (cf. *Changements concernant les institutions membres*, à la page 77).
Les institutions membres forment 56 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec la maison mère. Pour faciliter notre analyse, nous avons classé chaque institution membre ou chaque groupe d'institutions membres apparentées en groupes affinitaires définis selon la taille de l'institution ou du groupe d'institutions apparentées, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité.
Les institutions membres les plus grandes, qui font partie du groupe « Activités nationales » aux fins de l'analyse, offrent toute une gamme de produits et services financiers : elles exercent leurs activités dans l'ensemble du Canada et à l'étranger. Les autres institutions membres sont soit d'assez grande taille et concentrent leurs activités dans une région, soit offrent des types de produits ou services spécifiques. Ainsi, certaines institutions membres offrent principalement des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises ou des prêts aux particuliers.

Groupes affinitaires d'institutions membres

À des fins d'analyse, la SADC classe ses institutions membres dans des groupes affinitaires, selon l'aire géographique dans laquelle elles exercent leurs activités et selon leurs secteurs d'activité.

Les six groupes, sur lesquels reposent les comparaisons, sont les suivants :

Activités nationales – Les institutions de ce groupe exercent leurs activités dans l'ensemble du Canada et à l'étranger dans une moindre mesure.

Activités régionales – Les institutions de ce groupe concentrent leurs activités dans une région, et dans d'autres régions du Canada dans une moindre mesure.

Prêts hypothécaires résidentiels – Les institutions de ce groupe concentrent une grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels.

Prêts aux entreprises – Les institutions de ce groupe concentrent une très grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts commerciaux ou des prêts hypothécaires non résidentiels.

Prêts aux particuliers – Les prêts aux particuliers représentent une part importante des activités principales de ce groupe.

Autres – Les activités des institutions de ce groupe n'appartiennent à aucun des groupes précités. Les institutions ont tendance à orienter leurs activités vers les services tarifés. Cependant, ces activités ne se rapportent pas nécessairement à des secteurs d'activités qui correspondent à ceux d'autres institutions de ce groupe.

Résultats financiers

Le risque d'assurance de la SADC est étroitement lié à la santé financière de ses institutions membres. Dans l'ensemble, les institutions membres continuent de représenter un faible risque à court terme pour la Société, en raison des résultats et de la santé financière qu'elles ont affichés en 2005 et que caractérisent notamment une forte rentabilité, une bonne qualité de l'actif et de solides ratios de fonds propres. Bien qu'on s'attende à une légère détérioration dans le secteur du crédit, la SADC croit que ces conditions favorables se perpétueront en 2006 pour les institutions membres. À plus long terme, il convient toutefois de continuer à surveiller certains risques, notamment le fort degré d'endettement des consommateurs, la vulnérabilité de ces derniers et des entreprises à une hausse des taux d'intérêt, des corrections sur les marchés immobiliers et financiers, de même que le profil plus risqué de certaines institutions membres.

D'excellents bénéfices pour la troisième année consécutive

Après avoir enregistré des bénéfices record en 2004, les institutions membres ont vu leur bénéfice net après impôt baisser de 1,1 milliard de dollars, pour atteindre 13,3 milliards de dollars en 2005. Les bénéfices n'ont pas atteint les records attendus, car certaines institutions membres de grande taille ont dû inscrire des provisions de plus de 3,2 milliards de dollars en relation avec l'affaire Enron. Le bénéfice des institutions membres a été appréciable dans chaque groupe affinitaire, même si une poignée d'institutions membres ont déclaré des pertes. Dans l'ensemble, les solides résultats enregistrés par les institutions membres sont en grande partie attribuables à la bonne qualité du crédit et au faible niveau des provisions pour pertes sur créances. La forte croissance du secteur des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux particuliers, de même que l'activité soutenue du secteur de la gestion du patrimoine et des marchés financiers, n'ont été que partiellement affectés par le déclin des marges d'intérêts en 2005.

Revenu net et provisions des institutions membres de la SADC*

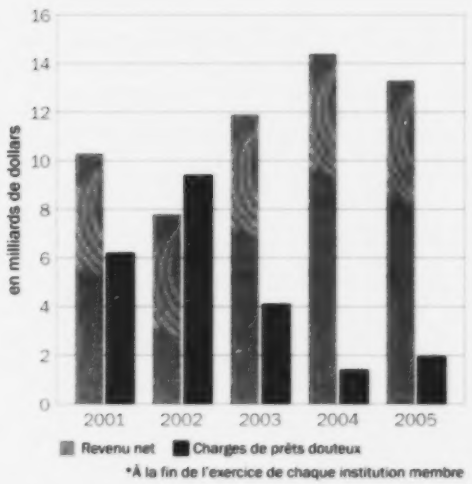

*À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Stagnation du revenu net d'intérêts et baisse de la marge moyenne des institutions membres

Le revenu net d'intérêts est demeuré sensiblement le même (quelque 33 milliards de dollars), malgré une hausse de 11 pour 100 de l'encours des prêts. Si certains groupes affinitaires, au premier rang desquels le groupe « Prêts hypothécaires résidentiels », ont vu leur revenu net d'intérêts gonfler en raison de la croissance rapide de leur portefeuille de prêts, d'autres ont connu une croissance plus modeste ou même une légère baisse. La faiblesse des taux d'intérêt en termes absolus, la courbe de rendement relativement plane ainsi que le déplacement des prêts aux entreprises vers les prêts aux particuliers ont contribué à rogner le revenu net d'intérêts. Depuis le sommet atteint au début de l'année 2002, la marge moyenne des institutions membres n'a cessé de diminuer pour atteindre 1,70 pour 100 de l'actif moyen ; elle a chuté de 17 points de base en 2005. La hausse des taux d'intérêt à court terme a aussi contribué à réduire les marges. Pour la plupart des institutions, le passif-dépôts s'accompagne d'échéances plus brèves que l'actif, ce qui entraîne une hausse plus rapide des coûts d'intérêts que celle des intérêts produits par son actif.

Marge moyenne des institutions membres (nette des provisions)

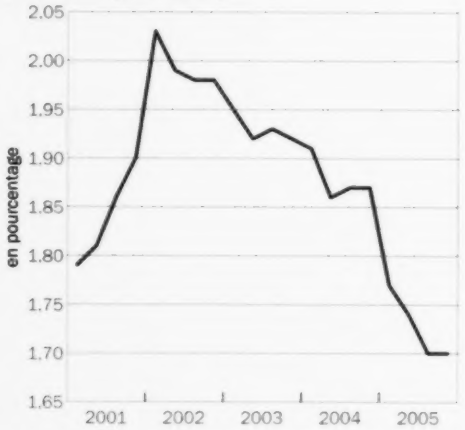

À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Croissance soutenue du revenu autre que d'intérêts

Le revenu autre que d'intérêts a grimpé de 11 pour 100 pour atteindre 37 milliards de dollars au cours de l'exercice 2005 : il représente maintenant plus de 53 pour 100 du revenu global des institutions membres. Cette tendance s'inscrit dans le contexte favorable des marchés de capitaux. Les revenus d'activités de négociation et d'instruments détenus à des fins autres que de négociation ont connu la plus forte augmentation, avec un bond de 34 pour 100, tandis que les frais de gestion de placements et de garde, les frais d'administration, les opérations de titrisation, les frais de cartes de crédit et de débit et les autres types de revenu ont enregistré une hausse de 7 à 11 pour 100.

Les ratios de fonds propres et le levier financier demeurent solides

Le ratio moyen de fonds propres à risque a accusé une légère baisse, passant de 13,3 à 12,9 pour 100, tandis que le ratio actif/fonds propres, qui mesure l'effet de levier, a quelque peu augmenté, de 16,4 en 2004 à 17,0 en 2005, en raison de la croissance rapide de l'actif (notamment des prêts) par rapport aux fonds propres. Le recul du ratio de fonds propres à risque a été plus sensible chez les institutions de grande taille, y compris dans les groupes « Activités nationales » et « Activités régionales ». Cependant, toutes les institutions membres ont maintenu un ratio de fonds propres supérieur aux normes établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), soit un ratio de fonds propres à risque de catégorie 1 égal à 7 pour 100 et un ratio de fonds propres à risque égal à 10 pour 100. Ces ratios de fonds propres élevés devraient permettre aux institutions membres de soutenir d'éventuels chocs économiques.

Ratio de fonds propres, 2001-2005

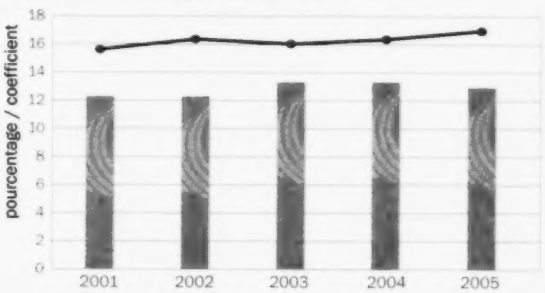

À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Revenu autre que d'intérêts*

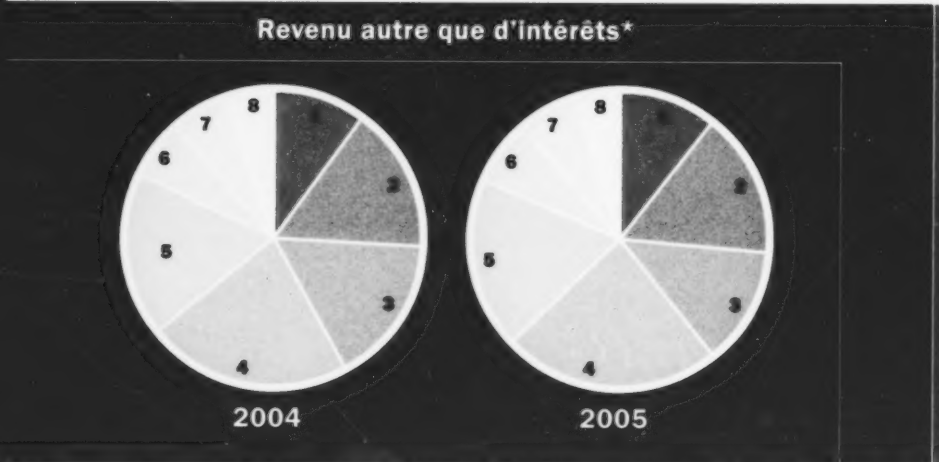

*En pourcentage du revenu autre que d'intérêts total, à la fin de l'exercice de chaque institution membre

Marge moyenne des institutions membres (nette des provisions)

A la fin de l'exercice de chaque institution membre

Croissance soutenue du revenu autre que d'intérêts
Le revenu autre que d'intérêts a grimpé de 11 pour 100 pour atteindre 37 milliards de dollars au cours de l'exercice 2005 : il représente maintenant plus de 53 pour 100 du revenu global des institutions membres. Cette tendance s'inscrit dans le contexte favorable des marchés de capitaux. Les revenus d'activités de négociation et d'instruments détenus à des fins autres que de négociation ont connu la plus forte augmentation, avec un bond de 34 pour 100, tandis que les frais de gestion de placements et de garde, les frais d'administration, les opérations de titrisation, les frais de cartes de crédit et de débit et les autres types de revenu ont enregistré une hausse de 7 à 11 pour 100.

Les ratios de fonds propres et le levier financier demeurent solides
Le ratio moyen de fonds propres à risque a accusé une légère baisse, passant de 13,3 à 12,9 pour 100, tandis que le ratio actif/fonds propres, qui mesure l'effet de levier, a quelque peu augmenté, de 16,4 en 2004 à 17,0 en 2005, en raison de la croissance rapide de l'actif (notamment des prêts) par rapport aux fonds propres. Le recul du ratio de fonds propres à risque a été plus sensible chez les institutions de grande taille, y compris dans les groupes « Activités nationales » et « Activités régionales ». Cependant, toutes les institutions membres ont maintenu un ratio de fonds propres supérieur aux normes établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), soit un ratio de fonds propres à risque de catégorie 1 égal à 7 pour 100 et un ratio de fonds propres à risque égal à 10 pour 100. Ces ratios de fonds propres élevés devraient permettre aux institutions membres de soutenir d'éventuels chocs économiques.

Ratio de fonds propres, 2001-2005

A la fin de l'exercice de chaque institution membre

Revenu autre que d'intérêts*

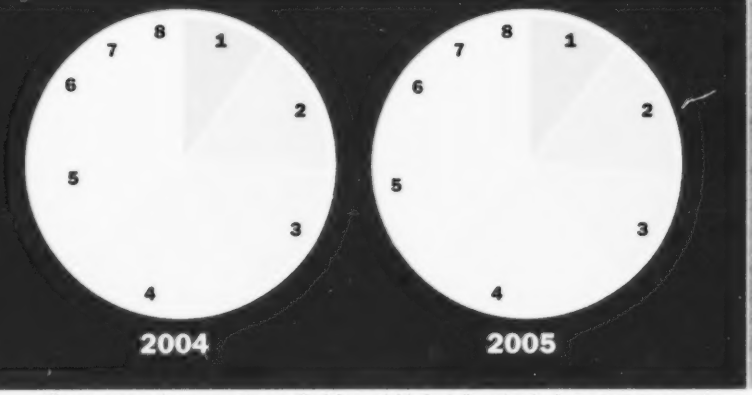

	2004* (%)	2005* (%)
	10,6	10,2
	15,8	15,9
	12,8	15,6
	23,8	22,3
	18,4	17,9
	7,1	6,5
	6,5	6,5
	5,0	5,1

* En pourcentage du revenu autre que d'intérêts total, à la fin de l'exercice de chaque institution membre

Croissance soutenue de l'actif
Les institutions membres ont vu leur actif total croître de plus de 11 pour 100, pour atteindre presque 2 billions de dollars à l'exercice financier 2005. Un certain nombre d'institutions membres ont enregistré une hausse de plus de 25 pour 100 de leur actif, confirmant la tendance observée à l'exercice précédent. La croissance a été soutenue pour la plupart des groupes affinitaires, notamment pour le groupe « Prêts hypothécaires résidentiels » dont l'actif a bondi de presque 30 pour 100 (signe de la bonne santé du secteur de l'immobilier).

Les prêts restent la classe d'actif principale : ils constituent 54 pour 100 de l'actif total. Les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers ont enregistré une croissance exceptionnelle en raison de faibles taux d'intérêt, d'un fort marché de l'emploi et de la tendance des particuliers à assumer davantage de dettes. Si la hausse des prêts hypothécaires non résidentiels s'est d'abord fait sentir dans le groupe « Activités nationales », un certain nombre d'institutions membres de petite taille, qui évoluent dans des créneaux particuliers, semblent avoir accru leurs engagements dans le secteur du crédit immobilier à risque plus élevé.

La qualité des prêts demeure excellente
Le total des provisions pour pertes sur créances est passé de 1,3 milliard de dollars en 2004 à 2 milliards de dollars en 2005. Si cette augmentation semble indiquer une détérioration de la qualité des prêts, elle est en fait due à une baisse de l'annulation des provisions sur créances en 2005. De fait, l'excellente qualité du crédit se retrouve dans le volume des prêts douteux, qui est à son niveau le plus bas jamais atteint. Les prêts douteux, de même que le ratio des prêts douteux nets des provisions par rapport au total des prêts, atteignaient aussi un niveau très bas. Bien que les provisions pour pertes sur prêts constituées par l'ensemble des institutions membres soient amplement suffisantes, les provisions générales par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques, exprimées en pourcentage, sont redescendues de leur sommet de 2002.

Composition de l'actif - 2001 par rapport à 2005*

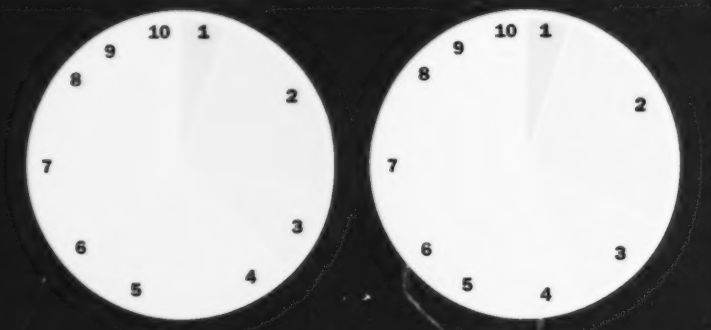

	2001 (%)	2005 (%)
	5,3	5,2
	23,1	26,6
	9,3	12,1
	7,9	7,4
	18,2	11,5
	1,2	1,6
	18,9	21,1
	3,9	2,5
	7,4	7,5
	4,8	4,4

*A la fin de l'exercice de chaque institution membre

Croissance soutenue de l'actif
Les institutions membres ont vu leur actif total croître de plus de 11 pour 100, pour atteindre presque 2 billions de dollars à l'exercice financier 2005. Un certain nombre d'institutions membres ont enregistré une hausse de plus de 25 pour 100 de leur actif, confirmant la tendance observée à l'exercice précédent. La croissance a été soutenue pour la plupart des groupes affinitaires, notamment pour le groupe « Prêts hypothécaires résidentiels » dont l'actif a bondi de presque 30 pour 100 (signe de la bonne santé du secteur de l'immobilier).

Les prêts restent la classe d'actif principale : ils constituent 54 pour 100 de l'actif total. Les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers ont enregistré une croissance exceptionnelle en raison de faibles taux d'intérêt, d'un fort marché de l'emploi et de la tendance des particuliers à assumer davantage de dettes. Si la hausse des prêts hypothécaires non résidentiels s'est d'abord fait sentir dans le groupe « Activités nationales », un certain nombre d'institutions membres de petite taille, qui évoluent dans des créneaux particuliers, semblent avoir accru leurs engagements dans le secteur du crédit immobilier à risque plus élevé.

La qualité des prêts demeure excellente
Le total des provisions pour pertes sur créances est passé de 1,3 milliard de dollars en 2004 à 2 milliards de dollars en 2005. Si cette augmentation semble indiquer une détérioration de la qualité des prêts, elle est en fait due à une baisse de l'annulation des provisions sur créances en 2005. De fait, l'excellente qualité du crédit se retrouve dans le volume des prêts douteux, qui est à son niveau le plus bas jamais atteint. Les prêts douteux, de même que le ratio des prêts douteux nets des provisions par rapport au total des prêts, atteignaient aussi un niveau très bas. Bien que les provisions pour pertes sur prêts constituées par l'ensemble des institutions membres soient amplement suffisantes, les provisions générales par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques, exprimées en pourcentage, sont redescendues de leur sommet de 2002.

Composition de l'actif - 2001 par rapport à 2005*

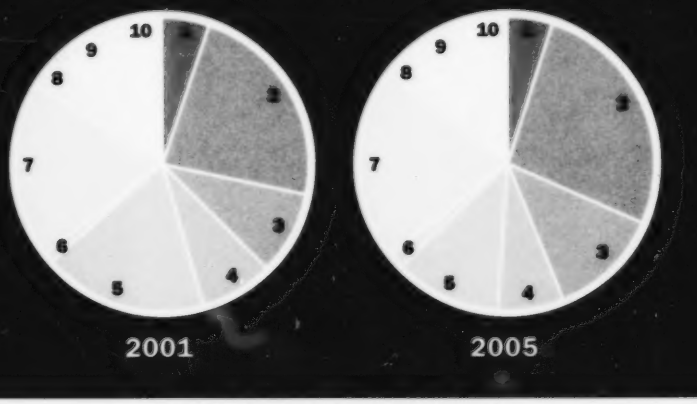

2006 (%)
5,2
28,6
12,1
7,4
13,5
1,6
21,1
2,5
7,9
4,6

*A la fin de l'exercice de chaque institution membre

À l'horizon
Bien que les institutions membres de la SADC aient connu une autre année prospère en 2005, elles pourraient avoir atteint leur apogée. Toutefois, certains facteurs suscitent des inquiétudes à moyen et long terme, comme l'endettement élevé des ménages, des taux d'intérêt à la hausse, ainsi que le ralentissement possible de l'activité économique et les répercussions de ce ralentissement sur l'emploi. Notons que le niveau adéquat du capital réglementaire des institutions membres permet à la SADC d'envisager avec une certaine confiance les chocs susceptibles d'ébranler les marchés.

Les marchés immobiliers ont continué de contribuer aux bons résultats de la plupart des institutions membres en 2005, à commencer par celles qui octroient des prêts hypothécaires résidentiels. Un petit pourcentage d'institutions membres a conservé des engagements considérables dans des catégories de crédit immobilier à risque plus élevé, y compris les prêts hypothécaires non résidentiels, les prêts-relais à la construction et les prêts commerciaux dans le secteur de l'immobilier. Les marchés immobiliers ne donnent encore aucun signe de détérioration, mais ces catégories de crédit sont habituellement très sensibles à tout ralentissement économique.

Les institutions membres ont enregistré une forte augmentation du volume des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux particuliers, alors que l'endettement des ménages n'a jamais été aussi important et que les taux d'intérêt sont à la hausse. Le ratio d'endettement moyen des ménages par rapport au revenu personnel disponible se situe à 123 pour 100 à la fin de 2005, selon la Banque du Canada. La capacité des consommateurs à gérer leurs dettes pourrait être affectée par des chocs économiques, tels que la chute des prix de l'immobilier, une baisse du niveau de l'emploi et du revenu disponible, ou des hausses conséquentes des taux d'intérêt.

Renseignements comparatifs sur les institutions membres

Le profil qui suit présente des renseignements comparatifs des cinq derniers exercices financiers. Il a été élaboré à partir d'informations financières fournies par les institutions membres, par l'entremise de la base de données tripartite[5] abritée par la Banque du Canada, ainsi que d'informations financières transmises directement à la SADC.

La section qui suit commence par la liste des institutions membres (au 31 mars 2006) et par une brève description des autres changements concernant les institutions membres survenus au cours de l'exercice 2005-2006. Suit le sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres, qui illustre les tendances depuis 2001. Ce sommaire s'appuie sur le bilan de toutes les institutions membres, de même que sur la mesure de leur rendement en ce qui a trait au passif-dépôts, à la rentabilité, aux fonds propres et à la qualité de l'actif. Aussi, la situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiquées dans les tableaux.

Dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs à l'égard des groupes affinitaires ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2006.

[5] La base de données a été élaborée et financée conjointement par la Banque du Canada, le BSIF et la SADC en 1999. Ces trois organismes ont accès à cette information et s'en servent dans leurs systèmes respectifs.

Institutions membres de la SADC au 31 mars 2006*

Banques canadiennes et filiales		Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes		Filiales de banques étrangères	
Institutions membres	Groupe affinitaire	Institutions membres	Groupe affinitaire	Institutions membres	Groupe affinitaire
Banque Bridgewater	Prêts hypothécaires résidentiels	Association de services financiers Concentra	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Amex du Canada	Prêts aux particuliers
Banque canadienne de l'Ouest Canadian Western Trust Company	Activités régionales	Société de Fiducie Concentra (La)		Banque CTC du Canada	Prêts aux entreprises
Banque Canadienne Impériale de Commerce Banque Amicus Compagnie Trust CIBC Hypothèques CIBC Inc.	Activités nationales	Compagnie de fiducie AGF	Prêts aux particuliers	Banque de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Citizens du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels	Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)	Prêts aux entreprises
Banque CS Alterna	Prêts hypothécaires résidentiels	Compagnie de fiducie M.R.S.	Prêts aux particuliers	Banque Habib Canadienne	Prêts aux entreprises
Banque de Montréal Société de Fiducie BMO Société hypothécaire Banque de Montréal	Activités nationales	Compagnie de Fiducie ResMor	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque HSBC Canada Société de fiducie HSBC (Canada)	Activités régionales
Banque de Nouvelle-Écosse (La) Banque Nationale de Grèce (Canada) Compagnie Maple Trust Compagnie Montréal Trust du Canada Compagnie Trust National Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La) Société hypothécaire Scotia	Activités nationales	Compagnie Trust CIBC Mellon	Autres	Société de Trust Household (La)	Prêts hypothécaires résidentiels
		Équitable, Compagnie de fiducie (L')	Prêts hypothécaires résidentiels	Société hypothécaire HSBC (Canada)	
		Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque ICICI du Canada	Prêts aux entreprises
		Fiducie Desjardins inc.	Autres	Banque ING du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
		Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs	Autres	Banque Internationale de Commerce de Cathay (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Laurentienne du Canada B2B Trust BLC Trust Trust La Laurentienne du Canada Inc.	Activités régionales	Fiducie Trimark	Autres	Banque Korea Exchange du Canada	Prêts aux particuliers
		Industrielle Alliance, Fiducie inc.	Autres	Banque MBNA Canada	Prêts aux particuliers
Banque Manuvie du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels	League Savings & Mortgage Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Nationale de l'Inde (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Nationale du Canada Société de Fiducie Natcan Trust Banque Nationale Inc.	Activités régionales	MCAP Inc.	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque UBS (Canada)	Autres
Banque Ouest	Prêts aux particuliers	Peoples Trust Company	Prêts hypothécaires résidentiels	BCPBank Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada	Prêts aux entreprises	Société de Fiducie Community	Prêts hypothécaires résidentiels	Citibanque Canada	Autres
Banque Patrimoine Dundee	Autres			Société de fiducie Computershare du Canada	Autres
Banque Royale du Canada Société d'hypothèques de la Banque Royale Compagnie Trust Royal Société Trust Royal du Canada	Activités nationales	Société de Fiducie Effort	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de fiducie du Nord, Canada (La)	Autres
		Société de Fiducie Home	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de Prêt First Data, Canada	Autres
Banque Toronto Dominion (La) Société Canada Trust (La) Société d'hypothèques Pacifique TD (La) Société d'hypothèques TD (La)	Activités nationales	Société de fiducie Peace Hills	Prêts aux entreprises		
Banque des Premières Nations du Canada	Prêts aux entreprises				
Banque Ubiquity du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels				
General Bank of Canada	Prêts aux particuliers				
Total : 20		Total : 21			

Total : 82 membres

* Les institutions membres ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivi des autres institutions membres apparentées, par ordre alphabétique.

Institutions membres de la SADC au 31 mars 2006*

Banques canadiennes et filiales		Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes		Filiales d'institutions étrangères	
Institutions membres	Groupe affinitaire	Institutions membres	Groupe affinitaire	Institutions membres	Groupe affinitaire
	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Amex du Canada	Prêts aux particuliers
	Activités régionales			Banque CTC du Canada	Prêts aux entreprises
	Activités nationales		Prêts aux particuliers	Banque de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts hypothécaires résidentiels	Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)	Prêts aux entreprises
	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts aux particuliers	Banque Habib Canadienne	Prêts aux entreprises
	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts hypothécaires résidentiels	Banque HSBC Canada	Activités régionales
	Activités nationales		Autres	Société de fiducie HSBC (Canada)	
	Activités nationales		Prêts hypothécaires résidentiels	Société de Trust Household (La)	Prêts hypothécaires résidentiels
	Activités régionales		Prêts hypothécaires résidentiels	Société hypothécaire HSBC (Canada)	
			Prêts hypothécaires résidentiels	Banque ICICI du Canada	Prêts aux entreprises
			Autres	Banque ING du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
			Autres	Banque Internationale de Commerce de Calfray (Canada)	Prêts aux entreprises
			Autres	Banque Korea Exchange du Canada	Prêts aux particuliers
			Prêts hypothécaires résidentiels	Banque MBNA Canada	Prêts aux particuliers
			Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Nationale de l'Inde (Canada)	Prêts aux entreprises
			Prêts hypothécaires résidentiels	Banque UBS (Canada)	Autres
			Prêts hypothécaires résidentiels	BCPBank Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
			Prêts hypothécaires résidentiels	Citibanque Canada	Autres
				Société de fiducie Computershare du Canada	Autres
			Prêts hypothécaires résidentiels	Société de fiducie du Nord, Canada (La)	Autres
			Prêts hypothécaires résidentiels	Société de Prêt First Data, Canada	Autres
			Prêts aux entreprises		

Total : 82 membres

* Les institutions membres ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivi des autres institutions membres apparentées, par ordre alphabétique.

Changements concernant les institutions membres : du 1er avril 2005 au 31 mars 2006

Nouvelles adhésions

8 juin 2005 : General Bank of Canada, filiale en propriété exclusive de Firstcan Management Inc.

3 janvier 2006 : Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs, coentreprise de la Banque Royale du Canada et de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.

29 mars 2006 : Banque Bridgewater, filiale de l'Alberta Motor Association

Autres changements concernant les institutions membres

9 mai 2005 : BNP Paribas (Canada) est autorisée à accepter des dépôts de plus de 150 000 dollars, payables au Canada, sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police est annulée.

20 juin 2005 : Société Générale (Canada) est autorisée à accepter des dépôts de plus de 150 000 dollars, payables au Canada, sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police est annulée.

30 juin 2005 : Trust La Laurentienne du Canada Inc. poursuit ses activités à titre de société de fiducie fédérale.

1er juillet 2005 : Fiducie Desjardins Inc. poursuit ses activités à titre de société de fiducie fédérale.

Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres de la SADC

Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005		2004		2003		2002		2001	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
ACTIF										
Liquidités	103,1	5,2	84,0	4,7	93,9	5,6	94,0	5,7	86,9	5,3
Valeurs mobilières	527,2	26,6	453,4	25,5	430,0	25,4	380,3	22,9	375,5	23,1
Prêts	1 075,5	54,3	970,5	54,6	917,4	54,3	925,8	55,8	915,7	56,2
Autres éléments d'actif	275,1	13,9	271,2	15,2	247,6	14,7	258,0	15,6	250,5	15,4
Actif total	**1 980,9**	**100,0**	**1 779,1**	**100,0**	**1 688,9**	**100,0**	**1 658,1**	**100,0**	**1 628,6**	**100,0**
PASSIF										
Dépôts	1 330,6	67,2	1 188,3	66,8	1 130,1	66,9	1 118,7	67,5	1 084,7	66,6
Autres éléments du passif	559,4	28,2	504,5	28,4	475,5	28,2	458,2	27,6	464,8	28,5
Passif total	**1 890,0**	**95,4**	**1 692,8**	**95,2**	**1 605,6**	**95,1**	**1 576,9**	**95,1**	**1 549,5**	**95,1**
Avoirs des actionnaires	90,9	4,6	86,3	4,8	83,3	4,9	81,2	4,9	79,1	4,9
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	**1 980,9**	**100,0**	**1 779,1**	**100,0**	**1 688,9**	**100,0**	**1 658,1**	**100,0**	**1 628,6**	**100,0**

État des résultats (en millions de dollars)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Intérêts créditeurs	74 151	63 792	66 600	68 749	85 344
Intérêts débiteurs	41 296	30 852	33 522	35 567	55 723
Revenu net d'intérêts	**32 855**	**32 940**	**33 078**	**33 182**	**29 621**
Charge de prêts douteux	1 983	1 309	4 020	9 310	6 230
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	**30 872**	**31 631**	**29 058**	**23 872**	**23 391**
Autres revenus	37 388	33 814	31 896	31 087	33 720
Revenu net d'intérêts et autres revenus	**68 260**	**65 445**	**60 954**	**54 959**	**57 111**
Frais autres que d'intérêts	49 112	45 078	44 060	44 309	43 021
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	**19 148**	**20 367**	**16 894**	**10 650**	**14 090**
Provision pour impôts sur le revenu	5 389	5 450	4 314	2 369	3 312
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	**13 759**	**14 917**	**12 580**	**8 281**	**10 778**
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	507	575	611	505	434
Bénéfice net	**13 252**	**14 342**	**11 969**	**7 776**	**10 344**

Passif-dépôts au Canada, par groupe affinitaire

Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2005		2004		2003		2002		2001	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités nationales	1 007,6	86,4	955,0	87,7	905,2	87,9	888,0	88,2	833,8	88,2
Activités régionales	112,2	9,6	95,7	8,8	92,7	9,0	93,1	9,3	90,7	9,6
Prêts hypothécaires résidentiels	30,2	2,6	23,5	2,2	18,6	1,8	13,1	1,3	9,5	1,0
Prêts aux entreprises	2,7	0,2	2,4	0,2	2,2	0,2	2,3	0,2	2,1	0,2
Prêts aux particuliers	3,6	0,3	3,5	0,3	3,5	0,3	2,5	0,3	1,8	0,2
Autres	10,3	0,9	8,3	0,8	8,1	0,8	7,3	0,7	7,0	0,8
Ensemble des institutions membres	**1 166,6**	**100,0**	**1 088,4**	**100,0**	**1 030,3**	**100,0**	**1 006,3**	**100,0**	**944,9**	**100,0**

Dépôts assurés (en milliards de dollars et en pourcentage du total des dépôts)

Au 30 avril	2005		2004		2003		2002		2001	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités nationales	362,6	36,0	315,9	33,1	306,3	33,8	296,3	33,4	283,3	34,0
Activités régionales	46,5	41,4	39,5	41,3	40,1	43,3	38,1	40,9	37,8	41,7
Prêts hypothécaires résidentiels	22,8	75,5	16,5	70,2	13,4	72,0	10,0	76,3	8,0	84,2
Prêts aux entreprises	1,5	55,6	1,2	50,0	1,1	50,0	1,2	52,2	1,1	52,4
Prêts aux particuliers	2,4	66,7	1,8	51,4	1,6	45,7	1,2	48,0	0,9	50,0
Autres	1,0	9,7	0,4	4,8	0,3	3,7	0,3	4,1	0,4	5,7
Ensemble des institutions membres	**436,8**	**37,4**	**375,3**	**34,5**	**362,8**	**35,2**	**347,1**	**34,5**	**331,5**	**35,1**

Mesure de la rentabilité, par groupe affinitaire

Efficience (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	71,0	68,1	68,4	69,7	68,2
Activités régionales	63,6	64,8	64,7	62,7	63,7
Prêts hypothécaires résidentiels	58,4	57,0	56,6	62,8	64,7
Prêts aux entreprises	84,3	82,5	78,9	84,2	75,3
Prêts aux particuliers	61,9	62,2	61,6	60,6	72,7
Autres	59,5	66,0	68,1	68,7	67,7
Ensemble des institutions membres	**69,9**	**67,5**	**67,8**	**68,9**	**67,9**

Efficience : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	53,0	50,0	48,3	47,7	53,0
Activités régionales	51,2	52,3	51,6	47,0	48,8
Prêts hypothécaires résidentiels	22,9	27,0	30,2	30,1	31,5
Prêts aux entreprises	28,6	25,3	27,6	31,9	28,1
Prêts aux particuliers	70,7	69,4	66,3	70,4	71,8
Autres	102,2	96,8	77,0	80,5	78,3
Ensemble des institutions membres	**53,2**	**50,7**	**49,1**	**48,4**	**53,2**

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	0,7	0,8	0,7	0,4	0,7
Activités régionales	0,9	0,8	0,8	0,6	0,7
Prêts hypothécaires résidentiels	0,7	0,8	0,8	0,7	0,6
Prêts aux entreprises	0,3	0,4	0,0	-0,1	0,2
Prêts aux particuliers	2,3	3,1	3,4	4,3	2,4
Autres	0,8	0,8	0,5	0,8	1,0
Ensemble des institutions membres	**0,7**	**0,8**	**0,7**	**0,5**	**0,7**

RAM : revenu net / actif moyen

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	14,9	17,2	14,6	9,4	13,9
Activités régionales	17,8	15,8	15,3	11,4	14,0
Prêts hypothécaires résidentiels	10,8	13,6	14,8	11,3	8,3
Prêts aux entreprises	3,2	3,8	0,4	-0,7	2,6
Prêts aux particuliers	13,3	16,5	19,4	26,4	15,3
Autres	13,0	12,5	7,7	8,8	9,7
Ensemble des institutions membres	**15,0**	**16,9**	**14,6**	**9,7**	**13,7**

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

Coût des fonds (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres clos en	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	3,2	2,5	2,8	3,1	5,2
Activités régionales	2,6	2,4	2,6	2,5	4,2
Prêts hypothécaires résidentiels	3,2	3,1	3,6	3,9	5,2
Prêts aux entreprises	3,3	3,2	3,5	4,0	5,3
Prêts aux particuliers	4,9	4,0	3,7	3,7	6,0
Autres	2,6	2,0	2,7	2,8	4,8
Ensemble des institutions membres	**3,1**	**2,5**	**2,8**	**3,1**	**5,1**

Coût des fonds : intérêts débiteurs / passif moyen portant intérêt

Mesure des fonds propres, par groupe affinitaire

Levier financier (ratio)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	22,5	21,4	21,4	21,5	21,4
Activités régionales	21,0	19,6	19,8	19,6	19,8
Prêts hypothécaires résidentiels	16,2	17,4	18,9	16,9	14,2
Prêts aux entreprises	10,1	9,8	9,8	12,4	12,6
Prêts aux particuliers	5,7	5,3	5,7	6,1	6,3
Autres	15,3	16,2	15,8	11,2	10,2
Ensemble des institutions membres	**21,8**	**20,8**	**20,9**	**20,9**	**20,8**

Levier financier : actif moyen / avoir moyen des actionnaires

Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de la BRI (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	12,8	13,2	13,2	12,2	12,2
Activités régionales	11,6	12,3	12,9	12,8	12,5
Prêts hypothécaires résidentiels	19,4	17,9	16,6	16,9	16,1
Prêts aux entreprises	15,0	15,9	17,0	15,8	17,5
Prêts aux particuliers	20,1	20,4	21,1	18,8	17,4
Autres	21,0	20,1	17,2	15,0	14,8
Ensemble des institutions membres	**12,9**	**13,3**	**13,3**	**12,3**	**12,3**

Fonds propres à risque, selon les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) : total du capital réglementaire / actif pondéré en fonction des risques

Qualité de l'actif, par groupe affinitaire

Croissance de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	11,5	4,6	1,3	0,6	9,6
Activités régionales	17,9	8,5	5,0	0,2	5,0
Prêts hypothécaires résidentiels	28,8	36,3	33,3	41,6	27,6
Prêts aux entreprises	27,1	14,9	1,9	31,2	5,7
Prêts aux particuliers	13,9	15,3	18,2	29,6	32,1
Autres	5,3	10,0	-13,7	2,5	21,6
Ensemble des institutions membres	**12,3**	**5,5**	**1,8**	**1,0**	**9,5**

Croissance de l'actif : croissance de l'actif d'une année à l'autre (total de l'actif + propres éléments d'actif titrisés + actif pondéré en fonction des risques hors bilan)

Éléments d'actif douteux par rapport au total de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	0,3	0,4	0,6	0,9	0,8
Activités régionales	0,3	0,5	0,7	0,9	1,1
Prêts hypothécaires résidentiels	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4
Prêts aux entreprises	0,8	1,5	2,2	2,1	1,3
Prêts aux particuliers	1,2	1,2	1,3	1,2	1,4
Autres	0,0	0,0	0,1	0,4	0,4
Ensemble des institutions membres	**0,3**	**0,4**	**0,6**	**0,9**	**0,8**

Éléments d'actif douteux (bruts) / Total de l'actif (brut)

Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	0,5	0,7	1,2	1,6	1,4
Activités régionales	0,5	0,8	1,0	1,3	1,6
Prêts hypothécaires résidentiels	0,2	0,3	0,3	0,5	0,6
Prêts aux entreprises	1,1	2,3	3,1	2,9	2,3
Prêts aux particuliers	1,4	1,5	1,7	1,6	1,8
Autres	0,4	0,4	0,8	1,8	1,3
Ensemble des institutions membres	**0,5**	**0,7**	**1,1**	**1,6**	**1,4**

Prêts douteux (bruts) / Total des prêts (bruts)

Provision générale par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	0,6	0,7	0,9	1,0	0,9
Activités régionales	0,7	0,9	1,0	1,0	1,1
Prêts hypothécaires résidentiels	0,6	0,6	0,8	0,8	0,8
Prêts aux entreprises	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7
Prêts aux particuliers	2,1	2,2	2,3	1,8	2,1
Autres	0,2	0,3	0,4	0,7	0,7
Ensemble des institutions membres	**0,6**	**0,7**	**0,9**	**1,0**	**0,9**

Provision générale / Actif pondéré en fonction des risques

Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2005	2004	2003	2002	2001
Activités nationales	-4,4	-3,3	-2,0	0,0	-0,5
Activités régionales	-5,3	-5,2	-3,7	-1,8	0,4
Prêts hypothécaires résidentiels	-1,8	-2,2	-3,6	-2,5	-2,5
Prêts aux entreprises	-2,6	0,9	4,7	7,4	8,1
Prêts aux particuliers	-3,3	-3,8	-3,4	-1,9	-1,1
Autres	-1,5	-1,6	-1,2	-2,1	-1,4
Ensemble des institutions membres	**-4,3**	**-3,4**	**-2,1**	**-0,2**	**-0,4**

Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires

Annexes

Annexe A

Sommaire de la conformité aux principales obligations légales, aux politiques et aux pratiques de la Société (2005-2006)

Obligations légales, politiques et pratiques de la Société	Personnes visées	Rapports annuels
Serment de fidélité et discrétion Obligation légale : paragraphe 44(2) et article 45.2 de la Loi sur la SADC	Employés et administrateurs	Employés : au CRHR Administrateurs : au conseil
Code réglesant les conflits d'intérêt Entretenir et cultiver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la SADC.	Employés et administrateurs	Employés : au CRHR Administrateurs : au conseil
Politique en matière de harcèlement en milieu de travail Entretenir un milieu de travail où le harcèlement est absent et où toutes les personnes se traitent avec respect.	Employés	Au CRHR

Annexe A

Sommaire de la conformité aux principales obligations légales, aux politiques et aux pratiques de la Société (2005-2006)

Obligations légales, politiques et pratiques de la Société	Personnes visées	Rapports annuels
Mission et valeurs de la SADC	Employés	Au Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR)
Serment de fidélité et discrétion Obligation légale : paragraphe 44(2) et article 45.2 de la Loi sur la SADC	Employés et administrateurs	Employés : au CRHR Administrateurs : au conseil
***Code de conduite professionnelle et de comportement éthique* à l'intention des employés** Favoriser le professionnalisme et l'excellence, de même qu'un milieu de travail sain.	Employés et administrateurs	Employés : au CRHR Administrateurs : au conseil
Code régissant les conflits d'intérêt Entretenir et cultiver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la SADC.	Employés et administrateurs	Employés : au CRHR Administrateurs : au conseil
Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail Mettre à la disposition des employés un mécanisme efficace qui leur permette de porter à l'attention de leurs supérieurs des préoccupations ou de l'information concernant des actes fautifs.	Employés	Au CRHR
Politique en matière de harcèlement en milieu de travail Entretenir un milieu de travail où le harcèlement est absent et où toutes les personnes se traitent avec respect.	Employés	Au CRHR
Politique d'équité en matière d'emploi Assurer une représentation équitable des groupes ciblés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, soit les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. (Au 31 mars 2006, la SADC comptait moins de 100 employés et n'était donc pas assujettie à la loi.)	Employés	Au CRHR

Obligations légales, politiques et pratiques de la Société	Personnes visées	Rapports annuels
***Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP)** Rapport annuel – article 150 de la LGFP	La Société	Dans les délais prévus par la loi
Plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011 – article 122 de la LGFP	La Société	Dans les délais prévus par la loi
Résumé du plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011 – article 125 de la LGFP	La Société	Dans les délais prévus par la loi
Loi sur les langues officielles Assurer le respect des langues officielles du Canada.	La Société	Au CRHR Dans les délais prévus par la loi
Loi sur l'accès à l'information* et *Loi sur la protection des renseignements personnels	La Société	Réponse à trois demandes d'accès à de l'information ; aucune demande au titre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* Rapports annuels déposés dans les délais prévus par la loi
Demande du SCT relativement au *U.S.A. Patriot Act*	La Société	Mise en place d'une stratégie de gestion des risques en réponse à la demande du SCT

Annexe B

Résumé des pratiques de la SADC par rapport aux mesures du SCT

Le rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) comprend 31 mesures. L'annexe B fait état des progrès réalisés par la SADC à l'égard des 13 mesures qui nécessitent son attention. Les autres mesures incluses dans le Rapport du SCT sont déjà en place à la SADC. Par exemple, la SADC est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* tandis que le vérificateur général du Canada est le vérificateur externe de la Société et qu'il procède à son examen spécial.

Mesure du SCT	Pratique existante	Nouveau 2005-2006	Avancement
Réunions publiques annuelles (mesure n° 8 du SCT) – Pour que les conseils d'administration puissent délibérer librement et exercer la fonction de remise en question que doivent exercer les administrateurs, il faudrait que les délibérations demeurent confidentielles. Le gouvernement estime cependant que les conseils d'administration des sociétés d'État tiennent des réunions publiques annuelles à l'occasion desquelles les intéressés pourraient exprimer leurs points de vue et poser des questions sur les activités des sociétés. On encourage également les sociétés à organiser de façon continue des activités de relations externes afin d'obtenir les impressions et les commentaires des intervenants (nous soulignons).	✓	✓	Est déjà amorcée la préparation de la première assemblée publique annuelle de la SADC, prévue le 5 décembre 2006, à Toronto. La SADC y voit une occasion de faire progresser ses activités de sensibilisation du public, de renseigner ce dernier sur ses activités, ses résultats et ses stratégies futures, et d'obtenir de la rétroaction. Il y a des années que la SADC organise des activités de relations externes dont voici des exemples : une fois l'an, le conseil se réunit dans un endroit différent pour y rencontrer les gens d'affaires de la région ; service téléphonique sans frais à l'intention du public ; site Web ; participation à des salons professionnels ; publicités télévisées et imprimées, et autres projets de sensibilisation du public.
Charte du conseil et de ses comités (mesure n° 10 du SCT) – Pour améliorer la gouvernance des sociétés d'État, le gouvernement collaborera avec les conseils afin d'adopter une charte devant définir avec précision les rôles et les responsabilités du conseil et de ses comités.	✓	✓	En mars 2006, le conseil a approuvé sa propre charte et celle de ses comités. Les nouvelles chartes s'inspirent de pratiques exemplaires, de l'ancienne Politique de gouvernance du conseil et des mandats de chaque comité.
Formation des administrateurs (mesure n° 11 du SCT) – Afin d'améliorer davantage les compétences et le rendement des conseils d'administration et de tabler sur les programmes d'orientation actuels, l'École de la fonction publique du Canada créera un programme de formation et de perfectionnement professionnel additionnel concernant la gestion du secteur public et les sociétés d'État.	✓	✓	Bien que le SCT soit en train d'étudier des programmes de formation qui pourraient être proposés aux administrateurs, la SADC offre déjà à ses administrateurs des occasions de suivre des formations. Plusieurs administrateurs ont suivi des formations précises portant sur leurs fonctions et attributions liées à la gouvernance du conseil.
Autoévaluation du conseil (mesure n° 12 du SCT) – Conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le gouvernement demandera aux conseils d'administration de procéder régulièrement à une évaluation de leur efficacité et de la contribution des différents administrateurs, évaluation devant constituer un outil d'autoperfectionnement. Les résultats de l'évaluation de l'ensemble du conseil seront communiqués par son président au ministre de tutelle à titre d'information.	✓	✓	La charte du conseil et celles de tous les comités du conseil comprennent désormais l'obligation de procéder à des auto-évaluations périodiques. Le conseil a déjà procédé à des auto-évaluations dans le passé et compte le faire à nouveau prochainement.

Obligations légales, politiques et pratiques de la Société	Personnes visées	Rapports annuels
***Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP)** Rapport annuel – article 150 de la LGFP	La Société	Dans les délais prévus par la loi
Plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011 – article 122 de la LGFP	La Société	Dans les délais prévus par la loi
Résumé du plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011 – article 125 de la LGFP	La Société	Dans les délais prévus par la loi
Santé et sécurité (Partie II du *Code canadien du travail*) **Fournir aux employés un milieu de travail sain et sécuritaire.**	**La Société**	**Au CRHR** **Dans les délais prévus par la loi**
Loi sur les langues officielles Assurer le respect des langues officielles du Canada.	La Société	Au CRHR Dans les délais prévus par la loi
Loi sur le multiculturalisme canadien **Fournir aux employés un milieu de travail qui reflète toute la diversité culturelle et raciale de la société canadienne.**	**La Société**	**Au CRHR** **Dans les délais prévus par la loi**
Loi sur l'accès à l'information* et *Loi sur la protection des renseignements personnels	La Société	Réponse à trois demandes d'accès à de l'information ; aucune demande au titre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* Rapports annuels déposés dans les délais prévus par la loi
Politique d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	La Société	**Tenue d'une analyse des facteurs relatifs à la vie privée** **Tenue de trois analyses préliminaires des facteurs relatifs à la vie privée**
Demande du SCT relativement au *U.S.A. Patriot Act*	La Société	Mise en place d'une stratégie de gestion des risques en réponse à la demande du SCT

Annexe B

Résumé des pratiques de la SADC par rapport aux mesures du SCT

Le rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) comprend 31 mesures. L'annexe B fait état des progrès réalisés par la SADC à l'égard des 13 mesures qui nécessitent son attention. Les autres mesures incluses dans le Rapport du SCT sont déjà en place à la SADC. Par exemple, la SADC est assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* tandis que le vérificateur général du Canada est le vérificateur externe de la Société et qu'il procède à son examen spécial.

Mesure du SCT	Pratique existante	Nouveau 2005-2006	Avancement
Réunions publiques annuelles (mesure nº 8 du SCT) – Pour que les conseils d'administration puissent délibérer librement et exercer la fonction de remise en question que doivent exercer les administrateurs, il faudrait que les délibérations demeurent confidentielles. Le gouvernement exige cependant que les conseils d'administration des sociétés d'État tiennent des **réunions publiques annuelles** à l'occasion desquelles les intéressés pourraient exprimer leurs points de vue et poser des questions sur les activités des sociétés. On encourage également les sociétés à organiser de façon continue des **activités de relations externes** afin d'obtenir les impressions et les commentaires des intervenants (nous soulignons).			Est déjà amorcée la préparation de la première assemblée publique annuelle de la SADC, prévue le 5 décembre 2006, à Toronto. La SADC y voit une occasion de faire progresser ses activités de sensibilisation du public, de renseigner ce dernier sur ses activités, ses résultats et ses stratégies futures, et d'obtenir de la rétroaction. Il y a des années que la SADC organise des activités de relations externes dont voici des exemples : une fois l'an, le conseil se réunit dans un endroit différent pour y rencontrer les gens d'affaires de la région ; service téléphonique sans frais à l'intention du public ; site Web ; participation à des salons professionnels ; publicités télévisées et imprimées, et autres projets de sensibilisation du public.
Charte du conseil et de ses comités (mesure nº 10 du SCT) – Pour améliorer la gouvernance des sociétés d'État, le gouvernement collaborera avec les conseils afin d'adopter une charte devant définir avec précision les rôles et les responsabilités du conseil et de ses comités.			En mars 2006, le conseil a approuvé sa propre charte et celle de ses comités. Les nouvelles chartes s'inspirent de pratiques exemplaires, de l'ancienne Politique de gouvernance du conseil et des mandats de chaque comité.
Formation des administrateurs (mesure nº 11 du SCT) – Afin d'améliorer davantage les compétences et le rendement des conseils d'administration et de tabler sur les programmes d'orientation actuels, l'École de la fonction publique du Canada créera un programme de formation et de perfectionnement professionnel additionnel concernant la gestion du secteur public et les sociétés d'État.			Bien que le SCT soit en train d'étudier des programmes de formation qui pourraient être proposés aux administrateurs, la SADC offre déjà à ses administrateurs des occasions de suivre des formations. Plusieurs administrateurs ont suivi des formations précises portant sur leurs fonctions et attributions liées à la gouvernance du conseil.
Autoévaluation du conseil (mesure nº 12 du SCT) – Conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le gouvernement demandera aux conseils d'administration de procéder régulièrement à une évaluation de leur efficacité et de la contribution des différents administrateurs, évaluation devant constituer un outil d'autoperfectionnement. Les résultats de l'évaluation de l'ensemble du conseil seront communiqués par son président au ministre de tutelle à titre d'information.			La charte du conseil et celles de tous les comités du conseil comprennent désormais l'obligation de procéder à des auto-évaluations périodiques. Le conseil a déjà procédé à des auto-évaluations dans le passé et compte le faire à nouveau prochainement.

Mesure du SCT	Pratique existante	Nouveau 2005-2006	Avancement
Comité de vérification (mesure n° 13 du SCT) – Le gouvernement demandera aux conseils d'administration de toutes les sociétés d'État de créer un comité de vérification. › Un tel comité serait composé d'au moins trois membres et aurait le pouvoir de retenir les services de personnes pouvant fournir une expertise et des avis indépendants, s'il le juge nécessaire pour mener à bien son travail.	✓		Le Comité de vérification de la SADC est composé de quatre membres. Sa charte stipule désormais explicitement le pouvoir de retenir les services de personnes pouvant fournir une expertise et des avis indépendants (comme le précisait déjà une politique du conseil) et ce pouvoir fait maintenant partie intégrante de la charte de chaque comité du conseil.
Le mandat du comité devrait prévoir l'établissement d'un processus pour la tenue d'enquêtes à la suite du dépôt de plaintes concernant des questions d'intégrité ou de comportement et la mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de gestion des risques, ainsi que de contrôles et de protocoles appropriés pour l'atténuation des risques.	✓	✓	La charte comprend aussi d'autres dispositions visant à réduire les risques pour la Société et à donner suite aux plaintes concernant des questions de comptabilité, de contrôles internes et de vérification. Les questions d'éthique et d'intégrité sont étudiées conjointement avec le Comité des ressources humaines et de la rémunération, et conformément à la politique officielle de divulgation, approuvée en 2003. Une version révisée de cette politique a été examinée [et approuvée par le conseil en juin 2006]. La charte du Comité de vérification précise également l'obligation d'établir cette politique. La charte du Comité de vérification stipule par ailleurs que le comité doit examiner les dépenses du président du conseil, des administrateurs et des dirigeants.
› Le comité adopterait aussi un plan de vérification qui serait transmis au conseil d'administration.	✓		Le Comité de vérification dispose d'un plan de vérification dont il informe le conseil.
Indépendance du comité de vérification (mesure n° 14 du SCT) – Tous les administrateurs nommés au comité de vérification doivent n'avoir aucun lien avec la direction et posséder des connaissances dans le domaine financier. Une personne connaissant bien les finances doit présider le comité. Le gouvernement aura cette exigence à l'esprit dans le contexte du processus de sélection et de nomination des administrateurs.	✓	✓	Tous les membres du Comité de vérification de la SADC n'ont aucun lien avec la direction et possèdent les connaissances financières requises. La charte du Comité de vérification fait maintenant état de l'obligation légale pour les membres de posséder des connaissances dans le domaine et de compter au moins un expert financier parmi leur nombre.
Vérification interne (mesure n° 15 du SCT) – Afin d'accroître et d'assurer l'indépendance de la fonction de vérification, les vérificateurs internes et externes relèveront directement du comité de vérification.	✓ ✓		Le vérificateur interne de la SADC adresse ses rapports directement au Comité de vérification et au président et chef de la direction. Le mandat du vérificateur interne a été mis à jour à la lumière des modifications apportées à la charte du Comité de vérification. Le vérificateur externe de la SADC, le BVG, est invité à toutes les réunions du Comité de vérification, et ce dernier organise des séances distinctes à huis clos avec le BVG et le vérificateur interne de la SADC.

Mesure du SCT	Pratique existante	Nouveau 2005-2006	Avancement
Sélection des administrateurs et présidents (mesure nº 16 du SCT) – Les critères de sélection des présidents et les profils des conseils d'administration doivent être rendus publics par le gouvernement. Parallèlement, les sociétés d'État doivent rendre publics les critères de sélection pour leurs premiers dirigeants.	✓		Les critères de sélection du président et chef de la direction ont été rendus publics à l'occasion du processus de sélection de 2005.
Processus de sélection du premier dirigeant (mesure nº 18 du SCT) – Le processus de sélection du premier dirigeant sera déterminé par le conseil d'administration et inclura au moins une annonce dans la *Gazette du Canada* ou sur le site Web de la société d'État, ou les deux.	✓		Le processus de sélection du président et chef de la direction a été déterminé à l'avance par le conseil et a été annoncé dans la *Gazette du Canada*, dans les grands journaux du pays et sur le site Web de la SADC.
Références pour les candidats à un poste d'administrateur ou de président (mesure nº 19 du SCT) – Le gouvernement devra obtenir des références pour tous les candidats à un poste d'administrateur ou de président. Dans le cas des premiers dirigeants, le comité de nomination devra faire de même pour tout candidat qu'il propose au gouvernement. Le gouvernement continuera en outre de vérifier les antécédents et de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts avant de procéder à une nomination.	✓		Le Comité de la régie de la Société et des candidatures a obtenu et vérifié les références des candidats au poste de chef de la direction. Le président et chef de la direction a adressé l'information le concernant au bureau du commissaire à l'éthique, qui a attesté de sa conformité.
Processus d'examen des nominations (mesure nº 20 du SCT) – Le gouvernement collaborera étroitement avec les comités parlementaires afin d'établir un processus réaliste d'examen des nominations qui ne retardera pas indûment les nominations nécessaires.	✓		Le 5 mai 2005, le candidat recommandé pour le poste de chef de la direction a comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.
Rapports annuels (mesure nº 22 du SCT) – Pour donner suite à l'intérêt public que suscitent les questions non financières, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada produira un document d'orientation destiné à guider les sociétés d'État dans la préparation des rapports annuels, notamment la section Commentaires et analyse de la direction, et à l'égard des questions se rapportant aux valeurs et à l'éthique.	✓		Le BVG a décerné à la SADC le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État en 2005 et l'a classée parmi les finalistes chaque année depuis les onze dernières années. La SADC a aussi mérité ce prix en 1996.
Certification du premier dirigeant et du directeur financier (mesure nº 24 du SCT) – En principe, le gouvernement est favorable au recours à un régime de certification adapté à la réalité des institutions publiques. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada examinera, de concert avec les cadres de direction des sociétés d'État, un projet de régime de certification qui pourrait s'appliquer à toutes les sociétés d'État.		✓	La direction a présenté au Comité de vérification un plan visant à établir l'incidence sur la SADC d'un régime de certification du chef de la direction et du directeur financier (entre autres au chapitre des ressources).

Mesure du SCT	Pratique existante	Nouveau 2005-2006	Avancement
Comité de vérification (mesure nº 13 du SCT) – Le gouvernement demandera aux conseils d'administration de toutes les sociétés d'État de créer un comité de vérification. Un tel comité serait composé d'au moins trois membres et aurait le pouvoir de retenir les services de personnes pouvant fournir une expertise et des avis indépendants, s'il le juge nécessaire pour mener à bien son travail.	✓		Le Comité de vérification de la SADC est composé de quatre membres. Sa charte stipule désormais explicitement le pouvoir de retenir les services de personnes pouvant fournir une expertise et des avis indépendants (comme le précisait déjà une politique du conseil) et ce pouvoir fait maintenant partie intégrante de la charte de chaque comité du conseil.
Le mandat du comité devrait prévoir l'établissement d'un processus pour la tenue d'enquêtes à la suite du dépôt de plaintes concernant des questions d'intégrité ou de comportement et la mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de gestion des risques, ainsi que de contrôles et de protocoles appropriés pour l'atténuation des risques.	✓		La charte comprend aussi d'autres dispositions visant à réduire les risques pour la Société et à donner suite aux plaintes concernant des questions de comptabilité, de contrôles internes et de vérification. Les questions d'éthique et d'intégrité sont étudiées conjointement avec le Comité des ressources humaines et de la rémunération, et conformément à la politique officielle de divulgation, approuvée en 2003. Une version révisée de cette politique a été examinée [et approuvée par le conseil en juin 2006]. La charte du Comité de vérification précise également l'obligation d'établir cette politique. La charte du Comité de vérification stipule par ailleurs que le comité doit examiner les dépenses du président du conseil, des administrateurs et des dirigeants.
Le comité adopterait aussi un plan de vérification qui serait transmis au conseil d'administration.	✓		Le Comité de vérification dispose d'un plan de vérification dont il informe le conseil.
Indépendance du comité de vérification (mesure nº 14 du SCT) – Tous les administrateurs nommés au comité de vérification doivent n'avoir aucun lien avec la direction et posséder des connaissances dans le domaine financier. Une personne connaissant bien les finances doit présider le comité. Le gouvernement aura cette exigence à l'esprit dans le contexte du processus de sélection et de nomination des administrateurs.	✓		Tous les membres du Comité de vérification de la SADC n'ont aucun lien avec la direction et possèdent les connaissances financières requises. La charte du Comité de vérification fait maintenant état de l'obligation légale pour les membres de posséder des connaissances dans le domaine et de compter au moins un expert financier parmi leur nombre.
Vérification interne (mesure nº 15 du SCT) – Afin d'accroître et d'assurer l'indépendance de la fonction de vérification, les vérificateurs internes et externes relèveront directement du comité de vérification.	✓		Le vérificateur interne de la SADC adresse ses rapports directement au Comité de vérification et au président et chef de la direction. Le mandat du vérificateur interne a été mis à jour à la lumière des modifications apportées à la charte du Comité de vérification. Le vérificateur externe de la SADC, le BVG, est invité à toutes les réunions du Comité de vérification, et ce dernier organise des séances distinctes à huis clos avec le BVG et le vérificateur interne de la SADC.

Mesure du SCT	Pratique existante	Nouveau 2005-2006	Avancement
Sélection des administrateurs et présidents (mesure n° 16 du SCT) – Les critères de sélection des présidents et les profils des conseils d'administration doivent être rendus publics par le gouvernement. Parallèlement, les sociétés d'État doivent rendre publics les critères de sélection pour leurs premiers dirigeants.	✓		Les critères de sélection du président et chef de la direction ont été rendus publics à l'occasion du processus de sélection de 2005.
Processus de sélection du premier dirigeant (mesure n° 18 du SCT) – Le processus de sélection du premier dirigeant sera déterminé par le conseil d'administration et inclura au moins une annonce dans la *Gazette du Canada* ou sur le site Web de la société d'État, ou les deux.	✓		Le processus de sélection du président et chef de la direction a été déterminé à l'avance par le conseil et a été annoncé dans la *Gazette du Canada*, dans les grands journaux du pays et sur le site Web de la SADC.
Références pour les candidats à un poste d'administrateur ou de président (mesure n° 19 du SCT) – Le gouvernement devra obtenir des références pour tous les candidats à un poste d'administrateur ou de président. Dans le cas des premiers dirigeants, le comité de nomination devra faire de même pour tout candidat qu'il propose au gouvernement. Le gouvernement continuera en outre de vérifier les antécédents et de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts avant de procéder à une nomination.	✓		Le Comité de la régie de la Société et des candidatures a obtenu et vérifié les références des candidats au poste de chef de la direction. Le président et chef de la direction a adressé l'information le concernant au bureau du commissaire à l'éthique, qui a attesté de sa conformité.
Processus d'examen des nominations (mesure n° 20 du SCT) – Le gouvernement collaborera étroitement avec les comités parlementaires afin d'établir un processus réaliste d'examen des nominations qui ne retardera pas indûment les nominations nécessaires.	✓		Le 5 mai 2005, le candidat recommandé pour le poste de chef de la direction a comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.
Rapports annuels (mesure n° 22 du SCT) – Pour donner suite à l'intérêt public que suscitent les questions non financières, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada produira un document d'orientation destiné à guider les sociétés d'État dans la préparation des rapports annuels, notamment la section Commentaires et analyse de la direction, et à l'égard des questions se rapportant aux valeurs et à l'éthique.	✓		Le BVG a décerné à la SADC le Prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État en 2005 et l'a classée parmi les finalistes chaque année depuis les onze dernières années. La SADC a aussi mérité ce prix en 1996.
Certification du premier dirigeant et du directeur financier (mesure n° 24 du SCT) – En principe, le gouvernement est favorable au recours à un régime de certification adapté à la réalité des institutions publiques. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada examinera, de concert avec les cadres de direction des sociétés d'État, un projet de régime de certification qui pourrait s'appliquer à toutes les sociétés d'État.	✓		La direction a présenté au Comité de vérification un plan visant à établir l'incidence sur la SADC d'un régime de certification du chef de la direction et du directeur financier (entre autres au chapitre des ressources).

Annexe C

Glossaire

Assurance distincte : Protection s'appliquant aux dépôts assurables détenus en propriété conjointe ou en fiducie, ou dans un REER, un FERR ou un compte de taxes hypothécaires. Voir *couverture de base. (Separate Coverage)*

Capital réglementaire : Fonds propres d'une institution financière servant à la protéger contre les pertes inattendues et constituant donc une mesure de protection pour les déposants et autres créanciers en cas de faillite. Conclu par les autorités de surveillance des pays du G10, l'accord de Bâle de 1988 établit les paramètres de mesure du niveau des fonds propres et les ratios minimaux à atteindre, auxquels se réfère chaque autorité de surveillance. L'accord maintient le ratio minimal de fonds propres à 8 pour 100 de l'actif pondéré en fonction des risques, mais le BSIF a placé la barre à 10 pour 100 à l'endroit des institutions de dépôt fédérales. *(Regulatory Capital)*

Couverture de base : La SADC couvre les dépôts assurables qu'un déposant effectue en son nom auprès d'une même institution membre, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital investi et des intérêts courus). *(Basic Coverage)*

Couverture additionnelle : La SADC couvre séparément, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts courus), chacun des types de dépôts assurables suivants : dépôts en commun ou en fiducie, sommes versées dans des REER, des FERR ou des comptes de taxes hypothécaires. *(Additional Coverage)*

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

(a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,

(b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. *(Deposit)*

Dépôt assurable : Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être exigible au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme – comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et les chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devises étrangères, les actions et les fonds communs de placement. *(Eligible Deposit)*

Dépôt à terme : Dépôt à échéance fixe. Comparer avec *dépôt à vue. (Term Deposit)*

Dépôt de détail : Petits et moyens dépôts comprenant généralement des certificats de placement garanti, d'autres dépôts à terme et des dépôts à vue tels que les sommes versées dans les comptes d'épargne et les comptes de chèques. Ces dépôts sont habituellement faits par des personnes qui ne sont pas des experts financiers. *(Retail Deposit)*

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. *(Joint Deposit)*

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. *(Premium Year)*

Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales : Ce document, établi par le BSIF et la SADC, donne une vue d'ensemble des procédés d'intervention qui peuvent s'appliquer lorsqu'une institution financière sous réglementation fédérale ou une institution membre de la SADC éprouvent des difficultés. Il décrit les mécanismes de coordination entre le BSIF et la SADC, résume les circonstances dans lesquelles certaines mesures d'intervention peuvent être prises et définit une série de mesures progressives à prendre selon la situation où se trouve l'institution. *(Guide to Intervention for Federal Financial Institutions)*

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. *(Member Institution)*

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. *(Ex Officio)*

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. *(Premiums)*

Règlement des faillites : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. *(Failure Resolution)*

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. *(Payout)*